



REPUBLIQUE TOGOLAISE



MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Secrétariat de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
(SMOCIR)

MISE A JOUR DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE POUR
L'INTEGRATION DU COMMERCE DU TOGO

RAPPORT FINAL

Juin 2017



TRIADE

TOGO RESSOURCES

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

\$ US	: Dollar US (United States ou des Etats-Unis)
ANPAT	: Association Nationale des Professionnels Avicoles du Togo
ANPE	: Agence Nationale Pour l'Emploi
ANSAT	: Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire au Togo
API-ZF	: Agence de la Promotion de l'Investissement et de la Zone Franche
ARTP	: Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
CATI	: Centre d'appui à la technologie et à l'innovation
CCIT	: Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	: Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
CERSA	: Centre d'Excellence Régional en Sciences Aviaires
CERT	: Computer Emergency Response Team)
CFE	: Centre de Formalité d'Entreprise
CFT	: Chemins de Fer du Togo
CNCC	: Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation
CNCI	: Comité National de Négociation Commerciale Internationale
COFE	: Cellule d'Observation de la Formation pour l'Emploi
COP21	: 21 ^{ème} Conférence sur le climat de Paris
CORAF	: Centre Ouest Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CRA-F	: Centre de Recherche Agronomique – zone Forestière
CTP	: Comité Technique de Pilotage
DADC	: Direction des Affaires Domaniales et Cadastrales
DOSI	: Délégation à l'Organisation du Secteur Informel
DPV	: Direction de la Protection des Végétaux
DSRP-C	: Document complet de Réduction de la Pauvreté intérimaire
DSRP-I	: Document intérimaire de Réduction de la Pauvreté intérimaire
DST/Mairie	: Direction des Services Techniques de la Mairies
EDIC	: Etude diagnostique pour l'intégration du commerce
EDIL	: Ecole d'Initiative Locale
ENI	: Ecole Normale d'Instituteurs
ENS	: Ecole Normale Supérieure
EPP	: Ecole Primaire Publique
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EVP	: Équivalent Vingt Pieds (unité de mesure de référence de la longueur d'un conteneur équivalant à 6,058 x 2,591 x 2,438 m m)
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FAIEJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations (En français : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FMI	: Fonds Monétaire International

FNAFPP	: Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels
FNFI	: Fonds National de Finances Inclusives
FNGPC	: Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton du Togo
FOB	: Free On Board (Sans frais à bord) - Prix FOB
FUPROCAT	: Fédération des Unions des Producteurs de Café et Cacao du Togo
Ha	: Hectare
ha/an	: Hectare par an
ICAT	: Institut de Conseil et d'Appui Technique
IDH	: Indice de développement humain
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
ITIE	: Initiative pour la transparence dans les industries extractives
ITRA	: Institut Togolais de Recherche Agronomique
IXP	: Point d'échange internet
Kbps	: Kilobits par seconde
Km	: Kilomètre
LCT	: Lomé Container Terminal (Société)
MAEH	: Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique
MCIPSP	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé
MD-ETFP	: Ministère délégué auprès du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MEFPD	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
MEPSFP	: Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de la Formation professionnelle
MFPTRA	: Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative
MIT	: Ministère des Infrastructures et des Transports
MJRIR-DH	: Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République
MME	: Ministère des Mines et de l'Energie
mn	: Minute
MPEN	: Ministère des Postes et de l'Economie Numérique
MUHCV	: Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie
n.d.	: Non disponible
NSCT	: Nouvelle Société Cotonnière du Togo
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OTR	: Office Togolais des Recettes
PADAT	: Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo
PAL	: Port Autonome de Lomé

PCD	: Programme Communautaire de Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMI	: Petites et moyennes industries
PND	: Plan national de développement
PNIASA	: Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIASAN	: Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays pauvre très endetté
ProFoPEJ	: Programme de Formation Professionnelle et Emploi des Jeunes
PTF	: Partenaire Technique et Financier
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RN	: Route Nationale
SAFER	: Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier
SAZOF	: Société d'Administration des Zones Franches
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SEGUCE	: Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur
SEPO	: Succès-Echec-Potentialité-Obstacle
Serv. respons.	: Service responsable
SFD	: Système Financier Décentralisé
SMOCIR	: Secrétariat de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
SNPT	: Société Nationale des Phosphates du Togo
SWOT	: Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (en français)
TRIE	: Transport Routier Inter-États
UEMOA	: Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africaine
UTCC	: Unité technique de café cacao
WACEM	: West African Cement
WASCAL	: West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use
ZF	: Zone Franche
ZFI	: Zone Franche Industrielle

SOMMAIRE

I- RESUME ANALYTIQUE

- 1.1- Messages clés de l'EDIC**
- 1.2- Eléments clés de l'analyse de la croissance économique au Togo**
- 1.3- Rappel des objectifs et du contexte de l'étude**
- 1.4- Méthodologie de l'étude**

II- REVUE DE L'EDIC 2010

- 2.1- Etat de mise en œuvre de la matrice de l'EDIC 2010**
- 2.2- Matrice de l'EDIC révisée**

III- PRESENTATION DU CADRE GENERAL

- 3.1- Situation géographique, démographique et de développement humain**
- 3.2- Situation politique**
- 3.3- Dynamique du développement**
- 3.4- Pauvreté, emploi et éducation**

IV- DIAGNOSTIC DE LA CROISSANCE

- 4.1- Cadres macroéconomique et budgétaire**
- 4.2- Environnement des affaires**
- 4.3- Défis de la formation professionnelle**
- 4.4- Agriculture et pêche**
- 4.5- Secteurs industriel, minier et tourisme**
- 4.6- Secteur des transports et soutien à la croissance du commerce**
- 4.7- Zones économiques spéciales**
- 4.8- Caractéristiques et politique du commerce extérieur**

V- RECOMMANDATIONS

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

LISTE DES CONSULTANTS DU CABINET TRIADE

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° 1 : Employés et travailleurs pour compte propre et par secteur en 2015
- Tableau n° 2 : Chômage et sous-emploi, par niveau d'instruction, zones rurales, zones urbaines et Lomé, Togo, 2015
- Tableau n° 3 : Parts, taux de croissance et contribution à la croissance au Togo, années 1960 à 2013
- Tableau n° 4 : Contributions sectorielles à la croissance sur la période 2016-2022
- Tableau n° 5 : Evolution des croissances sectorielles en % sur la période 2016-2022
- Tableau n° 6 : Evolution des opérations financières de l'Etat (en milliards de F CFA)
Scénario de référence
- Tableau n° 7 : Balance des paiements entre 2009 et 2015
- Tableau n° 8 : Evolution de la dette publique de 2010 à 2016 (en milliards de F CFA)
- Tableau n° 9 : Classement du Togo en 2017
- Tableau n° 10 : Création d'entreprise 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 11 : Raccordement à l'électricité 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 12 : Commerce frontalier : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 13 : Importations à partir du Togo - Rapports *Doing Business*
- Tableau n° 14 : Exportations à partir du Togo - Rapports *Doing Business*
- Tableau n° 15 : Comparaison du Togo avec les pays concurrents pour la facilité des importations
- Tableau n° 16 : Comparaison du Togo avec les pays concurrents pour la facilité des exportations
- Tableau n° 17 : Règlement de l'insolvabilité : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 18 : Octroi du permis de construire en 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 19 : Obtention de prêts 2017 : Indices et couvertures au Togo, en Afrique subsaharienne et dans l'OCDE)
- Tableau n° 20 : Transfert de propriété en 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 21 : Protection des investisseurs minoritaires 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 22 : Paiement des taxes et impôts 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 23 : Exécution des contrats en 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE
- Tableau n° 24 : Evolution des principales exportations agricoles : 2008-2015 (en milliards de F CFA)
- Tableau n° 25 : Excédent vivriers – Indices de l'offre par rapport à la demande intérieure
- Tableau n° 26 : Prix réels de certaines exportations agricoles, 2015 à 2030

- Tableau n° 27 : Evolution de la production halieutique 2009-2015
- Tableau n° 28 : Production de phosphates, clinker et ciment, en millions de tonnes
- Tableau n° 29 : Evolution du prix des phosphates de 2011 à 2015
- Tableau n° 30 : Production minière
- Tableau n° 31 : Trafic de marchandises au PAL (en tonnes)
- Tableau n° 32 : Trafic transit
- Tableau n° 33 : Trafic global en tonnage au PAL
- Tableau n° 34 : Trafic des conteneurs
- Tableau n° 35 : Evolution de la Zone Franche du Togo depuis 2009
- Tableau n° 36 : Soldes des transactions courantes et leurs composantes, en % du PIB
- Tableau n° 37 : Structure des exportations totales : exportations, réexportations et régime (zone franche, hors zone franche) en %
- Tableau n° 38 : Produits d'exportation à forte croissance (territoire douanier, hors zone franche)
- Tableau n° 39 : Produits d'exportation de la zone franche à forte croissance
- Tableau n° 40 : Produits de réexportation (hors zone franche et zone franche) à forte croissance
- Tableau n° 41 : Structure des exportations (zone franche et hors zone franche) par produits, pour les périodes 2008-2010, 2011-2013 et 2014-2016)
- Tableau n° 42 : Structure des réexportations par produits, pour les périodes 2008-2010, 2011-2013 et 2014-2016
- Tableau n° 43 : Evolution géographique des importations du Togo
- Tableau n° 44 : Comparaison des indicateurs « Doing Business » pour la facilitation des exportations
- Tableau n° 45 : Comparaison des indicateurs « Doing Business » pour la facilitation des importations
- Tableau n° 46 : Excédents vivriers
- Tableau n° 47 : Interventions de l'ANSAT sur la période 2010-2015
- Tableau n° 48 : Taux consolidés et taux effectifs (en %)
- Tableau n° 49 : Commerce entre le Togo et les Etats-Unis
- Tableau n° 50 : Correspondance des axes de la matrice d'actions prioritaires et des cibles des ODD en lien avec le commerce

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique n° 1 : PIB par habitant au Togo et dans les pays à faible revenu de 1960 à 2015
- Graphique n° 2 : Taux de croissance du PIB par habitant au Togo et dans différents pays de la CEDEAO de 2009 à 2015
- Graphique n° 3 : Formation de capital au Togo et dans les pays de comparaison, moyennes 2008-2013
- Graphique n° 4 : Formation brute de capital public et privé et épargne nationale au Togo, 2001-2015
- Graphique n° 5 : Formation brute de capital, épargne brute et solde du compte courant 2001-2015
- Graphique n° 6 : Taux de scolarisation primaire en 2015 (graphique de gauche), taux de redoublement dans le primaire en 2015 (graphique de droite)
- Graphique n° 7 : Répartition des dépenses d'investissements publics par axe stratégique du PND (moyenne 2018-2022)
- Graphique n° 8 : Répartition des dépenses d'investissements publics par axe stratégique du PND (2017 et moyenne 2018-2022)
- Graphique n° 9 : Valeur perdue par suite de pannes d'électricité en % des ventes en 2015
- Graphique n° 10 : Temps de passage des conteneurs 1
- Graphique n° 11 : Temps de passage des conteneurs 2
- Graphique n° 12 : Evolution du trafic de marchandises
- Graphique n° 13 : Trafic transit
- Graphique n° 14 : Trafic global au PAL (en tonnage)
- Graphique n° 15 : Trafic des conteneurs
- Graphique n° 16 : Degré d'ouverture des économies de l'UEMOA
- Graphique n° 17 : Transferts de fonds de l'étranger au Togo, 1974-2015 (% du PIB)
- Graphique n° 18 : Envois de fonds de l'étranger (Togo et comparateurs - % du PIB) 2015
- Graphique n° 19 : Evolution des exportations (y compris les réexportations) et des importations des biens en % du PIB)
- Graphique n° 20 : Structure des exportations (zone franche et territoire douanier), Périodes 2008-2010 et 2014-2016
- Graphique n° 21 : Produits de réexportations (Zone franche et territoire douanier), Périodes 2008-2010 et 2014-2016
- Graphique n° 22 : Evolution des échanges de services
- Graphique 23 : Evolution de l'investissement direct entré au Togo (2008-2015)
- Graphique n° 24 : Investissement direct étranger entrant moyen sur la période 2013-2015, en % du PIB
- Graphique n° 25 : Investissement direct sortant moyen sur la période 2013-2015, en % du PIB

I- RESUME ANALYTIQUE

Depuis 2006, le gouvernement a lancé d'importantes réformes politiques et économiques qui ont permis de renouer avec les principaux partenaires, après la longue crise sociopolitique des années 1990. Les élections législatives de 2007 et 2013 et présidentielles de 2010 et 2015 se sont tenues de façon apaisée et les différentes réformes se sont allègrement poursuivies. La mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) ont permis une croissance économique réelle de plus de 5% en moyenne depuis 2013 et de faire reculer l'incidence de la pauvreté qui est passée de 61,7 % en 2006 à 58,7% en 2011 puis à 55,1 % en 2015. Le pays a fait des progrès importants dans plusieurs domaines économiques.

L'agriculture togolaise a connu une croissance impressionnante de 6,6% par an depuis 2011. Le pays est auto-suffisant en céréales sauf pour le riz, et la production du coton – première culture de rente – a triplé. Les ventes des phosphates – première exportation – ont doublé en volume pour atteindre 1,2 million de tonnes. La capacité du Port autonome de Lomé (PAL) a été augmentée et modernisée, permettant une augmentation du volume de cargaison traité de 8 millions de tonnes en 2010 à 15,4 millions de tonnes en 2015. La balance commerciale des services est passée de sa situation déficitaire à un surplus grâce à l'ouverture du terminal de conteneurs au port. Et le Togo a amélioré sensiblement son climat des affaires, devenant un des dix plus grands réformateurs en 2014.

Ces résultats, bien que remarquables, restent insuffisants en rythme et en qualité, au regard du défi démographique du pays, de son ambition d'émergence et des impératifs de durabilité environnementale. Le gouvernement a défini, à la suite d'un forum national de la planification tenu en 2014, un document cadre du système national et l'élaboration de la vision du pays à long terme, *Vision Togo 2030*. En 2017, il est en train de finaliser le Plan National de Développement (PND) 2018-2022. Cette Etude diagnostique pour l'Intégration du commerce (EDIC) du Togo s'inscrit dans ce processus et vise à définir le rôle du commerce international dans le développement économique du pays.

1.1- Messages clés de l'EDIC

Les messages clés qui ressortent de l'analyse de la mise en œuvre de l'EDIC 2010 et de la situation du commerce au Togo sont les suivants :

- poursuivre les efforts dans le secteur du coton tout en mettant l'accent sur la gouvernance et le renforcement des capacités des organisations des producteurs ;
- promouvoir les agropoles pour développer les chaînes de valeur ;
- promouvoir de nouvelles filières agricoles y compris celles des produits vivriers pour l'exportation ;

- développer une nouvelle zone économique spéciale qui facilite la création d'entreprises exportatrices sous le statut de zone franche mais aussi de territoire douanier ;
- développer un cadre réglementaire stable et transparent afin d'attirer des investisseurs solides et prêts à s'engager sur le long terme, pour assurer à l'État les ressources nécessaires au développement du pays ;
- poursuivre l'amélioration de la productivité et de la production des phosphates tout en développant une chaîne de valeur et mettre en œuvre les dispositions de l'ITIE ;
- poursuivre les efforts de modernisation des infrastructures et des services du port pour maintenir et renforcer son rôle de « hub » régional ;
- promouvoir le commerce licite de transit et de réexportation par la réhabilitation des routes, l'aménagement de la réglementation et une plus grande concurrence dans le transport routier.

1.2- Contexte économique et commercial

Pour un petit pays en termes de superficie, le Togo a une économie assez diversifiée. Il a un secteur primaire qui compte pour environ un tiers du PIB, tiré par les cultures vivrières et avec beaucoup de potentiel pour des cultures de rente destinées à l'exportation. Le secteur minier a typiquement dominé les exportations de biens, avec les phosphates mais aussi le clinker et le ciment grâce aux ressources importantes de calcaire. Le Togo a eu un certain succès dans les exportations manufacturières, dû surtout à la zone franche. Mais avant tout, le Togo est un hub du commerce des services. Il est devenu aujourd'hui une plateforme tournante pour les pays de l'UEMOA, en général et ceux de l'hinterland en particulier, grâce aux performances de ses infrastructures de transports aérien et portuaire. Le commerce de transit contrôlé et non-contrôlé est important depuis longtemps, auquel s'ajoutent maintenant le transbordement et les services aériens. Il ne faut pas non plus oublier le tourisme et les services financiers.

Cette diversification rend plus difficile l'appréciation de l'importance relative des différents sous-secteurs, notamment quand il s'agit de l'estimation de la valeur des services exportés. Sa valeur ajoutée en termes de contribution au PIB est très différente selon le produit ou service concerné. Les produits agricoles ont toujours une composante de valeur ajoutée élevée, le secteur minier et la zone franche nettement moins, ce qui est dû à l'importance du capital dans le premier et des intrants intermédiaires dans le second. Le commerce des services peut être plus intéressant que certaines exportations de marchandises en termes de valeur ajoutée si leur contenu de main-d'œuvre est élevé. Finalement, il faut noter que les réexportations représentent un service offert par le Togo – d'abord de transport, mais des fois aussi d'entreposage, emballage, financement et assurance. Malheureusement, les réexportations sont considérées comme de marchandises dans les statistiques du Togo et les produits individuels sont souvent mêlés avec les produits fabriqués ou cultivés au Togo.

En acceptant, pour le moment, qu'on parle de catégories très différentes, il est quand même utile de comparer l'importance relative des biens et des services à travers le tableau ci-dessous.

Structure des Exportations du Togo en 2015

	Valeur (en CFAFmd.)	% du total
Total	886	100
Biens	497	56
Biens hors zone franche	225	25
dont : - phosphates	59	7
- clinker et ciment	46	5
- coton fibre et graines	39	5
Biens zone franche	134	15
Exportations non contrôlées, électricité, etc.	106	12
Services	389	44
Transport	121	14
Réexportations	101	11
Voyages	67	8
Autres services	101	11

En réaffectant les réexportations parmi les services, on note que les services comptent pour 44% de la valeur totale des exportations. Le commerce non-contrôlé des marchandises est forcément mal compris mais on peut supposer qu'une bonne partie représente aussi un commerce de transit et donc plutôt un service. Les services s'approchent donc à la moitié de la valeur totale des exportations. Et le tourisme (« voyages » plus une partie du « transport ») apparaît plus important que les phosphates. Ceci dit, l'agriculture reste sans doute la plus importante pour la réduction de la pauvreté vu la concentration de la pauvreté dans les zones rurales et le potentiel toujours non-exploité dans ce secteur. Cependant, avec une population de plus en plus urbaine, il faudra certainement une stratégie multi-sectorielle qui soutient les exportations minières, manufacturières et des services aussi.

Climat des affaires

La première étape dans la promotion des exportations est l'amélioration du climat des affaires car c'est finalement le secteur privé qui doit investir pour que le commerce s'accélère. Le Togo est classé 154^{ème} sur les 190 économies couvertes par le rapport *Doing Business* 2017. Ceci est proche de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne mais loin derrière son voisin, le Ghana (108^{ème}).¹ Néanmoins, le Togo est engagé dans un sérieux effort de réforme depuis plusieurs années et a enregistré encore trois réformes l'année passée sur les indicateurs de la création d'entreprises, de l'accès à l'électricité et du commerce transfrontalier. Le Togo a facilité la création d'entreprises en réduisant les coûts de création par la suppression de la redevance perçue par l'Office Togolais des Recettes

¹ Le rapport *Doing Business* 2017 est le 14^{ème} rapport de la Banque mondiale sur l'amélioration du cadre des affaires. Togo occupe le 28^{ème} rang africain sur 54 pays classés.

(OTR). Le pays a aussi réduit la durée et les étapes de la procédure d'obtention du branchement électrique, notamment par la création d'un guichet unique permettant de regrouper toutes les demandes et tous les paiements.

Commerce transfrontalier (117^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Le Togo s'est doté d'une plateforme électronique qui interconnecte plusieurs agences aussi bien pour les procédures d'importation et d'exportation que pour les paiements y afférents, avec pour conséquence la réduction du temps nécessaire pour les opérations d'importation et d'exportation. Plusieurs projets s'exécutent aujourd'hui à travers l'amélioration des services des transports, du commerce et des douanes. Le problème majeur est relatif aux délais et coûts liés à la logistique de l'importation des marchandises qui, aujourd'hui, souffre du non-respect des procédures de commerce transfrontalier et de transport intérieur. En ce qui concerne les exportations, le problème ne se pose pas avec acuité, ce qui explique son rang relativement bon de 117^{ème}.

Création d'entreprise (123^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Le Togo a réalisé d'importantes avancées en matière de procédures aux fins de faciliter la création d'entreprises à travers la mise en place de Centre de Formalité d'Entreprise (CFE) qui est un guichet unique qui résout le problème de la multiplicité des services en même temps qu'il réduit le coût et le temps des formalités pour la création d'entreprise au Togo. Cependant, des efforts restent encore à faire pour la déconcentration de ce centre pour accompagner les processus de la déconcentration et de la décentralisation.

Octroi de permis de construire (180^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Le Togo a fait des efforts parce que les textes existent mais leur application reste toujours difficile à cause des problèmes fonciers.

Transfert de propriété (183^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Le transfert de propriété reste toujours un problème et le classement de Togo est très peu intéressant. C'est une contrainte majeure dans le domaine du foncier et de l'immobilier dont la résolution devra passer par l'adoption des textes fondamentaux relatifs au code foncier en cours d'amélioration (Cf. Forum National du Foncier, avril 2017).

Raccordement à l'électricité (147^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

En matière d'accès à l'électricité, deux problèmes persistent : la couverture géographique et la qualité du raccordement, même si des efforts sont en train d'être faits pour la diversification des sources d'énergie et l'amélioration du mode d'électrification des villes et des campagnes.

Obtention de prêts (139^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

D'une manière générale, le secteur financier reste une problématique majeure. Les populations togolaises, en général et les couches les plus défavorisées, en particulier, ont du mal à accéder aux services financiers structurés.

Protection des investisseurs minoritaires (145^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Des efforts sont en train d'être faits pour garantir les intérêts des actionnaires minoritaires dans les sociétés en vue d'améliorer la transparence des transactions des parties en conflit.

Paiement des taxes et impôts (169^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Les réformes dans le domaine de la fiscalité sont en cours et permettent de résoudre progressivement un problème majeur qui est celui du taux d'imposition élevé, en élargissant l'assiette fiscale. Mais le remboursement des crédits de TVA et le temps requis pour les audits posent aussi des problèmes au Togo.

Exécution des contrats (145^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Le problème réel dans ce domaine est le temps qu'un tribunal de première instance met pour résoudre un litige commercial et son coût. Comparativement à 2010, le nombre de jours pour l'exécution des contrats (même s'il est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne) a connu une baisse de 100 jours en 2017.

Règlement de l'insolvabilité (90^{ème} du Rapport *Doing Business* 2017)

Dans ce domaine, le Togo a fait des efforts avec l'émergence d'entreprises nationales capables de répondre aux exigences des établissements bancaires, ceci grâce à la solidité du cadre juridique applicable aux procédures de liquidation et de redressement judiciaire. Cependant, les problèmes de règlement d'insolvabilité restent une contrainte pour l'accessibilité aux emprunts de courtes et moyennes échéances pour les PME et les PMI.

Développement des compétences

Dans le domaine de la formation technique et professionnelle, le partenariat inclusif entre le secteur privé et le secteur public doit être amélioré et renforcé pour la formation professionnelle plus efficace en vue de garantir des compétences en adéquation avec le marché de l'emploi tout en mettant un accent particulier sur l'apprentissage et la formation de type dual. Le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) est un bon point de départ. Au cours des années 2013 à 2015, une attention toute particulière est accordée au fonds à travers l'accroissement de sa subvention et un appui à l'amélioration de sa gouvernance axée sur un mécanisme renforcé de sélection et d'approbation de projets qui couvrent aussi bien les besoins des entreprises que ceux du secteur informel. Le fonds a mis en place un fonds d'appui à l'apprentissage dans trois villes du pays. Ceci a renforcé le pilotage de cet instrument d'apprentissage et d'acquisition de nouvelles technologies.

Néanmoins, il faut mettre en place des mécanismes pour s'assurer que ses programmes sont davantage impulsés par les besoins des entreprises et non pas par les services disponibles auprès des fournisseurs de formation. Sa mission doit être élargie aux entreprises de la zone franche de même qu'au secteur informel. À mesure que ce fonds gagne en efficacité, une plus grande part de la taxe de formation prélevée sur les entreprises privées doit lui être allouée.

Accès à l'énergie

La production énergétique est restée à son niveau de 2013, soit 161 MW mais le nombre de nouveaux abonnés a fortement progressé, passant de 20 792 en 2013 à 32 193 en 2016, soit un taux d'accroissement de 55%. En conséquence, le taux d'électrification national a progressé, passant de 23% en 2010 à 26,5% en 2015. Sans augmentation de l'offre, il n'est pas surprenant que la fourniture de l'électricité soit peu fiable. De plus, le Togo souffre des tarifs de l'électricité nettement supérieurs à la moyenne régionale et à ceux pratiqués dans les pays non africains en développement.

Le manque de fiabilité a poussé un nombre d'entreprises à investir dans l'acquisition de groupes électrogènes qui sont une source d'électricité encore plus onéreuse. C'est pourquoi il est peu probable que le Togo puisse être compétitif dans le secteur des industries manufacturières travaillant pour l'exportation et pour lesquelles l'électricité est un intrant important. À court terme, les résultats financiers de la compagnie de distribution de l'électricité, la CEET (Compagnie Energie Electrique du Togo), doivent être améliorés pour éviter les coupures de la fourniture par la Compagnie de production, la CEB (Communauté Electrique du Bénin), pour non-paiement. A terme, la production hydroélectrique depuis le barrage d'Adjarala pourrait bien être la solution envisageable pour ramener les tarifs de l'électricité à des niveaux raisonnables.

Accès à la téléphonie

Le secteur des communications électroniques a globalement maintenu sa croissance sur la période de mise en œuvre de la SCAPE. En effet, le taux de pénétration de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile est passé de 67,1% en 2011 à 70,4% en 2015 et le taux de pénétration du haut débit (>256 Kbps) est passé de 3,8% en 2011 à 16% en 2016. Malgré ces améliorations récentes, le coût du service de la téléphonie ainsi que de l'Internet reste élevé pour le Togolais moyen et comparativement aux coûts pratiqués dans les pays voisins. De même, la qualité du service de téléphonie mobile et Internet n'est pas encore satisfaisante et les coupures demeurent fréquentes, ce qui pénalise les opérateurs économiques.

Cependant, des réformes soutenues sont en train d'être réalisées pour rendre l'économie numérique au Togo plus accessible, avec des produits de qualité, à travers la mise en place de infrastructures modernes et d'ouverture progressive du marché au secteur privé. La gouvernance du secteur s'améliore à travers le renforcement du rôle de l'Autorité de Réglementation des Postes et des Télécommunications (ARTP) et la mise en place du partenariat public-privé. Beaucoup d'efforts sont réalisés avec les projets e-administration et e-gouvernement.

Port autonome de Lomé

Environ 80% des échanges extérieurs du Togo se font par voie maritime en utilisant le port de Lomé qui sert aussi de port de transit pour les pays voisins ; le trafic de transit représente entre 30 et 40% de ses activités.

Le port de Lomé est géré par une société d'État, le Port Autonome de Lomé (PAL), en relation avec le secteur privé dans le cadre d'un partenariat qui comprend la conception, le financement, la construction et l'exploitation des activités portuaires par des sociétés privées.

En 2011, le gouvernement a procédé à la réalisation de l'*Étude d'Actualisation approfondie du Plan Directeur du Port Autonome de Lomé* pour moderniser le PAL. L'État togolais a signé une convention avec la Société Lomé Container Terminal (LCT) pour la gestion d'un terminal privé de conteneurs au port de Lomé. Il est prévu un volume manutentionné d'environ 500.000 EVP par an à partir de 2016 et à terme 1.500.000 EVP². Le trafic global en tonnage au PAL est passé de 8 005 904 en 2010 à 15 413 487 en 2015. De même, le trafic des conteneurs est passé de 339 853 à 905 700 sur la même période. L'ouverture de LCT explique la majeure partie de l'augmentation des exportations des autres services. Cependant, cette croissance est due surtout au transbordement avec peu de valeur ajoutée et le trafic a baissé en 2016. Le PAL doit continuer à améliorer sa performance afin de rester compétitive en face des progrès accomplis par d'autres ports de la sous-région.

Une étude approfondie est nécessaire pour aider le port à choisir une nouvelle stratégie de développement, définissant les alternatives d'un plan d'occupation des sols et des phases de développement flexibles tenant compte des aléas des projections de trafic. L'approche future devra éviter certaines erreurs du passé et s'assurer que la procédure suivie, analysant les offres de projets d'expansion portuaire de tous les groupes privés, détermine bien si leurs objectifs sont cohérents avec le Plan Directeur.

Réseau routier

Le Togo possède trois corridors routiers qui desservent le port de Lomé et les pays de la sous-région. Le corridor Lomé - Ouagadougou, qui constitue l'épine dorsale du réseau routier togolais, abrite un poste de contrôle juxtaposé aux frontières, à Cinkassé, mis en service en 2010. Depuis la mise en œuvre du programme régional de facilitation du transport et du transit routiers en Afrique de l'Ouest en 2003, certaines mesures sont réalisées ou connaissent un début de réalisation ; il s'agit notamment de la création des institutions de facilitation (comités nationaux et comités de gestion de corridors), de la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières, de l'harmonisation des procédures douanières et de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes. Par contre, l'application de la convention TRIE adoptée déjà en 1982 est encore insuffisante. Il y a un nombre important de contrôles, de prélèvements de cautions et de véhicules ne remplissant pas les conditions d'agrément définies dans la Convention, réduisant ainsi la fluidité du trafic sur les corridors et aux frontières.

² Vision et missions du Ministère des infrastructures et des transports

Réseau ferroviaire

Après avoir réalisé des performances allant jusqu'à 140 000 tonnes par jour (équivalent à 150 camions par jour), le transport de fret est quasiment à l'arrêt depuis 2011, alors que le trafic sur le chemin de fer Abidjan - Ouagadougou tourne autour de 910 000 tonnes/km par an. Les mauvaises performances du réseau ferroviaire, en raison notamment de la vétusté des voies et de l'inaction des concessionnaires, ont conduit à plus de camions sur les routes du Togo, les trafics réalisés actuellement par chemin de fer se limitant au transport de phosphates, au transport de clinker de Tabligbo à la cimenterie à Dalavé, et au transport marginal de graviers et de conteneurs. Un vaste programme régional, piloté par la CEDEAO et l'UEMOA, prévoit la réhabilitation des réseaux ferroviaires de l'espace CEDEAO, dont celui du Togo, et leur interconnexion.

Facilitation du commerce

Face à la concurrence des autres pays de la côte, il est évident que le Togo devra s'appuyer sur le levier de réduction des coûts d'accès aux marchés intérieur et international et sur la compétitivité de ses produits sur les marchés. Dans ce contexte, le port doit être plus attractif, d'où l'importance des réformes entreprises par le pays afin de lui permettre de maintenir le trafic du transit face à la concurrence des ports voisins (Dakar, Abidjan, Tema, Cotonou) ayant tous comme clients les pays enclavés de l'hinterland (Burkina Faso, Niger, Mali).

Dans un souci de facilitation du transport et du commerce, la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur au Togo (SEGUCE)³ a été mise en place en 2013 dans le cadre du partenariat public-privé. Ce Guichet Unique est une plateforme de haute technologie conçue pour gérer tous les mouvements des marchandises, quel que soit le type d'acheminement.

Les obstacles au transit comprennent, comme l'a relevé l'EDIC 2010, les surcoûts. Parmi les nombreuses causes des surcoûts, on peut noter : i) la non-application des traités communautaires dont l'objectif est la facilitation des échanges de biens et de services entre pays membres ; ii) les retards et les frais occasionnés par les douanes ; iii) les quotas de répartition du trafic entre pays ; iv) les prélèvements non justifiés de certains organismes et v) les barrages routiers. Plusieurs conventions ont enrichi le cadre juridique du transit. Force est de constater qu'à ce jour, ces conventions n'ont été ni effectivement ni correctement appliquées dans aucun des États membres.

Zones économiques spéciales

La zone franche togolaise a perdu son élan d'avant 2012. L'investissement, le chiffre d'affaires et les exportations ont tous baissé ces dernières années. Le nombre de nouveaux agréments a baissé à 13 entre 2014 et 2015, ce qui est le plus bas total pour deux années consécutives depuis 1993. Une des contraintes majeures reste la disponibilité et l'accès à la terre. L'espace de la zone franche au port de Lomé était déjà saturé en 2009. La loi prévoit que le statut d'entreprise franche puisse s'établir dans n'importe quel point du territoire sous certaines conditions. Mais les sociétés préfèrent bénéficier d'un terrain déjà

³ Rapport d'activités de SEGUCE 2016

aménagé, sans les risques liés à la location ou l'achat de terre, avec tous les services associés. Plusieurs d'entre elles ont renoncé à investir pour cette raison.

La SAZOF avait déjà obtenu 140 ha à Adétikopé à 17 km au nord de Lomé en 2009 et une étude a été réalisée afin de définir une stratégie pour son développement. Il est proposé que ce soit une zone économique spéciale qui accueille les entreprises travaillant sous le régime du territoire douanier ainsi que des entreprises de zone franche et que des sociétés de logistique y soient incorporées aussi.

Les autorités ont décidé en 2012 de créer une Agence de Promotion de l'Investissement et de la Zone Franche (API-ZF) qui sera responsable pour la gestion du code d'investissement et la réglementation de la zone franche. Cependant, le décret qui décrivait ses attributions, organisation et fonctionnement n'a été pris qu'en août 2016 et le Directeur Général n'était toujours pas nommé au début de 2017. Ce retard semble avoir bloqué l'adoption d'une nouvelle stratégie.

Il y a des perspectives intéressantes pour les zones économiques spéciales mais aussi des risques importants. Le Togo a, certes, plusieurs atouts, y compris une expérience qui dépasse maintenant 25 ans ; le pays est bien placé au centre de l'Afrique de l'Ouest ; le site d'Adétikopé est disponible et bien situé, avec une liaison avec le port de Lomé par le grand contournement. Un plan détaillé pour le développement de ce site est prêt et son cadre légal est défini à la fois pour le statut de zone franche, le code d'investissement et la structure institutionnelle. Cependant, la zone franche stagne actuellement et la volonté politique d'avancer rapidement sur le nouveau site n'est pas encore confirmée. Entretemps, d'autres pays de la sous-région avancent. Pire, la raison d'être des entreprises déjà en place dans la zone pourrait être remise en question si les règles du libre-échange au sein de la CEDEAO soient appliquées avec plus de rigueur.

Activités minières

En termes d'exploitation minière, la situation se présente comme suit : i) cinq sociétés exploitent du phosphate meuble, du calcaire pour le clinker/ciment, du fer et des pierres marbrières ; ii) une vingtaine de sociétés exploitent les matériaux de construction pour le BTP ; iii) une vingtaine de demandes d'autorisation et/ou de permis d'exploitation de matériaux de construction et iv) une centaine de petits investisseurs à la recherche de l'or.

Toutefois, ce secteur connaît des difficultés énormes en l'absence d'investissements massifs nécessaires au renouvellement des outils de production et le passage du phosphate meuble au phosphate carbonaté. La Société Nouvelle des Phosphates du Togo, qui est encore la seule entreprise échappant aux mécanismes d'audit et de surveillance environnementaux, ne domine plus le secteur extractif et sa part du PIB est en déclin du fait de la baisse des prix sur le marché international, la réduction des réserves de phosphates non-carbonatés et la mauvaise gestion de l'entreprise. Le ciment perd aussi son importance avec la création de cimenterie au Burkina Faso et au Bénin, bien que ces industries aient toujours besoin du clinker du Togo ou d'ailleurs. De plus, le secteur mériterait une meilleure gouvernance.

Les principaux défis à relever, afin d'accroître les bénéfices sociaux et économiques du sous-secteur minier sont : i) le renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'amélioration du contrôle et du suivi de l'activité minière et un bon usage de la rente

minière ; ii) le renforcement des outils de production par la sélection d'un partenaire stratégique pour l'exploitation du phosphate carbonaté et même un complexe d'engrais et iii) la promotion de la petite mine mécanisée. La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) est nécessaire mais pas suffisante.

Tourisme

Le secteur du tourisme reste peu développé au Togo mais en termes d'exportations, il gagne des devises comparables aux phosphates. Une partie représente des voyages d'affaires liés aux autres activités. Néanmoins, les voyages personnels comptent pour la moitié, ce qui est comparable aux exportations de coton. A ceci, il faudra ajouter les recettes venant des conférences, qui constituent une composante croissante du tourisme grâce aux nouvelles infrastructures disponibles.

Le tourisme est en pleine croissance au niveau mondial et en Afrique et les autorités togolaises sont conscients de son succès dans le passé et reconnaissent son potentiel. Ils ont adopté en 2011 la Politique Nationale du Tourisme, qui propose de grandes orientations se fondant sur la qualité de la biodiversité du pays et la diversité des expressions culturelles pour promouvoir un tourisme diversifié, durable et respectueux de l'environnement.

Il existe des contraintes majeures au développement du secteur du tourisme. L'offre touristique togolaise n'est pas suffisamment développée et la destination Togo n'est pas très visible sur les marchés émetteurs de touristes. En matière de réglementation relative aux hôtels et aux professions du tourisme, celle-ci devrait être actualisée et adaptée aux nouveaux métiers du tourisme. La Commission Nationale d'Agrément et de Classement des Etablissement de Tourisme a inspecté un peu plus que la moitié des établissements de tourisme mais aucun établissement d'hébergement n'a fait l'objet d'un classement, pour le moment. La mise en place d'un cadre de coordination et de concertation entre les différentes parties prenantes serait favorable à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions de différentes natures qui concourent au développement du secteur.

Agriculture

L'agriculture est un pilier de l'économie togolaise, générant environ 40% du PIB et occupant plus que la moitié de la population active. Depuis 2010, le PIB agricole a enregistré un taux de croissance de 6,6% par an et il y a un grand potentiel encore peu exploité. Depuis 2009, les excédents alimentaires sont devenus structurels pour la plupart des céréales. Par contre, la promotion des exportations – les produits pour lesquels le pays a de l'avantage comparative – offre le moyen le plus sûr de maintenir la croissance agricole et d'augmenter les revenus des paysans.

Les cultures de rente ont connu une reprise importante depuis 2010. Les exportations des principaux produits ont presque doublé en valeur entre 2008 et 2010 puis 2013 et 2015. Les exportations de coton ont triplé pour reprendre leur place traditionnelle à la tête des exportations agricoles. Les autres exportations significatives sont le cacao, le café, la noix de cajou, les fruits et légumes et le maïs. Cependant, la production du coton reste en dessous du niveau déjà atteint dans le passé et la production des autres cultures est toujours modeste.

La viabilisation du secteur du coton est compliquée par les besoins importants d'intrants et la nécessité d'une transformation préliminaire d'égrenage. Son développement demande le renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel de la filière, en commençant avec la professionnalisation et la fidélisation des producteurs et de leurs organisations.

La replantation des caféiers et des cacaoyers est prioritaires et des programmes ambitieux sont en cours. Mais il y a des défis de gouvernance dans ce secteur aussi, notamment dans la gestion des fonds obtenus par les taxes à l'exportation destinées à l'interprofession.

Pour l'anacarde, les défis sont d'abord l'amélioration des rendements et la transformation primaire sur place sans pénaliser les producteurs.

Les exportations de fruits et légumes font face à des exigences de normes et standards mis en place en Europe et qui demandent une intervention plus engagée de l'Etat alors que l'exportation du maïs est confrontée aux politiques d'autosuffisance alimentaire qui favorisaient la sécurité alimentaire mais qui ne semblent plus appropriées dans un contexte de surplus structurels.

Politique commerciale

L'économie togolaise est une économie structurellement ouverte. La tendance observée ces dernières années est une tendance à l'approfondissement de l'ouverture. Cette situation traduit l'importance des échanges extérieurs dans la dynamique de l'économie togolaise. Mais l'économie togolaise est aussi caractérisée par un déficit structurel des transactions courantes qui a eu tendance à s'accroître au cours des cinq dernières années. Alors que le rapport entre les importations de marchandises et le PIB a augmenté de onze (11) points de pourcentage au cours des six dernières années, passant de 39% en 2009 à 50% en 2015, celle des exportations a diminué d'environ deux (2) points de pourcentage sur la même période, de 27% en 2009 à 25% en 2015. Les performances à l'exportation ne permettent pas à l'économie togolaise de soutenir durablement une croissance des importations comme celle observée ces dernières années.

L'exportation des marchandises du Togo vise d'abord la zone Afrique, principalement les pays membres de l'UEMOA. La part de la zone Afrique s'est établie en moyenne à 68% sur la période 2008-2016 et reste assez stable. Les pays asiatiques – d'abord l'Inde, ensuite la Chine et l'Indonésie – constituent des clients d'importance croissante pour le Togo. Leur part a augmenté de 11% en 2008 à 20% en 2016. La part de l'Afrique serait encore plus grande si on tenait compte du commerce non-contrôlé et des services.

Le développement du commerce et la politique commerciale ont été contrariés par divers facteurs. La capacité technique est faible, les données fiables ne sont pas disponibles en temps opportun et le cadre institutionnel est instable. Une stratégie commerciale cohérente aiderait à concentrer les ressources limitées sur les priorités. Une approche rationnelle de la promotion des investissements et des exportations devrait être adoptée pour éviter des discriminations au détriment des entreprises hors zone franche. Force est de constater que l'obstacle fondamental au développement des exportations est la compétitivité et non les accords commerciaux. Les facteurs déterminants de la compétitivité n'étant en général pas du ressort du ministère du Commerce, des mécanismes efficaces de coordination doivent être mis en place dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Enfin, des processus plus efficaces de consultation avec le secteur privé et un cadre d'intervention des pouvoirs

publics plus stable seront essentiels, car ce sont les acteurs privés qui, au bout du compte, tiennent la majeure partie, sinon l'ensemble, de l'activité économique.

Commerce électronique

La promotion du commerce électronique soulève des défis de mise en place de dispositions juridiques – orientations, cadre institutionnel, etc. – et d'infrastructures institutionnelles et technologiques. Ainsi, entre 2011 et 2015, le Togo a adopté des politiques sectorielles pour la promotion des technologies de la communication et de l'information. Cela a permis la mise en œuvre effective du projet e-gouvernement qui a pour but de garantir l'efficacité de la communication entre l'administration et les usagers. Dans le cadre du renforcement des capacités des opérateurs du commerce dans les domaines liés au commerce électronique, le Togo a bénéficié entre 2013 et 2014 du programme TrainForTrade de la CNUCED qui lui a permis de former environ une centaine d'acteurs publics et privés en matière de législation et de pratique du commerce électronique.

Intégration du genre dans le commerce

En amont comme en aval de la chaîne de la production agricole, les femmes sont toujours présentes et restent les actrices incontournables de la commercialisation des produits agricoles, surtout des vivriers, et des échanges au niveau du commerce transfrontalier. Mais il faut signaler que leur rôle au niveau de la production reste limité à cause de leur difficulté d'accès à la terre et au crédit.

Aujourd'hui, avec l'amélioration du climat des affaires, la facilitation du commerce, l'amélioration de l'accès au produit de micro-finance et la mise en œuvre de certains projets d'aménagements hydro-agricoles, les jeunes gens et filles saisissent les opportunités offertes pour développer le petit commerce et des exploitations agricoles de contre saison. Ces dernières années, plusieurs réformes sont réalisées en faveur de la femme tant sur le plan social (Code de la famille) que sur les plans économiques et politiques où on assiste à l'émergence de femmes chefs de famille, responsables administratifs et politiques et chefs d'entreprise.

Environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Togo s'est doté de plusieurs instruments de planification, juridiques et institutionnels depuis 2009. Il a également ratifié de nombreuses conventions dont les plus importantes sont : la convention de lutte contre la désertification, la convention de lutte contre la pollution et, tout dernièrement, la convention de lutte contre les changements climatiques induite par la COP21. Cependant, le rythme de déforestation est élevé et chaque année, 15 000 ha de forêts et savanes disparaissent contre un faible effort de reboisement d'environ 3 000 ha/an. La pollution marine est constatée au niveau des côtes à cause de l'activité de certaines industries extractives dont les rejets vont directement dans l'océan. L'érosion côtière constitue également un danger potentiel pour la portion du littoral située entre Lomé et Aného avec, en perspective, des destructions d'infrastructures ayant nécessité de fortes mobilisations de ressources.

Dans l'agriculture, les pratiques culturales sont restées résolument extensives. Associées à une croissance démographique de plus en plus forte, elles conduisent à une dégradation de l'environnement. Le système d'élevage pratiqué, bien qu'à une échelle réduite, n'est pas favorable à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (la transhumance des bêtes, par exemple). Dans le secteur de la pêche, les rendements ont considérablement baissé et certaines espèces de poisson ont disparu des captures. Ceci est en partie dû aux pratiques de pêches, aux pollutions d'origine tellurique et pélagique et aussi à l'érosion côtière qui a conduit à la disparition des pêcheries artisanales installées sur le cordon littoral.

Les risques de santé augmentent avec les activités industrielles, minières et manufacturières irrationnelles, la pollution de l'air, la mauvaise qualité de l'eau, l'utilisation quotidienne de produits chimiques insalubres dans l'agriculture, l'élevage et les ménages et l'utilisation anarchiques des produits pharmaceutiques.

La promotion de l'écotourisme représente une solution simple pour protéger, valoriser et perpétuer les ressources naturelles, assurer des emplois et des revenus aux populations locales et procurer des devises pour le pays.

1.3- Rappel des objectifs et du contexte de l'étude

1.3.1- Objectif contenu dans les TDR

L'intérêt pour le gouvernement est d'obtenir un document d'orientation stratégique et opérationnel qui contribue au renforcement des capacités commerciales du pays, à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Le nouveau document prendra en compte des leçons tirées de la réalisation de l'EDIC de 2010 et du bilan de la mise en œuvre de la matrice d'actions et plus particulièrement du cadre intégré au Togo.

L'Etude Diagnostique de l'Intégration du Commerce (EDIC) révisée vise à mettre à jour le diagnostic établi et validé en 2010, ainsi que la matrice d'actions, en tenant compte des évolutions constatées ainsi que des performances atteintes.

L'objectif principal de la révision de l'EDIC est de réexaminer les contraintes qui font obstacle à l'intégration du Togo dans le système commercial multilatéral et à l'intégration plus approfondie des questions commerciales dans la SCAPE et les plans et stratégies nationaux de développement et plus globalement dans la Vision 2030.

1.3.2- Revue de l'EDIC 2010

Dans le contexte actuel, la mise à jour de l'EDIC va davantage se focaliser sur les secteurs prometteurs et le développement des chaînes de valeur à travers des actions concrètes. L'éminence de cette mise à jour se retrouve également dans la revue des actions prioritaires identifiées depuis 2010. Cette revue permettra de voir les actions réalisées, les actions en cours et les nouvelles actions proposées par les acteurs en vue de faire du commerce un véritable secteur porteur de croissance. Elle s'est déroulée d'une manière participative et inclusive, avec toutes les parties prenantes, à travers :

- des questionnaires individuels à renseigner ;
- des séances de travail de groupe (focus groups) avec des responsables d'ONG, de PMI/PME, Syndicats, les PTF, etc. ;

- les documents de revues sectorielles ;
- des consultations avec les entités du ministère du Commerce.

Le résultat de la revue se résume à travers une matrice interrogée et une matrice révisée et renseignée.

La finalité de la revue de l'EDIC 2010 reste un exercice très important pouvant alimenter d'une manière concomitante et synchronisée le diagnostic stratégique du PND, surtout dans le domaine de la promotion du commerce, du secteur privé et de la compétitivité. La matrice prioritaire de l'EDIC ira également alimenter celle du PND sur la période 2018-2022 et restera un instrument de référence en matière de programmation et de budgétisation.

1.3.3- Contextes de la revue de l'EDIC

Comme toute analyse, l'EDIC se veut un outil de diagnostic et de planification pour l'intégration de la politique commerciale du pays dans les autres documents de stratégie sectorielle et plans de développement aux niveaux national, sous régional, régional, continental et international.

► Contexte national

Dans le processus de pilotage de son développement et en vue de réaliser les OMD ayant pour finalité de réduire la pauvreté et créer de l'emploi, le gouvernement togolais, depuis 2013, a élaboré et adopté une stratégie de développement à moyen terme dénommée Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi pour la période 2013 à 2017. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réaliser des performances dans presque tous les secteurs, notamment l'éducation, la santé et surtout en matière d'infrastructures. La SCAPE, dans son axe 1, a mis en exergue non seulement le rôle du commerce dans les autres secteurs à fort potentiel de croissance, d'une manière holistique, mais également son intégration d'une manière spécifique dans les secteurs agricoles, de l'industrie, de l'artisanat et du transport.

D'ici décembre 2017, la SCAPE prend fin et sera remplacée par le Plan National de Développement (PND) 2018-2022. Ce plan s'inscrit dans le processus de la Vision Togo 2030 qui sera déclinée en trois plans dont le premier pour la période 2018-2022. La mise à jour de l'EDIC prendra alors en compte toutes les exigences au niveau international et national que sont les Objectifs de Développement Durable, la Vision Togo 2030 et le PND 2018-2022.

► Contexte régional et sous régional

Au niveau sous régional, le contexte est marqué par l'agenda 2020 de la CEDEAO qui est de passer de la « CEDEAO des Etats à une CEDEAO des peuples ». Pour opérationnaliser cette vision, la CEDEAO a adopté un Programme Communautaire de Développement (PCD) dont l'objectif global est de contribuer à la construction d'une union économique régionale compétitive, viable et sécurisée, avec une participation plus accrue des populations au processus d'intégration.

Sur le plan communautaire, la revue de l'EDIC est marquée par un certain nombre de réformes et de directives dont les principales sont l'amélioration de la gestion des finances publiques, la budgétisation axée sur les résultats et la culture de la redevabilité.

► **Contexte continental**

Ce contexte est marqué par la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Cet agenda est soutenu par une vision qui est de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, soutenue et dirigé par ses propres citoyens et formant une force dynamique sur la scène mondiale pour relever de nouveaux défis sur le continent à court, moyen et long termes. Relativement à la position de l'Afrique sur les ODD, les propositions sont orientées vers la transformation structurelle des économies et la croissance inclusive, l'innovation, le transfert de technologies et la recherche-développement, le développement humain, le financement et les partenariats. En termes opérationnels, l'Agenda 2063, devrait être décliné en plans à court terme (10 ans), à moyen terme (10-25 ans) et à long terme (25-50 ans) qui serviront de guides pour les Etats du continent.

► **Contexte international**

La revue de l'EDIC 2010 intervient dans un contexte international marqué par l'adoption du Programme de développement à l'horizon 2030 en lieu et place des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Plus connu sous le nom de « Agenda 2030 des Nations Unies », ce programme contient dix-sept (17) objectifs de développement durable déclinés en cent soixante-neuf (169) cibles. La mise à jour de l'EDIC 2010 trace un nouveau cadre de référence pour promouvoir les chaînes de valeur en vue d'améliorer la productivité, la production et la promotion des exportations des produits locaux tant naturels, agricoles, industriels et des services.

1.4- Méthodologie de l'étude

1.4.1- Démarche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée pour la mise à jour de l'EDIC est participative, inclusive, sectorielle et systémique. A cet effet, l'équipe de consultants a réalisé des consultations auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'intégration du commerce, à savoir : les ministères sectoriels, les acteurs du secteur privé, des institutions parapubliques, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

1.4.2- Principes de la démarche

A cet effet, trois démarches fondamentales ont orienté le processus. Ce sont :

- l'approche participative et inclusive qui permet d'identifier et d'associer toutes les parties prenantes tout au long du processus de la conception de l'EDIC à travers des réunions, des séances de travail et des séances de renforcement de capacités ;

- l'approche sectorielle qui permet de faire une analyse des capacités, rôles, responsabilités et influences de chaque secteur impliqué dans le processus d'intégration des secteurs au commerce en se basant sur l'importance et le rôle transversale du secteur du commerce dans la croissance économique du pays à moyen et à long termes ;
- l'approche systémique qui permet de faire une analyse holistique du processus sous ses angles institutionnel, juridique, politique, social, économique, financier, environnemental et faire valoir le soutien des réformes déjà engagées et celles qui seront mises en œuvre dans l'avenir pour réaliser l'EDIC 2018-2022.

1.4.3- Etapes méthodologiques

Le processus de mise à jour de l'EDIC s'est déroulé en sept (7) grandes étapes méthodologiques, à savoir : i) l'étape préparatoire ; ii) l'étape de collecte d'informations, de documentations stratégiques et institutionnelles ; iii) l'étape diagnostique ; iv) l'étape de conception stratégique ; v) l'étape de rédaction ; vi) l'étape de restitution et de validation et vii) l'étape de dépôt du rapport.

► Etape préparatoire

A cette étape, il a été organisé une réunion de prise de contact et de partage avec les parties prenantes à travers le Comité Directeur National (CDN), le Point Focal, le Comité Technique de Pilotage (CTP), le SMOCIR, la PEMO, le Secrétariat Exécutif du CIR et le Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spécial (UNOPS). Une autre réunion technique a été organisée avec le CTP mis en place à cet effet. Une revue documentaire de l'ensemble des études et documents de politiques sectorielles au niveau de tous les départements jugés pertinents a été réalisée. Des séances de consultation des parties prenantes à l'intégration du commerce, notamment les ministères et les institutions de la République, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers ont été organisées et chacune des parties a été sensibilisée sur ce qu'on attendait d'elle en termes de contributions, d'informations et de données.

► Etape de collecte de données

Il a été organisé un atelier méthodologique de collecte et d'analyse d'informations et de données dans le cadre d'une revue de données. A cet effet, le cabinet prestataire avait élaboré un questionnaire de collecte d'informations sur l'intégration du commerce adressé à toutes les parties prenantes. Cette opération a été réalisée par les consultants associés qui ont été recrutés et formés en la matière. Les consultants associés avaient pour tâche de faire la collecte systématique, le traitement et l'analyse primaire des données recueillies et traitées. Les échanges avec les parties prenantes en atelier d'information et de concertation ont permis de renforcer l'analyse primaire dont les éléments fondamentaux ont servi à l'analyse diagnostique de l'intégration du commerce dans les politiques et stratégies de développement (stratégie nationale, politiques sectorielles, plans stratégiques...).

► Etape de consultations sectorielles

Tout au long du processus, des consultations sectorielles des collectes d'informations ont été organisées pour une analyse diagnostique exhaustive, l'analyse stratégique, l'analyse des filières porteuses et la recherche de solutions pour la construction du plan d'action.

► Etape de diagnostic

A cette étape, il a été réalisé un diagnostic global des forces, faiblesses, opportunités et menaces en utilisant l'outil SWOT et des succès, échecs, potentialités et obstacles de l'intégration du commerce en utilisant l'outil SEPO. Ce diagnostic a couvert les résultats des principaux défis et opportunités tirés au cours de la réalisation antérieure de la Matrice d'Actions de l'EDIC de 2010 ainsi que du programme CIR. Il a été procédé à l'analyse de l'influence des parties prenantes sur l'intégration du commerce.

Après ce diagnostic global, un diagnostic spécifique (analyse causale des problèmes) a été également réalisé. Le cabinet a identifié et analysé les causes structurantes profondes des obstacles, des faiblesses et autres contraintes de l'intégration du commerce et leurs conséquences. Le diagnostic a été validé à une réunion technique avec le comité technique de pilotage de la mise à jour de l'EDIC.

► Etape de la revue de la matrice de l'EDIC 2010

A cette étape, il a été procédé à l'état de la mise en œuvre des actions contenues dans la matrice, en termes :

- d'actions réalisées à 100% ;
- d'actions non réalisées à 100% ;
- d'actions en cours de réalisation.

Sur la base du résultat de la revue et de l'analyse diagnostique, il a été identifié des actions à achever et de nouvelles actions à mettre en œuvre pour relever les défis qui handicapent l'intégration du commerce au Togo.

► Etape de conception et de cadrage stratégique

Une analyse macroéconomique a été faite sous forme de synthèse et mise à jour des données existantes. Cette analyse a été réalisée en se basant sur les contextes mondial, continental, régional, sous régional et national. Un cadrage stratégique a été effectué en dégagant les axes (domaines) d'intervention et les grandes orientations nationales et sectorielles, avec les objectifs spécifiques, les résultats stratégiques et les actions stratégiques puis opérationnelles. Un plan d'actions opérationnel (cadre logique, cadre des résultats, cadre des programmes et projets et cadre de mesure) est ainsi proposé avec un mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

► Etape de rédaction

Les différentes parties de l'EDIC mise à jour ont été mises ensemble en s'assurant de leur cohérence pour produire le rapport.

► Etape de restitution et validation

La validation du rapport provisoire de l'EDIC et son plan d'action a été faite à deux niveaux : une validation technique et une validation nationale qui ont abouti à la version finale du rapport. Une première restitution et une validation technique du document ont été faites avec le comité technique de pilotage, le comité directeur national du CIR et autres acteurs de supervision du processus. Les commentaires et observations de ces organes et acteurs du processus de mise à jour de l'EDIC ont été pris en compte dans le projet de rapport qui a ensuite été soumis à une deuxième validation au cours d'un atelier national regroupant encore toutes les parties prenantes au processus (acteurs publics impliqués et à impliquer, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers...).

► Etape de dépôt du rapport

Le rapport final de l'EDIC mise à jour et son plan d'action ont été soumis à l'autorité contractante après la prise en compte des commentaires et observations de l'atelier national de validation.

1.4.4- Outils méthodologiques

Pour chaque étape du processus, des outils ont été élaborés et administrés :

- au niveau de la collecte d'informations, un questionnaire est conçu pour bien orienter les réponses des parties prenantes du processus ;
- au niveau de l'analyse globale, les grilles d'analyse SEPO et SWOT ont été utilisées pour recenser les forces, faiblesses, opportunités et menaces et les succès, échecs des institutions, des secteurs et des filières de même que les potentialités et obstacles exogènes au processus ;
- au niveau de l'analyse causale, les cadres de problèmes et des objectifs sont élaborés ;
- au niveau des analyses stratégiques, les cadres logiques et cadres des résultats basés sur les ODD ont servi à faire la planification stratégique avant d'identifier les programmes et projets à construire et mettre en œuvre.

II- REVUE DE L'EDIC 2010

2.1- Etat de mise en œuvre de la matrice de l'EDIC 2010

La matrice 2010 a été revue et les résultats sont résumés dans la matrice initiale de l'EDIC 2010. Elle décrit l'état de la mise en œuvre des activités inscrites en 2010 (Voir *Annexe 1 : Revue de la matrice de l'EDIC 2010*).

Les faiblesses majeures de l'EDIC 2010 sont relatives à l'inexistence de données statistiques dans le domaine du commerce, la non mise en œuvre de certaines réformes touchant le commerce extérieur mais également l'existence de peu de produits de rente et enfin, l'existence d'une politique commerciale basée sur l'EDIC et sur le commerce extérieur. Bref, un manque de stratégie de promotion des exportations.

Cependant, les forces de l'EDIC 2010 résident dans la volonté politique des autorités togolaises de faire du Togo une plateforme commerciale à travers sa capacité structurelle d'exportation de services, basée sur le fret, le transit et le tourisme. A cet égard, l'on peut relever d'autres points forts qui constituent les acquis de l'EDIC 2010, à savoir :

- l'amélioration progressive du climat des affaires attestée par le *Doing Business* ;
- la mise en place du comité national de facilitation du commerce.

2.2- Matrice de l'EDIC révisée

La matrice ci-dessous est issue de la mise à jour de la matrice de l'EDIC 2010. Elle renseigne sur :

- les activités à poursuivre à moyen terme ;
- les activités à achever à court terme ;
- les nouvelles actions/activités à réaliser, issues des recommandations, des analyses, des enquêtes et des consultations sectorielles.

Il faut préciser que la matrice de l'EDIC sera prise en compte dans le Plan National de Développement 2018-2022, en ce qui concerne le développement du commerce, en général et du commerce extérieur, en particulier.

❖ **Matrice d'actions prioritaires**

Axe stratégique 1 : ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES					
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s) et à impliquer	Horizon
Améliorer la sécurité juridique et judiciaire des Affaires.	Le secteur privé togolais est promu à travers l'amélioration de l'investissement dans le pays.	Pourcentage de PMI/PME opérationnelles.	Poursuite de la création et l'installation des juridictions commerciales (ou des tribunaux de commerce) à financer en priorité sur le Plan d'Action Justice.	MJRIR	2017-2022
			Formation de magistrats spécialisés.		
			Achèvement de l'élaboration du code de procédure commerciale.		
		Nombre de multinationales installées.	Extension du projet de mise en place des chambres commerciales à l'ensemble du territoire national.	MCPSP	
			Préparation de la position du Togo pour l'acte unique portant droit de travail.		
			Poursuite de la modernisation du système juridique et l'amélioration du système judiciaire.		
Faciliter la création d'entreprises.	Les entreprises sont créées en une demi-journée.	Nombre d'entreprises créées par région pourcentage d'entreprises créées en une demi-journée.	Amélioration régulière des procédures de création d'entreprises ; Modernisation, dématérialisation et déconcentration de la création d'entreprises. Mettre en réseau les services sur tout le territoire.	MCPSP MJRIR	2017-2019
Réduire les délais et coûts d'obtention des permis de construire.	Procédures d'obtention de permis de construire simplifiées.	Nombre de guichets ouverts. Durée Coût	Installation des guichets uniques de « Permis de construire » dans les mairies, en commençant par Lomé.	MCPSP MUHCV MEF DADC DST/Mairies	2017-2020
Réduire les délais	Procédures	Nombre de	Accélération de la mise en application du	MUHCV	2018-2020

et coûts d'obtention des permis de construire (SUITE).	d'obtention de permis de construire simplifiées.	guichets ouverts. Durée Coût	décret portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme en république togolaise.	MCPSP		
			Mise en place des guichets uniques dans les administrations déconcentrées pour accélérer le processus d'obtention de permis de construire.	MUHCV MCPSP MEFPD	2017-2020	
Améliorer les formalités et réduire les délais et coûts des titres fonciers et mutation de propriétés.	Les procédures d'accès à la propriété sont facilitées.	Nombre de guichets ouverts. Durée Coût	Poursuite des études sur la réforme de la procédure d'obtention des titres fonciers et des mutations.	DADC	2017-2022	
			Organisation de la concertation avec le secteur privé et mettre en œuvre les recommandations.			
			Mise en œuvre d'une réforme profonde du traitement des titres fonciers et des mutations.			2018-2022
			Mise en œuvre/exécution d'un benchmarking des autres pays.			2018-2020
			Formulation d'objectifs clairs en termes de délais et coûts.		2017-2022	
			Transformation de la DADC en une Agence dotée d'une autonomie de gestion avec des antennes régionales.			
			Dotation des services et institutions en charge du foncier d'infrastructures et matériel adéquats.			
			Former et renforcer les capacités des ressources humaines.			
Achever l'étude sur les réformes d'obtention des titres fonciers et de transfert de propriété.						

Améliorer l'accès aux crédits et le	Le risque de refus de crédit est réduit.	Taux de recouvrement	Opérationnalisation du bureau d'information sur le crédit au Togo.	MEFPD APBF	2017-2022
-------------------------------------	--	----------------------	--	---------------	-----------

recouvrement des créances.	Le coût du crédit est réduit.	de créances. Nombre de crédits octroyés.	Analyser l'acte uniforme de l'OHADA sur le recouvrement des créances en vue de remédier aux insuffisances et autres problèmes spécifiques d'application.	MJRIR Comité national OHADA	2018-2020
Sécuriser les actionnaires minoritaires.	L'Acte uniforme de l'OHADA sur les droits des actionnaires est mise en œuvre.	Nombre de violation des droits des actionnaires.	Mettre en place un système judiciaire efficace pour décourager de manière crédible toute velléité de violation des droits des actionnaires.	MJRIR	2018-2020
Améliorer l'accès à l'énergie.	L'accès à l'énergie est amélioré.	Taux d'électrification Délai de raccordement.	Réduire le délai (nombre de jours) pour le raccordement à l'électricité.	MME CEET OLCT ARSE	2017-2020

AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES					
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s)	Horizon
Améliorer la performance du FNAFPP.	Les prestations de FNAFPP sont renforcées et adéquates aux besoins des entreprises.	La part des ressources de la FNAFPP dans le budget.	Mise à disposition des ressources collectées au titre des prélèvements pour la taxe d'apprentissage.	MEF FNAFPP	2018-2022
	L'intégralité des fonds est versée au FNAFPP.				
Améliorer l'efficacité de la formation professionnelle.	L'adéquation emploi-formation est effective.	Taux d'insertion professionnelle.	Opérationnalisation de la participation des opérateurs économiques dans la conception des dispositifs de formation professionnelle.	METFP CCIT FNAFPP CNP	2017-2021
	Les capacités technique, managériale et financière des institutions de formation sont renforcées.	Le nombre d'entreprises de formation bénéficiant des assistances.	Amélioration de l'implication des PTF dans le processus de formation des opérateurs privés.	CCIT CNP PTF	2017-2020
	La participation des banques au niveau du secteur privé est effective.		Appui-accompagnement des banques à investir dans le privé, en fournissant une assistance technique et financière.	MEFPD CCIT, Banques, Structures de micro-finances	2018-2022
	Les capacités des opérateurs économiques et des techniciens sont renforcées.				
Améliorer	Les instituts et écoles	Nombre	Doter les établissements de formation privés	MCIPSPT	2018-2020

l'efficacité de la formation professionnelle (SUITE).	sont appuyés.	d'instituts et écoles.	des capacités suffisantes Doter les centres de formations professionnelles d'équipements de pointes	METFP	
	La réforme du système éducatif est effective.	Taux de réussite.	Concevoir et mettre en œuvre la nécessaire réforme du système éducatif en mettant l'accent sur les formations professionnelles et technique	MEPSFP	2017-2020
	La formation des formateurs et des apprenants dans le domaine du commerce est améliorée.	Nombre de formateurs et d'apprenants.	Créer des centres de formation de formateurs pour l'enseignement technique et la formation professionnelle.	MEPSFP METFP	2018-2022
			Renforcer la formation des enseignants tant sur le plan professionnel que pédagogique.	MEPSFP METFP	2017-2021
	La cellule d'observation de la formation pour l'emploi (COFE) est fonctionnelle.	Nombre de rapports d'activités.	Rendre fonctionnelle la Cellule d'Observation de la Formation pour l'Emploi (COFE).	METFP ANPE	2017-2018
	La part du budget de l'enseignement technique dans le budget de l'éducation s'est accrue.	Part du budget de l'enseignement technique dans le budget général (en %).	Accroître la part du budget allouée à l'enseignement technique dans le budget de l'éducation.	MEF MEPSFP	2018-2022
	L'investissement dans les équipements s'est accru.	% d'accroissement du BIE pour acquisition d'équipements.	Accroître l'investissement dans les équipements afin de remplacer les équipements vétustes dans les établissements d'enseignements techniques.	METFP	2018-2022
Améliorer la qualité de la formation.	Les curricula de formation sont en adéquation avec le marché de l'emploi et l'entrepreneuriat.	Le taux d'insertion des diplômés sur les marchés.	Elaboration d'une stratégie de la formation professionnelle.	METFP	2018-2019
Améliorer la	Les curricula de formation sont en	Nombre de curricula	Formulation des curricula spécifiques aux métiers de l'entreprise.	METFP	2018-2019

qualité de la formation (SUITE).	adéquation avec le marché de l'emploi et l'entrepreneuriat.	formulés.	Intégration des notions de normes et de qualité dans les curricula de formation.		
		Nombre de centre de formation.	Accompagnement des centres de formation professionnelle publics et privés dans la mise en œuvre des nouveaux curricula.	METFP PTF	2018-2020

Axe 3 : TRANSPORT ET FACILITATION DU COMMERCE

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s)	Horizon
Développer la facilitation du commerce et du transport au Togo	Une politique nationale de facilitation des transports est élaborée et mise en œuvre.	Nombre d'accords ou décisions en matière de commerce.	Actualisation et adoption de la politique nationale du commerce pour la prise en compte des trois dimensions de développement durable (ODD).	MCPSP	2017-2018
		Nombre de procédures en Import, Export et Transit-Réexportation.	Actualisation et adoption de la politique nationale des transports.	MCPSP MIT	2017-2018
	Les exportations et les transits sont promus.	Nombre de réunions organisées. Nombre de décisions favorables à la facilitation du commerce. Nombre d'agences.	Dotation du Comité National de Facilitation des échanges de moyens adéquats, en l'occurrence : i) lui donner le budget et les moyens de sa mission ; ii) en faire l'organe relais entre le gouvernement, les institutions publiques, les opérateurs économiques et la société civile ; iii) doter son président d'un pouvoir décisionnel pour saisir les responsables chargés de mettre en place les actions prioritaires et iv) préparer un décret pour renforcer ce pouvoir.	MCPSP	2018-2022
			Diagnostic fonctionnel et organisationnel du ministère en charge du commerce et des structures placées sous sa tutelle.	MCPSP	2017-2018
			Définition des profils de postes en adéquation avec la nouvelle organisation proposée pour le ministère en charge du commerce.	MCPSP	2017-2018
			Elaboration d'un plan de formation et recrutement des cadres du ministère en charge du commerce.	MCPSP	2018-2020

Développer la facilitation du commerce et du transport au Togo	une politique nationale de facilitation des transports est élaborée et mise en œuvre.	Nombre de décisions favorables à la facilitation du commerce.	Elaboration d'un plan de développement logistique du ministère	MCPSP	2018-2020
		Nombre d'agences créées.	Mise en place de l'Agence de Promotion d'Exportations.		
			Elaboration de la stratégie de promotion des exportations.		
	Les exportations et les transits sont promus.	Nombre d'entrepôts des pays du sahel opérationnels au Port	Renégociation des accords bilatéraux pour éliminer le système de répartition du fret en transit.	MCPSP	2017-2019
		Volume (Tonnage) des marchandises en transit.	Suppression de l'obligation de transiter par des entrepôts des pays du Sahel.	MIT	
		Nombre de contrats de concession et de manutention négociés.	Modification du statut du port par une loi portuaire lui attribuant l'entièreté de la fonction régaliennne pour, entre autres, contrôler les conditions des contrats des concessionnaires de la manutention.	MCPSP	2017-2018
			Audit organisationnel et technique du PAL.	MIT PAL	
		Nombre de km de chemin de fer construits.	Construction de la ligne des chemins de fer Lomé - Cinkassé.	MIT Togo Invest	2018 - 2022
		Nombre d'intervenants.	Organisation d'un benchmarking des pays voisins.	MCPSP	2018-2019
	Intégration de tous les acteurs dans le GUCE.		MIT MEF PAL		
Réduction des procédures au GUCE.	SEGUCE				

Mobiliser les moyens adéquats pour l'entretien routier.	Les ressources non budgétaires additionnelles pour l'entretien routier sont accrues.	Nombre de mécanismes de collecte de ressources.	Poursuite des réflexions et des négociations pour l'accroissement de la mobilisation des ressources non budgétaires pour l'entretien courant des infrastructures routières.	MCPSP MIT MEF	2017-2022
Mettre en place les conditions d'une concurrence saine et d'une amélioration de la productivité et de la qualité des services de transports.	La qualité de service est améliorée : le tour de rôle est supprimé et la bourse de fret est créée. Le manuel de procédures est disponible.	Nombre de négociations enregistrées sur la bourse de fret.	Suppression du système de « tour de rôle » dans le port de Lomé et mise en place d'une bourse de fret où les chargeurs et les transporteurs pourront négocier librement les prix et la qualité des prestations, aux conditions du plus offrant.	MIT	-2018-2022
			Elaboration et vulgarisation d'un manuel de procédure du transport des marchandises au Togo.		
			Suppression des prélèvements demandés comme frais du système de répartition des cargaisons.	MIT	2018-2019
			Renforcement des visites techniques confiées à un concessionnaire, par des contrôles plus méthodiques ; Informatisation des données pour permettre un suivi plus performant.	MIT	2018-2020
			Simplification des paiements aux postes de péage et pesage avec utilisation à terme de cartes prépayées et des nouveaux moyens de paiement électroniques.	MIT	2017-2020
Améliorer la circulation sur le territoire	La circulation des biens et des personnes est assurée.	Nombre de postes frontières	Application du système de TRIE unique sans avoir à réémettre ces documents au passage aux frontières.	MIT	2018-2019
Améliorer l'accès aux statistiques.	Une base de données est disponible et	Nombre d'utilisateurs et	Mise en place d'un cadre de dialogue entre les utilisateurs et producteurs de données.	MIT	2018-2019

	opérationnelle.	de producteurs de données statistiques.	Mise en place d'une plateforme fonctionnelle d'échanges de données statistiques.	INSEED MPD MCPSP	
		Périodicité de publication.	Définition et mise en œuvre d'un calendrier de publication des données liées au commerce, au transport et à l'investissement.	MCPSP MIT INSEED	2018-2022
		Nombre de recueil de données liées au commerce, au transport et à l'investissement.	Elaboration d'un recueil des données liées au commerce, au transport et à l'investissement.	MCPSP MIT	2018-2022
			Harmonisation des données relatives aux dites données.	INSEED	
		Nombre d'utilisateurs formés.	Formation des utilisateurs aux traitements et à l'analyse des données liées au commerce, au transport et à l'investissement.	MIT INSEED MCPSP	2018-2019
		Nombre de stratégies élaborées.	Définition et mise en œuvre d'un programme d'études sur les questions liées au commerce et à l'investissement (impact ex ante du passage TEC de l'UEMOA au TEC CEDEAO).	MIT INSEED MCPSP MPD	2018-2020
			Analyse des marchés potentiels pour les productions du Togo.		
Analyse de la compétitivité des produits togolais, etc.					
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mise en œuvre du PAPED au regard de l'APE AO-UE.					
Nombre de données statistiques liés aux commerces et à l'investissement.	Mise en place des bases de données de qualité sur les questions liées au commerce, au transport et à l'investissement.	MIT INSEED MCPSP	2018-2020		
Axe 4 : ZONES ECONOMIQUES SPECIALES					
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s)	Horizon

Aligner le système d'incitations fiscales sur l'objectif de création d'emplois	Dispositions sur les incitations fiscales revues.	Textes juridiques portant révision du statut de la zone franche ou instituant des incitations fiscales.	Révision de la loi n° 2011-18 du 24 juin 2011 portant statut de la ZFI.	MIT	2018-2022
			Définition de critères clairs d'obtention d'agrément pour maximiser l'apport des entreprises à l'économie nationale.	SAZOF/API-ZF	
Assurer la disponibilité des terrains et leur sécurité juridique	Sites acquis et sécurisés.	Titres Fonciers établis.	Fixation de nouveaux critères d'attribution de terrains et de loyers dans la zone portuaire sur la base d'une étude bilan de l'existant.	SAZOF/API-ZF	2018-2019
		Nombre de sites (de Zones Economiques Spéciales) aménagés.	Identification d'un nouveau développeur pour le site d'Adétikopé dans le cadre d'un PPP.		
	Des sites industriels sont accrus et bien entretenus.	Nombre des sites industriels viabilisés.	Pour les loyers actuels, passer progressivement aux prix du marché, sans mettre en danger les conditions d'exploitation des entreprises existantes.	SAZOF/API-ZF	2018-2020
		Nombre de contrats de bail signés.	Élaboration d'une clause spécifique dans les contrats de vente et de bail pour assurer la sécurité juridique des terrains et bâtiments occupés en zone franche.	SAZOF/API-ZF	2018-2019
			Recherche de financement pour la viabilisation – en cas de conclusions positives de l'étude et de l'enquête.	SAZOF/API-ZF	2018-2020
Promouvoir la zone franche	Les produits de la zone franche sont diversifiés et le volume des exportations a augmenté.	Nombre de nouveaux produits et Volume des exportations.	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la zone franche.	SAZOF/API-ZF	2018-2022
Promouvoir la zone franche (SUITE).	Les produits de la zone franche sont diversifiés et le volume des exportations a augmenté (Suite).	Stratégie de promotion des investissements.	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la ZF.		

	Les emplois et métiers de l'industrie sont disponibles.	Nombre de programmes Nombre de personnes formées.	Elaboration/refondation des programmes de formation professionnelle en prenant en compte les besoins spécifiques des entreprises.	METFP SAZOF/API-ZF	2018-2020
	Cellule MAEH logée dans API-ZF.	Arrêté de création de la cellule.	Création d'une cellule chargée des questions agricoles au niveau de l'API-ZF.	MAEH SAZOF/API-ZF	2017-2030
	API-ZF opérationnelle.	Décret de nomination du DG d'API-ZF.	Opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche.	SAZOF/API-ZF	2017-2018
	Nouveaux marchés conquis.	Nombre de sociétés exportant hors CEDEAO.	Orientation de la stratégie de promotion vers des investisseurs à même de conquérir des marchés hors CEDEAO.	SAZOF/API-ZF	2017-2020

Axe 5 : SECTEUR MINIER ET CIMENTIER

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s)	Horizon
Relancer le secteur des phosphates.	La production a augmentée.	Quantité de production de phosphate.	Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur des phosphates.	MME SNPT	2018-2022
			Poursuite de l'amélioration de la performance de la SNPT par la mise en œuvre des recommandations d'un audit.		2018-2022
			Identification d'un partenaire stratégique de la SNPT.		2018-2019
			Poursuite du renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'amélioration du contrôle et du suivi de l'activité minière et un bon usage de la rente minière.	MME	2017-2022
			Renforcement des outils de production par des investissements massifs dans le secteur.		2017-2020
	2018-2020				
Diversifier et améliorer la gouvernance minière.	Le secteur minier est mieux géré.	Quantité de production minière Nombre de cadres formés.	Actualisation de la cartographie minière.	MME, MCSP	2018-2020
			Mise en œuvre des recommandations de l'ITIE.		2018-2020
			Relance effective de la rédaction du nouveau code minier.		2018-2020
			Renforcement et valorisation des compétences des cadres du MME.		2018-2020
Consolider le développement du secteur clinker/ciment.	La production minière est consolidée.	Nombre de carrières.	Poursuite de la conclusion des négociations pour un deuxième opérateur de clinker et assurer une coordination entre les deux opérateurs, notamment en ce qui concerne le transport.	MME, MCSP	2018-2020
			Promotion de la petite mine mécanisée.		2018 - 2020
		Quantité du ciment vendu.	Elaboration et mise en œuvre d'une politique de fixation des prix du ciment dans le pays en tenant compte des prix des pays.		2018-2022

Axe 6 : AGRICULTURE

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s)	Horizon
Encourager l'investissement agricole et la conservation des sols.	L'accès aux crédits agricoles est amélioré Marchés fonciers disponibles.	Nombre de domaines ruraux formalisés.	Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle politique foncière rurale : (i) mise en œuvre des opérations pilotes ; (ii) préparation et adoption de la réforme/loi, (iii) mise en place de marchés fonciers transparents et efficaces.	MAEH	2018-2020
Améliorer l'accès à l'information.	L'information et statistiques agricoles renforcées.	Nombre de crédits octroyés.	Aide à l'émergence de bourses électroniques de produits agricoles.	MAEH MPEN	2018-2022
Améliorer l'accès au matériel génétique à haute productivité.	Le rendement agricole est amélioré.	Nombre de variétés et d'espèces.	Adoption d'une stratégie nationale de semences (végétale et animale).	MAEH	2018-2022
Renforcer l'efficacité des services agricoles.	La production a augmenté.	Quantité de la production.	Mise en œuvre de la politique nationale agricole et du plan d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN). Promotion de l'organisation des paysans en coopératives.	MAEH	2017-2030
Améliorer l'accès et la qualité des engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires.	L'accès aux intrants agricoles est amélioré.	Quantité des intrants livrés. Nombre de laboratoires nationaux d'analyse de la composition des produits.	Poursuite de l'amélioration des réseaux privés de distribution des intrants agricoles (engrais, semences améliorées, produits phytosanitaires et vétérinaires).	MAEH	2017-2020
			Renforcement des capacités des laboratoires nationaux pour l'analyse de la composition et la certification des produits.		2018-2020

Améliorer l'accès aux crédits de campagne et d'investissement.	Le financement agricole de l'agriculture est	Nombre de crédits octroyés.	Poursuite de la mise en œuvre d'un programme opérationnel pour améliorer le financement de l'agriculture, basée sur une	MAEH MEF	2017-2020
--	--	-----------------------------	---	-------------	-----------

	accru.		approche diversifiée : mobilisation des banques commerciales, établissement des FNAIA/FRIDA avec des modalités appropriées d'opérations. Promotion des SFD.		
			Réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'une banque agricole.	MAEH MEF	2018-2022
Promouvoir la qualité des produits importés et exportés.	Existence de structures spécialisées de contrôle de qualité et normes des produits importés et exportés.	Nombre de structures et de laboratoires de contrôle.	Mise en place d'un système de contrôle de la qualité des produits stratégiques importés pour assurer la qualité minimum des produits importés et permettre une compétition saine entre des produits concurrent.	MAEH MCPSP MIT	2017-2018
Renforcer la capacité de contrôle.	Des laboratoires performants nationaux sont installés sur toute l'étendue du territoire.		Achèvement de l'amélioration de la qualité des prestations des laboratoires nationaux et en identifier un à accréditer.	MCPSP INPIT/MIT	2017-2019
Promouvoir la qualité auprès des opérateurs et des producteurs.	Les produits togolais sont certifiés.		Poursuite de la mise en place d'une structure (mixte public/privée) pour promouvoir la qualité des exportations agricoles et qui doit être responsable de l'information des acteurs des filières agricoles sur les normes et réglementations en vigueur sur les principaux marchés d'exportation, de la formation des acteurs des filières à l'approche qualité (HACCP) et de l'appui des entreprises dans leur mise à niveau et pour leur certification.	MAEH MCISP MITo	2018-2022
Accroître les dépenses publiques agricoles/rurales et améliorer leur	Le programme d'investissement agricole et de sécurité alimentaire	Part des dépenses publiques au niveau de	Poursuite du respect des engagements de MAPUTO (10% des dépenses totales, hors dépenses en faveur de l'agriculture y compris les pistes rurales.	MAEH MEFPD MEF	2018-2022

efficacité.	et nutritionnel est mis en œuvre.	l'agriculture dans le budget.		MAE MIT	
Promouvoir les chaînes de valeur.	Les agropoles sont mise en œuvre.	Nombre d'agropole crée.	Mise en œuvre des systèmes intégrés agricoles dans les 5 régions du pays.	MAEH	2018 - 2020
Relancer la production de café et de cacao et promouvoir leur transformation.	La production du café/cacao a augmenté et est transformé localement.	Quantité de la production nationale (en tonnes).	<p>Poursuite de la préparation et la mise en œuvre d'un programme de relance incluant :</p> <p>i) la réhabilitation et l'extension des centres de production de matériel végétal du CRAF/UTCC (Unité technique de café cacao) ;</p> <p>ii) la réhabilitation/régénération de vieilles plantations et l'extension des superficies en robusta et en variétés hybrides résistantes de cacao ; iii) la mise en place d'un dispositif d'appui comprenant le renforcement des capacités de l'Unité Technique café/cacao de l'ICAT et la relance des programmes de recherche de l'ITRA ; iv) l'appui à la mise en place de systèmes de crédit ; v) le renforcement des coopératives de base, des unions préfectorales et de la FUPROCAT et vi) la mise en place d'un organe chargé de la régulation des actions de la filière.</p> <p>Promotion de la transformation du café et du cacao.</p>	MAEH MITo MCPSP	2017-2030

Restructurer et relancer la filière cotonnière.	La production cotonnière a augmentée.	La quantité en tonnage.	Préparation et mise en œuvre d'un programme détaillé comprenant : i) une campagne d'information des producteurs et la mise en place des systèmes de communication afin de restaurer leur confiance ; ii) la mise en place d'outils et de méthodes de gestion performants au sein de la NSCT ; iii) l'identification et la sélection d'un partenaire stratégique privé et l'adoption d'un cadre d'obligations mutuelles entre l'État et cet opérateur ; iv) le renforcement de la capacité et de la représentativité des organisations de producteurs ; v) le règlement du problème des dettes internes aux GPC.	MAEH NSCT	2018-2020
Dynamiser la pisciculture.	La production halieutique est accrue.	Quantité de produits d'élevages.	Poursuite des programmes de formation et d'appui à l'installation de jeunes pisciculteurs.	MAEH	2017-2022
Développer le tourisme et l'artisanat.	Les services touristiques sont améliorés.	Nombre de site valorisé	Valorisation des sites touristiques.	Tourisme et artisanat	2018-2022
		Nombre de structures hôtelières opérationnelles.	Appui à la promotion des structures hôtelières.		
	Les produits artisanaux sont compétitifs.	Nombre d'organisations artisanales opérationnelles.	Valorisation des produits artisanaux.		2018-2022
Développer l'industrie manufacturière.	l'industrie manufacturière est relancée et diversifiée.	Nombre de PMI.	Définition et valorisation des filières agro industrielles.	Industrie, MAEH	2018-2022
			Promotion des usines laitières.		
			Appui à promotion de la transformation du cacao.		
			Relance de l'industrie textile.		

Développer la	Les capacités des	Nombre de	Modernisation et renforcement des capacités	MCSP, INPIT	2018-2022
---------------	-------------------	-----------	---	-------------	-----------

propriété intellectuelle/industrielle.	structures et services en charge de la propriété sont renforcés. Les propriétés intellectuelles sont protégées. Structures de contrôle de normes de qualité sont mises en place.	structures opérationnelles.	des services chargés de l'administration de la propriété intellectuelle.		
			Opérationnalisation du Centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) au Togo.		
			Amélioration de l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle pour le développement durable.		
			Organisation des campagnes concertées de lutte contre les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle.		
			Mise en place d'une structure de certification.		
			Renforcement des laboratoires de contrôle des normes et qualités existants.		
			Appui aux organisations de la société civile de contrôle des normes et qualités des produits de consommation.		

AXE 7 : POLITIQUE COMMERCIALE

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	Service(s) responsable(s)	Horizon
	Les agents du ministère du commerce ont leur capacité technique renforcée.	Nombre de nouvelles compétences.	Identification des compétences nécessaires pour l'exécution du programme (profil des postes).	MCPSP	2018-2022
			Réalisation d'un audit en ressources humaines en établissant un plan stratégique de formation, complété éventuellement par des recrutements.	MFPTRA	
Développer les capacités du ministère chargé du commerce.	La capacité institutionnelle et managériale du ministère est renforcée.	Nombre de structures créées et renforcées.	Mise en œuvre des recommandations du diagnostic fonctionnel et organisationnel du ministère en charge du commerce et des structures placées sous sa tutelle.	MCPSP	2018-2022
			Mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle (suivi évaluation) et mise en œuvre d'un plan de communication.		
			Renforcement des structures déconcentrées.		
			Création d'une direction de planification des études du suivi-évaluation et des statistiques (Mise en place des bases de données statistiques commerciales).		
			Renforcement des capacités en matière de négociation des accords bilatéraux et multilatéraux.		
			Appui au fonctionnement du Comité National de Négociation Commerciale Internationale(CNCI).		
			Définition des profils de postes en adéquation avec la nouvelle organisation proposée pour le ministère en charge du commerce.		
			Formulation et mise en œuvre d'un plan de formation et recrutement de cadres de conception pour le ministère en charge du commerce.		
		Nombre de cadres formés en matière de négociation des accords.			
		Nombre de profils de postes définis.			

Développer les capacités du ministère chargé du commerce.	Le marché intérieur est assaini.	<p>Nombre d'entreprises de l'informel formalisées.</p> <p>Nombre de contrôles métrologiques.</p> <p>Nombre de mesures conventionnelles dans les transactions commerciales.</p> <p>Nombre de textes d'application de la législation sur la concurrence.</p>	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement logistique du ministère.	MCSP	2018-2022
			Révision de la loi sur la concurrence conformément au dispositif communautaire		
			Opérationnalisation et Renforcement de la commission nationale de la concurrence et de la consommation (CNCC).		
			Régulation du commerce informel		
			Instauration des mesures conventionnelles dans les transactions commerciales		
Renforcement des contrôles métrologiques.					
Développer le secteur du commerce électronique.	Des stratégies de e-commerce et e-tourisme sont élaborées et mises en œuvre.	<p>Nombre de textes juridiques sur le commerce électronique.</p> <p>Nombre de structures chargées du commerce électronique.</p> <p>Nombre de sites web répertoriés.</p> <p>Nombre d'incubateurs.</p>	Mise en place d'un dispositif juridique, institutionnel et opérationnel du commerce électronique permettant aux activités de distribution, d'importation et d'exportation de répondre aux besoins des consommateurs ainsi que des opérateurs et de contribuer à la compétitivité des entreprises.	MCPSP	2017-2019
			Etude sur l'état des lieux du commerce électronique au Togo et établissement d'un répertoire national des sites web de transaction en ligne.	MPEN	2018-2022
			Elaboration d'un document stratégique pour le développement du numérique dans les secteurs d'e-commerce et d'e-tourisme.	MCPSP MPEN	2018-2022

Développer le secteur	Des stratégies de	Nombre de textes	Mise en place des incubateurs ou des Startup	MCPSP	2018-2022
-----------------------	-------------------	------------------	--	-------	-----------

du commerce électronique.	e-commerce et e-tourisme sont élaborées et mises en œuvre.	juridiques sur le commerce électronique. Nombre de structures chargées du commerce électronique. Nombre de sites web répertoriés. Nombre d'incubateurs.	liés à l'e-commerce.	MPEN	
			Mettre en place des dispositifs d'accompagnement technique et financier dans les filières numériques liées à l'e-commerce (la formation, la recherche...).		2018-2022
			Organisation d'une journée de la promotion e-commerce au Togo.		2017-2018
			Création d'une structure dédiée au commerce électronique au sein du Ministère en charge du commerce.		2017-2018
			Elaboration d'un plan/stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du commerce électronique.		2017-2018

III- PRESENTATION DU CADRE GENERAL

3.1- Situation géographique, démographique et du développement humain

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 56 600 kilomètres carrés. Il est situé entre le Ghana à l'ouest, et le Bénin à l'est ; il est limité au nord par le Burkina Faso et dispose d'un littoral d'une cinquantaine de kilomètres sur le Golfe de Guinée au sud. Au plan régional, le Togo est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Le territoire togolais est subdivisé en cinq régions administratives : la région Maritime, la région des Plateaux, la région Centrale, la région de la Kara et la région des Savanes. Selon les données de l'institut national de la statistique, sa population est estimée à 7,3 millions d'habitants en 2015. La population togolaise est relativement jeune : on note que 75% des togolais sont âgés de moins de 35 ans. Plus de 25% de cette population est concentrée dans l'agglomération de la capitale, Lomé. En raison de l'exode rural, la population de cet espace géographique continue à croître à un rythme soutenu de 3,9% par an en moyenne, contre une croissance de la population totale du pays de 2,4% par an en moyenne. Les habitants de moins de 15 ans représentent un peu plus de 40% de la population totale.

En matière de développement humain, le rapport 2015 du PNUD classe le Togo au 163ème rang mondial sur 189 pays, au 29ème rang sur 53 pays africains et au premier rang des pays de l'UEMOA. Le Togo reste cependant dans la catégorie des pays à "développement humain faible".

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent une opportunité afin que les efforts soient renforcés non seulement pour la réalisation des objectifs non encore atteints au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mais aussi pour celle d'autres ODD. Ainsi, les enjeux de développement durable devraient figurer comme des priorités dans les stratégies de développement du pays. En rappel, des progrès ont été réalisés au niveau des OMD, notamment en matière de lutte contre la faim, de scolarisation primaire, de mortalité infantile et de la lutte contre le VIH/SIDA. Ces progrès témoignent de la volonté du gouvernement togolais d'améliorer le cadre de vie des populations et d'éliminer la pauvreté.

3.2- Situation politique

Le Togo est un État fragile à faible revenu qui affiche aujourd'hui un taux de croissance de 5,4%, supérieur à la moyenne régionale et de grandes ambitions pour devenir un pays à revenu intermédiaire ; il veut se donner les moyens de mettre en place les bases d'une économie émergente.

Après la crise politique des années 1990 qui a conduit à la suspension de la coopération avec la communauté internationale. Les mesures prises et les efforts déployés par le gouvernement depuis 2006 ont contribué à stabiliser le pays et ont entraîné des réformes sur les plans politique, économique, financier et social.

En août 2006, un dialogue national impliquant divers partis politiques a conduit le gouvernement et l'opposition à signer un Accord politique global (APG), inaugurant un nouveau cycle de réformes démocratiques, y compris la professionnalisation de l'armée. Cela a permis la tenue des élections législatives de 2007 qui ont été jugées libres et équitables. Ces mesures ont suscité l'optimisme quant à l'engagement du gouvernement à une réforme fondamentale et au réengagement complet de la coopération au développement avec les partenaires techniques et financiers du Togo. Les indicateurs de gouvernance démocratique se sont également améliorés. Ainsi, le "Freedom House" a reclassé le Togo comme un pays « partiellement libre » après avoir constaté une amélioration par rapport à sa désignation en 2006 comme pays « non libre ». Le Togo a gagné 9 places dans le classement du rapport publié par la même institution en 2016, avec un score de 60 contre 62 en 2015 sur la liberté d'expression. L'organisation des élections libres et transparentes de 2015 reste également une avancée notable dans le domaine de sa politique générale. De même, son rang dans l'indice de « Democracy » de « Economist Intelligence Unit » est passé du 164^e sur 167 pays en 2006 au 130^{ème} en 2015.

Par ailleurs, selon le dernier rapport de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), la gouvernance globale a progressé chaque année pour s'établir à 48,5 (sur 100) en 2015, portant le pays au 33^{ème} rang parmi les 54 pays africains classés.

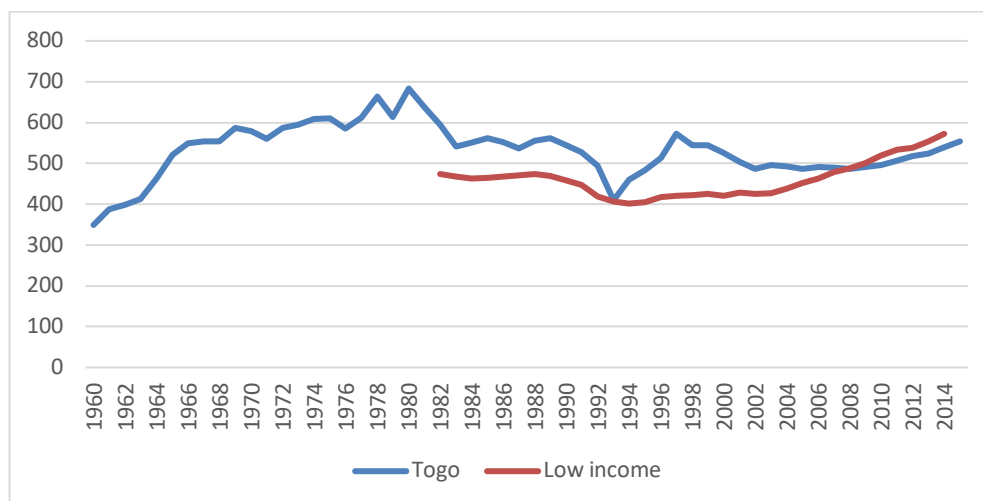
De 2010 à 2015, beaucoup de réformes institutionnelles ont été réalisées en vue de renforcer l'état de droit et la démocratie dans le pays. Plusieurs institutions de la République ont été mises en place et un cadre de dialogue permanent établi entre les acteurs politiques en vue de parachever toutes les réformes structurelles, institutionnelles et constitutionnelles.

3.3- Dynamique du développement

L'analyse de l'évolution de la croissance économique et de ses déterminants ces dernières années montre que l'économie togolaise n'a pas connu de transformation structurelle majeure en dépit de la mise en œuvre des réformes prévues par le premier Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) 2009-2011 et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) en août 2013, avec pour objectif de rejoindre le groupe de pays émergents dans un horizon de 15 à 20 ans.

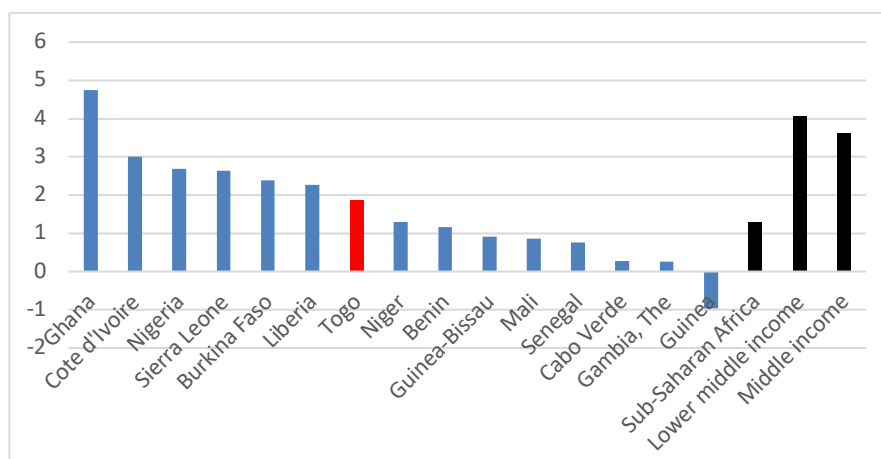
L'écart entre le taux moyen de croissance (5,2%) et le taux d'accroissement naturel (2,4%), ne donne non plus de marge pour une réduction sensible de la pauvreté. Des efforts devraient être entrepris pour assurer une baisse simultanée du taux de mortalité et celui du taux de natalité pour augmenter l'opportunité de gain à travers le dividende démographique et de la croissance additive. Malgré les faibles performances enregistrées en matière de croissance, l'évolution du revenu moyen par habitant traduit toutefois une bonne évolution depuis quelques années. En effet, le PIB par habitant aurait progressé de 301 477 en 2012 à 355 323 en 2016. Cette progression renforce la tendance amorcée depuis la reprise de la coopération internationale en 2006.

Graphique n° 1 : PIB par habitant au Togo et dans les pays à faible revenu, de 1960 à 2015



Source: Données WDI, Banque mondiale

Graphique n° 2 : Taux de croissance du PIB par habitant au Togo et dans différents pays de la CEDEAO de 2009 à 2015



Source: Données WDI, Banque mondiale

Avec la reprise de la coopération, la situation économique a connu une amélioration. Contrairement à la période 2004-2008, le revenu réel par habitant a connu une augmentation au cours de la période 2008-2015 qui affiche un taux de croissance annuel moyen de 1,8% contre -0,1% pour la période précédente. Mais cette amélioration reste inférieure à celui des pays à faible revenu, en général, même si ce taux de croissance est supérieur à celui de 8 pays de la CEDEAO et à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne.

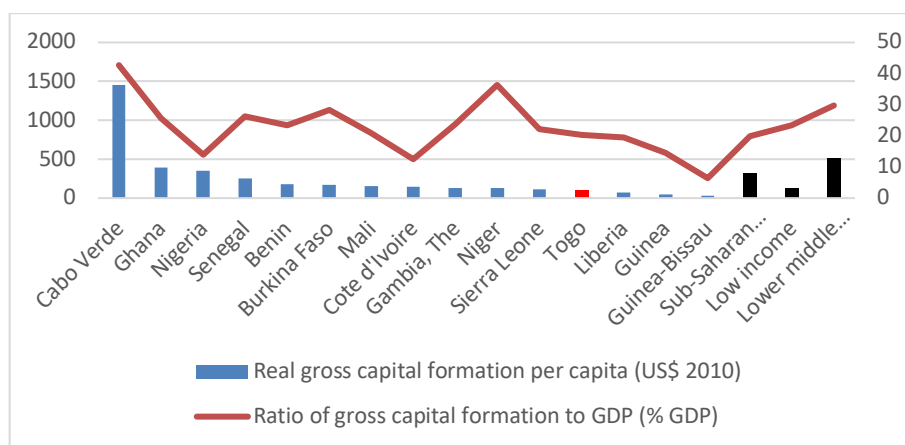
L'économie togolaise a enregistré une croissance vigoureuse entre 2009 et 2016, soutenue par une amélioration de la productivité agricole, la relance de la production des phosphates et les investissements publics, notamment dans les infrastructures de transport. Ainsi, en dépit d'un contexte international marqué par une crise économique, la croissance du PIB réel était de 5,5% en 2009, portée par une bonne performance du secteur agricole. Elle s'est maintenue au-dessus de 6% en 2010 et 2011, tirée par le secteur des industries extractives (notamment le clinker). Une bonne performance des filières du coton et des phosphates ont

permis à la croissance de se maintenir à 5,8% en 2012. En effet, les productions cotonnières et des phosphates ont augmenté respectivement de 49,4% et 28,4%, traduisant l'effet des réformes engagées dans ces filières. Après un léger repli à 4% en 2013, la croissance du PIB a avoisiné 6% en 2014-2015, tirée par la poursuite des programmes d'investissements publics (réhabilitation des infrastructures routières, extension de l'aéroport international de Lomé, et travaux portuaires, entre autres).

L'inflation est restée généralement contenue pendant la période sus-indiquée, à l'exception de 2011 où elle a dépassé le seuil de convergence communautaire établi à 3%. En plus de la politique monétaire communautaire, cette stabilité des prix est également liée aux bonnes performances du secteur agricole et, au cours des années récentes, à la baisse des cours mondiaux des produits pétroliers. L'inflation s'est établie à 2,1% en 2016 et devrait rester modérée dans le moyen terme, selon le FMI.

Des réformes ont également été entreprises dans le domaine de la gestion des finances publiques. Ainsi, dans le but d'améliorer la collecte des recettes fiscales, les deux principales régies financières (impôts et douanes) ont été fusionnées et placées sous l'autorité de l'Office Togolais des Recettes (OTR), une structure dotée d'une autonomie administrative et financière. Cependant, du fait d'un accroissement des dépenses à un rythme beaucoup plus soutenu que celui des recettes, le solde global hors dons, structurellement déficitaire, a encore affiché un déficit équivalent à 8,2% du PIB en 2015 (contre 4,7% en 2009). En effet, tirées par les recettes fiscales, les recettes courantes ont accru, passant de 14,4% du PIB en 2009 à 19,6% en 2015. Les dépenses courantes ont cependant avoisiné 30% du PIB en 2015 contre un niveau de 20,5% six ans plus tôt. Les dépenses en capital ont pratiquement doublé (en proportion du PIB) pour atteindre 10,5% en 2015 du fait des investissements dans les infrastructures. Les dons sont passés de 4,1% du PIB en 2009 à 2,2% en 2015.

Graphique n° 3 : Formation de capital au Togo et dans les pays de comparaisons : moyennes 2008-2013

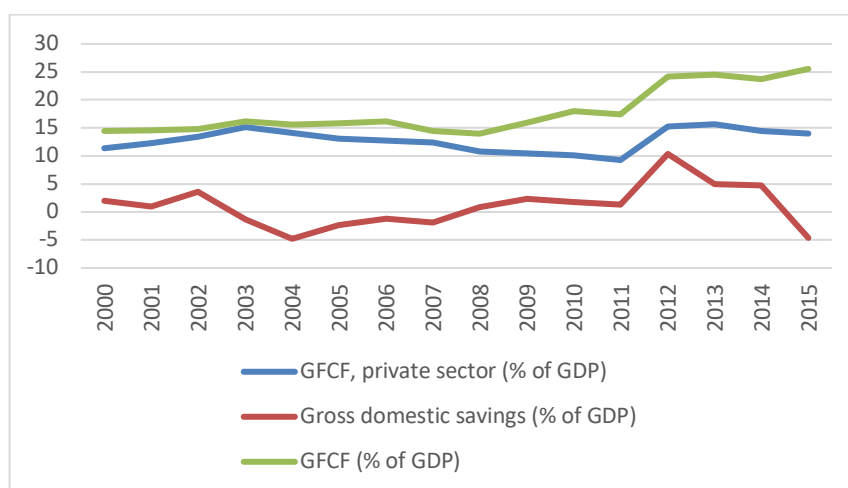


Source: Données WDI, Banque mondiale

Au cours de la période, en moyenne la formation de capital s'est légèrement améliorée, mais ce niveau reste relativement faible. Le niveau du Togo (20,2%) est en dessous de celui des pays à revenu faible (23,3%). Ce niveau dépasse celui de trois pays de la

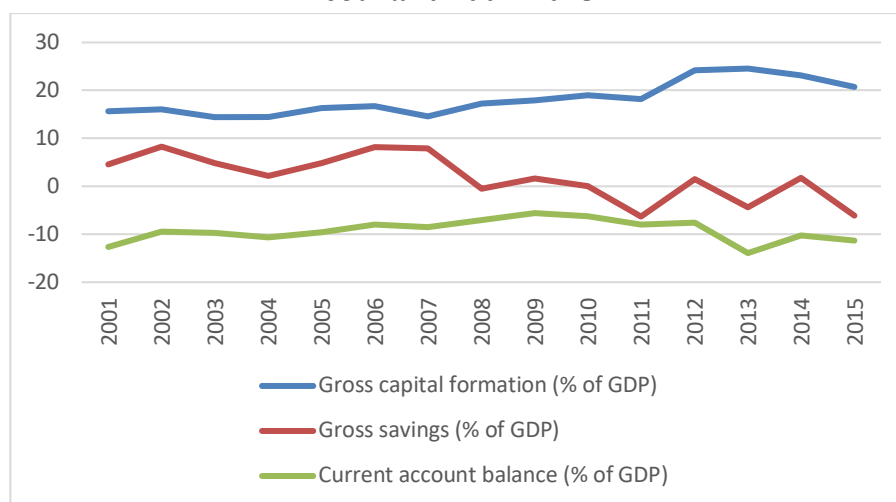
CEDEAO contre deux à la période précédente. La formation de capital s'améliore nettement par l'augmentation de la formation du capital public. La formation de capital du secteur privé aussi connaît une augmentation. L'épargne domestique est en chute drastique à partir de 2012, après une augmentation entre 2009 et 2011. La balance des comptes courants qui avait une tendance légèrement haussière au cours de la période précédente, chute légèrement depuis 2010.

Graphique n° 4 : Formation brute de capital public et privé et épargne nationale au Togo, de 2000 à 2015



Source: Données WDI, Banque mondiale.

Graphique n° 5 : Formation brute de capital, épargne brute et solde du compte courant 2001-2015



Source: Données WDI, Banque mondiale.

3.4- Pauvreté, emploi et éducation

L'incidence de la pauvreté mesurée en 2011 reste élevée (58,7 %). Il n'a baissé que de 3 points de pourcentage par rapport à 2006. Étant donné la récente croissance dans le secteur des travaux publics et transports, entre 2011 et 2015, le pourcentage de la population employée dans l'agriculture a baissé d'environ 48% à 38%, alors que les travailleurs salariés du secteur privé ont augmenté de 11% à 17%. Les augmentations des revenus agricoles pour 1,8 point de pourcentage sont en partie imputables aux passages entre les catégories d'emploi.

Cette amélioration des revenus agricoles donc du revenu moyen, a un lien direct avec la dynamique de création d'emplois dans le pays. Les politiques de promotion de l'emploi commencent à porter leurs fruits. Le taux de chômage est passé de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2015. Selon les milieux de résidence, le taux de chômage est plus que le quadruple en milieu urbain (6,2%) qu'en milieu rural (1,3%). Contrairement à la situation en 2011, les hommes sont plus en proie au chômage (4,0%) que les femmes (2,7%).

Même si la régression du taux de chômage peut témoigner de la création d'emplois sur ces quatre dernières années, il n'existe cependant pas des chiffres précis sur le nombre total d'emplois créés sur la période, ainsi que sur la nature de ces emplois. Les statistiques sur l'emploi existent de manière éparse. Elles ne sont pas consolidées de façon à cerner le volume d'emplois créés chaque année dans le pays. Même si c'est en sens inverse à l'évolution de la dynamique de création d'emploi, la progression du taux de sous-emploi de 22,8% en 2011 à 25,8% en 2015 met clairement en exergue la précarité des nombreux emplois créés sur la période, notamment dans le secteur agricole et dans le secteur des infrastructures routières.

Contrairement aux résultats du QUIBB 2011, les données du QUIBB 2015 révèlent que les hommes se retrouvent plus en situation de sous-emploi que les femmes, avec des pourcentages respectifs de 25,8 et 24,1. L'analyse spatiale montre que les actifs du Grand Lomé (29,2%) se retrouvent plus en situation de sous-emploi comparativement à la moyenne des autres milieux urbains (25,3%) et au milieu rural pris dans sa globalité (22,9%). La progression de ces différents taux de sous-emploi entre 2011 et 2015 est très inquiétante et doit permettre de s'investir dans une réflexion profonde sur la question de l'emploi au Togo.

Le taux de chômage est estimé à 7% de la population active mais serait plus élevé au niveau des jeunes de 15-24 ans. Même si la pauvreté continue d'affecter la majorité de la population, son incidence a reculé, passant de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015. Elle reste cependant encore très éloignée de la cible de 30,9% visée dans le cadre des OMD.

L'éducation peut être intrinsèquement satisfaisante pour l'individu et peut contribuer de façon importante au développement économique, social et politique d'un pays. Ainsi, les gens investissent dans l'éducation pour augmenter leurs gains futurs ou le potentiel de gains de leurs enfants. En matière d'éducation, un examen des résultats pour les diplômés récents (2008) des programmes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle montre des taux de chômage bas (entre 0 et 2%) pour les diplômés titulaires d'une maîtrise en droit ou en sciences, génie civil (niveau tertiaire) et pour ceux qui obtiennent un

certificat d'apprentissage ou un diplôme professionnel. Dans d'autres domaines, le taux de chômage varie de 4 à 19% selon le type de diplôme. Les politiques du gouvernement peuvent améliorer la pertinence des programmes d'enseignement supérieur et de formation pour le marché du travail. Les efforts du gouvernement ont récemment inclus l'accréditation de 55 établissements privés d'enseignement supérieur, ce qui pourrait améliorer la pertinence du marché. D'autres voies alternatives seront nécessaires, en plus de la voie linéaire actuelle de l'enseignement général jusqu'à l'université, en particulier pour les travailleurs agricoles venant des secteurs ruraux agricoles pour s'installer dans les milieux urbains.

Tableau n° 1 : Employés et travailleurs pour compte propre et par secteur en 2015

	Wage or piece-rate earner	Selfemployed/family helper	Total
Agriculture	16,6	77,4	72,4
Mining	1,8	0,4	0,5
Manufacturing	10,6	5,1	5,5
Production and distribution	0,2	0,1	0,1
Water supply,	0,8	0,1	0,2
Construction	6,9	0,7	1,2
Trade, repair and maintenance	5,5	10,7	10,3
Transportation and warehousing	5,8	1,0	1,4
Accommodation and catering	2,1	0,9	1,0
Information and communication	1,1	0,0	0,1
Financial and insurance activities	1,4	0,0	0,2

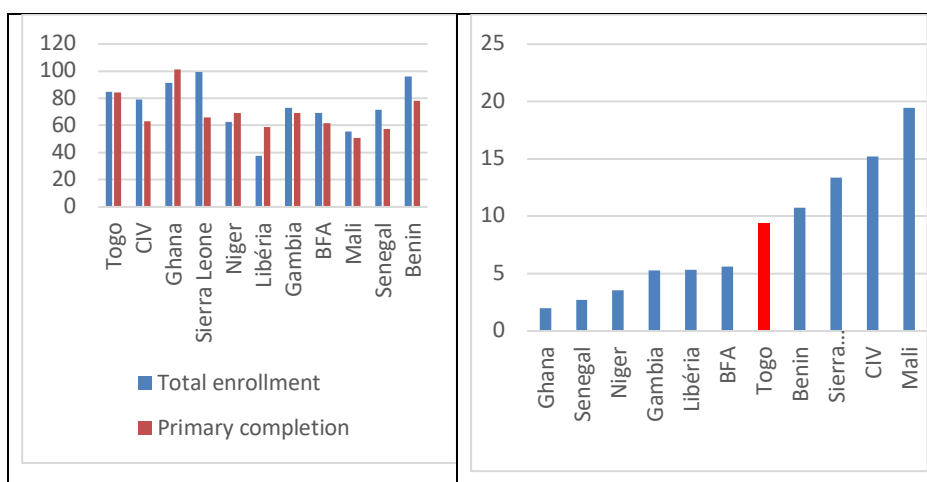
Source : QUIBB 2015, Calculs des auteurs

Tableau n° 2 : Chômage et sous-emploi, par niveau d'instruction, zones rurales, zones urbaines et Lomé, Togo, 2015

	Unemployed			Underemployed		
	Urban	Rural	Lomé	Urban	Rural	Lomé
None	1,24	1,28	2,28	19,49	22,29	21,34
Primary	2,82	0,75	1,47	23,37	20,16	22,59
Junior high	1,55	1,25	6,785	14,52	14,62	19,14
Senior high & above	10,45	-	8,04	18,67	12,48	19,65
TOTAUX	2,42	1,10	5,27	17,91	19,24	20,22

Source : QUIBB 2015, Calculs des auteurs

Graphique n° 6 : Taux de scolarisation primaire en 2015 (graphique de gauche), taux de redoublement dans le primaire en 2015 (graphique de droite)



Source : QUIBB 2015, Calculs des auteurs

Pendant que le taux de sous-emploi a connu une augmentation globale entre 2006 et 2015, passant de 19,0% à 20,2% à Lomé par exemple, le taux chômage a connu une nette diminution sur la même période notamment dans les milieux urbains, passant ainsi de 8.5% à 5,3% à Lomé et de 7.4% à 2.4% dans les autres villes.

Dans le secteur de l'éducation, les indicateurs décrivent une situation légèrement meilleure au Togo que dans le reste de la région. Les taux de scolarisation et d'achèvement au primaire se situent au-delà de 84%. Le taux de redoublement au primaire a connu également un net recul en 2015 par rapport à 2006. Il passe d'un peu moins de 25% en 2006 à 9% en 2015.

► Indicateurs d'éducation en progrès

L'expansion du système éducatif se poursuit, mais d'importants défis structurels en matière de qualité et de pertinence des formations demeurent. En effet, des efforts ont été faits pour assurer l'éducation primaire pour tous. Sur la période 2013-2015, on compte la construction de 1358 salles de classes, la construction des ENI de Dapaong et Tabligbo, de Niamtougou, de Sotouboua et d'Adeta, etc., la transformation de certaines Ecoles d'initiative locale (EDIL) en école publique (85 EDIL en EPP). Les effectifs des enfants fréquentant le préscolaire (par exemple) sont passés de 42890 en 2009-2010 à 96957 en 2013 -2014. Au primaire, la suppression des frais de scolarité en 2008-2009 a permis d'enregistrer une croissance des effectifs des élèves qui sont passés de 1 054 549 en 2007 -2008 à 1 413 208 en 2013-2014, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4% (Données des rapports de performances du MEPSFP 2013, 2014 et 2015). En conséquence, Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 87,8% en 2009-2010 à 94,3% en 2014-2015.

Toutefois, près de 7% d'une génération d'enfants scolarisables n'ont toujours pas accès à l'école et près de 23% de ceux qui y ont accès abandonnent avant la fin du cycle primaire. Par ailleurs, selon les résultats d'une étude réalisée dans 10 pays d'Afrique francophone⁴

⁴Voir l'article « Qualité de l'éducation en Afrique francophone : évaluer les acquis à l'école primaire » sur <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/03/10/education-quality-measuring-learning-outcomes-in-francophone-africas-primary-schools> ; site consulté le 30 décembre 2016.

dont le Togo (sur des élèves en deuxième et cinquième année), 71% des enfants en deuxième année n'ont pas un niveau de français suffisant et sont incapables de comprendre une information claire donnée oralement ou le sens d'une série de mots écrits. De plus, 59 % des élèves de cinquième année sont trop faibles en mathématiques pour pouvoir effectuer des opérations avec décimales ou identifier une formule mathématique simple permettant de résoudre un problème. Sur ce plan, c'est donc la qualité interne et externe de l'éducation qui reste un défi à relever.

Des progrès importants restent également à réaliser au niveau de la nécessaire réduction des redoublements et des abandons scolaires, de l'amélioration de la qualité des apprentissages, de l'équité, de même qu'au niveau du pilotage et de la gestion du système (défaillance du mécanisme d'affectation des enseignants, mauvaise gestion des ressources). Ces défis se situent également dans la capacité à cibler et à ouvrir davantage l'école aux enfants des milieux ruraux, de certaines régions administratives comme les Savanes et des familles pauvres. La scolarisation primaire universelle constitue toujours un défi d'actualité pour le Togo et les efforts dans ce domaine doivent être non seulement maintenus mais renforcés.

Pour ce qui est de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), on note une évolution des apprenants du système dont l'effectif est passé de 33.835 en 2013-2014 à 35.898 en 2014-2015, soit une progression de 6,1%, avec une forte concentration d'apprenants dans le privé (70%).

Les efforts pour rendre le secteur de l'ETFP plus compétitif ont conduit à l'instauration d'un sous-système de formation professionnelle du type dual. Trois villes pilotes, à savoir : Tsévié (coupe couture et mécanique automobile), Kpalimé (menuiserie et maçonnerie) et Sokodé (mécanique à deux roues) font l'expérience de ce type de formation professionnelle. D'autres efforts portent sur : i) la réhabilitation et l'aménagement des ateliers de formation pour deux filières de formation existantes, l'électricité-équipement et métallurgie-serrurerie-soudure et ii) la promotion de la formation professionnelle grâce au Programme de formation professionnelle et de l'emploi des jeunes (ProFoPEJ), soutenu par la coopération allemande.

Malgré ces acquis, le secteur de l'ETFP reste confronté à des contraintes liées à la vétusté des équipements et à l'insuffisance de ressources financières et humaines. L'offre de formation professionnelle est insuffisante et inadaptée aux besoins de l'économie, ce qui crée un fossé entre les diplômes obtenus par les apprenants et le marché de l'emploi, et demeure la source de chômage et de sous-emploi chez les jeunes.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les principales réalisations portent sur l'élaboration de la politique nationale de la recherche, du nouveau statut des chercheurs et la politique des sciences technologiques et de l'innovation, auxquelles on peut ajouter la création de la Faculté des sciences de la santé et de la filière des statistiques et de la planification à l'université de Kara. D'autres initiatives ont concerné la mise en place de la

nouvelle carte universitaire avec la création des collèges universitaires tenant compte des spécificités des régions économiques, l'étude de faisabilité de la création du collège universitaire de la Région des Plateaux orienté vers le secteur agricole, la réouverture de l'ENS d'Atakpamé, la création du Centre d'Excellence Régional en Sciences Aviaires (CERSA) et du West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use (WASCAL).

La recherche scientifique reste cependant faiblement développée et contribue très peu au bien-être des togolais. Le secteur est confronté à plusieurs difficultés liées à la massification des effectifs, à la vétusté et à l'insuffisance des infrastructures d'accueil, à l'insuffisance des équipements pédagogiques, au manque d'enseignants, à la faiblesse des ressources financières (0,15% du budget de l'Etat pour un objectif de 1%), etc. Ces difficultés affectent la qualité des enseignements et l'efficacité interne et externe des formations. Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants a plus que triplé entre 2001 et 2012. Enfin, les résultats de recherche sont peu visibles et peu compétitifs et le domaine reste marqué par un manque d'innovation et de progrès. La recherche-développement reste à encourager au Togo.

Dans le domaine de l'alphabétisation, le seul moyen par excellence pour assurer une croissance inclusive contribuant au développement humain et à la réduction de la pauvreté aura été la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation qui permettrait aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances ainsi que des compétences pratiques et des aptitudes fonctionnelles, de manière à opérer des changements nécessaires à la maîtrise de leur environnement, à l'amélioration de leur qualité de vie et à leur insertion socioéconomique. Ces efforts ont permis de réduire le taux d'analphabétisme qui est passé de 43,3% en 2010 (MICS 2010) à 38,8% en 2015 (QUIBB 2015). Les progrès auraient été plus importants si le fonds d'appui pour développer la stratégie du faire-faire avait été mis en place.

Globalement, le système éducatif togolais a un caractère généraliste, peu professionnalisant ; il ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi, ce qui fait que le pays souffre d'un véritable déficit de compétences.

L'allocation intra-sectorielle des dépenses courantes publiques d'éducation est favorable à l'enseignement primaire et défavorable au premier cycle de l'enseignement secondaire. En effet, le primaire bénéficie de la plus grande part des dépenses courantes d'éducation (48% en moyenne). Par contre, les sous-secteurs du préscolaire et de l'alphabétisation apparaissent sous-financés, avec 1,4% des dépenses courantes d'éducation contre une moyenne des pays comparateurs qui s'établit à 4,9%. Le premier cycle de l'enseignement secondaire général apparaît également sous-financé au regard de la demande qui pèse sur celui-ci (les élèves achevant le primaire étant de plus en plus nombreux, il y a une forte demande sociale pour le premier cycle de l'enseignement secondaire). Ce sous-secteur reçoit, en effet, 15% des dépenses courantes allouées à l'éducation, une valeur en net recul au regard de 2007 (24%). Quant aux sous-secteurs de l'ETFP et de l'enseignement

supérieur, les parts des dépenses d'éducation allouées ont diminué dans le temps pour atteindre 6,1% pour l'ETFP et 17% pour l'enseignement supérieur en 2011.

Au Togo, le défi de compétences est réel et permanent et les principaux enjeux sont les suivants : i) la consolidation des acquis de la gratuité des frais de scolarité au primaire ; ii) l'extension sur le territoire national du programme des cantines scolaires qui a permis lors de la phase d'essai de réduire le taux de déperdition scolaire en particulier dans les zones rurales reculées ; iii) la réduction, à moins de 2 km, la distance à parcourir par un élève pour s'instruire ; iv) la réduction des taux d'achèvement, de redoublement et d'abandon au primaire et v) l'amélioration de la qualité de l'éducation primaire.

Pour les enseignements secondaire et supérieur, il s'agira de concevoir et mettre en œuvre la nécessaire réforme du système éducatif en mettant l'accent sur les formations professionnelles et techniques ainsi que sur la valorisation de l'apprentissage. L'objectif ultime de cette réforme est de promouvoir l'auto-emploi et l'employabilité qui sont des exigences fondamentales auxquelles le système éducatif classique ne permet plus de répondre.

IV- DIAGNOSTIC DE LA CROISSANCE

4.1- Cadres macroéconomique et budgétaire

Le cadrage macroéconomique et budgétaire a pour but de projeter et d'organiser dans un cadre cohérent les principales évolutions macroéconomiques à partir des objectifs et choix de politiques économiques et sociales décidés par le gouvernement. Il est basé sur des hypothèses et les interrelations entre les différentes variables économiques et sociales et examine les contraintes et les implications chiffrées des orientations retenues par les autorités.

C'est un outil de pilotage économique qui analyse le profil de la croissance globale, les sources de cette croissance, les contributions sectorielles, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie. Il examine aussi le profil des recettes de l'Etat et de la dépense publique en accordant une attention particulière à l'adéquation entre les ressources internes, les dépenses, et les financements extérieurs disponibles.

4.1.1- Cadre macroéconomique

Le cadrage macroéconomique est élaboré en tenant compte d'un environnement économique international qui a été marqué en 2016 par le vote de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) avec des implications non encore entièrement connues, une croissance plus faible que prévue aux Etats-Unis et dans la zone euro et un ralentissement de la croissance en Chine, couplé d'une transition de l'investissement et des exportations vers la consommation et les services, ce qui pèserait sur la demande des produits de base. La croissance mondiale s'élèverait à 3,1% en 2016, en légère baisse par rapport à 2015, soutenue par les économies des pays émergents et des pays en développement dans lesquelles la croissance prévue est à 4,2% en 2016 mais en net recul par rapport aux performances enregistrées au cours des dernières années.

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance devrait descendre à 1,4%, son plus bas niveau depuis plus de vingt ans, en raison de la baisse des cours des produits de base et un environnement globalement moins porteur. Cette tendance généralisée masque aussi une grande hétérogénéité : la plupart des pays peu tributaires des exportations en ressources naturelles continuent d'afficher de bons résultats (Côte-d'Ivoire, Ethiopie, Kenya et Sénégal). Ces pays devraient atteindre une croissance de plus de 5% grâce au niveau bas du prix du pétrole, à la solidité de leur consommation privée et de leurs investissements. En revanche, les pays exportateurs de produits de base connaissent des tensions économiques graves (Afrique du Sud, Angola, Nigéria) et font face à une récession due à l'action conjuguée de la baisse de prix des produits de base et, au plan interne, des conditions économiques et politiques difficiles.

La croissance mondiale devrait rebondir avec un taux de 3,4% en 2017, soutenue par des perspectives plus solides pour les pays en développement et les pays émergents et une reprise aux Etats-Unis (reprise de l'investissement, relâchement des stocks). Cependant, le changement de l'administration aux Etats-Unis peut encore impacter négativement cette

reprise si une politique de repli sur soi est pratiquée, conjuguée avec un risque élevé de volatilité des marchés financiers, un relèvement graduel des taux d'intérêt et la valeur de plus en plus forte du dollar américain. Pour l'heure, il est observé une remontée sur les marchés financiers après le choc du Brexit, une amélioration du marché du travail américain et une modeste hausse des prix des produits de base, ce qui devrait faire baisser la pression subie par les pays exportateurs de ces produits, sans nuire aux pays importateurs nets.

Pour l'Afrique subsaharienne, les projections laissent entrevoir une reprise modeste en 2017, avec une croissance proche de 3%. Celle-ci suppose que les pouvoirs publics prennent sans tarder des mesures pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques et réduire la forte incertitude qui entoure les politiques publiques dans certains grands pays de la région. Les pays exportateurs de pétrole connaîtraient une croissance faible (autour de 1%) et les pays à faible revenu, y compris le Togo, enregistreraient un taux de croissance moyen de 5% et plus.

Au Togo, le schéma de croissance du PND découle du cadrage macroéconomique réalisé selon trois scénarii : i) le scénario de référence, avec un niveau de croissance annuel moyen de 5,6% sur la période 2018-2022 ; ii) le scénario pessimiste qui se fonde sur les hypothèses de survenue d'évènements perturbateurs dans l'activité économique et afficherait un taux de croissance moyen de 4,6% sur la période et iii) le scénario optimiste (ambitieux et volontariste), avec une croissance de 7,2% en moyenne ; c'est celui qui correspond au schéma de transformation structurelle de l'économie togolaise.

En nette progression au cours des années d'avant 2010, le secteur primaire togolais a chuté au profit du secteur tertiaire. Le pays devient de plus en plus tributaire des activités du secteur tertiaire, essentiellement aux dépens du secteur primaire. La part de la valeur ajoutée des activités du secteur tertiaire a presque doublé par rapport aux années 2000 et représente maintenant presque 53% du PIB. Le secteur secondaire a connu une baisse au cours de la période en passant de 24% du PIB à 20%. La baisse de la part relative du secteur primaire s'est fait ressentir sur sa croissance (-0,23%) et sa contribution à la croissance (-0,1%). En ce qui concerne la contribution à la croissance, le secteur tertiaire a le plus contribué (3,5%).

Tableau n° 3 : Parts, taux de croissance et contribution à la croissance au Togo, années 1960 à 2013⁵

	An.60	An.70	An.80	An.90	An.00	2010-2013
Part (%) des différents secteurs dans le PIB en 2013, prix constants 2007						
Secteur primaire	32,2	26,2	29,4	44,31	46,5	26,73
Secteur secondaire	18,9	21,3	21,5	21,24	24,9	0,34
Secteur tertiaire	48,8	52,5	49,1	34,45	28,6	2,93
Croissance du PIB, en termes de valeur ajoutée						
Secteur primaire	6,2	2,8	4,5	3,1	2,5	-0,23
Secteur secondaire	11,2	7,8	-0,2	2,6	3,6	11,45
Secteur tertiaire	7,3	3,6	-0,4	-0,8	-2,0	7,72
PIB	7,7	4,3	1,1	1,5	1,4	6,31
Contributions à la croissance du PIB des secteurs d'activité entre 2011 et 2013						
Secteur primaire	2,0	0,7	1,3	1,4	1,2	-0,1
Secteur secondaire	2,1	1,7	0,0	0,6	0,9	1,9
Secteur tertiaire	3,6	1,9	-0,2	-0,3	-0,6	3,5
Impôts et taxes (Net de Subventions)	-	-	-	-	-	0,9
PIB	7,70	4,30	1,10	1,50	1,40	6,3

Source : Calculs des auteurs basés sur des données de la Banque mondiale (DDP) et des comptes nationaux du Togo.

L'état des lieux de la contribution des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à l'économie nationale de 2010 à 2013 se résume dans le tableau ci-dessus avant la conclusion de l'analyse macroéconomique du pays avec les institutions de Breton Wood.

► Scénario de référence

C'est le scénario central du cadrage macroéconomique. Il s'aligne sur les données retenues à l'issue des discussions récentes entre les autorités togolaises et le Fonds monétaire international, en assurant les principales cohérences entre les quatre grands comptes d'ensemble (secteur réel, balance des paiements, opérations financières de l'Etat et situation monétaire). Ce scénario est basé sur l'hypothèse de politiques inchangées, la poursuite des réformes déjà engagées, la nécessité de maintenir la stabilité macroéconomique économique et d'assurer la viabilité de la dette et le respect des critères de convergence de l'UEMOA. Il prend en compte l'environnement économique régional et international tel que décrit plus haut.

Il ressort de l'application des taux de croissance sectorielle en volume du PIB aux

⁵ Note : Tous les calculs sont basés sur des données en unités de monnaie nationale constante.

estimations des agrégats macroéconomiques pour les années antérieures et des nouvelles hypothèses d'évolution des prix que la trajectoire du PIB conserverait la même tendance avec un taux de croissance moyen de 5,6% par an en termes réels sur la période 2018-2022. Cette croissance sera principalement portée par les secteurs primaire (2,3%) et secondaire (2%). La contribution du secteur tertiaire sera de 1,8% et celle des droits et taxes à l'importation de 0,4% en moyenne (Cf. Tableau 4). L'évolution des croissances sectorielles se présente comme suit (Cf. Tableau 5) :

Le secteur primaire connaîtrait un taux de croissance moyen projeté à 7%, imputable au bon comportement des cultures de rente qui s'accroîtrait de 8,5% et au secteur de l'élevage qui progresserait d'environ 15% reflétant une réponse favorable à l'intensification des efforts du gouvernement dans ce sous-secteur. L'agriculture vivrière croîtrait d'environ 2,5% en moyenne sur la période.

Le secteur secondaire afficherait une croissance de la valeur ajoutée de 8,8% en moyenne sur la période 2018-2022. Cette performance serait liée à l'évolution de la croissance dans les industries extractives et les industries manufacturières qui connaîtraient toutes les deux une croissance moyenne de 9,2%. La croissance des industries manufacturières rentre dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie. Traduisant la volonté de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures de développement, l'essor dans le bâtiment et les travaux publics (BTP) devrait se poursuivre mais à un rythme moins soutenu que par le passé (8,6% en moyenne) avec la fin de certains grands travaux. Le sous-secteur de l'électricité, de l'eau et du gaz progresserait d'environ de 8,9% en moyenne, avec les efforts d'électrification urbaine et rurale et la politique d'accès à l'eau en cours.

Le gouvernement intensifiera sa politique de valorisation du potentiel minier par le biais des capitaux privés et poursuivra la restructuration et la libéralisation du secteur des industries extractives au cours de la période 2018-2022.

Le secteur tertiaire connaîtrait un taux de croissance moyen de 5,7% sur la période. Cette performance serait soutenue par l'évolution dans les transports et communications (9,7%) du fait de l'amélioration prévisible de la chaîne des transports autour du Port Autonome de Lomé et de la mise en service du nouvel aéroport de Lomé qui devrait drainer un trafic aérien conséquent, et l'accroissement des services dans les domaines des banques et assurances (4,6%) qui bénéficieraient des effets positifs des privatisations du secteur financier et des regains d'activité dans les secteurs primaire et secondaire. Le commerce enregistrerait un taux moyen de 4,4% en rapport avec l'amélioration du climat des affaires.

Le taux d'investissement s'élèverait à 26,7% en moyenne sur la période, en hausse de 2,6 points de pourcentage par rapport au taux enregistré en 2013-2015 (24,1%). Les investissements privés devraient s'établir à 15% du PIB en moyenne contre 14,5% sur la période 2013-2015. Le taux d'investissement public se situerait aux alentours de 11,5% sur la période en lien avec le plan d'investissement que le gouvernement compte mettre en œuvre en vue d'améliorer les infrastructures de base.

Au total, la croissance économique se renforcera sur la période, avec des taux qui passeraient de 5,3% en 2018 à 5,8% en 2022, soit une moyenne annuelle de 5,6% sur la

période 2018-2022. Cette croissance serait accompagnée d'une maîtrise du niveau général des prix dont le taux moyen se situerait en-dessous de la norme communautaire de 3%.

Tableau n° 4 : Contributions sectorielles à la croissance sur la période 2016-2022

Secteurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy. 2018-22
Secteur primaire	2,6	1,9	2,5	2,6	2,4	2,0	1,8	2,3
Secteur secondaire	0,7	0,9	0,6	1,4	3,5	1,9	2,4	2,0
Secteur tertiaire	0,9	1,7	1,9	2,3	2,2	0,7	1,7	1,8
Produits bancaires imputés	-1,1	-1,3	-1,5	-1,6	-1,9	0,0	-0,1	-1,0
Autres services	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Droits et taxes à l'importation	1,7	1,4	1,5	0,4	-0,7	0,9	0,0	0,4
Produit intérieur brut	5,0	5,0	5,3	5,4	5,6	5,7	5,8	5,6

Sources : Ministère de la Planification du Développement, avril 2017

Tableau n° 5 : Evolution des croissances sectorielles en % sur la période 2016-2022

Secteurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy. 2018-22
Secteur primaire	8,8	6,3	8,1	8,0	7,4	6,0	5,4	7,0
Agriculture	6,6	2,0	4,3	3,4	1,4	2,2	0,8	2,4
Cultures vivrières	3,7	1,0	2,9	1,7	4,0	5,1	1,1	2,9
Cultures de rente	17,4	5,3	8,5	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6
Elevage	16,5	16,7	16,9	17,1	17,3	11,6	11,3	14,9
Forêt, pêche	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Secteur secondaire	3,4	4,4	2,9	6,8	15,8	8,1	10,2	8,8
Industries extractives	8,8	5,4	7,9	10,7	8,9	9,2	9,6	9,2
Phosphate	0,4	5,1	5,8	17,4	14,3	13,0	14,9	13,1
Clinker	20,4	7,1	7,8	7,2	4,4	6,5	6,0	6,4
Autres	5,4	3,8	9,7	9,0	8,8	9,2	9,0	9,2
Industries manufacturières	2,0	3,6	1,8	2,7	21,8	7,7	11,7	9,2
Electricité, Eau et Gaz	3,5	4,3	5,6	5,8	11,7	11,7	9,7	8,9
BTP	7,7	3,3	2,0	11,7	12,7	7,2	9,5	8,6
Secteur tertiaire	3,1	5,6	6,4	7,5	7,1	2,2	5,6	5,7
Commerce	1,8	4,9	10,2	10,3	6,2	-7,9	2,9	4,4
Transport, Entrepôts et Communications	4,7	4,8	5,1	6,0	12,5	15,7	9,4	9,7
Banques, Assurances	5,2	12,8	0,1	7,7	7,5	3,6	4,2	4,6
Autres services marchands	2,9	5,3	4,7	5,4	4,3	3,7	4,5	4,5
Prod imp services bancaires	20,3	20,9	21,4	20,2	20,2	0,0	1,4	12,6
DTI (hors TVA) net de subventions	19,8	13,2	15,3	3,1	-3,3	5,7	0,8	4,3
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) nets de subventions	6,5	6,6	5,4	2,0	-5,8	6,6	-0,1	1,6
PIB aux prix constants	5,0	5,0	5,3	5,4	5,6	5,7	5,8	5,6

Source : Ministère de la Planification du Développement, avril 2017

Les opérations financières de l'Etat projetées sur la période 2018-2022 tiennent compte des objectifs arrêtés d'accord partie avec les institutions de Bretton Woods. Les projections

sont basées sur les évolutions du PIB et prennent en compte les éléments tels que la demande intérieure et les importations globales de biens et services (CF. Tableau n° 7).

Sur la période 2018-2022, les recettes et dons s'élevaient à 25% du PIB en moyenne grâce aux efforts internes de mobilisation des recettes fiscales et au soutien des partenaires extérieurs sous forme de dons.

Les recettes fiscales devraient progresser de 545,2 milliards de F CFA en 2017 à 798,9 milliards de F CFA en 2022, soit une progression moyenne annuelle de l'ordre de 9,3% et une pression fiscale moyenne de 19,6% contre 19,2 % projetée pour 2017 et 18,5% en 2016. Cette évolution reflète l'impact positif attendu des réformes visant l'élargissement de la base imposable à travers le renforcement du système d'identification unique des contribuables, la réduction des exonérations fiscales et douanières, l'amélioration du circuit de la recette et la transparence des procédures de recettes. Elle intègre en outre l'ambition des autorités d'accroître la part des ressources propres dans le financement des dépenses d'investissements publics.

Les dépenses publiques devraient s'accroître pour passer de 26,4% du PIB en 2017 à 28,2% en 2022, tirées par les investissements publics dont la part dans le PIB augmenterait de 1,2 point (11,7%) en moyenne entre 2018 et 2022 par rapport à celle enregistrée sur la période 2012-2016 (10,5%). La contribution interne dans le financement des investissements s'accroîtrait du niveau projeté de 3,2 % en 2017 à une moyenne de 4,2% au cours de 2018-2022.

Le solde primaire intérieur ressortirait en excédent de 3 % du PIB en moyenne sur la période et le solde global (base ordancements, hors dons) serait déficitaire de 6,3% du PIB en moyenne sur la période. Le solde budgétaire global base caisse (dons inclus) résulterait en un déficit et à des besoins de financement en moyenne annuelle de 96,2 milliards de F CFA sur la période couverte par le PND. En tenant compte des financements extérieurs déjà identifiés, des besoins de financement additionnels d'environ 65 milliards en moyenne par an seront à combler. Dans le cadre d'un programme avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit, ces besoins pourraient être comblés par les tirages du Fonds et les financements des autres partenaires.

Au niveau des comptes extérieurs, la propension moyenne à importer est projetée de façon à baisser graduellement de 47% en 2016 à 41 % en 2022 pour refléter la tendance baissière de la demande de biens d'équipements et de biens de consommations intermédiaires importés avec la fin de certains grands travaux d'investissement et la promotion d'une industrie manufacturière pour se substituer à l'importation de certains biens courants. La propension à exporter resterait en moyenne à 25% sur la période, en liaison avec le fléchissement de la demande extérieure de certains biens échangeables, notamment les phosphates, en dépit des bonnes performances attendues du café, du cacao et du coton. Le solde des transactions courantes afficherait un déficit de 8,5% du PIB en moyenne sur la période 2018-2022 selon une trajectoire orientée à la baisse (de 11,1 % en 2018 à 7% en 2022).

Au niveau de la situation monétaire, il est prévu : i) de disposer en moyenne de 3,3 mois d'importations de biens et services en avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale ; ii) de viser un léger approfondissement du système financier avec la vitesse de circulation

entre 1,9 et 1,8 ; iii) de faire progresser le crédit à l'économie à un rythme annuel légèrement au-dessus du taux de croissance nominal du PIB, soit un taux de croissance moyen de 8,2% pour couvrir les besoins de financements du secteur privé. Le ratio, crédits à l'économie/PIB passerait de 36% en 2017 à 37% en 2022.

**Tableau n° 6 : Evolution des opérations financières de l'Etat (en milliards de F CFA)
Scénario de référence**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Estim.	Projections					
RECETTES TOTALES ET DONS	674,5	726,7	772,1	832,5	904,8	968,1	1 012,4
RECETTES TOTALES	544,1	601,4	654,6	705,5	763,5	820,9	880,4
RECETTES FISCALES	489,4	545,2	594,1	640,6	693,4	745,4	798,9
RECETTES NON FISCALES	54,7	56,2	60,5	65,0	70,1	75,5	81,5
DONS	130,4	125,3	117,4	127,0	141,2	147,2	132,0
DONS projets	97,9	90,8	103,7	109,8	122,2	131,5	132,0
DONS programme	32,5	34,5	13,7	17,2	19,1	15,7	0,0
DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS	817,4	747,9	837,3	908,4	985,4	1 061,0	1 156,6
DEPENSES COURANTES	441,8	437,6	487,2	525,3	568,5	615,8	678,5
Salaires et traitements	185,5	191,6	208,0	224,3	240,1	262,5	287,1
Biens set services	85,4	76,8	82,5	88,7	95,7	103,0	111,2
Transferts et subventions	118,0	112,8	135,5	146,7	162,6	177,2	196,3
Intérêts de la dette publique	52,9	56,4	61,1	65,6	70,2	73,1	84,0
Intérêts dette intérieure	35,4	38,1	43,0	40,0	37,0	32,0	35,0
Intérêts dette extérieure	17,6	18,3	18,1	25,6	33,2	41,1	49,0
Investissement public	375,6	310,3	350,1	383,1	416,8	445,2	478,0
Financé sur ressources intérieures	194,3	91,5	122,5	134,4	147,8	162,4	178,7
Financé sur ressources extérieures	138,5	181,3	218,8	227,6	248,7	269,0	282,8
SOLDE PRIMAIRE INTÉRIEUR	-39,1	128,7	106,0	111,4	117,4	115,8	107,1
SOLDE COURANT	102,2	163,8	167,5	180,2	195,0	205,1	201,9
SOLDE GLOBAL BASE ORDONNEMENTS (DONS inclus)	-143,0	-21,2	-65,2	-75,9	-80,6	-92,9	-144,2
SOLDE GLOBAL BASE ORDONNEMENTS (DONS exclus)	-273,4	-146,5	-182,7	-202,9	-221,8	-240,1	-276,2
VARIATION DES ARRIÉRÉS	-39,2	0,0	-5,0	-5,4	-5,8	-6,2	0,0
INTERIEURS	-39,2	0,0	-5,0	-5,4	-5,8	-6,2	0,0
EXTERIEURS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE GLOBAL BASE CAISSE (DONS inclus)	-182,2	-21,2	-70,2	-81,3	-86,4	-99,1	-144,2
FINANCEMENT	182,1	21,2	70,2	43,1	21,2	25,4	-3,5
FINANCEMENT INTERIEUR (net)	81,4	-65,1	29,2	14,2	-10,0	-5,9	13,9
FINANCEMENT EXTERIEUR (net)	68,2	86,3	41,0	28,9	31,2	31,3	-17,3
ECART DE FINANCEMENT (Besoin de financement)	0,0	0,0	0,0	38,2	65,2	73,7	147,7
PIB aux prix courants	2642,3	2835,0	3033,5	3270,6	3514,8	3792,7	4100,4

Source : Ministère de la Planification du Développement, avril 2017

4.1.2- Cadre budgétaire

- *Répartition des dépenses d'investissements publics par axe stratégique du PND 2018-2022*

Le coût global des dépenses d'investissements publics est évalué à 2369,5 milliards F CFA, soit 473,9 milliards F CFA par an. Le cadrage budgétaire sectoriel montre que 25% du budget d'investissement est consacré à l'Axe 1 (contre 15% en 2017) pour assurer un meilleur accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale dont la faiblesse des indicateurs est en partie à l'origine du faible niveau de développement humain du pays. En consacrant, sur la période 2018-2022, 11,42% du budget d'investissement aux secteurs de l'Education, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et 10,1% à la Santé et la protection sociale, soit 94% du budget de l'Axe 1, le gouvernement traduit sa volonté politique de doter le pays de ressources humaines compétentes, qualifiées et en bonne santé indispensables au processus de transformation structurelle de l'économie et à l'émergence du Togo.

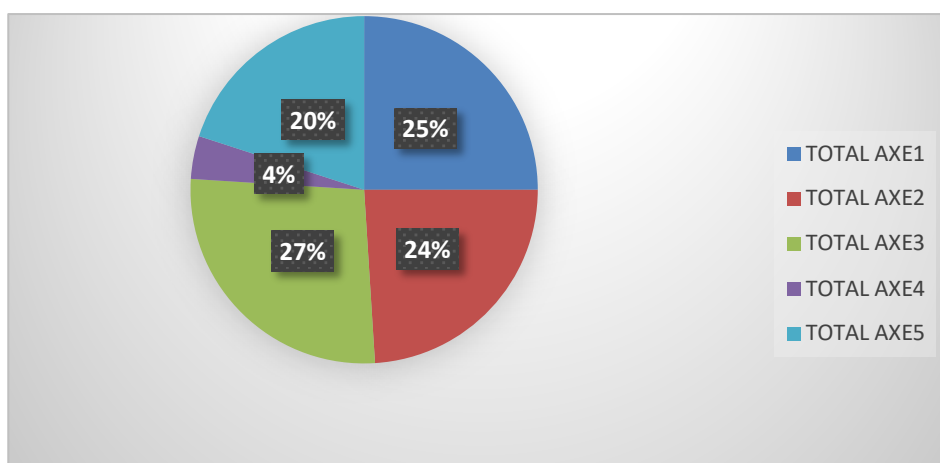
Les priorités de développement devraient se traduire également par des allocations conséquentes du budget d'investissement du PND 2018-2022 à l'Axe 2 et à l'Axe 3 qui sont les piliers de la transformation structurelle de l'économie, à hauteur de 51% en moyenne.

La volonté de soutenir une croissance économique de l'ordre de 7,3% en moyenne impliquant la poursuite des réformes et un appui important aux secteurs productifs se traduira par une prévision d'investissement de 24% à l'Axe 2 (contre 19% en 2017) dont 10% environ pour le secteur agricole, 8,50% pour l'industrie, le commerce et la promotion du secteur privé et 6,21% pour le secteur de l'énergie et des mines. A travers ces dotations budgétaires, le gouvernement entend promouvoir l'industrie (notamment l'agro-industrie), développer un programme énergétique ambitieux pour soutenir la croissance, assurer la sécurité alimentaire du pays et la transformation d'au moins 50% des productions agricoles et offrir plus d'opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus notamment pour les pauvres et les plus vulnérables.

Les programmes et projets de développement des infrastructures de transport (routes), de Bâtiment et travaux publics (grosses réparations, réhabilitations, grands travaux), et des TIC retenus dans l'Axe 3 (27% contre 32% en 2017) seront fortement privilégiés. La prévision budgétaire de l'ordre de 24,4% en moyenne pour les dépenses d'infrastructures routières et les services de transport rentrent dans le cadre de la poursuite de la politique des grands travaux du gouvernement, nécessaires pour moderniser l'économie, réduire le sous-emploi, le chômage et la pauvreté. Les TIC reçoivent 2,31% du budget d'investissement.

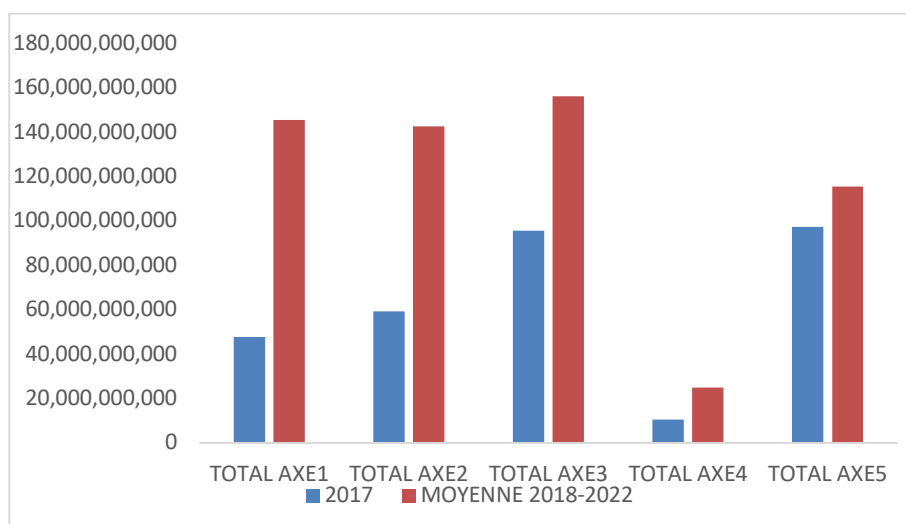
Enfin, la réforme du système judiciaire, les actions de promotion des droits humains, de renforcement de la démocratie et d'instauration de la sécurité publique, la consolidation du processus de décentralisation, le renforcement des capacités de l'administration publique et de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, sont indispensables à la création des conditions d'une meilleure gouvernance. Les coûts afférents à ces actions retenus dans l'Axe 5 du PND 2018-2022 représentent environ 20% (31% en 2017) des dépenses d'investissements.

Graphique n° 7 : Répartition des dépenses d'investissements publics par axe stratégique du PND (moyenne 2018-2022)



Source : Ministère de la Planification du Développement, avril 2017

Graphique n° 8 : Répartition des dépenses d'investissements publics par axe stratégique du PND (2017 et moyenne 2018-2022)



Source : Ministère de la Planification du Développement, avril 2017

▪ **Répartition des dépenses d'investissement public par sources transversales et verticales**

Le gouvernement marque sa volonté d'accorder une importance aux sources verticales (51,2%) dans la répartition des dépenses d'investissements publics. Cela traduit l'orientation vers un appui conséquent aux secteurs moteurs et piliers de la transformation structurelle de l'économie. Les sources transversales qui sont les secteurs d'accompagnement et principalement ceux de promotion du capital humain, de gouvernance et d'environnement, en reçoivent 48,9%.

Les sources transversales regroupent : la Défense (2,05%) ; la Sécurité et la Protection civile (1,15%) ; la Justice (0,65%) ; les Droits de l'Homme (0,06%) ; l'Enseignement supérieur et Recherche (3,42%) ; l'Action sociale et Promotion de la Femme (1,50%) ; l'Enseignements primaire, secondaire et la formation professionnelle (8%) ; la Santé et la Protection sociale (8,60%) ; l'Habitat et l'Urbanisme (1,22%) ; la Fonction publique, le Travail et la Réforme

administrative (1,13%) ; la Communication, la Culture, les Sports et la Formation civique (1,50%) ; l'Environnement et les ressources forestières (3,04%) ; l'Administration territoriale (1,05%) ; le Développement à la base (1,84%) ; les Affaires étrangères (0,04%) ; la Planification (0,84%) ; l'Economie et Finances (10,78%).

Quant aux sources verticales (51,2%), elles regroupent : l'agriculture, l'élevage et l'hydraulique (9,69%) ; le commerce et la promotion du secteur privé (1,40%) ; l'industrie (7,10%) ; les mines et énergie (6,21%) ; les infrastructures routières et services de transport (24,40%).

4.1.3- Balance des paiements

La balance des paiements du Togo est caractérisée par un déficit structurel du compte des transactions courantes. Par contre, après des années consécutives d'excédents, le solde global affiche une alternance de déficits et d'excédents depuis 2011, avec une tendance vers la baisse des réserves extérieures qui étaient de 574 millions de \$US en 2015, soit l'équivalent de 2,1 mois d'importations (contre 4,7 mois d'importations en 2009). Ainsi, l'excédent de 115 milliards de F CFA réalisé en 2015 fait suite à un déficit de 76,5 milliards de F CFA l'année précédente. Cet excédent est imputable, entre autres, à un infléchissement du déficit du compte des transactions courantes. Le rythme rapide de l'investissement public explique en partie l'aggravation du déficit structurel de la balance courante.

De 83,4 milliards de F CFA en 2009, le déficit de la balance des transactions courantes a atteint un pic de 280,7 milliards de F CFA en 2013 à cause des importations de biens intermédiaires et de produits pétroliers liés au développement du réseau de transport. Le déficit a ensuite régressé pour s'établir à 140,5 milliards de F CFA en 2015 avec l'achèvement de certains de ces travaux d'investissements. La balance des services s'est fortement améliorée, passant graduellement d'un déficit de 38,3 milliards de F CFA en 2009 à un surplus de 42,5 milliards de F CFA en 2015. Cette amélioration est en liaison avec une augmentation des exportations des services de voyage et une baisse de la demande de services de fret en raison du repli des importations de marchandises.

☛ Balance des paiements entre 2009 et 2015

Tableau n° 7 : Balance des paiements entre 2009 et 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Balance des transactions courantes	-83.4	-98.9	-142.3	-150.2	-280.7	-226.4	-140.5
Compte de capital	63.8	687.5	130.5	146.2	155.6	157.5	154.2
Compte financier	-22.0	557.5	-47.3	16.2	-164.2	9.8	-101.3
Erreurs et omissions nettes	2.6	5.4	-1.9	2.9	2.5	2.2	0.0
Solde global	5.0	36.5	33.5	-17.3	41.6	-76.5	115.0

Sources : IMF, Banque mondiale Annuaire statistique 2015, INSEED Togo

Malgré une baisse anticipée des investissements dans les infrastructures, l'économie togolaise devrait enregistrer une croissance de 5% en 2016, tirée par les gains de productivité réalisés avec les investissements dans les secteurs agricoles et les infrastructures. La croissance devrait être soutenue dans le moyen terme, mais cette performance reste conditionnée par le maintien de la dette publique à un niveau soutenable. À moyen terme, un plan national de

développement devrait prendre la relève de la SCAPE comme cadre de référence pour les actions de développement sur la période 2018-2022.

☛ Dette extérieure

Le Togo a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010. Pour ce faire, il a bénéficié, auprès des créanciers du Club de Paris, de près de 95% de réduction du stock de sa dette extérieure, soit environ 308,4 milliards de F CFA dans le cadre de l'initiative PPTE, ramenant ainsi l'encours de cette catégorie de dette à 16,26 milliards de F CFA à la fin de l'année 2010.

Tableau n° 8 : Evolution de la dette publique de 2010 à 2016
(en milliards de F CFA)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours Total	740,51	860,71	933,92	1200,33	1481,98	1857,06	2023,12
PIB	1571,34	1772,58	1974,01	2016,14	2216,40	2417,63	2609,23
Taux d'endettement global (%)	47,13	48,56	47,31	59,54	66,86	76,81	77,54

Source : DDP/Direction de l'Economie (DE), Fév. 2017

L'encours de la dette extérieure est ainsi passée de 740,51 milliards de F CFA en 2010 à 2023 milliards de FCFA en 2016 sous la poussée des emprunts massifs pour le financement de la SCAPE. Ceci représente un taux d'endettement de 77,54% du PIB, bien supérieur à la limite de 70% fixée dans le cadre du dispositif de surveillance multilatérale de l'UEMOA. Le risque de surendettement public extérieur reste cependant modéré, selon le FMI.

4.2- Environnement des affaires

La promotion du secteur privé passe par un environnement des affaires, favorable à l'investissement. Le secteur privé est le moteur de croissance de tous les pays au monde. Les pays tels que les Etats-Unis et la Chine ont eu une économie dominante grâce à leur secteur privé fait des entreprises rentables. La promotion du secteur privé nécessite donc un cadre juridique favorable, l'appui et l'accompagnement des entreprises ainsi que le service à l'industrie, la mise en place d'infrastructures de transport, d'infrastructures de télécommunications, d'énergie électrique et également la disposition d'une main d'œuvre qualifiée d'où l'adéquation entre la formation et l'emploi. C'est ainsi qu'on permettra au secteur privé de jouer pleinement son rôle, celui de créer de la richesse et des emplois. Le secteur privé togolais opère dans un environnement peu favorable à son émergence, d'où son manque de compétitivité liée aux coûts élevés des facteurs de production, à la difficulté d'accès au crédit, aux difficultés en matière d'exportation, au manque de mécanisme de partenariat public-privé, etc. Il est donc nécessaire d'investir davantage dans l'éducation, de poursuivre l'œuvre d'amélioration du climat des affaires, d'encourager le passage de l'informel vers le formel, mettre en valeur le potentiel rural et des micro-entreprises, remédier à l'inadéquation formation-emploi.

Le Togo devrait s'appuyer sur ses potentialités, dont le port en eau profonde, pour expérimenter la chaîne des valeurs et maintenir la tendance actuelle pour améliorer davantage

son classement *Doing Business* en matière du climat des affaires. En réponse à ces contraintes, des efforts ont été entrepris par le gouvernement pour améliorer et simplifier les textes réglementaires et procédures nécessaires à l'amélioration du climat des affaires. Même si le pays a enregistré quelques progrès, d'énormes défis restent à relever pour rendre le climat favorable à l'épanouissement du secteur privé.

4.2.1- Cadre juridique et judiciaire des affaires

L'un des éléments de tout investisseur est d'abord la sécurisation de son investissement à travers un cadre juridique et judiciaire « stable, transparent adapté au monde des affaires moderne ainsi qu'un système judiciaire rapide et efficace⁶ ». Ceci est garanti par la ratification du traité de l'OHADA par le Togo en 1995 après l'avoir signé en octobre 1993.⁷ Par ailleurs, le Togo a ratifié le 10 décembre 2010 ce traité tel que révisé en 2008 au Québec⁸ et après l'autorisation de ratification par l'Assemblée Nationale en 2009. De 2008 à 2015, les actes uniformes de l'OHADA dont le Togo est signataire sont entrés en vigueur et comprennent :

- i) l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- ii) l'acte uniforme révisé portant sur le droit commercial général ;
- iii) l'acte uniforme révisé portant organisation des sûretés ;
- iv) l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives ;
- v) l'acte uniforme relatif aux contrats de transport de marchandises par route ;
- vi) l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises ;
- vii) l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage ;
- viii) l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;
- ix) l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;
- x) l'acte uniforme portant organisation des sûretés ;
- xi) l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- xii) l'acte uniforme relatif au droit commercial général. L'acte unique relatif au droit du travail⁹, quant à lui, est à la phase de finalisation.

A cela s'ajoutent le Code des douanes, le Code des investissements, le Code pénal, la Loi sur la concurrence, la Directive de l'UEMOA sur la concurrence, l'Accord de Bangui sur la concurrence, etc.

⁶ Etude diagnostique pour l'intégration du commerce 2010

⁷ <http://www.ohada.com/actualite/3307/echanges-fructueux-entre-la-commission-nationale-de-l-ohada-et-les-artisans-du-togo.html>

⁸ Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, signé à Port Louis le 17 octobre 1993, tel que révisé à Québec le 17 octobre 2008

⁹ <http://www.ohada.com/actualite/2909/acte-uniforme-ohada-relatif-au-droit-du-travail.html>

4.2.2- Indicateurs pour lesquels le Togo a enregistré des progrès en 2017

Pour mesurer le climat des affaires dans les différentes économies du monde, le Groupe de la Banque Mondiale a initié l'élaboration, chaque année, d'un rapport intitulé « *Doing Business* » sur la base d'un certain nombre d'indicateurs.

En général, les indicateurs du *Doing Business* mesurent la qualité et l'efficacité du Cadre Réglementaire, de la facilité de faire des affaires dans les différents pays du monde. D'année en année, la méthodologie du *Doing Business* varie. Ainsi, certains indicateurs évalués il y a quelques années ont fait place à d'autres. Le rapport *Doing Business* 2010 a évalué les indicateurs ci-après : création d'entreprise, octroi de permis de construire, embauche de travailleurs, transfert de propriété, obtention de prêt, protection des investisseurs, fiscalité, commerce transfrontalier, exécution des contrats et fermeture d'entreprise.

Actuellement, les indicateurs du *Doing Business* portent sur les dimensions de création d'entreprise, d'octroi de permis de construire, de raccordement à l'électricité, de transfert de propriété, d'obtention de prêts, de protection des investisseurs minoritaires, de paiement des taxes et impôts, du commerce transfrontalier, d'exécution des contrats, de règlement de l'insolvabilité. Le gouvernement y accorde une importance capitale à travers les réformes pour un meilleur classement sur les différents indicateurs. Ainsi dans le rapport *Doing Business* 2016, le pays a occupé le 150^{ème} rang sur 189 pays en compétition, et en 2017, il a occupé le 154^{ème} rang sur 190 pays. Cependant, le rapport indique que le pays est l'un des pays les plus réformateurs. Le classement du Togo sur les différents indicateurs et la variation par rapport à 2016 sont contenus dans le tableau ci-dessous.¹⁰

Tableau n° 9 : Classement du Togo en 2017

Domaines	<i>Doing Business</i> 2017	<i>Doing Business</i> 2016
Classement global	154	154 ¹¹
Création d'entreprise	123	130
Obtention d'un permis de construire	180	179
Raccordement à l'électricité	147	148
Transfert de propriété	183	183
Obtention de prêts	139	134
Protection des investisseurs minoritaires	145	145

¹⁰ <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/togo>

¹¹ Rang après ajustement et correction des données sur les 10 domaines (<http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/togo>)

Paiements des Taxes et Impôts	169	169
Commerce Transfrontalier	117	127
Exécution des Contrats	145	145
Règlement de l'insolvabilité	87	90

Il est important de noter que le rapport de l'année n est élaboré sur la base des données de l'année n-1. En 2016, le Togo a présenté une bonne performance en matière de création d'entreprises, de raccordement à l'électricité, du commerce frontalier et de règlement de l'insolvabilité.

En 2017, le pays n'a enregistré de progrès que sur les indicateurs relatifs à l'obtention du permis de construire, l'obtention de prêt. Il faut noter que le classement dépend de la performance des pays sur les différents indicateurs. Par conséquent, les pays qui réforment plus que les autres, surclassent ces derniers.

**► Création d'Entreprise (Rang *Doing Business* 2017 : 123^{ème} sur 190 ;
Doing Business 2016 : 130^{ème})**

L'indicateur sur la création d'entreprises enregistre toutes les procédures, les délais et le coût nécessaires à la création, et la gestion d'une petite et moyenne entreprise à responsabilité limitée¹².

Des mesures mises en œuvre ont permis d'établir la durée totale de formalisation d'une entreprise à 24 heures. Le centre de formalité des entreprises fonctionne aujourd'hui comme un « Guichet unique ». Il regroupe les différentes administrations impliquées dans la création d'entreprise avec délégation de signature. Le Togo a gagné 7 places dans le rapport DB 2017 passant de 130^{ème} (2016) à 123^{ème} (2017).

La situation du Togo comparée à l'Afrique Subsaharienne et à l'OCDE est présentée dans le tableau ci-dessous.¹³

¹² Méthodologie contenue sur le site : <http://français.doingbusiness.org/Methodology/Starting-a-Business>

¹³ <http://français.doingbusiness.org/data/exploreconomies/togo#starting-a-business>

Tableau n° 10 : Création d'entreprise 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Création d'entreprise	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Procédures - Hommes (nombre)	5.0	7.8	4.8
Temps – Hommes (jours)	6.0	27.3	8.3
Coût - Hommes (% du revenu par habitant)	71.2	54.0	3.1
Procédure - Femmes (nombre)	5.0	7.9	4.8
Temps – Femmes (jours)	6.0	27.5	8.3
Coût - Femmes (% du revenu par habitant)	71.2	54.1	3.1
Capital minimum requis (% du revenu par habitant)	34.0	33.1	9.2

► Raccordement à l'électricité (Rang *Doing Business* 2017 : 147^{ème} sur 190 ; *Doing Business* 2016 : 148^{ème})

L'indicateur relatif au raccordement à l'électricité n'est pris en compte par *Doing Business* qu'à partir de 2012. Cet indicateur¹⁴ comprend toutes les procédures qu'une entreprise doit accomplir afin d'obtenir un raccordement électrique permanent et l'alimentation d'un entrepôt standardisé.

Afin d'améliorer l'accès à l'électricité, le Togo a mis en œuvre les réformes ci-après :

- mise en place d'un guichet unique de moyenne tension ;
- fusion des procédures relatives à la pose du matériel d'installation (140 kVA) et du compteur de la Compagnie Energie Electrique du Togo ;
- notification à l'avance à la population (03 à 04 jours à l'avance) des informations relatives aux coupures d'électricité, par voie de presse et par les radios (publiques et privées) et les chaînes de télévisions ;
- renforcement de la transparence à travers la mise en ligne des coûts de raccordement en fonction de la demande ;
- publication de la note de service 554/14 du 9 mai 2014 portant nouveaux tarifs d'abonnement et facilités de paiement des travaux.

Tout ceci a permis au pays d'enregistrer un progrès d'une place dans le rapport *Doing Business* 2017, passant du 148^è rang en 2016 au 147^è en 2017.

¹⁴ <http://français.doingbusiness.org/Methodology/Getting-Electricity>

Tableau n° 11 : Raccordement à l'électricité 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Raccordement à l'électricité	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Procédures (nombre)	3.0	5.3	4.8
Délai (jours)	66.0	120.4	76.2
Coût (% du revenu par habitant)	5508.3	3872.5	62.5
Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)	0.0	0.6	7.5

🔗 Recommandation

Réduire les délais (nombre de jours) pour le raccordement à l'électricité.

► Commerce Transfrontalier (Rang *Doing Business* 2017 : 117^{ème} sur 190 ; *Doing Business* 2016 : 127^{ème})

L'indicateur concernant le commerce transfrontalier évalue les délais et les coûts liés à la logistique des exportations et des importations de marchandises. Conformément à la nouvelle méthodologie mise en place cette année, *Doing Business* mesure les délais et des coûts (hors droits de douane) associés à trois catégories de procédures (respect des exigences en matière de documentation, respect des procédures de commerce transfrontalier et transport intérieur) qui font partie du processus global d'exportation ou d'importation d'une cargaison de marchandises.

De façon globale, les performances du Togo en termes de délai et de coûts en 2017 sont meilleures par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne à l'exception des délais à l'importation. En plus, le Togo a progressé de 10 places sur l'indicateur, se classant 117^{ème} en 2017 contre 127^{ème} en 2016.

Tableau n° 12 : Commerce frontalier : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Commerce frontalier	Togo	Afrique subsah.	OCDE
Délai à l'exportation: Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	67	103	12
Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	163	583	150
Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	11	93	3
Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	25	230	36
Délai à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	168	144	9
Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	612	676	115
Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	180	107	4
Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	252	320	26

Source : *Doing Business* 2017

En ce qui concerne l'importation à partir du Togo, les deux indices, notamment le respect des procédures et le respect des exigences en matière de documentation ont connu une amélioration en termes de délai, même si les coûts sont restés constants. En effet, le respect des procédures est passé de 267 heures en 2015 à 195 heures en 2016, et à 168 heures en 2017 avec un coût constant de 612 dollars US. Quant au respect des exigences en matière de documentation, le délai est resté constant de 2015 à 2016 (203 heures) et est passé à 180 heures en 2017.

Tableau n° 13 : Importations à partir du Togo - Rapports *Doing Business*

Rapport/Année	Respect des procédures		Respect des exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
Rapport <i>Doing Business</i> 2017	168	612	180	252
Rapport <i>Doing Business</i> 2016	195	612	203	252
Rapport <i>Doing Business</i> 2015	267	612	203	252

Source : Rapports *Doing Business* 2015, 2016, 2017

L'exportation à partir du Togo a également connu une amélioration en termes de délai aussi bien pour le respect des procédures que pour le respect des exigences en matière de documentation. Cependant, comme à l'importation, les coûts sont restés constants sur les trois années considérées pour l'analyse. En effet, le délai est resté constant de 2015 à 2016 (75 heures) et est passé à 67 heures en 2017 en ce qui concerne le respect des procédures avec un coût constant de 163 dollars US. Pour le respect des exigences en matière de documentation, le délai est resté constant de 2015 à 2016 (15 heures) et est passé à 11 heures en 2017 avec un coût constant de 25 dollars US.

Tableau n° 14 : Exportations à partir du Togo - Rapports *Doing Business*

Rapport/Année	Respect des procédures		Respect des exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
Rapport <i>Doing Business</i> 2017	67	163	11	25
Rapport <i>Doing Business</i> 2016	75	163	15	25
Rapport <i>Doing Business</i> 2015	75	163	15	25

Source : Rapports *Doing Business* 2015, 2016, 2017

En matière de facilité de commerce, le Togo est en compétition avec le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Le rapport *Doing Business* 2017 révèle que pour le respect des procédures d'importations, le Sénégal est le meilleur en termes de délai (53 heures) suivi du Bénin (82 heures), du Ghana (89 heures), de la Côte d'Ivoire (125 heures), du Togo (168 heures). En termes de coût, la Côte d'Ivoire offre le meilleur coût (456 dollars US suivi du Ghana (553 dollars US), du Bénin (599 dollars US), du Togo (612 dollars US) et du Sénégal (702 dollars US).

Pour le respect des exigences en matière de documentation d'importation, le Bénin présente un meilleur délai (59 heures) suivi du Sénégal (72 heures), du Ghana (76 heures),

de la Côte d'Ivoire (89 heures) et du Togo (180 heures). Quant au coût, les pays se classent comme suit : Togo (252 dollars US), Côte d'Ivoire (267 dollars US), Ghana (474 dollars US), Bénin (529 dollars US), Sénégal (545 dollars US).

En conséquence, le Togo est en retard par rapport aux autres pays d'Afrique en matière de facilitation d'importations.

Tableau n° 15 : Comparaison du Togo avec les pays concurrents pour la facilité des importations

Pays	Rapport <i>Doing Business</i>	Respect des procédures		Respect des exigences en matière de documentation	
		Délai	Coût	Délai	Coût
TOGO	<i>Doing Business 2017</i>	168	612	180	252
BENIN	<i>Doing Business 2017</i>	82	599	59	529
GHANA	<i>Doing Business 2017</i>	89	553	76	474
COTE D'IVOIRE	<i>Doing Business 2017</i>	125	456	89	267
SENEGAL	<i>Doing Business 2017</i>	53	702	72	545

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

Pour les exportations, selon le rapport *Doing Business 2017*, le Sénégal offre un meilleur délai (61 heures) pour le respect des procédures d'exportations suivi du Togo (67 heures), du Bénin (78 heures), du Ghana (108 heures) et de la Côte d'Ivoire (110 heures). En termes de coût, le classement des pays se présente comme suit : Togo (163 dollars US), Côte d'Ivoire (387 dollars US), Bénin (487 dollars US), Ghana (490 dollars US), Sénégal (547 dollars US).

En ce qui concerne le respect des exigences en matière de documentation d'exportations, le Togo vient en tête en termes de délai (11 heures) suivi du Sénégal (26 heures), du Bénin (48 heures), du Ghana (89 heures) et de la Côte d'Ivoire (120 heures). Par ailleurs, le Togo conserve l'avantage de coût (25 dollars US) suivi du Bénin (80 dollars US), du Sénégal (96 dollars US), de la Côte d'Ivoire (136 dollars US) et du Ghana 155 dollars US).

Même si le Togo présente une bonne performance en matière de facilitation des exportations, cette performance reste en -deçà de l'ensemble des pays d'Afrique.

Tableau n° 16 : Comparaison du Togo avec les pays concurrents pour la facilité des exportations (Réf. Rapport *Doing Business 2017*)

Pays	Respect des procédures		Respect des exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
TOGO	67	163	11	25
BENIN	78	487	48	80
GHANA	108	490	89	155
COTE D'IVOIRE	110	387	120	136
SENEGAL	61	547	26	96

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

► Règlement de l'insolvabilité (Rang *Doing Business 2017* : 90^{ème} sur 190 ; *Doing Business 2016* : 87^{ème})

L'indicateur sur le règlement de l'insolvabilité évalue les délais, le coût et le résultat des procédures d'insolvabilité pour les entreprises nationales, et la solidité du cadre juridique applicable aux procédures de liquidation et de redressement judiciaires.

Il ressort du rapport *Doing Business 2017* que le taux de recouvrement au Togo est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne mais inférieur à celle de l'OCDE. La performance du Togo en termes de temps de recouvrement est la même que l'Afrique subsaharienne (3 ans) contre 1 an et 7 mois pour l'OCDE. En ce qui concerne la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité, le score du Togo est de 9 sur une échelle de 0 à 16, donc supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne (6,2). Le Togo fait un bond de trois (3) places passant de 90^{ème} (2016) à 87^{ème} (2017).

Tableau n° 17 : Règlement de l'insolvabilité : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Règlement de l'insolvabilité	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Taux de recouvrement (centimes par dollar)	30.8	20.1	73.0
Temps (années)	3.0	3.0	1.7
Coût (% du patrimoine)	15.0	23.1	9.1
Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner)	0.0	0	1
Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)	9.0	6.2	12.1

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale.

4.2.3- Indicateurs pour lesquels le Togo a enregistré un recul en 2017

► Octroi de Permis de Construire (*Rang Doing Business 2017 : 180^{ème} sur 190, Doing Business 2016 : 179^{ème}*)

L'indicateur évalue toutes les procédures, le temps et les coûts qui sont nécessaires à la construction d'un entrepôt commercial par une entreprise du bâtiment. Le Togo a amélioré les formalités de délivrance du permis de construire à travers la suppression de l'exigence du certificat d'enregistrement de l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT), la mise en place d'un point unique de dépôt et de retrait des demandes de permis, la suppression de l'exigence de la copie certifiée du titre foncier, la fusion de la procédure de paiement de quittance et la procédure de soumission de la demande, la suppression des procédures d'inspection des services de la Direction des Services Techniques (DST) de la mairie.

Aujourd'hui, le nombre de procédures pour l'obtention d'un permis de construire est passé de 15 en 2010 à 11 en 2017 et le nombre de jours de 277 en 2010 à 163 en 2017. Selon le rapport de l'enquête auprès des entreprises réalisée par la Banque Mondiale en 2016,¹⁵ le nombre de

¹⁵ <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomics/2016/togo#regulations-and-taxes>

jours pour l'obtention du permis de construire est de 84.9, donc inférieur au chiffre contenu dans le rapport *Doing Business* de 2017. Cependant, le délai d'obtention du permis de construire est largement au-delà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de l'OCDE. Le Togo perd une place se classant 180^{ème} (en 2017) contre 179^{ème} (en 2016).

Tableau n° 18 : Octroi du permis de construire 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE¹⁶

Indicateur : Octroi du permis de construire	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Procédures (nombre)	11.0	14.5	12.1
Délai (jours)	163.0	155.6	152.1
Coût (% de la valeur de la construction)	14.6	7.6	1.6
Indice de contrôle qualité de la construction (0-15)	2.5	7.2	11.3

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

Le Togo poursuit les efforts pour améliorer davantage la délivrance du permis de construire. A cet effet, le gouvernement a pris le 1er avril 2016¹⁷ le décret portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme en république togolaise remplaçant le décret n° 67-228 du 24 Octobre 1967 relatif à l'urbanisme et au permis de construire dans les agglomérations, utilisé jusqu'ici dans le cadre de la délivrance du permis de construire au Togo.

► Obtention de Prêts (Rang *Doing Business 2017* : 139^{ème} sur 190, *Doing Business 2016* : 134^{ème})

L'indicateur relatif à l'obtention de prêt évalue la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs dans le cadre des transactions sécurisées au moyen d'un ensemble d'indicateurs, ainsi que le reportage des informations sur le crédit au moyen d'un autre indicateur. La première série d'indicateurs étudie si certaines mesures facilitant les prêts existent au sein des lois applicables sur le nantissement et la faillite.

La seconde série mesure la couverture, l'étendue et l'accessibilité des informations sur le crédit disponible par les agences d'évaluation du crédit, tels que les bureaux de crédit ou les registres de crédit.

A part la force de l'indice de fiabilité des garanties pour lequel le Togo obtient 6 en 2017, soit une amélioration de 3 points par rapport à 2010, l'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit, la couverture du registre de crédit, la couverture du bureau de crédit se sont fortement détériorées et en -deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de l'OCDE (Voir tableau ci-dessous). Le Togo a par conséquent perdu cinq (05) places passant de 134^{ème} (2016) à 139^{ème} (2017).

Tableau n° 19 : Obtention de prêts 2017 : Indices et couvertures au Togo, en Afrique subsaharienne et dans l'OCDE¹⁸

Indicateur : Obtention de prêts	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
---------------------------------	------	-----------------------	------

¹⁶ <http://francais.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/togo#dealing-with-construction-permits>

¹⁷ Communiqué du Conseil des ministres du 1^{er} avril 2016

¹⁸ <http://francais.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/togo#getting-credit>

La force de l'indice de fiabilité des garanties (0-12)	6.0	5.0	6.0
L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	0.0	2.5	6.5
La couverture du registre de crédit (% adultes)	0.5	6.9	12.1
La couverture du bureau de crédit (% adultes)	0.0	7.6	67.1

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

Afin d'améliorer l'accès au crédit, le Togo a adopté en 2016¹⁹ la loi uniforme sur la réglementation des Bureaux d'information sur le crédit (BIC) qui vise à multiplier le concours des banques à l'économie en réduisant le risque emprunteur. Le texte porte sur la réglementation du partage de l'information sur le crédit et des opérations des BIC dans les Etats membres de l'UEMOA. Les BIC devraient ainsi permettre aux banques d'avoir une évaluation plus précise des risques emprunteurs et de mieux calibrer leur taux prêteur, tout en adaptant leurs demandes de garanties à leurs contreparties, personnes morales et personnes physiques.

La création du BIC a été confiée à Creditinfo-Volo agréé par l'UEMOA. L'inauguration s'est déroulée au Togo le 28 juin 2016. A cette occasion, un contrat de prestation a été signé avec plusieurs organismes financiers dont 13 banques, 2 établissements financiers et 6 institutions de micro-finance²⁰. Il reste à opérationnaliser le BIC.

🔗 *Recommandation*

Opérationnaliser le bureau d'information du crédit au Togo.

4.2.4- Indicateurs pour lesquels le score du Togo est resté inchangé en 2017

► Transfert de Propriété (Rang *Doing Business 2017* : 183^{ème} sur 190, *Doing Business 2016* : 183^{ème})

L'indicateur sur le transfert de propriété comporte l'ensemble des procédures²¹, les délais et les coûts pour qu'une entreprise (l'acheteur) puisse acheter une propriété à une autre entreprise (le vendeur), y compris le transfert du titre de propriété au nom de l'acheteur, de sorte que ce dernier puisse utiliser la propriété comme garantie pour souscrire de nouveaux emprunts aux fins de l'expansion de son entreprise, et, si nécessaire, céder la propriété à une autre entreprise.

Le nombre de procédures est resté inchangé (5.0) entre 2010 et 2017. Ce nombre est inférieur à celui de l'Afrique subsaharienne (6.2) et légèrement supérieur à celui de l'OCDE (4.7)²². Le nombre de jours est passé de 295 (2010) à 283 (2017).

Il faut noter cependant que ce nombre fait le quintuple de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et douze fois celle de l'OCDE. Par conséquent le délai est excessif. Le coût de la mutation est également supérieur à l'Afrique subsaharienne et l'OCDE. De même, le score

¹⁹ <http://www.agencecofin.com/gestion-publique/0704-37176-amelioration-du-climat-des-affaires-le-togo-adopte-la-loi-regissant-les-credit-bureau>

²⁰ http://www.alwihdainfo.com/Le-Togo-inaugure-son-Bureau-d-information-sur-le-credit_a36199.html

²¹ <http://français.doingbusiness.org/Methodology/Registering-Property>

²² <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/togo#registering-property>

de la qualité de l'administration foncière togolaise est inférieur aux deux autres groupes de pays. Ceci met en évidence la problématique foncière au Togo qui constitue un frein à l'investissement privé.

Malgré les réformes en cours pour améliorer les délais et les coûts de transfert de propriété, la performance du Togo est restée constante de 2016 à 2017, occupant le 183^{ème} rang derrière beaucoup d'autres qui ne sont pas d'Afrique subsaharienne.

Tableau n° 20 : Transfert de propriété en 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE²³

Indicateur : Transfert de Propriété	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Procédures (nombre)	5.0	6.2	4.7
Délai (jours)	283.0	59.7	22.4
Coût (% de la valeur du bien)	9.2	8.0	4.2
Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)	6.0	8.4	22.7

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

En termes de difficultés qui entravent la réduction des délais et coûts dans les procédures d'immatriculation et de transfert de propriété, on identifie :

- i) la vétusté du code foncier qui date de 1906 ;
- ii) le manque de matériel moderne ;
- iii) le manque d'infrastructures adéquates ;
- iv) le manque de ressources humaines qualifiées ;
- v) Défis à relever : l'adoption rapide et mise en œuvre du nouveau code foncier.

🔗 Recommandations

- Poursuivre la réforme du traitement des titres fonciers et des mutations,
- Eriger la DADC en Agence dotée d'une autonomie de gestion et d'antennes régionales,
- Doter les institutions et services en charge du foncier du matériel et des infrastructures adéquats,
- Former, renforcer les capacités des ressources humaines et pourvoir les postes vacants.

► Protection des investisseurs minoritaires (Rang *Doing Business 2017* : 145^{ème} sur 190 ; *Doing Business 2016* : 145^{ème})

L'indicateur évalue le niveau de protection des investisseurs minoritaires en cas de conflits d'intérêts et les droits des actionnaires dans la gouvernance d'entreprises.

Les scores des trois indices d'évaluation de la protection des investisseurs minoritaires au Togo sont en dessous de la médiane (5 sur une échelle de 0 à 10) et correspondent à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'OCDE affiche des scores au-dessus de la médiane donc supérieurs à ceux du Togo et de l'Afrique subsaharienne. Le Togo fait donc face à un

²³ <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/togo#getting-electricity>

défi en matière de protection des investisseurs minoritaires. Le rang du Togo n'a pas varié de 2016 à 2017. Il se classe au 145^{ème} rang sur les deux années.

Il est nécessaire de mettre en place un système judiciaire efficace pour décourager de manière crédible toute velléité de violation des droits des actionnaires.

Tableau n° 21 : Protection des investisseurs minoritaires 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Protection des investisseurs minoritaires	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Indice de protection des actionnaires minoritaires (0-10)	4.0	4.3	6.5
Indice de réglementation des conflits d'intérêts (0-10)	4.3	4.8	6.3
Indice de gouvernance des actionnaires (0-10)	3.7	3.8	6.6

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

► Paiement des taxes et impôts (Rang *Doing Business 2017* : 169^{ème} sur 190 ; *Doing Business 2016* : 169^{ème})

L'indicateur évalue le poids de la fiscalité et l'administration fiscale et prend en compte tous les taxes et impôts, y compris les cotisations obligatoires qu'une entreprise de taille moyenne doit payer ou qui lui sont retenues chaque année, ainsi que les démarches administratives nécessaires pour leur paiement et le respect des procédures de post-déclaration d'impôts.

Selon le rapport *Doing Business 2017*, le taux d'imposition au Togo (48.5) est plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (47) et la performance sur les autres indices est inférieure aussi bien par rapport à l'Afrique subsaharienne qu'à l'OCDE. Selon le rapport de l'enquête auprès des entreprises réalisée par la Banque Mondiale en 2016²⁴, 55.8% des entreprises considèrent les taux d'imposition comme une contrainte majeure. En outre, 41.5% des entreprises considèrent également l'administration fiscale comme une contrainte majeure. Réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises, cette enquête montre bien que la réforme fiscale demeure encore un défi pour la promotion du secteur privé.

Le Togo a néanmoins amélioré sa performance sur la fiscalité comparativement à 2010. En effet, le nombre de paiements par an est passé de 53 (2010) à 49 (2017). De même, le délai de paiement est passé de 270 (2010) à 216 (2017). La réforme de l'administration fiscale, notamment la fusion des régies financières (impôts et douanes) en Office Togolais des Recettes (OTR) depuis 2014, y a contribué. Cependant, les efforts n'ont pas permis d'améliorer la performance de 2016 à 2017 où le rang est resté le même. Aujourd'hui, afin de soulager les contribuables, l'OTR projette l'élargissement de l'assiette fiscale.

Tableau n° 22 : Paiement des taxes et impôts 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Paiement des Taxes et Impôts	Togo	Afrique	OCDE
--	-------------	----------------	-------------

²⁴ <http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreconomies/2016/togo#regulations-and-taxes>

		subsaharienne	
Paielements (nombre par année)	49.0	38.8	10.9
Délai (heures par année)	216.0	304.2	163.4
Total à payer (% du bénéfice brut)	48.5	47.0	40.9
Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100)	27.8	53.4	85.1

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

► Exécution des Contrats (Rang *Doing Business 2017* : 145^{ème} sur 190, *Doing Business 2016* : 145^{ème})

Doing Business mesure le temps, le coût pour la résolution d'un litige commercial par un tribunal de première instance ainsi que l'indice relatif à la qualité des procédures judiciaires, évaluant si chaque économie a adopté une série de bonnes pratiques qui favorisent la qualité et l'efficacité du système judiciaire.

Comparativement à 2010, le nombre de jours pour l'exécution des contrats (même s'il est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et à l'OCDE) a connu une baisse en 2017. En effet, il est passé de 588 en 2010 à 488 en 2017. Le coût demeure constant (47,5% du montant initial du litige). Cependant la qualité des procédures judiciaires est jugée moins satisfaisante. Le Togo obtient un score de 5 sur une échelle de 0 à 18. Pour relever ce défi, le Togo a mis en place des chambres commerciales en vue d'accélérer les délais et les coûts de l'exécution des contrats. L'impact n'est pas encore ressenti, le rang du Togo restant le même sur la période de 2016 à 2017, soit le 145^{ème}.

Tableau n° 23 : Exécution des contrats en 2017 : Comparaison du Togo avec l'Afrique subsaharienne et l'OCDE

Indicateur : Exécution des contrats	Togo	Afrique subsaharienne	OCDE
Temps (jours)	488.0	655.2	553.0
Coût (% de la créance)	47.5	44.3	21.3
Qualité des procédures judiciaires (0-18)	5.0	6.4	11.0

Source : Rapport *Doing Business 2017*, Banque Mondiale

4.2.5- Facteurs de production : eau, électricité et technologie de l'information et de la télécommunication

Le Togo souffre du coût élevé et de la fourniture peu fiable des services d'électricité. Les tarifs de l'électricité sont nettement supérieurs à la moyenne régionale et sont largement supérieurs à ceux pratiqués dans les pays en développement non africains. Le caractère peu fiable de la fourniture a poussé nombre d'entreprises à investir dans des groupes électrogènes qui sont une source d'électricité encore plus onéreuse. C'est pourquoi il est peu probable que le Togo puisse être compétitif dans le secteur des industries manufacturières travaillant pour l'exportation pour lesquelles l'électricité est un intrant important. A moyen terme, l'accès au gaz acheminé depuis le Nigéria par le gazoduc de l'Afrique de l'Ouest peut être utile, mais à terme, la production hydroélectrique depuis le barrage d'Adjarala pourrait bien être la seule solution envisageable pour ramener les tarifs

de l'électricité à des niveaux raisonnables.

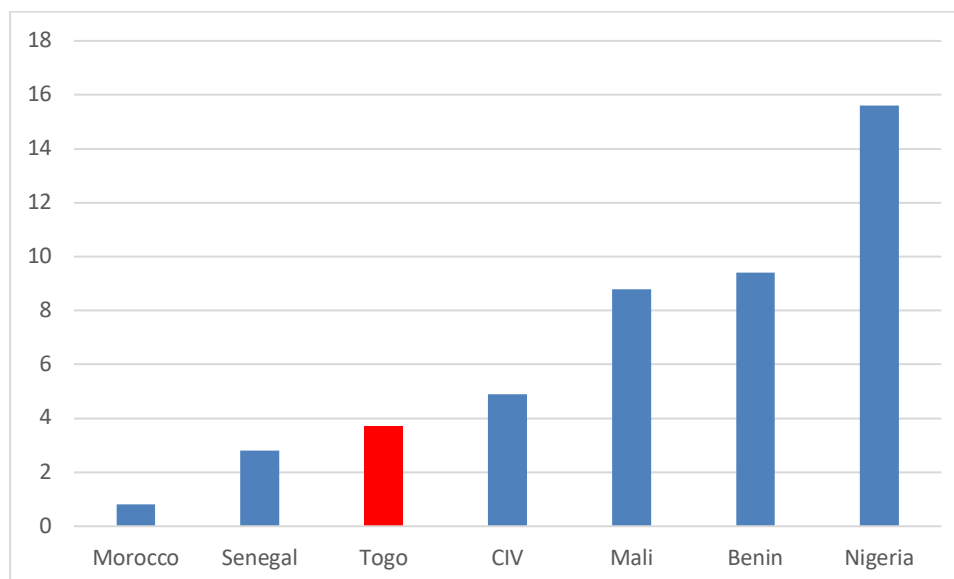
Cependant, le pays a enregistré des progrès remarquables qui ont concerné essentiellement le développement des infrastructures, la production énergétique étant restée à son niveau de 2013, soit 161 MW. Mais le nombre de nouveaux abonnés a fortement progressé, passant de 20792 en 2013 à 32193 en 2016, soit un taux d'accroissement de 54,8%. En conséquence, le taux d'électrification nationale a progressé, passant de 23% en 2010 à 26,5% en 2015. Cette performance s'explique d'une part, par la densification des réseaux électriques dans les localités déjà électrifiées et, d'autre part, par les efforts de la CEET en matière de branchements promotionnels dans les nouvelles localités au cours des six premiers mois de l'électrification.

Le secteur de l'énergie au Togo est un secteur monopolistique. La CEET a le monopole national de distribution ; ce qui est pertinent en milieu urbain mais entrave le développement de mini-réseaux en milieu rural. La CEB a le monopole d'achat mais aussi un mandat pour conclure des accords d'exportation ou de transit d'énergie électrique. Un contrat classique de « Take or pay » est établi avec Contour Global, avec un taux d'utilisation faible (30%).

En termes de production, la puissance installée locale qui est de 163 MW, est inférieure à une demande de pointe de 232 MW, imposant le recours à des importations massives (70 GWh non distribués en 2013). En conséquence, les prix finaux de l'électricité sont relativement élevés (120 F CFA par kWh) en comparaison avec les pays sans accès privilégié aux sources d'énergie. Le potentiel hydroélectrique est limité (100 MW) et épars.

En termes de distribution, des raccordements ont été établis avec tous les pays voisins. Le réseau national est en partie vétuste, avec d'importantes pertes techniques sur le réseau domestique (environ 18%) et des fraudes massives représentant environ 9% du volume mis sur le réseau. Les coûts de raccordement en milieu rural sont élevés et non rentables au vu des volumes attendus par site. L'accès à l'électricité est limité (26,5% en 2015), concentré sur Lomé. Le taux d'accès en milieu rural se situe à 15%.

Graphique n° 9 : Valeur perdue par suite de pannes d'électricité en % des ventes en 2015



Source : Données WDI

Outre le Sénégal et le Maroc, le Togo fait mieux que les autres pays comparateurs pour ce qui concerne la valeur perdue par suite de pannes d'électricité. Elle représente moins de 4% du total des ventes contre un peu plus de 10% en 2009.

Au regard de cette situation, le gouvernement entend relever trois défis majeurs, à savoir ;

- (i) le développement et l'extension du réseau électrique ;
- (ii) la réduction du coût de l'électricité aussi bien pour les ménages que pour les entreprises, parce que le pays recherche une croissance forte tirée par le secteur privé et la compétitivité des secteurs ;
- (iii) la détermination du potentiel de génération d'électricité par des sources d'énergie renouvelables économiquement pertinentes.

Ainsi depuis 2015, beaucoup d'initiatives de diversification des sources d'énergie électrique appuyées par les partenaires du pays ont été réalisées, à travers la mise en œuvre de différents projets d'électrification rurale dans les zones les plus reculées en termes d'éclairage public, mais également, l'accès progressif des ménages ruraux.

Le secteur des communications électroniques a globalement maintenu sa croissance sur la période de mise en œuvre de la SCAPE. En effet, le taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile est passé de 67,1% en 2011 à 70,4% en 2015, soit une augmentation de 3,3 points et le taux de pénétration du haut débit (>256 Kbps) est passé de 3,8% en 2011 à 16% en 2016, soit un accroissement de 12,2 points de pourcentage.

Les services data offerts par les opérateurs mobiles ont fortement progressé (56,6% en moyenne annuelle), avec un nombre d'abonnés passant de 141.382 en 2011 à 526 984 en 2015. Pour l'année 2015, la demande a été plus forte avec 1,28 million de nouveaux utilisateurs (soit une progression de 242% par rapport à 2014), avec 221 421 nouveaux abonnés haut débit. Le taux de pénétration data mobile haut débit est de 6,2% en 2015, soit 431 869 abonnés.

Le segment mobile a connu une croissance annuelle régulière de 2011 à 2015, portée par les abonnements prépayés qui représentent 99,5% de l'ensemble des abonnés et croît annuellement de 14,5% en moyenne. En conséquence, le chiffre d'affaires s'est accru de 29,3% sur la période, passant de près de 116 milliards à 150 milliards, traduisant ainsi le dynamisme du segment mobile. Togo Telecom a renoué avec la croissance et a connu un accroissement de son chiffre d'affaires.

Pour le segment mobile GSM, le volume de trafic sortant du réseau augmente globalement, passant de 926 millions en 2014 à 2.104 millions de minutes en 2015. Contrairement à celui-ci, le trafic global entrant enregistre une tendance à la baisse, passant de 251 millions de minutes en 2011 à 201 millions en 2015, soit une baisse de 19,9%.

Pour ce qui concerne les tarifs, après une baisse substantielle entre 2010 et 2011, le tarif moyen mobile par minute de communication « on net » est actuellement de 80 F CFA et le tarif fixe de 36 F CFA par minute « on net ». De même, le forfait mensuel d'Internet a connu une très forte baisse de 71%, passant de 69.000 F à 20 000F. Depuis 2011, le tarif data mobile 3G est passé de 20 000 F CFA à 15 000 F CFA en forfait mensuel illimité et à 5. 000 F CFA en forfait mensuel plafonné à 1 Go de consommation. Les tarifs de l'Internet fixe ont connu deux baisses sur les cinq dernières années, dont la dernière date de novembre 2015. Ainsi le 2 Mb/s est passé de 173 630 à 85 500 F CFA et le 1 Mb/s de 74 430 à 29 500 F CFA.

Malgré toutes les améliorations observées dans les tarifs ces dernières années, le coût du service de téléphonie fixe et mobile ainsi que de l'Internet reste toujours élevé pour le togolais moyen et comparativement aux coûts pratiqués par les pays voisins. De même, la qualité du service de téléphonie mobile et Internet n'est pas encore satisfaisante et les coupures demeurent toujours fréquentes, ce qui pénalise les opérateurs économiques.

Au cours de ces dernières années plusieurs projets ont été mis en œuvre pour rapprocher l'administration publique et le secteur privé d'internet.

L'un des défis majeurs sera de parachever rapidement les réformes du cadre juridique de régulation du secteur des télécommunications, en vue de garantir une meilleure contribution des opérateurs à la dynamique de développement économique et social du pays. Il s'agira également de relever le défi d'une meilleure diffusion du numérique notamment à travers le développement de contenus éducatifs, la télémédecine ainsi que le mobile banking. Enfin, il s'agira de placer le numérique au cœur des échanges d'informations pour la commercialisation et la structuration des filières dans l'agriculture, l'industrie et le secteur des services.

En ce qui concerne l'utilisation de l'eau à des fins industrielles et agricoles, le gouvernement a lancé ces dernières années un vaste programme de gestion intégrée de l'eau qui se résume à travers deux orientations majeures : i) la maîtrise de l'eau pour le

développement du secteur agricole et ii) l'utilisation de l'eau à des fins des industries minières et manufacturières mais tout ceci en respectant le cadre de vie et l'environnement.

4.3- Défis de la formation professionnelle

4.3.1- Formation professionnelle

La croissance économique et la création d'emplois qui s'en suit, trouvent leur source dans le développement des sous - secteurs de l'industrie minière, de l'industrie agricole, ainsi que le secteur bâtiment travaux publics intimement lié au secteur du transport et de l'énergie, dont le corollaire est la promotion de la formation technique et professionnelle, gage de l'essor des métiers de l'industrie et d'autres services connexes.

Aujourd'hui le marché de l'emploi exige une éducation de qualité qu'il s'agisse aussi bien de l'éducation primaire, secondaire, supérieure que de qualifications techniques et professionnelles même si la création d'emplois reste fortement tributaire d'une amélioration du climat des affaires, condition nécessaire et suffisante pour un secteur privé pouvant concourir à la diversification et à la structuration de l'économie.

Pour ce qui est de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), on note une évolution des apprenants du système dont l'effectif est passé de 33.835 (2013-2014) à 35.898 en (2014-2015), soit une progression de 6,1%, avec une forte concentration d'apprenants (70%) dans le privé.

Les efforts pour rendre le secteur de l'ETFP plus compétitif ont conduit à l'instauration de la formation de type dual. Trois villes pilotes, à savoir : Tsévié (coupe couture et mécanique automobile), Kpalimé (menuiserie et maçonnerie) et Sokodé (mécanique à deux roues), font l'expérience de la formation duale. D'autres efforts portent sur : i) la réhabilitation et l'aménagement des ateliers de formation pour deux filières de formation existantes (électricité-équipement et la métallurgie, serrurerie-soudure) et ii) la promotion de la formation professionnelle grâce au Programme de Formation professionnelle et Emploi des Jeunes (ProFoPEJ) soutenu par la coopération allemande.

Malgré ces acquis, le secteur de l'ETFP reste confronté à des contraintes liées à la vétusté des équipements et à l'insuffisance de ressources financières et humaines. L'offre de formation professionnelle est insuffisante et inadaptée aux besoins de l'économie. Ce qui crée un fossé entre les diplômes obtenus par les apprenants et le marché de l'emploi, et est source de sous-emploi et de chômage des jeunes.

Le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) révisé pour la période 2014-2025, tout en définissant les stratégies ainsi que les programmes/projets, considère l'ETFP comme un sous-secteur clé devant impulser le développement du pays en pourvoyant l'économie d'une main d'œuvre qualifiée.

Les défis majeurs que présente la formation professionnelle sont essentiellement de deux ordres.

- Le premier défi est de soutenir les efforts de modernisation et de diversification de l'économie du secteur moderne par une formation professionnelle moderne centrée sur des référentiels de métier, de compétences et de formation articulés avec les besoins du marché en matière d'emplois.
- Le second défi est la modernisation de l'emploi dans le secteur informel par des formations visant l'introduction de nouvelles méthodes et technologies afin d'augmenter la productivité et accélérer la transition des petites entreprises vers des moyennes plus modernes.

Ceci doit se faire avec la participation active et effective des entreprises à l'élaboration des curricula prenant en compte les besoins réels de celle-ci. Les entreprises dans la sélection de la formation, dans la définition des contenus et des compétences requises, deviennent alors des acteurs incontournables dans la résolution de ces défis.

D'autres aspects importants à prendre en compte sont la nécessité d'établir des relations de partenariat entre les entreprises et l'opérateur de formation, sans oublier l'État dans son rôle double rôle règlementaire : i) de contrôle des références techniques et financières des opérateurs, d'assurance des normes de sécurité et sanitaire, de gouvernance et de suivi-évaluation des formations et ii) d'établissement du système d'informations sur l'évolution de l'économie et de l'emploi, permettant d'informer à la fois les entreprises et les industries, d'une part et les opérateurs de formation, d'autre part.

4.3.2- Formation professionnelle et secteur moderne

Le Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel (FNAFPP) du Togo est le point d'articulation avec le secteur moderne. Le fonds est un partenaire important pour la formation par apprentissage de type dual coopératif au Togo, surtout dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement togolais. Il est prévu dans ces réformes que le fonds financera 90% des frais de formation. Ce fonds est chargé :

- d'appuyer les entreprises du secteur moderne et les opérateurs économiques du secteur informel et du secteur de l'artisanat en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans et/ou projets de formation ;
- de financer les projets de formation dans le cadre du système dual et des autres formes d'alternance ;
- de faire le suivi des entreprises et des formations.

Pour être plus proche du terrain et plus opérationnel, le FNAFPP a mis en place un fonds d'appui à l'apprentissage dans trois villes du pays : Tsevié, Kpalimé et Sokodé.

Selon la Loi n°2010-010 du 02 juillet 2010, les ressources de ce fonds se composent : i) d'un pour cent (1%) des salaires distrait du produit de la taxe sur les salaires tels que défini par le code général des impôts ; ii) des contributions financières nationales ou extérieures ; iii) des revenus des placements ; iv) des emprunts et autres concours financiers ; v) de recettes diverses ; vi) des dons, legs et subventions.

Il faut noter que le FNAFPP ne gère ni les ressources humaines ni la masse salariale. Dans la pratique, le trésor ne transfère pas l'intégralité de la taxe collectée dans le fonds de formation.

Le FNAFPP ne prend pas en compte les entreprises de la zone franche ainsi que les PME qui, pour la plupart, se trouvent dans le secteur de l'informel et ne versent pas la taxe de 1%.

Au-delà de cette articulation, il faut relever le lien qui existe entre les centres de formation et les entreprises, notamment celles exerçant dans la zone franche. Ce lien bien que limité, est de nature, s'il est renforcé, d'impulser un véritable partenariat en vue d'une meilleure articulation entre formation et vie professionnelle en entreprise. Le problème criard de l'inadéquation entre les formations professionnelles et les entreprises doit être résolu dans le cadre des formations proposées.

Le Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle - Région Maritime (CRETFP-RM) illustre bien les difficultés entre la formation professionnelle et les entreprises. Localisé à côté de la zone franche, le CRETFP-RM propose des formations en mécanique automobile et générale, électricité automobile, bâtiment, mécanique 2 roues, tôlerie et carrosserie, peinture automobile, chaudronnerie, soudure et menuiserie. On note dans ce centre un problème de déphasage entre les outils et équipements utilisés pour certaines formations et les outils utilisés dans les entreprises et dont les apprenant devront se servir une fois la formation terminés. C'est pourquoi l'OTAM n'envoie plus ses agents se former dans le centre parce qu'elle s'est dotée d'équipements de pointe qui n'existent pas dans le centre. La formation dispensée ne s'adapte plus à leur demande dans le cadre du système dual.

Il faut signaler cependant que le développement du système dual est basé sur l'approche par les compétences (APC) et que l'avantage d'une telle approche est qu'elle permet aux apprenants d'apprendre en situation, de se frotter directement aux réalités de l'entreprise tout en augmentant sa productivité.

4.3.3- Approche en alternance et « dual » togolais

Le passage ci-dessous décrit la formation professionnelle de type dual, caractérisée surtout par les relations étroites qui doivent exister entre les centres de formations et les sociétés partenaires.

L'approche en alternance et le « dual togolais »

Une formation professionnelle en alternance est un système par lequel la formation est assurée en deux lieux différents : en entreprise et dans une école ou centre de formation professionnelle.

Dans ce système, le centre de formation professionnelle est un lieu d'apprentissage autonome. Il a pour mission de dispenser un enseignement professionnel de base et de renforcer les compétences professionnelles des apprentis, en élargissant les connaissances générales acquises auparavant. La durée des cours au centre de formation est répartie entre les disciplines professionnelles et les disciplines générales. Le centre de formation professionnelle élabore un emploi du temps,

conjointement avec les entreprises formatrices, les services d'inspection scolaire et les instances compétentes de l'économie. Généralement, le rythme de l'alternance varie selon les dispositions prises dans chaque pays concernant la formation professionnelle et l'apprentissage. Une telle organisation montre que l'alternance n'est pas un moment de stage, mais un partage de la formation entre l'école ou le centre de formation et l'entreprise. L'évaluation de l'apprenant ou de l'alternant est conjointe entre l'entreprise et le centre de formation. Dans ce système, les apprenants sont recrutés par le centre ou l'école de formation et passent souvent plus de temps au centre qu'en entreprise.

Le système dual de formation professionnelle est un modèle coopératif de formation en alternance. Il s'adresse aux apprentis qui ont signé un contrat d'apprentissage avec un maître artisan ou un maître d'apprentissage. Les apprentis sont ensuite inscrits dans un centre de formation professionnelle pour une formation complémentaire à celle donnée dans les entreprises par les maîtres d'apprentissage, sur la base du contrat d'apprentissage. La formation duale est donc une formation professionnelle par apprentissage qui associe une formation pratique en entreprise ou dans l'atelier du maître-artisan et des enseignements technologiques théoriques et pratiques dispensés dans une structure de formation professionnelle.

Le but de ce système est de faire acquérir par les apprentis des compétences théoriques et pratiques pour l'exercice d'un métier : l'entreprise ou l'atelier offre une formation pratique en situation réelle d'exercice du métier, avec un maître d'apprentissage, tandis que la structure de formation professionnelle donne une formation générale, technologique et pratique. Au cours de la formation, la fréquence des apprentis au centre de formation est généralement d'une semaine sur quatre dans le mois, soit un jour sur cinq dans la semaine.

Pour le Togo, la formation professionnelle duale désigne la formation en alternance des apprentis en entreprise ou atelier et dans un centre de formation professionnelle. Les apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage avec un chef d'entreprise ou un maître artisan vont périodiquement, une semaine par mois ou un jour par semaine, au centre de formation professionnelle pour recevoir une formation et des enseignements complémentaires qui contribuent au développement des compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice du métier.

Les apprentis non scolarisés ou déscolarisés suivent au préalable une année de cours d'alphabétisation fonctionnelle au rythme de dix (10) heures ou deux jours par semaine avant d'être inscrits au centre de formation professionnelle.

La formation duale concerne l'apprentissage professionnel dans les domaines agricole, artisanal et industriel. La fréquentation du centre de formation professionnelle par les apprentis est d'une semaine par mois ou d'une journée par semaine par niveau d'apprentissage. La formation dure trois (03) ans et est sanctionnée par le diplôme de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

L'autre problématique que rencontrent les établissements de formation est le coût des équipements et l'évolution rapide de la technologie. La conséquence d'une telle situation est que les coûts d'investissement sont si importants qu'ils dépassent les possibilités financières de l'État et la part du budget alloué à l'Enseignement technique et la Formation professionnelle ne dépasserait pas les 6% du budget global de l'Education durant ces dix dernières décennies.

Dans un tel contexte, l'apport du secteur privé en équipement et en matériel est indispensable pour une formation adaptée et de qualité. Elle ne pourra être développée que dans un cadre de partenariat. La grande majorité des entreprises de la zone franche (et d'ailleurs) étant mieux dotée en équipement que les centres de formation, il est clair que l'implication des entreprises et industries privées ne pourrait qu'être bénéfique pour l'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle.

4.3.4- Secteur informel et la formation professionnelle

L'apprentissage traditionnel reste la principale voie d'acquisition des compétences pour la majorité de la main-d'œuvre. Le plus grand nombre d'apprentis n'a pas terminé les études primaire ou secondaire avant d'entrer sur le marché du travail en tant que travailleurs non qualifiés. La plupart des entreprises du secteur informel fonctionnent en utilisant une technologie peu avancée et des méthodes organisationnelles traditionnelles mais aussi des compétences rudimentaires et des compétences spécifiques à l'emploi.

Le secteur informel peut recourir à la DOSI pour bénéficier également d'apports des différents programmes de soutien aux activités du secteur informel en matière d'appuis financiers. Il convient donc de dynamiser, entre autres, le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) et le Fonds National de Finances Inclusives (FNFI).

Le principal obstacle est l'accès à la formation professionnelle dans le secteur informel, en termes de corrélation coût/temps, par le détachement d'un travailleur de l'entreprise pour suivre l'apprenti et, en termes de rémunération salariale supérieure, une fois que l'apprenti a achevé sa formation formelle. Il faut donc réfléchir et trouver d'autres approches flexibles et beaucoup plus à la portée financière des artisans.

4.3.5- Partenariat public-privé dans le domaine de la formation professionnelle

La formation professionnelle devrait trouver les moyens d'impliquer les spécialistes de ces entreprises dans la formulation des politiques de formation et dans la conception des programmes. Dans une étape ultérieure de la diversification de l'économie et avec un plus grand nombre d'entreprises moyennes, une solution économique pourrait être de créer un institut de conception et d'ingénierie des programmes de formation dont le mandat serait d'aider les entreprises à mieux organiser la formation en alternance ou de monter leurs propres division ou section de formation. Le renforcement du partenariat entre le secteur de la formation professionnelle et le secteur privé passerait aussi par une forme de convention, de telle sorte qu'à travers le recouvrement de taxe, on finance les équipements dans les centres de formation afin de doter ces structures de moyens, pour une amélioration des compétences à acquérir par les apprenants.

Aussi, le partenariat pourra aller dans le sens de l'implication des spécialistes au sein des entreprises qui interviennent dans le cadre de la formation. On pourrait instaurer ou organiser, à l'exemple de la Côte d'Ivoire, une conférence entre l'ETFP et le secteur privé pour discuter des problématiques de l'heure en matière d'adéquation entre formation et évolution du marché de l'emploi.

4.3.6- Orientation scolaire et professionnelle et observatoire de l'emploi

La promptitude à s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi afin d'aligner l'offre de la formation sur les besoins et la demande en personnel est le challenge majeur que doit relever les instances étatiques en charge de la formation et de l'emploi au Togo. Le fossé créé entre la demande et l'offre de formation dans le secteur privé actuel tient tant de l'asymétrie de l'information du côté des consommateurs comme celui des opérateurs de formation, s'agissant

aussi bien des besoins de formations voulues sur le marché que de la capacité même des opérateurs de formation à moderniser leurs outils de formation.

Afin de mieux combler ce gap, le Plan Sectoriel de l'Education (PSE 2014-2025) envisage, non seulement de dynamiser les services d'orientation scolaire mais aussi de réduire l'offre dans les filières où l'on observe de faibles performances et d'accroître les effectifs dans les formations qui suscitent une meilleure insertion.

Une amélioration de l'offre de formation technique et professionnelle (en quantité et en qualité) dans les filières agro-sylvo-pastorales serait la bienvenue dans le cadre du processus de rénovation du dispositif de formation agricole et rurale au Togo. Ceci engloberait les métiers contribuant à la dynamique de l'agriculture qui sont : l'entretien ou la maintenance agricole, la fabrication de matériels, les unités de transformation, les arts ménagers, le transport et la commercialisation des produits alimentaires.

Le PSE prévoit également de rendre fonctionnelle la Cellule d'Observation de la Formation pour l'Emploi (COFE). Ladite cellule serait logée en toute logique à la Direction Nationale pour l'Emploi et comprendrait en son sein tous les secteurs ministériels concernés en charge de la formation.

L'autre volet qu'il faille prendre en compte serait également de renforcer la formation des enseignants tant sur le plan professionnel que pédagogique. Le Togo pourrait créer des centres de formation à l'instar des ENI ou de l'ENS pour l'amélioration de la formation des formateurs et celle des apprenants.

4.3.7- Politique du genre au Togo

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), le Togo a fait des avancées dans la promotion et l'autonomisation de la femme. L'adhésion des différents groupes-cibles aux questions de violence à l'égard des femmes et sa réduction, l'équité et l'égalité homme-femme, la révision du code des personnes et de la famille, la réduction de la prévalence nationale des mutilations génitales féminines de 6,9% en 2006 à 3,9% en 2010 en sont des preuves.

Cependant, les femmes constituent une minorité visible dans la sphère politique. Le nombre de femmes à l'Assemblée nationale a augmenté, passant de 11,11% en 2007 à 17,58% en 2013 mais on constate, en dehors du poids des pesanteurs socioculturelles, que l'accès difficile des femmes à la terre, aux crédits bancaires et à la technologie perdurent toujours. La représentation des femmes au gouvernement (22,58% en 2013 à 16% en 2015) reste faible.

Pour la promotion des droits de l'enfant, le secteur s'est doté de plusieurs textes parmi lesquels les politiques et stratégies pouvant favoriser l'épanouissement de l'enfant et a adopté la convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et ses protocoles.

Toutefois, certains facteurs limitent ces efforts : l'effritement de la solidarité communautaire, la dislocation des familles, la fuite de responsabilité parentale, la perte de

repère familial, le manque de coordination intersectorielle (ministères et société civile) et la non-adoption d'une politique de l'enfant.

Les personnes âgées sont protégées par un cadre juridique favorable. Cependant, des difficultés demeurent : la politique nationale de protection des personnes âgées et son plan stratégique ne sont pas adoptés et la synergie des actions interinstitutionnelles demeure insuffisante.

Le Togo, avec l'appui des PTF, a connu des avancées en matière de prise en charge des personnes handicapées (15% de la population togolaise). Les 17 centres spécialisés et la Fédération Togolaise et Associations des Personnes Handicapées (FETAPH) ont été subventionnés. Malgré ces avancées, les personnes handicapées font face à des difficultés d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, à un emploi stable et décent, aux structures sportives, des loisirs et de la culture.

4.4- Agriculture et pêche

4.4.1- Agriculture

L'agriculture est un pilier important de l'économie togolaise ; elle génère environ 40% du PIB et occupe plus que la moitié de la population active. La majorité des paysans reste en dessous de la ligne de pauvreté, avec un taux de pauvreté en milieu rural de 68,7%. Avec ce grand potentiel agricole dont dispose le Togo et qui est encore peu exploité, une stratégie de réduction de la pauvreté doit commencer par l'amélioration de la productivité agricole. Le Programme national d'Investissements agricoles et de Sécurité alimentaire (PNIASA) est le cadre unique d'intervention dans le secteur agricole pour privilégier la planification à long terme. Il vise un rythme annuel de croissance de 6% en mobilisant 10% du budget national. Depuis 2010, le PIB agricole a dépassé cette cible, avec un taux de croissance de 6,6% par an.

La politique agricole adoptée indique clairement que la priorité du gouvernement devrait être le renforcement des cadres légal et institutionnel du secteur et la mise en œuvre des actions stratégiques suivantes :

- l'achèvement de la libéralisation du secteur agricole ;
- le renforcement des systèmes de contrôle sanitaire et de qualité en matière alimentaire ;
- l'appui à la structuration du monde rural, la professionnalisation des filières agricoles et l'émergence d'un entrepreneuriat rural ;
- l'amélioration des services d'information et de communication ;
- l'amélioration de l'offre de services agricoles en fonction de la demande des bénéficiaires et avec l'ouverture du marché des services d'appui/conseil au secteur privé et aux ONG ;
- la mise en place des agropoles pour la valorisation et la systématisation de la chaîne production-stockage-conservation-contrôle de qualité-transformation-normalisation-consommation-commercialisation.

Les problèmes majeurs auxquels le secteur agricole togolais est confronté sont :

- le mode d'exploitation artisanal ;
- les faibles rendements du fait du morcèlement des parcelles agricoles (70% des parcelles inférieures à ½ ha) ;
- la faible mécanisation ;
- le manque d'irrigation (moins de 1% de parcelles irriguées) ;
- la faible utilisation d'intrants de qualité ;
- l'insuffisance des infrastructures de désenclavement des zones de production (pistes, routes) ;
- l'insuffisance des capacités de stockage et de conditionnement ;
- le faible taux de bancarisation auprès des populations rurales (14%) ;
- les difficultés d'accès au foncier et des effets du changement climatique ;
- la désorganisation des chaînes de valeur ;
- l'absence de valorisation des productions (transformation quasi-inexistante).

Bien que la substitution à l'importation puisse contribuer à l'augmentation de la productivité si c'est fait de façon efficiente, tôt ou tard, les contraintes du marché – très petit dans le cas du Togo – limiteront les possibilités. D'ailleurs, à travers le PNIASA, le Togo a pu garantir la sécurité alimentaire de ses populations et depuis 2009, les excédents alimentaires sont devenus structurels et varient entre 13 et 21%. Ceci ne concerne pas les produits d'élevage où il y a certes des opportunités à exploiter. Mais la promotion des exportations des produits pour lesquels le pays a l'avantage comparatif offre le moyen le plus sûr de maintenir la croissance agricole et d'augmenter les revenus des paysans.²⁵

► Exportations

Les cultures de rente ont connu une reprise importante depuis 2010. Les exportations des principaux produits ont presque doublé en valeur entre 2008-2010 et 2013-15 (Voir Tableau 24 ci-dessous). Les exportations de coton ont triplé pour reprendre leur place traditionnelle à la tête des exportations agricoles. Les autres exportations significantes sont le cacao, le café, la noix de cajou et les fruits et légumes. L'exportation de maïs est probablement significative mais étant plutôt informelle et dirigée vers les pays limitrophes, les données ne sont pas disponibles.

Tableau n° 24 : Evolution des principales exportations agricoles de 2008 à 2015
(en milliards F CFA)

	2008-2010	2013-2015	Différence (en %)
Coton	10,0	31,8	21,8
Cacao	13,8	12,1	-1,7
Café	5,7	8,7	3,0
Cajou	3,0	3,7	0,7
Fruits et légumes	0,3	2,2	1,9

²⁵ Seulement 1,5 pour cent des ménages les plus pauvres - dans le premier quintile de revenu – cultivent le café ou le cacao tandis que 4,2 pour cent des ménages dans le quatrième quintile (60 à 80 pour cent) les cultivent. QUIBB 2011 cité dans : Banque mondiale, Systematic Country Diagnostic, 2016, page 11.

Totaux	32,8	58,5	25,7
---------------	-------------	-------------	-------------

Source : INSEED, sauf pour la noix de cajou qui a été estimé par l'auteur sur la base du rapport du MAEH, Analyse de la Filière Anacarde au Togo, 2015.

☛ Coton

Le coton est une culture stratégique pour l'économie togolaise. En année normale, il occupe près de 275 000 producteurs et fait vivre, directement ou non, près de 2,5 millions de personnes sur les six (6) millions d'habitants que compte le pays. Il est de ce fait un important facteur de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Après une crise de gouvernance entre 2000 et 2005, le progrès de la production du coton est encourageant. Tel qu'indiqué dans l'EDIC 2010, il n'y a pas d'alternative au coton qui est la seule culture de rente cultivée à travers une grande partie du Togo. Mais le niveau actuel de production reste loin derrière le potentiel existant et même les succès du passé. La production avait déjà atteint 188 000 tonnes en 1999 avant de reculer fortement. La filière a repris depuis 2010 et l'année 2016 a été bonne même si la production reste à seulement 113 000 tonnes. Il faut donc renforcer les efforts dans cette filière.

Une nouvelle politique pour le développement de la filière a été adoptée en 2013.²⁶ Sa vision est claire et convaincante : *D'ici 2022, la filière cotonnière togolaise demeure intégrée, jouit d'une bonne gouvernance, est compétitive, attractive et durable, avec des acteurs professionnalisés, qui interagissent pour une production annuelle minimum de 200 000 tonnes de coton-graine de bonne qualité et une contribution appréciable à la formation du PIBA.*

Ces cinq axes stratégiques de la nouvelle politique de développement de la filière sont bien élaborés, de la façon suivante :

Axe 1 : Renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel de la filière.

L'objectif est de permettre un développement durable de l'ensemble de la filière et un juste partage des richesses entre les différents acteurs. La stratégie de la filière coton au Togo devra mettre l'accent, entre autres, sur :

- la professionnalisation et la fidélisation des producteurs et de leurs organisations ;
- le suivi rapproché et individuel des producteurs ;
- la gestion du mécanisme de la fixation du prix du coton-graine ;
- l'opérationnalité de la comptabilité analytique à la NSCT ;
- le système de communication entre les acteurs ;
- la prise de décision pour faire évoluer la structure de l'actionnariat en faveur des producteurs individuels et/ou du personnel de la filière ;
- l'évaluation des actifs de l'ex SOTOCO et des usines privées et la formalisation de leur cession/location à la NSCT.

Axe 2 : Soutien à la production et productivité.

²⁶ République Togolaise, Document d'Orientation stratégique de la Filière Coton au Togo, juin 2013.

L'amélioration des rendements du coton-graine au champ, de 800 kg actuellement à 1 600 kg à l'hectare, est un levier indispensable pour la réalisation de la mission de la filière. Pour ce faire, les efforts conséquents qui seront mis en œuvre porteront essentiellement sur les actions telles que l'approvisionnement et la distribution des intrants, l'appui-accompagnement, la recherche cotonnière, la mécanisation agricole et la sécurisation foncière.

Axe 3 : Développement des infrastructures et équipements.

L'investissement dans la filière cotonnière porte essentiellement sur :

- la réhabilitation et le renforcement du parc roulant génie civil ;
- la modernisation des équipements industriels actuels des usines ;
- la réhabilitation et le renforcement du parc roulant transport coton-graine
- le renforcement de la capacité de l'atelier de maintenance,
- le renforcement de l'équipe technique et de leur capacité opérationnelle,
- le renforcement des capacités de stockage et l'amélioration du cadre de travail, et
- la gestion des risques liés aux différents domaines d'activités de la filière.

Axe 4 : Valorisation et mise en marché.

Cet axe cherche à développer des orientations visant à garantir une meilleure commercialisation du coton-graine, du coton-fibre, des graines et à promouvoir la transformation locale.

Pour ce faire, les actions indiquées porteront sur :

- l'appui à l'amélioration de la qualité du coton-graine ;
- la valorisation et la mise en marché du coton-graine ;
- de la valorisation et la mise en marché de la fibre de coton en inscrivant la filière togolaise dans les programmes sous régionaux UEMOA et ACA ;
- la valorisation et la mise en marché de la graine en s'engageant résolument dans la vente par appel d'offres de graines de coton, afin de bénéficier du meilleur prix sur le marché.

Axe 5 : Mise en place d'un mécanisme de financement de la filière.

Pour une production visée de 200 000 tonnes de coton-graine, la filière a besoin de lever des fonds auprès des institutions financières pour assurer ses achats et investissements. Pour y parvenir, un mécanisme de financement innovant impliquant des institutions financières nationales et internationales sera mis en place et organisé dans un cadre institutionnel pour l'accès des producteurs et des entreprises aux financements adaptés. Ce mécanisme portera sur la mobilisation des ressources classiques, la mise en place d'une ligne de financement par un pool d'institutions financières, la mise en place des fonds de garantie, le développement d'un mécanisme assurantiel et le développement de fonds compétitifs.

Mais c'est la mise en œuvre d'une telle stratégie et l'engagement continu sur plusieurs années qui pose souvent un problème. Un cadre de suivi-évaluation est essentiel et là aussi, la politique est solide. La concertation et les échanges périodiques seront renforcés à travers des cadres formalisés. Afin de garantir le suivi des performances et le monitoring des actions de la filière, il sera mis en place :

- un système de contrats de performances et de conventions de collaboration entre acteurs ;
- un mécanisme de gestion des connaissances et de partage d'informations et de données de la NSCT avec la FNGPC ;
- un dispositif de revue annuelle de campagne.

On note, cependant, une différence importante par rapport à la politique de 2009. A ce moment, l'Etat s'est engagé à introduire dans trois ans un partenaire privé avec un intérêt majoritaire. La Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) a été restructurée avec la participation des producteurs en tant qu'actionnaires mais, jusqu'à présent, il n'y a pas de partenaire privé et la NSCT reste sous le contrôle de l'Etat. Un investisseur privé pourrait apporter le financement nécessaire pour la réhabilitation et la modernisation des infrastructures et équipements, faciliter l'accès aux financements bancaires et, peut-être, éviter quelques problèmes de gouvernance. Afin de poursuivre la croissance de cette filière, il serait utile de réexaminer cette option. La recherche d'un partenaire était compliquée par le mauvais état de la filière il y a sept ans mais elle devrait être rendue plus facile par sa santé actuelle.

☛ **Café et cacao**

La deuxième filière traditionnellement développée parmi les cultures de rente est le café et le cacao. Ici les progrès restent décevants. Ce sont deux produits qui ont été jugés prioritaires dans l'EDIC 2010. Tous les deux sont cultivés par les paysans et pourraient donc avoir un impact direct sur la pauvreté.

La valeur des exportations de café s'est améliorée un peu mais il n'y a pas eu de progrès évidents en termes de volumes. Ceux-ci ont eu du mal à dépasser 10 000 tonnes par an²⁷ jusqu'à 2015. Les objectifs de l'état sont de produire 30 000 tonnes de café et 26 000 tonnes de cacao en 2020. Pour y arriver, un important programme de replantation a été lancé en 2012 avec l'appui de la Banque mondiale, l'Union européenne et le FIDA. Il vise la replantation de 20 000 ha de café et 10 000 ha de cacao.²⁸ La production du café a augmenté à 17 000 tonnes en 2016, ce qui suggère que ces efforts récents portent leurs fruits.

Le cacao a eu un grand succès depuis longtemps au Ghana et en Côte d'Ivoire où les exportations combinées ont atteint 3 millions de tonnes en 2015. Les exportations du Togo sont restées aux alentours de 10 000 tonnes depuis 2008.

²⁷ Il est probable que les volumes de cacao incluent des flux venant du Ghana et de la Côte d'Ivoire où les taxes à l'exportation sont plus élevées.

²⁸ En 2012 il était estimé que 70% des cacaoyers avait plus que 50 ans d'âge.

Le manque de contrôle de la qualité des deux produits est un frein à la réputation donc à la valeur des deux produits sur le marché international et à la construction d'une vraie stratégie de vente et de fidélisation des négociants et des transformateurs. Ceux-ci devraient pouvoir compter, pour chaque campagne de production, sur la quantité et la qualité des produits togolais. Ce contrôle de la qualité est actuellement effectué par la Direction de Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) qui semble manquer de moyens et de compétences techniques. Le contrôle de la production du café et du cacao fait partie des activités régaliennes de contrôle de l'Etat ; il doit, dans un premier temps, faire l'objet d'un diagnostic précis de la situation actuelle avec des recommandations portant sur les investissements à faire en moyens financiers, techniques et humains et aussi, dans un deuxième temps, d'une relecture/actualisation des normes de qualité et de leur remise à niveau pour les rapprocher des normes internationales.²⁹

Il n'y a pas de taxes significatives à l'exportation³⁰ mais plutôt des contributions volontaires instituées par l'interprofession, le Conseil Interprofessionnel du Café et Cacao (CICC) et collectées depuis novembre 2014. Elles devraient servir à financer le développement de la filière, l'interprofession et la recherche. Ce serait souhaitable d'éviter l'introduction des taxes qui auront forcément un impact négatif sur le prix bord-champs. Ces contributions devraient être bien gérées afin que tous les contributeurs soient assurés qu'elles sont utilisées aux fins des objectifs visés et qu'ils produisent les résultats escomptés.

A 60 F CFA/kg exporté et environ 20 000 tonnes exportés en 2015, ces contributions totalisent 1,2 milliard de F CFA par an et sont versées au Comité de Coordination des Filières Café et Cacao (CCFCC). Or, une étude de décembre 2015 n'a trouvé aucun document de contrôle ni de compte rendu dans les archives du CCFCC.³¹ Il n'y avait aucun versement vers les structures à qui certains montants sont destinés, y compris l'interprofession et aucune preuve d'ouverture de comptes pour la mise en place du fonds de développement et du fonds de réserve. C'est vrai que l'interprofession est assez nouveau, ayant été créé en septembre 2014 mais, en ayant en vue les énormes problèmes que les défaillances constatées dans la gestion de ces types de fonds et la gouvernance ont créés en Côte d'Ivoire, il faudra les éviter pour le Togo.

Par ailleurs, il vaut mieux parler de deux filières et reconnaître les différences entre le café et le cacao. Le prix du café est typiquement plus bas que celui du cacao et n'était que 62% du prix du cacao en 2015. Par contre, les coûts de production sont 50% plus élevés pour le café.³² Si on applique les mêmes politiques aux deux filières, on risque de pénaliser le café.

Les contributions de 60 F CFA/kg représentaient 10% du prix bord-champs pour le café mais seulement 3,5% pour le cacao en décembre 2015. Cette différence pourra diminuer par la suite, vu la baisse du prix du cacao mais ne disparaîtra pas et ces redevances auront toujours un impact plus lourd sur la rentabilité du café, vu les coûts plus élevés de production de cette filière. Il serait peut-être approprié d'appliquer des taux différents aux

²⁹ Noelle Terpend, Analyse des filières café et cacao du Togo et propositions d'amélioration, décembre 2015.

³⁰ Il y a une taxe de CFAF11 000 par conteneur, mais ceci représente moins d'un franc le kilogramme.

³¹ Noelle Terpend, 2015.

³² Ibid. Ce calcul est fait pour la culture intensive qu'on veut promouvoir. Mais la différence est encore plus importante pour la culture extensive.

deux filières. En plus, ce taux devrait être un pourcentage du prix FOB et non un montant fixe, afin de s'ajuster aux fluctuations des prix mondiaux.

Il est important de souligner que toute redevance ou taxe à l'exportation se répercute finalement sur le prix au producteur. En même temps, si les coûts de production sont effectivement 50% plus élevés pour le café et le prix mondial bas, il faudra probablement concentrer les efforts sur le cacao car les paysans vont se rendre compte, eux-mêmes, de la différence de rentabilité entre les deux filières.

☛ Cajou

La filière de l'anacarde est devenue la quatrième filière agricole du pays, en termes de volume et de valeur. La production de noix brutes a atteint 6 268 tonnes en 2014. La valeur des exportations peut être estimée à 3,7 milliards de F CFA. Malheureusement, on doit se contenter d'estimation indirecte car les données officielles sont curieusement absentes.³³

Cette filière est d'autant plus intéressante qu'elle a déjà une capacité importante de transformation des noix brutes en amandes blanches. La société Cajou Espoir a traité 2 400 tonnes de noix brutes en 2014, soit 38% de la production totale. Elle a ouvert une deuxième usine en 2016 et envisage de traiter 6 000 tonnes de noix brutes d'ici 2018. La transformation de noix en amande est très intensive en main-d'œuvre et utilise surtout des femmes. La première usine emploie 700 employés dont 75% des femmes.

La culture de la noix de cajou est aussi attrayante parce que très rentable pour les paysans dans la mesure où culture des anacardiens est très peu exigeante et peut fonctionner sans intrants ni entretien une fois que les arbres commencent à produire leurs fruits. Même avec un prix bord-champs assez bas (278 F CFA/kg en 2015), les coûts de production ne représentent qu'un tiers des revenus dans le système traditionnel. En utilisant des engrais et autres bonnes pratiques, les bénéfiques par hectare pourraient être triplés. Il y a beaucoup de potentiel d'amélioration dans cette filière car les rendements par hectare au Togo sont loin derrière son voisin, le Ghana (390kg/ha contre 800kg/ha au Ghana).

Le Ghana a fait beaucoup de progrès récemment grâce à l'application des bonnes pratiques agricoles et surtout à l'utilisation du matériel végétal amélioré. Aussi, le développement du matériel végétal par la mise en place d'un parc-à-bois à partir des arbres élites du territoire et du matériel végétal amélioré importé est-il nécessaire.

C'est ici l'occasion de saluer et d'encourager le début de partenariat entre l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et le Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA), ainsi que l'appui de l'Initiative du Cajou Africain (ICA) à travers le programme de maîtres formateurs qui est à saluer.³⁴ Le recensement, en 2015, de tous les producteurs d'anacarde constitue un facteur important dans le processus de redynamisation de la filière. Un programme de renforcement des capacités de l'ensemble des producteurs en bonnes pratiques agricoles à travers une formation par l'approche FBS (Farmer Business

³³ Cette section dépend beaucoup de l'étude, Analyse de la Filière Anacarde au Togo, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, octobre 2015. Elle donne un chiffre de EU\$3 million pour la valeur des exportations des amandes blanches mais aucune valeur pour les noix brutes non-transformées. Nous avons donc pris le prix officiel bord-champs plus une marge commerciale tirée de la filière café/cacao pour obtenir un prix FOB de CFAF500/kg.

³⁴ Le ProDRA, ainsi que l'Analyse de la Filière Anacarde au Togo, ont été appuyés financièrement par la coopération allemande, GIZ.

School) contribuera à l'augmentation du volume de production des noix et à valoriser le potentiel de cette filière.

Le défi de la transformation de la noix de cajou est plus compliqué. Les sociétés de transformation font face à la concurrence des acheteurs de noix brutes qui exportent spécifiquement vers l'Inde. Les indiens en sont très friands et peuvent donc offrir des prix intéressants aux paysans à travers leurs intermédiaires. Leur avantage provient surtout du fait qu'ils peuvent s'approvisionner le long de l'année à différentes sources internationales et ainsi éviter les coûts de stockage subis par une société togolaise qui doit acheter au moment de la récolte pour toute l'année. Ces coûts sont plus onéreux si la société doit se financer aux taux d'intérêt élevés des banques locales. Certains pays africains ont imposé des taxes sur l'exportation des noix brutes ou même une interdiction mais ceci a l'effet inévitable de diminuer le prix bord-champs pour le producteur. Le risque est encore plus élevé s'il y a une seule société de transformation qui pourrait exploiter son pouvoir de monopsonne.

La solution semble comporter au moins deux approches complémentaires. D'abord, un système de warrantage pourrait faciliter l'accès aux financements, permettant à la société d'emprunter en utilisant les stocks entreposés. Heureusement, ce système est maintenant disponible au Togo. L'autre composante serait une taxe sur l'exportation des noix brutes et l'allocation des revenus à un fonds de développement de la filière, similaire à ce qui existe pour le café et le cacao. Le principe est que les pertes au niveau du prix bord-champs devraient être plus que compensées par l'augmentation des rendements grâce à ce fonds. Mais, encore une fois, une bonne gouvernance du fonds s'impose.

☛ Fruits et légumes

Ce groupe de produits divers a connu une croissance très importante à partir d'un volume marginal en 2008-2010. Le Togo dispose d'un climat adéquat et d'infrastructures portuaires et aéroportuaires satisfaisantes pour pouvoir exporter ces produits frais. Dans le commerce des produits agricoles au niveau mondial, les fruits et légumes représentent le sous-secteur le plus dynamique. La demande dans les pays développés pour les fruits et légumes frais ne cesse de croître, notamment pendant la contre-saison d'hiver. De plus, il y a d'autres produits qui ne peuvent pas être cultivés au nord, tels que l'ananas. Les marchés de consommation des pays développés sont toutefois très exigeants en termes de qualité. L'exportation vers ces marchés requiert une grande maîtrise des problèmes de logistique et de qualité qui est difficile à mettre en place, sans compter les autres défis des normes et standards.

Le produit le plus en vogue est sans doute l'ananas, bien que les données fassent sérieusement défaut. Les données de la FAO disponibles pour l'année 2013 indiquent que les exportations de l'ananas frais n'étaient que 880 tonnes, avec une valeur de 1,07 million de \$ US (0,6 milliards de F CFA).³⁵ Mais, selon un recensement récent au niveau de la filière, cette production a dépassé 86 000 tonnes en 2015-2016 et environ 20% de cette production ont été vendus à quatre sociétés exportatrices.³⁶ Cela représenterait 17 000 tonnes et plus que 12 milliards de F CFA. On peut imaginer qu'une partie de la production vendue aux commerçants individuels est aussi exporté, au moins vers les pays voisins. La filière de l'ananas est devenue une filière importante pour le Togo en même temps qu'elle commence à rencontrer des problèmes de débouchés et une baisse des prix en raison de la saturation du marché.

A l'avenir, il sera nécessaire de la focaliser davantage sur l'exportation si l'on veut soutenir sa croissance.³⁷

☛ Autres filières

Il y a plusieurs autres filières agricoles qui sont jugées prioritaires en raison de leur fort potentiel de développement. Ce sont :

- les céréales (maïs) ;
- les tubercules (manioc) ;
- les légumineuses (soja et haricot) ;
- les oléagineux (huile de palme, noix de coco, karité, arachide, graines de coton) ;
- les fleurs et plantes aromatiques et médicinales.

Parmi ces produits, le soja est probablement le plus exporté en 2017. Encore une fois, les données ne sont pas disponibles mais déjà en 2013 la FAO annonçait une valeur de 2,6 millions de \$ US (4 milliards de F CFA) pour des exportations estimées à 6 366 tonnes³⁸, représentant plus que 30% de la production totale. La production est en pleine croissance ; elle a augmenté de 25% entre 2014 et 2015.

Le soja présente l'avantage d'être cultivé dans toutes les régions du pays, y compris dans la région la plus pauvre des Savanes où la production a augmenté de 33% en 2015. Avec de tels

³⁵ <http://www.fao.org/faostat/en/#data/TP>.

³⁶ MAEH, Recensement des Producteurs et Parcelles d'Ananas au Togo Rapport Provisoire, juillet 2016.

³⁷ La coopération allemande propose de soutenir la production des ananas, avec un appui de l'Union européenne.

³⁸ <http://www.fao.org/faostat/en/#data/TP>

succès, il n'est pas surprenant que la commercialisation pose maintenant des problèmes pour 84% des producteurs, selon un recensement récent.³⁹ Dans tous les cas, si le marché national se développe, les exportations deviendront sans doute de plus en plus importantes.

Les données officielles montrent des exportations et des réexportations d'huile de palme. Même si on pourrait ne pas croire que le Togo est devenu exportateur d'huile de palme à cause de son niveau de production qui reste toujours en dessous du niveau estimé de consommation, la situation devrait changer dans un proche avenir grâce aux investissements importants qui sont consentis dans la filière. La société *Kalyan* a lancé un projet de 65 millions de \$ US avec pour objectif de produire 24 000 tonnes pour le marché national et l'exportation. Elle a réalisé 250 ha de plantation industrielle en 2015 même si sa priorité est, pour l'instant, de collaborer avec des petits producteurs avec lesquels elle a déjà planté 5 000 ha de palmier à huile. L'Etat aura probablement un rôle à jouer dans le soutien des producteurs.

La production de karité (environ 21 000 tonnes) demeure au stade de cueillette au Togo, ce qui limite son taux de croissance malgré les potentialités de développement de cette culture. Environ 15% des amandes collectées sont traitées et entièrement exportées. Le karité est très prisé sur le marché international en tant que substitut du beurre de cacao et aussi pour ses qualités cosmétiques.

S'agissant des épices, des plantes aromatiques et des fleurs, il existe un certain nombre de produits d'exportation pour lesquels il y a des potentialités réelles de développement, étant donné les avantages comparatifs dont pourrait bénéficier le Togo (ensoleillement important, faibles contraintes logistiques, existence d'une zone franche). Bien que marginales pour le moment, ces spéculations offrent des opportunités de diversifications intéressantes. Dans le passé, des épices et des herbes aromatiques ont déjà été produits et exportés après surgélation par une société qui bénéficiait du statut d'entreprise de la zone franche du Togo. Il y a toujours une société qui exporte des fleurs et des plantes ornementales vers l'Europe, sous le même statut.

Le Togo est un pays structurellement excédentaire en produits vivriers. La production céréalière est structurellement excédentaire pour les principaux produits tels les céréales (maïs, sorgho, mil) et les tubercules (igname, manioc) ainsi que les légumineuses (haricot, arachide). Seule la production de riz ne suffit pas à satisfaire les besoins nationaux qui doivent en partie être satisfaits par des importations.

A l'avenir, le Togo devra viser à accroître toutes ces productions aux fins de satisfaire les marchés régionaux et internationaux et de les transformer.

³⁹ MAEH, Recensement des Producteurs et des Exploitations de Soja au Togo, Rapport provisoire, Juillet 2016.

Tableau n° 25 : Excédent vivriers – Indices de l’offre par rapport à la demande intérieure (100 = équilibre)

	Céréales			Tubercules		Légumineuses	
	Maïs	Sorgho et mil	Riz usiné	Igname	Manioc	Haricot	Arachide
2010	111.37	112.47	84.67	156.03	190.24	144.63	185.21
2011	116.18	112.64	95.00	164.64	215.18	148.75	210.73
2012	127.53	93.52	96.19	170.61	176.56	224.16	169.13
2013	108.52	108.28	82.45	127.12	161.39	191.66	162.98
2014	123.02	106.46	95.08	147.36	203.53	270.19	317.99
2015	114.11	92.81	87.86	142.38	179.16	278.22	311.03

Source

: DSID

La libéralisation du secteur agricole (prix, monopoles publics) constitue une des orientations de la politique nationale de développement agricole à l’horizon 2030. Depuis 2010, l’État s’est désengagé progressivement de la plupart des entreprises publiques du secteur et la réglementation du commerce extérieur a été allégée avec la suppression des autorisations d’exportation et d’importation. L’abolition des restrictions s’est poursuivie jusqu’en 2016 pour atteindre la plupart des produits vivriers. Ces orientations ont été réaffirmées dans la nouvelle politique agricole pour la période 2017-2030 qui devra s’arrimer au PND 2018-2022 et à la vision à long terme du développement du Togo (Vision Togo 2030).

La commercialisation des surplus de produits vivriers sur les marchés régionaux et internationaux est entravée par une réglementation des exportations. Les pratiques d’interdiction d’exportation des produits vivriers ont été abandonnées. Les exportations de produits vivriers restent néanmoins soumises à trois autorisations préalables : le certificat d’origine de la Chambre de commerce, le certificat phytosanitaire de la DPV/MAEP et surtout le certificat d’exportation de l’Agence nationale pour la Sécurité alimentaire au Togo (ANSAT). Ces autorisations sont souvent très difficiles à obtenir.

Cette réglementation des échanges de produits vivriers traduit une tendance à la sécurité alimentaire définie en termes d’autosuffisance alimentaire, alors même que le Togo est structurellement excédentaire pour les principaux produits vivriers.⁴⁰ De plus, quand l’ANSAT peut revendre ses stocks sur les marchés régionaux, les commerçants privés n’ont pas toujours la même opportunité, comme ce fut le cas en 2011.⁴¹ C’est peut-être le moment d’engager un débat national sur la politique de sécurité alimentaire tel que proposé dans l’EDIC 2010 et d’éliminer les obstacles au commerce et à l’exportation des produits vivriers.

⁴⁰ Selon des études récentes (voir « L’insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Le rôle des incertitudes » de Kako Nubukpo), la persistance de l’insécurité alimentaire devrait être analysée comme la conséquence non plus de l’insuffisance de l’offre agricole mais de la gestion de l’information et de l’incertitude par les acteurs (producteurs, commerçants, Etat, bailleurs de fonds, etc.).

⁴¹ Banque mondiale, 2016, Systematic Country Diagnostic.

☛ Marchés

Le marché international reste généralement ouvert et la demande assez forte. Le prix du coton s'est amélioré depuis les années 2000 et a augmenté de 27% depuis un an. Il est prévu qu'il descende en termes réels mais restera au-dessus du prix de 2016. Toutefois, les subventions américaines posent toujours un problème pour les économies fragiles parce qu'elles stimulent une surproduction qui mène à des exportations et baisse ainsi le prix mondial. La ronde de négociations de Doha, sous l'égide de l'OMC (Organisation mondiale du Commerce), ont perçu la nécessité de trouver une solution à cette distorsion mais, jusqu'à présent, les résultats sont décevants.

Le prix du cacao a été très élevé depuis 2008, avec deux points culminants en 2012 et 2016, ce qui a encouragé une croissance importante de la production en Côte d'Ivoire et au Ghana et entraîné une chute des prix depuis un an. Ceux-ci restent néanmoins suffisants pour rendre la filière rentable en attendant qu'ils remontent petit à petit.

Le prix du café robusta a été assez fort depuis 2006 et reste élevé en 2017. Il a égalé le prix du cacao en 2017 mais il est prévu qu'il baisse graduellement en termes nominaux et encore plus en termes réels dans les années à venir. Le prix du soja restera très stable et celui de l'huile de palme est censé s'améliorer jusqu'à 2020.

**Tableau n° 26 : Prix réels de certaines exportations agricoles 2015 à 2030
(en \$/MT)**

	2015	2016	2017	2020	2030
Coton	1 600	1 700	2 000	1 900	1 800
Cacao	3 200	3 100	2 300	2 300	2 500
Café robusta	2 000	2 100	2 300	2 100	1 600
Soja	400	433	433	430	437
Huile de palme	638	747	792	773	742

Source : Banque mondiale.

Tandis que les exportations traditionnelles visent le marché international, certains des nouveaux produits pourraient cibler le marché régional qui est en pleine croissance et ne devrait pas être négligé. La population de la CEDEAO devrait atteindre 382 millions à l'horizon 2020 et le mouvement d'urbanisation va conduire à un renversement profond des proportions de ruraux et d'urbains, de 61/39 en 2000 à 37/63 en 2020.⁴² Cette explosion du nombre d'urbains constitue à la fois une opportunité extraordinaire et un défi majeur pour l'agriculture de la région, donc du Togo aussi. Pour en bénéficier pleinement, il faudra que l'agriculture togolaise puisse être compétitive en termes de prix et de qualité par rapport aux produits importés et/ou ceux proposés par les autres pays de la sous-région. Au sein de l'espace CEDEAO, on estime que les échanges agricoles internes représentent moins de 5% des exportations agricoles totales réalisées par les pays de la zone économique. Un accroissement de ce commerce intra-CEDEAO représenterait une source de croissance considérable. Les échanges régionaux relèvent de différentes dynamiques, parmi lesquelles la complémentarité des productions agricoles entre pays (cas des flux du bétail entre le Sahel et les pays côtiers).

⁴² Etude WALTPS (Club du Sahel/ OC).

☛ Normes horticoles

La réglementation en matière de normes sanitaires (santé publique) et de normes qualité (standards privés) imposée par les marchés du Nord ne s'opposait pas avec acuité pour les exportations agricoles principales du Togo (coton, café, cacao) en 2010. Ils sont soumis non pas à des contraintes sanitaires mais à des normes de qualité marchande (prix, grades) ou à des considérations environnementales et sociales essentiellement gouvernées par le secteur privé. En conséquence, l'EDIC 2010 n'a pas mis l'accent sur les questions de normes et standards agricoles. Le problème se pose désormais, six ans plus tard, les exportations des fruits et légumes étant devenues importantes, même si les quantités totales restent modestes. Il y a eu 25 interceptions de la part de l'Union européenne et la Suisse en 2016 et 10 sociétés togolaises affectées. Il s'agit surtout des réglementations pour la protection de la santé végétale portant principalement sur les légumes feuilles du fait de la présence de mouche blanche et sur quelques fruits tels que la mangue et le fruit de la passion.

L'Union européenne a fait part de ses préoccupations aux organisations nationales de la protection des végétaux à propos d'un certain nombre de pays, y compris celle du Togo. Sans amélioration majeure, l'UE pourrait imposer des mesures d'urgence pour limiter l'importation des marchandises les plus problématiques. Elle avait demandé au pays de soumettre un plan d'action dans un délai de deux mois, ce que le Togo avait fait en septembre 2016. Par la suite, deux consultants ont été recrutés afin d'évaluer le système de contrôle et de certification phytosanitaires aux fins de proposer des recommandations. Cette section reprend essentiellement leur étude soumise en janvier 2017.⁴³

La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique n'est pas au fait des enjeux et implications de la Directive 2000/29/CE de l'UE. Par conséquent, la problématique des organismes nuisibles n'est pas bien cernée par les inspecteurs qui, du coup, ne maîtrisent pas suffisamment la question portant notamment sur les exigences particulières et les déclarations supplémentaires à renseigner dans les certificats phytosanitaires délivrés aux exportateurs. La DPV ne dispose que d'une liste des organismes nuisibles pour les semences sur le territoire du Togo.

Actuellement, la DPV ne dispose pas de système d'enregistrement des opérateurs. L'identification et la traçabilité des opérateurs sont essentielles pour permettre à l'autorité compétente d'organiser la planification et la réalisation des contrôles et, notamment, le suivi des résultats des contrôles et des notifications d'interceptions. Faute de ressources humaines et dans l'impossibilité de réaliser un contrôle systématique de toutes les expéditions, une meilleure connaissance des opérateurs permet d'établir un système d'inspection basé sur les profils à risques des opérateurs et des produits exportés.

Les inspections d'exportation sont faites à l'aéroport, au port, à la salle d'inspection de la DPV ou aux stations de conditionnement. La DPV fait aussi des inspections de produits non-récoltés dans les champs. Il y a cinq inspecteurs à l'administration centrale, cinq au port et seulement trois à l'aéroport. Il n'y en a donc pas assez parce que tous les fruits et légumes frais sont

⁴³ B. Samb et S. Devlieghere, « Diagnostic du système national de contrôle et de certification phytosanitaire des végétaux et produits végétaux togolais destinés à l'exportation vers l'Union européenne et appui à l'élaboration d'un plan d'actions pour le renforcement de ce système national de contrôle et de certification phytosanitaire », janvier 2017.

exportés à partir de l'aéroport de Lomé. Il n'a pas d'espace de travail adéquat pour permettre aux agents de mener les inspections convenablement. Le contrôle est effectué au quai, en plein air, sans un minimum d'équipement convenable : table d'inspection, loupe, éclairage... Avec un effectif si réduit, sans espaces de travail adéquats et sans équipement/matériel convenable, l'inspection n'est pas faite de manière fiable. Le contrôle est fait de manière erratique. Même à la salle d'inspection de l'administration centrale, il n'y a uniquement que des loupes.

En 2011, la DPV a bénéficié d'un appui de l'UEMOA qui visait à mettre en place un système d'inspection basé sur les exigences de la norme ISO 17020 (Organismes d'inspection). Un certain nombre de procédures et de supports documentaires avait été rédigé : procédures d'inspections, fiche d'inspection, certificat de destruction, certificat de saisie, registre de traitement des notifications... Faute de dispositif/mécanisme de mise en œuvre et de suivi, ces dispositions n'ont toujours pas été mises en application. Bon nombre d'inspecteurs n'étaient pas au courant de leur existence.

Malgré les différentes notifications d'interception de l'Union européenne et de la Suisse en 2016, aucun inspecteur n'a constaté de non-conformités pendant les inspections d'exportations. De plus, les certificats délivrés sont souvent incomplets ou incorrects. Il y a aussi des cas de falsification.

La DPV a déjà mis en œuvre un système de suivi et de traitement des notifications d'interception (conformément au plan d'action envoyé à la Commission européenne en septembre 2016). Cependant, le système n'est pas encore raffiné et formalisé. Les notifications ne sont pas suffisamment analysées afin de déterminer les risques (produits à risques, exportateurs à risques, période d'exportation à risque...). Les notifications ne sont pas évaluées en fonction des statistiques (nombre de certificats, volumes exportés...). Les organismes nuisibles interceptés ne sont pas bien connus ou complètement connus par les inspecteurs.

L'existence d'un dispositif de contrôle interne qui puisse permettre d'identifier les problèmes, d'anticiper et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du système d'inspection et de certification, non pas seulement au niveau central mais également au niveau des services déconcentrés des postes de contrôle, est une exigence majeure. Un responsable qualité avait été désigné dans le cadre d'un programme d'appui initié par l'UEMOA en 2011 et qui visait à renforcer les systèmes de management de la qualité des services d'inspection, en référence à la Norme ISO 17020. Seulement, faute d'une implication réelle, les procédures rédigées n'ont pas été mises en application. Du reste, bon nombre de ces procédures nécessitent d'être mises à jour et réadaptées aux pratiques actuelles.

Une lacune de taille tient à l'insuffisance du système de suivi des données et informations statistiques liées aux exportations et aux inspections. Les enregistrements actuels ne permettent pas de connaître de manière exhaustive les volumes des exportations par spéculations ni leur destination exacte. En effet, les données enregistrées distinguent juste les légumes et fruits, alors qu'il est essentiel de faire la part entre les différentes spéculations, dans la perspective de la mise en place d'un système d'inspection basé sur le risque. En effet, les risques phytosanitaires et les exigences qui s'y attachent peuvent ne pas être les mêmes selon les légumes ou fruits.

Il n'y a quasiment pas de formation continue pour les agents du contrôle les plus anciens, pour leur permettre de se recycler et de mettre à jour leurs connaissances des problématiques qui évoluent. Par ailleurs, outre le sous effectifs, la majorité du personnel des services d'inspection est relativement jeune et très peu expérimentée en matière d'inspection et de certification phytosanitaire. La grande majorité des inspecteurs n'a pas ou peu bénéficié de formations depuis leur prise de fonction au sein de la DPV. Pour la plupart, ils ne savent plus à quand remonte leur dernière formation. Par ailleurs, ils ne disposent pas de ressources en termes de matériel didactique telles que des fiches techniques, la documentation (avec des photos de symptômes) etc. En tout état de cause, la mise en œuvre effective du plan d'action nécessite que les capacités du personnel d'inspection soient renforcées.

Parallèlement aux activités de formation des services d'inspection, les visites de terrain et autres rencontres avec les exportateurs mettent en évidence des besoins cruciaux d'accompagnement du secteur privé. Mise à part quelques rares entreprises (2 ou 3) qui sont certifiées biologiques, la majorité des exportateurs manque de compétences à même de leur permettre d'assurer le suivi des cultures et de veiller au respect des bonnes pratiques. En plus de l'absence d'un système d'encadrement adéquat, les opérateurs ne disposent pas d'itinéraires techniques non plus. Du coup, les risques de mauvaises pratiques dans la conduite des cultures et la lutte contre les organismes nuisibles deviennent de plus en plus importants. Il n'y a aucune garantie sur les capacités de diagnostic pour le choix et l'utilisation des produits phytosanitaires qui sont appliqués, fussent-ils homologués.

Il n'existe aucun dispositif formalisé susceptible de favoriser la communication, les échanges d'informations et d'expériences entre l'administration centrale et les inspecteurs sur le terrain, d'une part et entre les équipes d'inspections du port et de l'aéroport, d'autre part. Cette situation ne favorise pas les échanges d'expérience et la dynamique d'amélioration continue qui doit exister entre les acteurs à divers niveaux. Aussi, importe-t-il que la communication avec le secteur privé soit renforcée pour favoriser leur connaissance et leur compréhension de la problématique des interceptions, des enjeux et implications du plan d'actions qui sera mis en œuvre.

Le rapport se termine avec un plan d'action détaillé pour aborder toutes les lacunes identifiées. Il préconise une assistance technique qui appuiera la DPV à mettre en œuvre les différentes activités du plan d'action national, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel des services d'inspection. A ce propos, l'appui à l'élaboration des procédures d'inspection et de certification phytosanitaires, y compris une stratégie d'échantillonnage en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires applicables, s'avère prioritaire. Dans cette perspective, la collaboration entre les différents PTF intervenant dans le domaine serait judicieuse pour favoriser des synergies et faciliter ainsi la prise en charge des différentes activités du plan d'action.

4.4.2- Pêche

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Togo est modeste. Il ne représente que 3,6% du PIB agricole primaire et sa production ne suffit pas à satisfaire la demande nationale en produits halieutiques. Cependant, depuis 2011, la filière connaît plus actions structurantes.

La production totale incluant tous les segments du secteur (pêche maritime, pêche continentale et pisciculture) est d'environ 25 000 tonnes par an (Voir tableau 27 ci-dessous) alors que la consommation est d'environ 80 000 tonnes par an, avec une consommation annuelle moyenne en poisson estimée à 13kg par personne. Ainsi, ce déficit d'approvisionnement en poissons fait qu'une part importante des produits de la pêche consommée au Togo est importée (plus de 40 000 tonnes) pour satisfaire la consommation nationale. Cette situation a entraîné des importations totales de poissons dont la valeur a triplé entre 2009 et 2015, passant de 0,6 à 1,8 millions de dollars.

Tableau n° 27 : Evolution de la production halieutique de 2009 à 2015

Types de pêche	2009	2 014	2015	Accroissement (%)
Pêche artisanale maritime (tonnes)	22 500	14 862	19 000	- 15,5
Pêche continentale (tonnes)	1 000	2 009	1 799	79,9
Pisciculture (tonnes)	20	43	68	240
TOTAUX (tonnes)	23 520	16 914	20 867	-11,28

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'Hydraulique.

Il faut quand même signaler que dans un passé récent, le Togo s'était spécialisé dans l'exportation des produits de pêche, notamment les fruits de mer. Une usine spécialisée dans le domaine de la transformation desdits produits dans la zone franche a fermé ses portes en 2014 pour défaut de certification de ses produits par un centre agréé de contrôle de qualité.

4.5- Secteurs industriel, minier et du tourisme

4.5.1- Secteur industriel

Le secteur industriel togolais est confronté aux problèmes de compétitivité, d'investissement, de gouvernance et d'intégration au reste de l'économie. Il est embryonnaire et peu compétitif. La faible compétitivité des produits industriels produits au Togo s'explique par le coût élevé des facteurs de production et la non-conformité des produits industriels aux normes. Le niveau d'investissement n'est pas suffisant pour susciter l'industrialisation dans le pays et ce faible niveau d'investissement est dû aux difficultés d'accès au crédit ainsi qu'à l'insuffisance de sites industriels aménagés.

Toutefois, le secteur industriel regorge d'opportunités dont :

- les potentialités liées à l'existence de matières locales ;
- l'existence d'organisations intermédiaires (CCIT, CNPT, AGET, GITO, GTPME) ;
- l'existence d'un cadre de coopération entre le Togo et les acteurs de développement économiques au plan international (ONUDI, CNUCED, CEA).

La faible intégration du secteur industriel aux autres secteurs limite la transformation des matières premières locales. En effet, la chaîne d'approvisionnement locale ne répond pas souvent aux besoins des unités industrielles installées sur place et/ou, sur un autre plan, ce sont les produits locaux qui ne répondent pas suffisamment aux normes de qualité malgré l'existence des textes de loi dont la loi-cadre n° 2009-016 du 12 août 2009 portant sur l'organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité. Ces textes sont en cours de mise en œuvre à travers la promulgation de la loi n° 2009-025 sur la métrologie légale et le décret n° 2015-125/PR du 24 décembre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQUE) et des structures techniques de la qualité à savoir : l'Agence Togolaise de Normalisation (ATN), l'Agence Togolaise de Métrologie (ATOMET), le Comité Togolais d'Agrément (COTAG).

Malgré les acquis ci-dessus énumérés, le secteur industriel n'est que très faiblement intégré au secteur primaire comprenant l'agriculture, l'élevage et la pêche. Le secteur ne compte qu'une dizaine de grandes entreprises, une centaine d'industries de taille moyenne et un nombre relativement important de très petites unités industrielles (105 en 2017), toutes réparties aussi bien sur le territoire douanier qu'en zone franche et couvrant les sous-secteurs suivants : l'exploitation des phosphates (quatrième producteur de phosphates au monde avec des réserves estimées à 260 millions de tonnes de phosphate de première classe et 1 milliard de tonnes de phosphate carbonaté), la transformation du ciment, les textiles, l'huilerie, la métallurgie, l'industrie plastique, les produits manufacturés, l'artisanat et l'agro-alimentaire. Les PMI sont vulnérables par rapport à la conjoncture nationale et à la conjoncture internationale car elles éprouvent d'énormes difficultés dues à l'absence d'un cadre organisationnel bien structuré, à la concurrence étrangère, à un environnement des affaires encore peu favorable, à une forte pression fiscale, à un environnement juridique et judiciaire peu favorable.

L'Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) qui mesure les progrès réalisés dans le développement industriel a régressé, passant de 147,5 en 2013 à 99,7 en 2015, correspondant à un taux global de régression de 32,4% qui traduit les difficultés de l'industrialisation au Togo.

Au cours de la période sous-revue, treize (13) entreprises industrielles sont créées dont six (6) entreprises industrielles en régime douanier et sept (7) en zone franche en 2013, alors qu'en 2015, seulement dix (10) entreprises sont créées dont sept (7) en zone franche et trois (3) en territoire douanier.

Pour un développement véritable des industries manufacturières, les défis suivants doivent être relevés. Ce sont : i) l'augmentation de l'offre d'électricité, ainsi que la réduction du coût ; ii) la poursuite des grands travaux de désenclavement ; iii) l'amélioration de la qualité, du coût et de la fiabilité des services de télécommunication ; iv) l'affermissement du système financier ; v) l'amélioration de la qualité des ressources humaines et leur adaptation aux besoins du secteur privé et vi) la lutte contre la corruption, la fraude, l'usage de faux et la contrefaçon.

4.5.2- Secteur minier

Le secteur minier a contribué à 3,7% du PIB en moyenne au cours de la période 2013-2016. Les recettes provenant de l'industrie minière ont apporté une contribution importante au trésor public togolais, à hauteur de 5% du total des recettes en 2013, soit 22,4 milliards de F CFA.

Le pays poursuit ses efforts en recherches minière et géologique.

En termes de potentialités, l'analyse de la situation du secteur révèle que : i) différentes sociétés sont en exploration de substances minérales telles que l'or, le manganèse, le phosphate, le marbre et le calcaire pour vingt (20) permis de recherche ; ii) des dossiers de demande de permis de recherche concernant le fer, l'or, le phosphate, la dolomie, l'attapulgite, l'uranium et autres terres rares sont en instruction ainsi que ceux de retrait de sable dans le système lagunaire et le lit de la rivière Zio ; iii) le matériel de prospection, de campement et de traitement de données est acquis depuis 2013 en vue du démarrage effectif des travaux de terrain au sud du 7ème parallèle et iv) une couverture géophysique aéroportée de l'ensemble du territoire national a été réalisée, ce qui permettra d'actualiser la carte géologique ainsi que le plan minéral du pays.

En termes d'exploitation minière, la situation se présente comme suit : i) des substances minérales et pierres marbrières sont exploitées par quatre (4) sociétés. Il s'agit du phosphate meuble, exploité par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT), du calcaire, exploité par les sociétés WACEM et SCANTOGO Mines, du fer, dont l'exploitation est réalisée par la société MM Mining et des pierres marbrières, exploitées par la société POMAR ; ii) une vingtaine de sociétés exploitent les matériaux de construction pour le BTP. Ce sont : Togo carrière, Granutogo, Etoile du Golfe, GER, EBOMAF, SOGEA-SATOM, COLAS, ALMACAR, etc. ; iii) une vingtaine de demandes d'autorisation et/ou de permis d'exploitation de matériaux de construction (sable, latérite et gravier concassé) et quatre (04) demandes de permis d'exploitation artisanale d'or sont en instruction ; iv) la sélection du partenaire stratégique pour le développement et l'exploitation du phosphate carbonaté avec construction d'un complexe de fertilisants est réalisée. La visite du site couvrant le phosphate carbonaté par une équipe du partenaire retenu a eu lieu en juin 2015 ; v) un permis d'exploitation à grande échelle du manganèse de Nayéga assorti de la signature d'une convention d'investissement entre l'Etat et SGM/FERREX est en voie d'être attribué et vi) le plan d'eau du Lac-Togo est découpé en blocs pour l'attribution de permis d'exploitation de sable par dragage.

Pour ce qui concerne le laboratoire minier : i) deux sociétés sont agréées par l'Etat togolais pour la commercialisation des métaux précieux et semi-précieux. Il s'agit des sociétés WAFEX et SOLTRANS. L'or acheté par ces sociétés subit une expertise au laboratoire minier avant que les certificats d'expédition ne leur soient délivrés pour l'exportation ; ii) les travaux d'analyse pour ciblage des zones prépondérantes pour l'extraction de sable silteux et laguno-lacustre se poursuivent régulièrement de même que les travaux d'expertise de substances précieuses et semi-précieuses ; iii) une dizaine de demandes d'autorisation de commercialisation des métaux précieux et semi-précieux est en instruction.

Considérant les importantes recettes fiscales et autres que le secteur minier rapporte à l'Etat et la nécessité d'en améliorer la gouvernance, le Togo est admis comme pays conforme à la Norme ITIE le 22 mai 2013 lors de la conférence mondiale à Sydney en Australie. Il est

également élu comme membre permanent au conseil d'administration de l'ITIE et a été retenu comme pays de référence de la norme ITIE. Le 23 mai 2013, à la même conférence, le Togo a eu l'honneur d'obtenir le prix de la meilleure communication ITIE, décerné par la présidente de l'ITIE, madame Clare Short.

Toutefois, ce secteur connaît d'énormes difficultés en l'absence d'investissements massifs nécessaires au renouvellement des outils de production et l'exportation, ce qui constitue un frein à l'accroissement de la production et à la création d'emplois.

La SNPT qui est encore la seule entreprise échappant aux mécanismes d'audit et de surveillance environnementaux ne domine plus le secteur extractif et sa part du PIB est en déclin du fait de la baisse des prix sur le marché international, la réduction des réserves de phosphates non-carbonatés et la mauvaise gestion de l'entreprise. C'est le secteur des clinkers et des ciments et d'autres minerais exploités par une pléthore de petits investisseurs (une centaine surtout à la recherche du minerai d'or) qui, désormais, dominant le secteur extractif destiné dans sa plus grande partie à l'exportation. Le secteur des phosphates mériterait une meilleure gouvernance afin d'améliorer la supervision de la production et collecter les taxes.

Le pays reste tributaire des cours mondiaux qui sont généralement défavorables aux exportateurs de produits miniers bruts et ne profite pas du potentiel de création d'emplois qualifiés liés à la transformation locale.

Les principaux défis à relever, afin d'accroître les bénéfices sociaux et économiques du secteur minier sont : i) le renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'amélioration du contrôle et du suivi des activités minières et le bon usage de la rente minière. Le développement du partenariat public-privé est nécessaire pour relancer la production minière ; ii) le renforcement des outils de production par des investissements massifs dans le secteur ; iii) la promotion de la petite mine mécanisée.

☛ Production de phosphates, de clinker et de ciment

Des phosphates de haute qualité ont été découverts en 1952 dans le sud du Togo et les réserves alors estimées à 130 millions de tonnes. L'extraction de phosphates débuta en 1962 avec une société privée et la production décolla rapidement, pour atteindre 2,6 millions de tonnes de phosphate marchand en 1973, entièrement destinés à l'exportation. La production avait chuté à 1,2 million de tonnes par an suite à la nationalisation des phosphates en 1974, pour redécoller quelques années plus tard et se stabiliser autour de 2,5 millions de tonnes, jusqu'en 1980 quand la société d'État, l'*Office Togolais des Phosphates* (OTP), fut créée pour reprendre toutes les opérations d'exploitation des phosphates. Malgré les mutations subies depuis la disparition de l'OTP pour faire place à l'IFG en 2001 et à la SNPT en 2007, l'exploitation et la production des phosphates peinent à répondre de façon effective aux objectifs fixés par le gouvernement afin que leurs exportations contribuent d'une manière substantielle à la croissance économique du pays.

L'OTP n'avait souvent pas atteint ses objectifs, sa production effective variant entre 2 millions de tonnes en 1982 à un sommet de 3,39 millions de tonnes en 1989. Mais, depuis ce pic, la production n'arrête pas de décliner. Le gouvernement a décidé, en 2001, de constituer une nouvelle société dénommée *International fertilizer group - Togo* (IFG-Togo), en association avec des partenaires privés étrangers, pour relancer cette production. IFG-Togo n'a pas répondu non plus à ses attentes et a été mis sous administration judiciaire provisoire déjà à la fin de 2003.

En 2008, avec la création de la SNPT, la production n'avait atteint que 844 000 tonnes avant de chuter une année après. Cette tendance en dents de scie est due, à l'instar de la vétusté du matériel, au vieillissement du personnel et également à une gestion peu efficace et peu efficiente.

La production a chuté à un quart du plafond antérieur qui était de 3,3 millions de tonnes et les ventes sont tombées de plus de 50% des exportations totales à moins de 10% en 2007. En 2015, la production s'établit à 1,52 millions tonnes. Le gouvernement a accéléré les réformes afin de relever les niveaux de production de la SNPT à travers de lourds investissements effectués chaque année depuis 2010 ; la production des phosphates s'est améliorée mais n'a pas encore atteint le niveau souhaité pour qu'elle puisse contribuer véritablement à l'économie nationale.

Les dernières réformes sectorielles de la production des phosphates et les efforts consentis par le gouvernement en termes d'appui-accompagnement pour le renouvellement du matériel indispensable à l'exploitation, l'assainissement de la gestion financière de la SNPT et la recherche de nouveaux sites et de nouveaux débouchés méritent d'être inscrits dans la perspective d'un réel espoir de contribution des phosphates à l'émergence du Togo.

Les phosphates demeurent le premier produit d'exportation du Togo suivis du clinker en termes de valeur. Cependant, la production en tonnage du clinker a dépassé celle des phosphates depuis une dizaine d'années.

Les facteurs exogènes qui minent les exportations des phosphates togolais sont, essentiellement, la domination du marché mondial par le Maroc qui détient la moitié des réserves mondiales, l'ouverture prochaine de nouvelles grandes mines en Arabie Saoudite et au Pérou ainsi que le ralentissement des exportations des phosphates du Togo vers l'Union européenne à cause de leur haute teneur en cadmium ; ils constituent les principales menaces à la commercialisation des phosphates togolais. Il faut ajouter à ces menaces, la fluctuation des cours des produits miniers.

Le tableau ci-dessous explique les données tendancielle, indicatives et comparatives des niveaux de production des phosphates, du clinker et du ciment au Togo.

De 2010 à 2015, la production était respectivement 0,695 million de tonnes et 1,200 de tonnes pour les phosphates soit un taux d'accroissement de 50%. Le clinker qui concurrence aujourd'hui les phosphates a une production qui a augmenté de 105% au cours de la même période. Cependant le phosphate reste le produit minier le plus important en matière d'exportation.

Tableau n° 28 : Production de phosphates, clinker et ciment
(en millions de tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Phosphates	0,695	0,900	1,100	1,210	1,110	1,200
Clinker	0,106	1,200	1,200	0,910	0,840	1,600
Ciment	1,185	1,500	1,700	1,790	1,670	1,500

Source : Direction de l'économie / Ministère des Finances

Le tableau qui suit révèle qu'en valeur monétaire, le secteur des phosphates a connu une tendance à la hausse de 2011 à 2013, passant de 45, 417 milliards à 68, 187 milliards de F CFA. Une baisse légère a été enregistrée en 2014 soit 55, 056 milliards, avant de connaître une nouvelle hausse en 2015 (59, 249 milliards de FCFA).

En termes de quantités de phosphates produites, le volume est passé de 892 330 tonnes en 2011 à 1 182 043 tonnes en 2014. Il a chuté à 939 023 tonnes en 2015.

De même, le prix moyen en F CFA/tonne a connu une évolution en dents de scie. Il est passé de 50 897 F CFA en 2011 à 68 553 F CFA en 2012. Il a ensuite connu une première baisse en 2013 (59 672 F CFA) puis une seconde en 2014 (46 577 F CFA) avant de reprendre une nouvelle tendance à la hausse en 2015, à 63 096 FCFA la tonne.

Tableau n° 29 : Evolution du prix des phosphates de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur, en millions de F CFA	45 417	65 051	68 187	55 056	59 249
Quantité (tonnes)	892 330	948 919	1 142 692	1 182 043	939 023
Prix moyen (F CFA/tonne)	50 897	68 553	59 672	46 577	63 096

Source : BCEAO

La production minière est soutenue par le clinker, les phosphates et le ciment, avec une croissance moyenne de 30,8 à 8,5% entre 2012 et 2014 (8,1% en 2014).

Tableau n° 30 : Production minière entre 2012 et 2014

Production minière					
	2012	2013	2014	2012-2014 période	2010/2014 par an
Phosphate(millions de tonnes)	1,11	1,50	1,90		
Croissance annuelle		35,08	26,67	61,75	30,88
Clinker (millions de tonnes)	1,20	1,30	1,40		
Croissance annuelle		8,33	7,69	16,03	8,01
Ciment (millions de tonnes)	1,70	1,80	2,00		
Croissance annuelle		5,88235	11,11111	16,99	8,50

Source: Perspective Economique, Comptes nationaux et nos calculs

4.5.3- Tourisme

Le secteur du tourisme est devenu la première industrie dans le monde. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre de touristes a progressé de 4% au niveau mondial en 2016, atteignant le chiffre record de 1,2 milliard de visiteurs. Ce record est atteint grâce à la croissance des arrivées en provenance d'Asie (+ 8%). Le tourisme représente 10% du PIB mondial, 7% du commerce international et 30% des exportations de services, toujours selon la même source. Un emploi sur 11 dans le monde provient du tourisme, si l'on tient compte des emplois directs, indirects et induits.

A l'image du tourisme en Afrique, l'activité touristique est encore peu développée au Togo en dépit d'un potentiel important puisque le territoire est jalonné de sites variés et attrayants. C'est dire que le pays dispose de multiples atouts naturels et de sites d'intérêt touristique qui sont peu exploités, parmi lesquels la plage de Lomé, une plage sablonneuse, une flore et une faune variées, les musées, les vestiges historiques et archéologiques, les arts et traditions.

Le gouvernement togolais est conscient de la contribution du secteur touristique à l'économie nationale et surtout au regard de sa performance dans les années 70 et 80. Pour cela, il a adopté un document de Politique Nationale du Tourisme en 2011. Celui-ci propose de grandes orientations susceptibles de promouvoir un tourisme diversifié, durable et respectueux de l'environnement en se fondant sur la qualité de la biodiversité du pays et la diversité des expressions culturelles. Un deuxième document, le Plan directeur de développement et d'aménagement touristique qui a été validé en 2014. Aussi, le tourisme a-t-il été pris en compte dans toutes les stratégies nationales de développement et constitue un des secteurs considérés comme ayant un "fort potentiel de croissance". Il peut contribuer aux objectifs de croissance économique, à la diversification des exportations et à la création de l'emploi au Togo.

Selon les données de la division des statistiques du ministère en charge du tourisme, les arrivées de visiteurs au Togo en 2016 ont connu une progression très remarquable. En effet, de 303 891 en 2015, le Togo a enregistré 425 669 visites en 2016 soit une augmentation de 40,07% en 2016. Quant aux nuitées, elles sont passées de 715 914 en

2015 à 855 074 en 2016, soit 19,43% d'augmentation. Les recettes hôtelières sont passées de 26 161 457 169 F CFA en 2015 à 35 981 000 054 F CFA en 2016, soit une croissance de 37,53%. 9 603 emplois ont été créés dans le secteur hôtelier en 2016.

La majorité des touristes qui arrivent au Togo viennent de la France ou sont des ressortissants d'autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Malgré ces avancées, la contribution du secteur du tourisme à l'économie nationale reste très faible. Il existe des contraintes majeures au développement du secteur du tourisme bien que le potentiel soit important et que des efforts soient faits dans le sens de l'amélioration de la qualité des services. L'offre touristique togolaise n'est pas suffisamment développée et la destination Togo n'est pas très visible sur les marchés touristiques. Elle n'arrive pas encore à développer l'identité du pays aussi bien pour le touriste que pour les prestataires de services touristiques en vue de donner une image attrayante du pays. Son développement demeure peu équilibré entre les territoires à fort potentiel touristique et les territoires dont l'attractivité est moindre. Malgré le fait que la population togolaise soit relativement bien disposée à un certain accueil touristique, le touriste potentiel fait face à des problèmes liés à l'accessibilité aux sites, à la médiation et aux services proposés par des amateurs. La richesse touristique du pays est encore absente des brochures de la majorité des tour-opérateurs internationaux. En outre, la concurrence internationale est rude et pour cela, le pays doit faire l'effort de se rendre visible et promouvoir son produit touristique sur les marchés existants et émergents grâce aux nouvelles technologies, avec des moyens adéquats.

Le diagnostic du secteur a relevé que les statistiques du tourisme, nécessaires pour mesurer le niveau de l'activité touristique et son évolution, ne sont pas fiables et que des efforts devraient être faits dans ce domaine. En matière de réglementation relative aux hôtels et aux professions du tourisme, elle devrait être actualisée et adaptée aux nouveaux métiers du secteur. Depuis l'opérationnalisation en 2010 de la Commission Nationale d'Agrément et de Classement des Etablissement de Tourisme, celle-ci n'a inspecté qu'un peu plus de la moitié des établissements de tourisme ; aucun établissement d'hébergement n'a fait l'objet d'un classement, pour le moment. La mise en place d'un cadre de coordination et de concertation entre les différentes parties prenantes du développement du tourisme serait favorable à la prise de décision et à la mise en œuvre d'actions de différentes natures devant concourir à ce développement.

S'agissant des incitations à investir dans le secteur du tourisme, le cadre réglementaire actuel manque de clarté et crée un climat peu favorable à l'initiative et à l'investissement. L'actuel code des investissements comporte d'importantes innovations mais ne présente aucun avantage spécifique pour le secteur touristique. Pour des raisons de contraintes budgétaires, les investissements publics dans le secteur sont insignifiants.

Concernant les formations hôtelières et touristiques, leur niveau qualitatif et quantitatif ne permet pas de contribuer directement à la qualité des prestations proposées aux touristes et de jouer un rôle fondamental pour la réussite des actions qui concourent au développement touristique.

Le Togo possède des potentialités touristiques dont le développement et l'exploitation permettra de contribuer à la croissance économique du pays, à l'optimisation de la répartition des retombées économiques et à la dynamique mondiale de développement durable. Pour ce faire, le défi du ministère en charge du tourisme réside dans la mise à niveau du produit touristique, dans le respect des critères de durabilité.

De plus, le Togo doit mettre en œuvre des actions susceptibles d'apporter des améliorations dans le domaine des statistiques, le dialogue entre le secteur public et privé, le renforcement des capacités techniques du personnel de l'Agence Nationale du Tourisme et des opérateurs, la promotion et le marketing et enfin la mobilisation des investissements publics et privés.

4.6- Secteur des transports et soutien à la croissance du commerce

Il est reconnu que, pour sa croissance, le Togo dépend du commerce extérieur. Il tire un avantage comparatif avec les pays côtiers à cause de son port en eau profonde et des corridors à partir desquels les pays de l'hinterland sont desservis. Il a réussi à développer une activité d'importation et d'exportation, de transport et de transit. Ayant pour objectif de maintenir et développer encore davantage l'activité susmentionnée, le pays a multiplié les efforts dans le sens de facilitation des échanges pour rendre le transport et le transit plus efficaces. La réduction des coûts de services de transport et de transit reste un défi à relever pour rester compétitif, même si les réformes sont mises en œuvre en vue d'éliminer les facteurs et pratiques qui engendraient des surcoûts prélevés pour les transactions au port, aux douanes et dans plusieurs services, ainsi que sur les corridors routiers au cours du transit, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations.

Le coût élevé du transport et du transit au Togo provient de trois types de causes : i) les déficits organisationnel et de gestion des infrastructures (port, routes, voies ferrées et aéroports) ; ii) les contraintes de gestion des moyens de transports (navires, camions et trains) et iii) l'environnement réglementaire peu favorable au transport et au transit. L'un et l'autre sont semés d'obstacles importants (cadre institutionnel et régional, taxes et prélèvements divers, douanes, contrôles multiples et pratiques anormales), en dépit des conventions régionales et des traités conçus et signés pour faciliter le transit, mais non appliqués.

4.6.1- Facilitation du transport et du commerce

Face à la concurrence des autres pays de la côte, il est évident que le Togo devra s'appuyer sur le levier de réduction de coûts d'accès aux marchés (intérieur et international) et sur la compétitivité de ses produits sur les marchés. Dans ce contexte, le port doit être plus attractif, d'où l'importance des réformes entreprises par le pays afin de lui permettre de maintenir le trafic du transit face à la compétition des ports voisins (Dakar, Abidjan, Tema, Cotonou) ayant tous comme clients les pays enclavés de l'hinterland (Burkina Faso, Niger, Mali).

Aujourd'hui, les efforts d'investissements dans la réhabilitation des infrastructures sont à saluer car les délais de transport ne sont plus longs sur les corridors d'accès aux pays du Sahel (corridor Lomé - Cinkassé) et aux pays voisins (Corridor Aflao - Hillacondji). L'état amélioré des routes permet d'avoir des vitesses de pointe dépassant 60 km/h sur les meilleures sections. Il est évident que, pour stimuler la croissance et améliorer les échanges commerciaux, il faudrait disposer d'infrastructures de transport adéquates et d'opérateurs professionnels offrant des services de transport de qualité à des prix compétitifs. La vision du gouvernement est de « fournir des infrastructures et des services de transport intérieur et, avec des pays voisins, en particulier des pays enclavés, qui soient efficaces, sûrs et économiques, à toutes les catégories de la population du Togo et à tous les secteurs de son économie, de façon durable et avec le minimum d'impact sur l'environnement »⁴⁴.

En matière de renforcement des infrastructures économiques, des progrès ont été enregistrés dans la plupart des sous-secteurs. Une société holding d'Etat (Togo Invest)⁴⁵ pour développer le corridor ferroviaire (Lomé - Frontière Burkina Faso) à travers des partenariats public-privé pour la recherche de financements et la maîtrise d'ouvrages sur le corridor a été mise en place en 2012. La Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) a également été créée par décret n° 2012-013/PR du 26 mars 2012 pour assurer la mobilisation des ressources pour le financement de l'entretien routier.

Il est nécessaire, pour le fret comme pour les passagers, de renforcer les capacités de la flotte de transport devenue vétuste et peu performante ; elle devra être modernisée pour mieux satisfaire la demande du trafic de transit. La reprise de l'exploitation du rail par un concessionnaire privé chargé d'effectuer d'importants travaux de réhabilitation devrait permettre d'offrir une alternative fiable au trafic routier sur une partie du corridor sud-nord, bien que cette possibilité semble être fragilisée avec l'attribution à un autre concessionnaire des lignes nord et ouest.

Selon les prévisions faites dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement des Transports au Togo, en 2013, il est attendu que les échanges annuels sur le corridor Lomé - Cinkansé progressent de 2,77 à 6,87 millions de tonnes entre 2012 et 2032 contre 1,65 à 1,99 millions de tonnes sur le tronçon Lomé - Aflao, et de 0,55 à 0,86 millions de tonnes sur le tronçon Lomé - Hillacondji du corridor Abidjan - Lagos.

Des initiatives sont prises au niveau des communautés régionales de l'UEMOA et de la CEDEAO pour faciliter le transport et le transit de véhicules de transport de marchandises sur les corridors routiers. Certaines mesures sont réalisées ou connaissent un début de réalisation ;

⁴⁴ Vision et mission du Ministère des infrastructures et des transports

⁴⁵ Rapport sur le secteur des transports au Togo : Groupe de la Banque Africaine de Développement

il s'agit notamment de la création d'institutions de facilitation (comités nationaux et comités de gestion de corridors), de la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières (Hillacondji, Cinkassé, Noépé), de l'harmonisation des procédures douanières (Tarif extérieur commun) et de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes. Par contre, l'application de la convention TRIE⁴⁶ adoptée en 1982 est encore insuffisante. Il y a un nombre important de contrôles, de prélèvements de cautions et de véhicules ne remplissant pas les conditions édictées.

Le 25^{ème} rapport de l'Observatoire des Pratiques Anormales de 2015 classe le tronçon togolais Lomé - Cinkansé du corridor Lomé - Ouagadougou parmi les meilleurs au niveau régional en matière de bonnes pratiques de transport et de transit routiers, avec deux (2) contrôles tous les 100 km en moyenne, 15 831 francs CFA de taxes illicites et seulement 49 minutes de temps perdu pour les contrôles routiers.

Le corridor⁴⁷ le plus critique en postes de contrôles aux 100 km est le corridor Abidjan - Bamako avec trois (3) postes aux 100 km. Viennent ensuite les corridors Cotonou - Niamey, Tema -Ouagadougou, Bamako - Ouagadougou via Koury et Bamako - Ouagadougou via Heremakono, avec deux (2) postes respectivement aux 100 km.

Le corridor où on note un montant élevé de perceptions illicites est le corridor Abidjan - Bamako avec un montant de cinquante-sept mille trois cent cinquante-sept (57 357) F CFA par camion et par voyage ; il est perçu un montant de 37.779 F CFA sur le territoire malien et 19 535 F CFA sur le territoire ivoirien.

Le second corridor où le montant de perceptions illicites reste élevé est le corridor Tema - Ouagadougou avec un montant de 43 125 F CFA ; 31 463 F CFA sont perçus illicitement sur le territoire ghanéen et 11 662 F CFA sur le territoire burkinabè.

Le corridor qui connaît un montant faible de perception illicite est le corridor Bamako - Dakar via Moussala avec un montant de 5 990 F CFA.

Le corridor où le temps de contrôle est plus important est le corridor Bamako - Ouagadougou via Koury. Ce temps de contrôle est estimé à 107 mn aux 100 km. Il est suivi des corridors Cotonou -Niger, Bamako - Dakar via Diboli et Lomé - Ouagadougou où les temps de contrôle sont respectivement de 55 mn, 51 mn et 49 mn aux 100 km.

Les temps de contrôles sont assez importants sur les tronçons des corridors du Mali, du Niger et du Burkina Faso. Ils demeurent moins importants sur les autres tronçons des corridors du Sénégal et du Togo⁴⁸.

⁴⁶ Rapport sur le secteur des transports au Togo : Groupe de la Banque Africaine de Développement

⁴⁷ 25^{ème} rapport annuel de l'Observatoire des Pratiques Anormales de l'UEMOA 2015

⁴⁸ 25^{ème} rapport annuel de l'Observatoire des Pratiques Anormales de l'UEMOA 2015

À l'instar des autres pays de l'UEMOA, des mesures ont été prises au Togo pour l'application, à partir du 1er juillet 2014, du règlement n° 14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises. La mesure est en vigueur depuis le 1er juin 2016 dans tous les pays de l'Union, y compris le Togo. Son application a pour but de préserver les infrastructures routières et de contribuer à la durabilité des investissements réalisés dans les infrastructures routières, sans oublier la sécurité des biens transportés et des transporteurs.

En effet, le règlement 14 stipule : « Toute surcharge constatée au-delà des limites réglementaires du poids total en charge du véhicule ou de l'ensemble des véhicules est passible d'une amende calculée sur la base de – vingt mille (20 000) francs CFA par tonne de surcharge pour un transport national, – soixante mille (60 000) francs CFA par tonne de surcharge pour un transport inter-États. Une tolérance de cinq pour cent (5 %) du poids total en charge est cependant accordée pour tenir compte de la marge de fiabilité du matériel de pesage ». Cette mesure, si elle n'est pas mauvaise en soi, reste tellement contraignante dans le contexte togolais. Il n'y a que le Togo qui est strict avec les charges à l'essieu. Au Togo, en cas de dépassement de poids, il faut faire « le délestage », c'est-à-dire vider le camion de sa surcharge jusqu'à ce que le poids requis soit respecté. Cette mesure permet de prolonger la durée de vie des routes.

Dans le souci de facilitation du transport et du commerce, la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur au Togo (SEGUCE)⁴⁹ a été mise en place par Décret n° 2013-083/PR du 12 décembre 2013, suite à un appel d'offres international, dans le cadre du partenariat public-privé.

Le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (GUCE) au Togo est une plateforme de haute technologie conçue pour gérer tous les mouvements des marchandises, quel que soit le type d'acheminement. Il rationalise les différentes procédures, évite les redondances, se connecte à d'autres interfaces métiers telle que Sydonia. L'objectif majeur est de simplifier et de raccourcir le dédouanement des marchandises de façon drastique. Cet outil fédère toute une communauté d'acteurs tant du secteur public que du secteur privé dans un environnement simplifié, sécurisé et de facilitation du commerce. Il est accessible 24h/24 par internet ou réseau privé pour les acteurs majeurs et relie entre eux tous les opérateurs et usagers intervenant, à quelque degré que ce soit, dans les opérations du commerce international réalisées au Togo (import, export, transit, transbordement), quel que soit le type de transport. Le GUCE est devenu le point d'entrée unique pour les manifestes des navires.

Tous les manifestes sont intégrés dans le guichet unique, seul point d'entrée d'informations ; il permet de réduire les délais de traitement des dossiers, les déplacements inutiles, la congestion du port, et les surestaries dans le but d'améliorer la compétitivité et de répondre aux exigences des investisseurs et opérateurs économiques.

SEGUCE a développé des interfaces avec tous les principaux agents consignataires pour la transmission des manifestes et d'autres messages. De nombreuses procédures ont été également revues avec chaque acteur lors des groupes de travail ou des commissions pour simplifier et automatiser la chaîne. Cela a débouché sur la mise en place de nombreuses

⁴⁹ Rapport d'activités de SEGUCE 2016

interfaces avec le service informatique douanier Sydonia et avec le service informatique du Port Autonome de Lomé.

Toutes ces actions ont rendu la chaîne plus fluide, en simplifiant le travail des agents (plus de doubles saisies), en limitant les déplacements des acteurs et en sécurisant l'information, ce qui a permis de diminuer les contrôles. Cependant, tous les intervenants ne sont pas encore pris en compte dans le système de facturation unique.

Après réception du manifeste et/ou de la déclaration en douane, le GUCE transmet aux structures émettrices les informations nécessaires à leur facturation. Celles-ci peuvent ensuite donc facturer sans déplacement du transitaire ; pour certaines d'entre elles, la facturation est automatique, sans intervention humaine, avec un délai de vérification aujourd'hui fixé à 30 minutes.

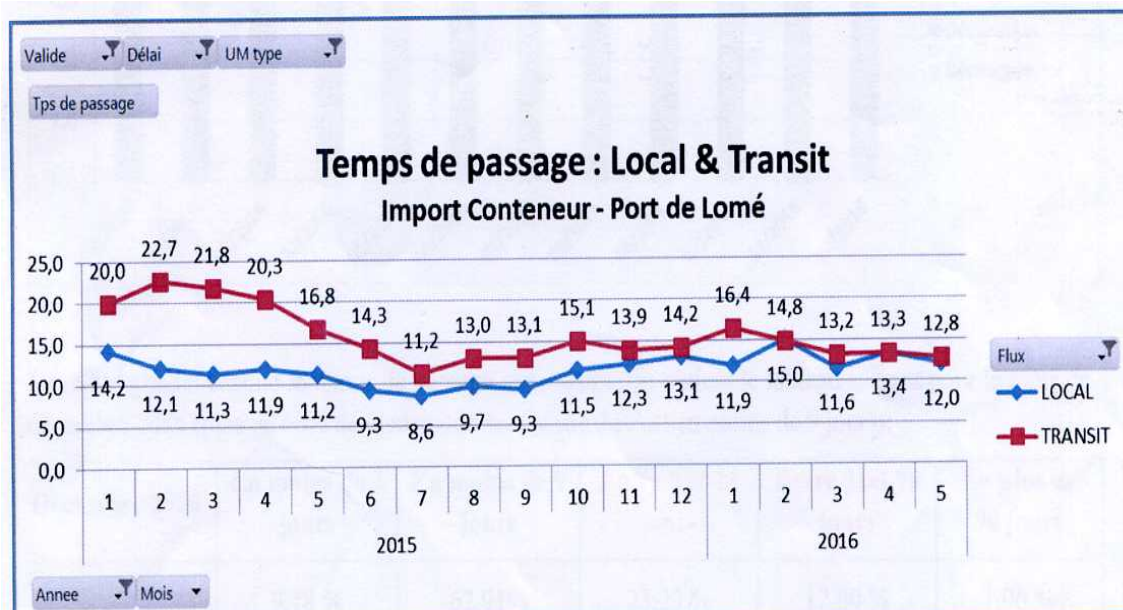
4.6.2- Problèmes du Togo dans le secteur du transport et du transit

Les transporteurs se plaignent du tour de rôle constamment pratiqué sur le corridor Lomé - Niamey (Niger)⁵⁰. Ils sont confrontés à ce phénomène au niveau des autres corridors (exemple du corridor Lomé – Ouagadougou - Bamako) lorsque le tonnage à charger est important.

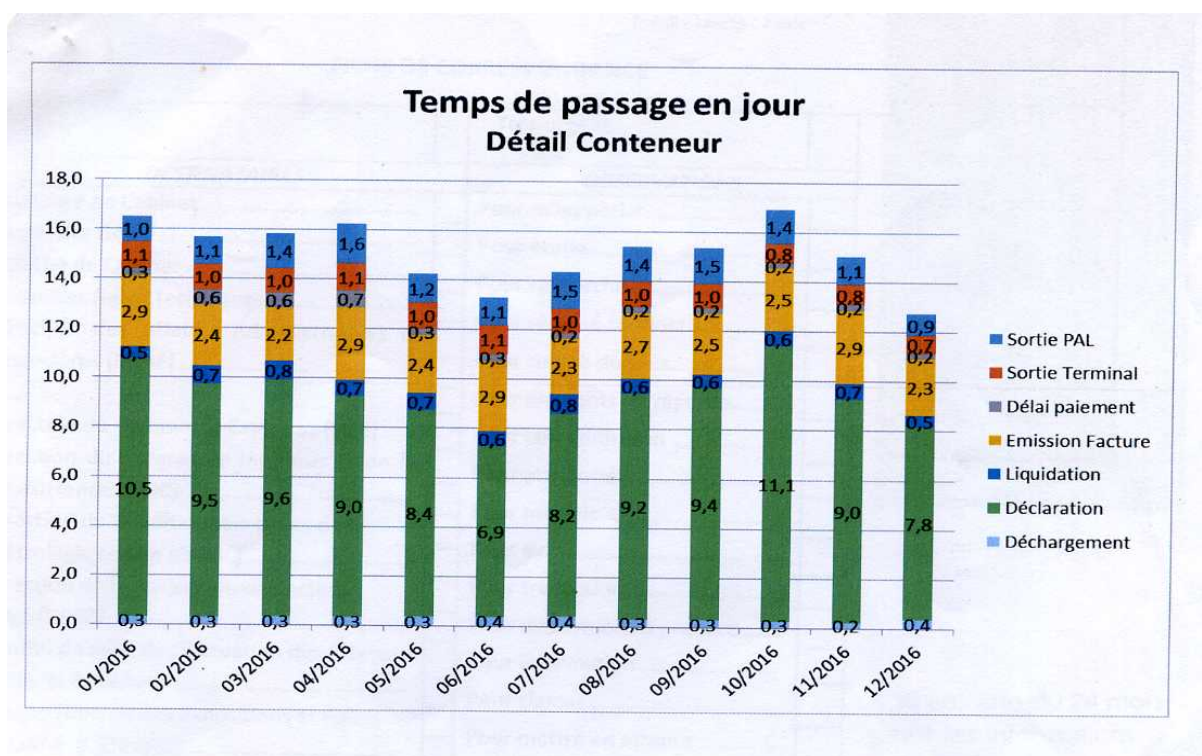
Il est à noter cependant qu'avec l'opérationnalisation de la SEGUCE, des efforts ont été réalisés dans le sens de la réduction du temps d'attente. Les camions destinés au chargement de marchandises ne devraient avoir accès au port que lorsque les formalités douanières sont achevées. Malheureusement, certains camions échappent à cette disposition et sont obligés de passer plus de temps à l'intérieur du port, allongeant ainsi leurs délais d'attente. En effet, certains véhicules peuvent attendre 48 heures voire 72 heures avant leur chargement.

⁵⁰ Source : Syndicat National des Transporteurs du Togo

Graphique n° 10 – Temps de passage des conteneurs 1



Graphique n° 11 – Temps de passage des conteneurs 2



Au niveau des frontières et barrages routiers, le défaut d'interconnexion douanière constitue une contrainte pour les transporteurs. Le temps d'attente est d'au moins 72 heures pour les véhicules. Les transporteurs éprouvent des difficultés, par exemple, avec les transitaires du Burkina Faso qui ne débutent le travail qu'à 11 heures.

Les escortes physiques douanières et « l'opération Solidarité sur la Mer » n'existent plus de nos jours. Ces opérations sont remplacées par les balises électroniques concédées à COTECNA. A ce niveau, il se pose le problème d'autonomie de ces balises et de leur nombre insuffisant.

Dorénavant, les documents de transit et les balises électroniques sont remis aux transporteurs à la sortie du port.

4.6.3- Situation des transports et du transit

Globalement, le trafic des marchandises (importations du Togo et transit) a connu une croissance de 2008 à 2015 en termes de tonnages. Cependant l'année 2016 a enregistré une baisse. Les importations du Togo ont suivi une tendance à la hausse de 2008 à 2013. Cette tendance a été renversée de 2014 à 2016. Le commerce de transit, quant à lui, a connu une croissance constante sur toute la période. Ceci confirme l'importance du transit dans le commerce extérieur du Togo.

Le commerce export (exportation du Togo et exportation des autres pays) a enregistré une croissance de 2008 à 2011. Une légère baisse a été notée de 2012 à 2014. Une légère hausse a été ensuite enregistrée en 2015, suivie d'une nouvelle baisse en 2016.

Il faut relever une baisse constante des exportations du Togo de 2008 à 2016. Face à cette situation, le pays doit s'assurer des coûts d'accès aux marchés extérieurs et également de la compétitivité de ses produits. Les exportations des autres pays, à travers le Togo, se sont bien comportées de 2008 à 2011 avant de chuter drastiquement en 2012. La hausse a repris en 2013, suivie d'une autre tendance à la baisse pour le reste de la période.

Concernant le transbordement, il a connu une croissance jusqu'en 2010 avec une baisse de 2011 à 2012. De 2014 à 2015, une importante hausse a été enregistrée, suivie d'une autre baisse, là aussi, en 2016.

L'importance du trafic au port autonome de Lomé peut s'expliquer par :

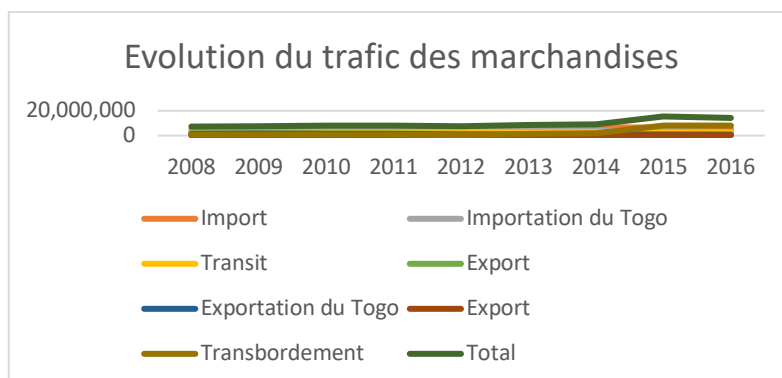
- l'activité commerciale et économique qui s'est développée au Togo grâce au port franc et à la zone franche facilitant les opérations de transit et de réexportation;
- la mise en concession de la manutention portuaire, la gestion assez efficace du port avec des temps d'attente minimal et permettant de servir les navires sans trop de délai;
- l'efficacité relative des services de la douane, en dépit du fait que le transit doit emprunter des axes routiers qu'il reste à améliorer ;
- une facilitation relative au niveau du transport routier due à une réduction des points de contrôle au Togo, bien que le système de Transport Routier Inter États (TRIE) ne soit pas encore effectif.

Tableau n° 31 : Trafic de marchandises au PAL (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Import	5 000 144	4 737 048	5 504 122	5 882 796	6 301 254	6 575 567	6 616 763	6 308 675	5 254 789
Importation du Togo	3 027 405	3 053 546	3 298 733	3 282 433	3 460 417	4 440 679	3 899 257	3 871 126	2 979 832
Transit	1 972 739	1 683 502	2 205 389	2 600 363	2 840 837	2 134 888	2 717 506	2 437 549	2 274 957
Export	1 683 754	1 738 370	1 731 123	1 746 443	1 143 932	963 571	959 815	1 002 066	920 261
Exportation du Togo	1 595 198	1 607 779	1 579 888	1 502 578	1 044 586	805 673	816 998	817 116	721 924
Export	88 556	130 591	151 235	243 865	99 346	157 898	142 817	184 950	198 337
Transbordement	596 912	850 710	770 659	619 154	326 561	1 159 386	1 703 426	8 102 746	7 808 537
TOTAUX	7 280 810	7 326 128	8 005 904	8 248 393	7 771 747	8 698 524	9 280 004	15 413 487	13 983 587

Source : Port Autonome de Lomé ;

Graphique n° 12 : Evolution du trafic de marchandises

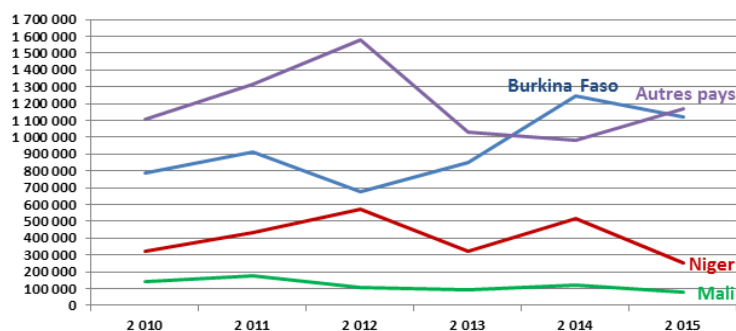


Le commerce de transit se fait essentiellement avec les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Niger, Mali). En termes de tonnages, les statistiques montrent que ce commerce est plus important avec le Burkina Faso qu'avec le Niger puis le Mali de 2010 à 2015.

Tableau n° 32 : Trafic transit

Trafic transit

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Burkina Faso	789 427	911 592	678 214	849 716	1 246 227	1 122 179
Niger	318 853	436 146	572 716	319 367	516 346	251 918
Mali	138 895	178 757	109 732	93 927	119 291	80 140
Autres pays	1 109 449	1 317 733	1 577 383	1 029 776	978 460	1 168 262
TOTAL	2 356 624	2 844 228	2 940 183	2 292 786	2 860 322	2 622 499



Graphique n° 13 : Trafic transit

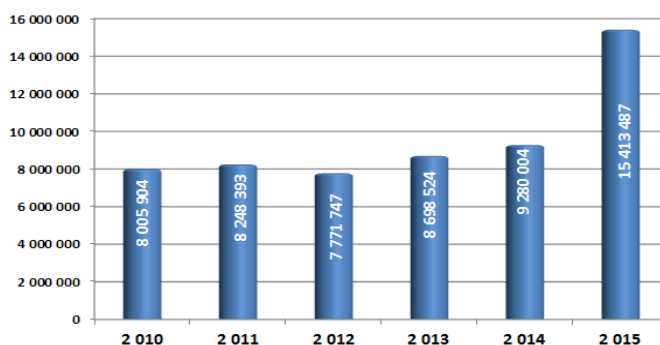
Source : Site web Port Autonome de Lomé

Les énormes investissements de Lomé Container Terminal (LCT) et Togo Terminal en équipements de manutention ultra modernes dont des portiques et des grues mobiles, sans compter un grand nombre de remorques et de tracteurs, ont permis d'améliorer significativement les cadences de chargement. La capacité en termes de projection de LCT pour le traitement de conteneur est de 2000 tonnes/heure⁵¹.

Tableau n° 33 : Trafic global en tonnage au PAL

Trafic global

Année	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Tonnage	8 005 904	8 248 393	7 771 747	8 698 524	9 280 004	15 413 487



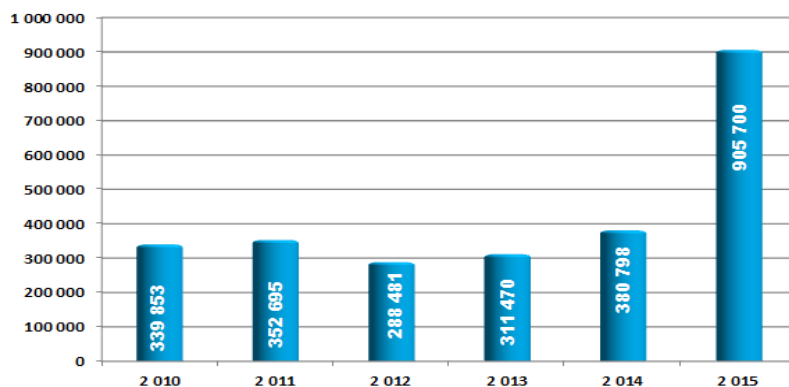
Graphique n° 14 : Trafic global en tonnage au PAL

Source : Site web du PAL.

Tableau n° 34 : Trafic des conteneurs

Trafic conteneurs

Année	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
EVP	339 853	352 695	288 481	311 470	380 798	905 700



Année	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Tonnage	3 769 908	4 317 977	3 272 071	3 807 409	4 657 436	11 066 837

Graphique n° 15 : Trafic des conteneurs

Source : Site web PAL

⁵¹ Vision et missions du Ministère des infrastructures et des transports

☛ **Contraintes du port : gestion et infrastructures**

Environ 80% des échanges extérieurs du Togo se font par voie maritime en utilisant le port de Lomé qui sert aussi de port de transit pour les pays voisins, principalement pour les pays enclavés du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le trafic de transit représente entre 30 et 40% de ses activités. Pour les exportations, il s'agit du clinker, du ciment, de la ferraille et du minerai de fer et des produits agricoles (coton, café, fruits tropicaux, etc.).

Le port de Lomé, acteur principal de ce secteur, est géré par une société d'État, le Port Autonome de Lomé (PAL), en relation avec le secteur privé, dans le cadre d'un partenariat qui doit s'occuper de la conception, du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'exécution des activités portuaires par des sociétés privées. Le PAL jouit d'une autonomie financière et de gestion. Il a le statut de port franc. Il est chargé notamment de la gestion du domaine portuaire et maritime, de l'exploitation des installations, de la garde matérielle et juridique des marchandises. Les opérations de remorquage, de lamanage, d'assistance, de sauvetage et d'avitaillement, de refoulement et de toutes opérations de soutien aux navires sur rades et aux approches du port sont confiées à la filiale de Boluda France qui a été choisie suite à un appel d'offre.

En 2000, les activités de manutention des conteneurs, des hydrocarbures et des marchandises conventionnelles, ont été concédées à des sociétés privées, le PAL conservant la manutention de certaines catégories de marchandises (blé, clinker). En 2011, le gouvernement a procédé à la réalisation de "l'Étude d'Actualisation approfondie du Plan Directeur du Port Autonome de Lomé" en vue de moderniser le PAL. L'État togolais a signé une convention avec la Société Lomé Container Terminal (LCT) pour la gestion d'un terminal privé de conteneurs au port de Lomé. Il est prévu un volume manutentionné d'environ 500.000 EVP par an à partir de 2016 et à terme 1.500.000 EVP⁵². Le projet est déjà opérationnel.

Par ailleurs, une étude approfondie est nécessaire pour aider le port à choisir une nouvelle stratégie de développement portuaire, définissant les alternatives d'un plan d'occupation des sols et des phases de développement flexibles tenant compte des aléas des projections de trafic. L'approche future devra éviter certaines erreurs du passé et s'assurer que la procédure suivie, analysant les offres de projets d'expansion portuaire de tous les groupes privés, détermine bien si leurs objectifs sont cohérents avec le Plan Directeur. Beaucoup de projets de développement sont d'intérêt national et devraient pouvoir être rendus possibles par les extensions à prévoir du PAL⁵³.

☛ **Contraintes de l'infrastructure routière et de son entretien**

⁵² Vision et missions du Ministère des infrastructures et des transports

⁵³ EDIC 2010

Le Togo possède trois corridors routiers qui desservent le port de Lomé et les pays de la sous-région :

- la Route Nationale RN1, Lomé - Cinkansé, à destination du Burkina Faso, tronçon du corridor Lomé – Ouagadougou, long de 975 km dont 746 km en territoire togolais. Il est aussi appelé la route Communautaire CU9 selon la classification de réseau routier communautaire de l'UEMOA ;
- la route Lomé-Hillacondji à destination du Bénin et Lomé-Aflao (ou Lomé-Noèpé) à destination du Ghana, qui composent l'axe Aflao-Hillacondji, long de 52,5 km, tronçon du Corridor inter-États Abidjan - Lagos (1022 km) qui draine plus de 65% des échanges en Afrique de l'Ouest. Ces routes sont des tronçons de la route Communautaire CU1 de l'UEMOA ;
- la route communautaire CU19 de l'UEMOA, Nyamassila - Bago - Goubi –Kambolé - Balanka - Frontière Bénin, longue de 180 km.

Le corridor Lomé – Cinkansé - Ouagadougou abrite un poste de contrôle juxtaposé aux frontières, à Cinkanse, financé et mis en service par l'UEMOA en 2010. D'importants projets d'aménagement ont été entrepris sur cet important axe communautaire qui constitue l'épine dorsale du réseau routier togolais.

Le corridor Aflao-Hillacondji, a été aménagé en route revêtue 2 x 1 voie entre 1967 et 1969. Suite à une étude de renforcement et de réhabilitation réalisée en 1998, il a fait l'objet de travaux d'aménagement en une route revêtue à 2 x 2 voies avec terre-plein central, sur 19,5 km, d'Aflao à Avépozo, dont le tronçon Rond-point Port de Lomé - Avépozo (10,3 km). Les travaux viennent récemment de s'achever sur financement de la Banque Mondiale. Un poste de contrôle juxtaposé à la frontière Togo/Ghana, est construit à Noèpé, sur un financement de l'Union Européenne accordé à la CEDEAO et à l'UEMOA au titre du 9e FED dans le cadre du programme régional de facilitation des transports. Le programme d'investissement comprend aussi l'aménagement de la traversée de la faille d'Aledjo (19,8 km), de la traversée de Défalé (12,2 km) et de la voie d'échanges entre le Togo, le Burkina et le Niger, Tandjouaré–Cinkassé–Frontière Burkina (65,5 km).

Depuis la préparation et la mise en œuvre du programme régional de facilitation du transport et du transit routiers en Afrique de l'Ouest, en 2003, certaines mesures sont réalisées ou connaissant un début de réalisation; il s'agit notamment de la création des institutions de facilitation (comités nationaux et comités de gestion de corridors), de la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières, de l'harmonisation des procédures douanières et de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes. Par contre, l'application de la convention TRIE adoptée en 1982 est encore insuffisante. Il y a un nombre important de contrôles, de prélèvements des cautions et de véhicules ne remplissant pas les conditions d'agrément définies dans l'Annexe B de la Convention, réduisant ainsi la fluidité du trafic sur les corridors routiers et aux frontières inter-États.

☛ **Privatisation du réseau des chemins de fer**

Le Togo dispose d'un réseau ferré de 495 km lignes à voie métrique répartis comme suit :

- la ligne principale Lomé-Blitta, longue de 281 km, mise en service en 1934 ;
- la ligne Togblékopé (pk18 nord de Lomé) –Tabligbo, longue de 52 km, mise en service en 1980 pour les besoins de transport de clinker de la Sté WACEM;
- la ligne Lomé-Aného, longue de 45 km;
- la ligne Lomé-Kpalimé, longue de 117 km.

La ligne principale Lomé - Blitta (281 km) et la ligne Lomé - Aného (45 km) ne sont plus exploitées depuis février 2012 ; certaines sections sont à l'arrêt depuis 1987. La ligne Lomé - Kpalimé (117 km) n'est plus utilisée depuis 1996. Le réseau n'est présentement exploité que sur la section Tabligbo - Dalavé de la ligne Togblékopé - Tabligbo, soit sur 40 km environ, pour des transports de clinker ou de minerai, et sur la ligne privée de la SNPT entre Hahotoé et le terminal maritime spécialisé de Kpémé, soit sur 37 km, pour le transport de phosphates.

La gestion et l'exploitation des transports ferroviaires étaient assurées jusqu'en 1995 par le Réseau des Chemins de Fer du Togo (CFT), puis de 1995 à 2002 par la Société Nationale des Chemins de Fer du Togo (SNCT) et enfin à partir de mai 2002 par Togo-Rail, filiale de WACEM (West African Cement), une société installée en Inde.

Les lignes Lomé - Blitta et Lomé - Kpalimé, exploitées par Togo Rail jusqu'en novembre 2008, sont concédées à MM Mining en 2012. Une nouvelle liaison, longue de 5 km en territoire togolais, entre Lomé et l'usine Diamond Cement d'Aflao, localité frontalière du côté du Ghana, est aménagée par Togo-Rail pour le compte de WACEM et en coopération avec Ghana Railways.

Après avoir réalisé des performances allant jusqu'à 140 000 tonnes par jour (équivalent à 150 camions) par jour, le transport de fret est quasiment à l'arrêt depuis 2011, alors que le trafic sur le chemin de fer Abidjan - Ouagadougou, exploité par SITARAIL⁵⁴, tourne autour de 910.000 tonnes/km par an. Les mauvaises performances du réseau ferroviaire, en raison notamment de vétusté des voies et de l'inaction des concessionnaires, ont conduit à plus de camions sur les routes du Togo. Les trafics réalisés actuellement par chemin de fer et par Togo-Rail pour le compte de WACEM, se limitent au transport de phosphates, de clinker produit par WACEM, de Tabligbo à la cimenterie Diamond Togo à Dalavé, de graviers (de façon marginale) et de conteneurs. Seulement 100.000 tonnes de clinker ont été transportées par trains en 2010, sur un volume total d'environ 420.000 tonnes; le reste est transporté par la route vers le port de Lomé et à destination du Burkina Faso, du Bénin et du Niger, en plus de gros blocs de marbre extraits dans la région de Blitta. Cette conversion de trafic ferroviaire en trafic routier accroît le risque de détérioration prématurée du réseau routier du fait de la pratique de la surcharge des véhicules par les camionneurs.

Un vaste programme régional, piloté par la CEDEAO et l'UEMOA, prévoit la réhabilitation des réseaux ferroviaires de l'espace CEDEAO, dont celui du Togo, et leur interconnexion. Ce programme, inscrit dans le schéma ferroviaire de la CEDEAO, prévoit 17 liens d'interconnexion à l'horizon 2030, avec la réhabilitation des liens (lignes)

⁵⁴ Rapport sur le secteur des transports au Togo, 2014 : Groupe de la BAD

existants. Prévu dans le cadre d'un partenariat public-privé, il a pour objet de contribuer à l'allégement du réseau routier et à l'exploitation des ressources naturelles notamment minières de la région.

☛ **Obstacles au transit et nécessité d'améliorer la facilitation du commerce**

Les obstacles au transit comprennent, comme l'a relevé l'EDIC 2010, les surcoûts. Parmi les nombreuses causes des surcoûts⁵⁵ du transit, on peut noter, entre autres : i) la non-application des traités communautaires dont l'objectif est la facilitation des échanges de biens et de services entre pays membres ; ii) les retards et les frais occasionnés par les douanes ; iii) les quotas de répartition du trafic entre pays ; iv) les prélèvements non justifiés de certains organismes ; v) les barrages routiers qui retardent le transit, avec de multiples interférences, contrôles et perceptions souvent illicites des agents des services de sécurité ou de l'administration nationale ou locale censés vérifier le chargement ou la sûreté du véhicule.

Il est essentiel qu'une politique de facilitation plus agressive soit mise en place pour réduire ces pratiques non conformes à l'intérêt général. La mauvaise application des traités ouest-africains de facilitation des échanges régionaux et les règles de transport routiers inter-États. Pour faciliter le transit, les pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA⁵⁶ ont signé dans le passé plusieurs conventions régionales (plus de deux douzaines). L'une d'elles, la Convention de Lomé de 1982 sur le Transport Routier Inter-États (TRIE), permet la circulation du fret « en transit » en suspension des droits et taxes de douane entre ces pays sans que les camions ne s'arrêtent. Ceci est permis sous couvert d'un carnet unique standard CEDEAO de transit faisant état des marchandises transportées et de toutes les données les concernant, et d'une assurance unique garantissant l'ensemble des droits de douanes à percevoir au cas où la marchandise ne serait pas dédouanée à destination.

D'autres conventions ont enrichi ce cadre institutionnel du transit: (i) camions aux standards homologués requis pour le transport international; (ii) limitation de la charge à l'essieu à 11,5 tonnes; (iii) suppression des contrôles aux barrages routiers et (iv) création d'observatoires de l'activité routière. Toutes ces conventions et ces traités sont censés faciliter l'intégration économique et les échanges entre les pays membres.

Force est de constater qu'à ce jour ces Conventions n'ont été ni effectivement ni correctement appliquées dans aucun des États membres. Il en résulte des obstacles à la libre circulation des marchandises sur les corridors routiers de la région, tels que :

- l'absence d'un système de garantie efficace, car la caution n'est pas utilisée, bien que payée;
- le surcoût de l'émission des documents de transit à chaque frontière, bien qu'ils doivent être uniques;
- l'existence de nombreux postes de contrôles, licites et illicites;

⁵⁵ EDIC 2010

⁵⁶ EDIC 2010

- l'absence de normes régionales aux fins de scellement des véhicules.

Avec l'opérationnalisation de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et l'introduction du SYDONIA world les retards et les frais ont été réduits au niveau des douanes, les procédures étant simplifiées et systématisées.

☛ **Forces et faiblesses des transporteurs routiers**

En termes de forces des transporteurs routiers, il faut noter la disponibilité des véhicules de toutes catégories pouvant transporter tous les types de marchandises, quelle que soit leur destination. L'acheminement est également effectué dans un délai raisonnable et le suivi est réalisé de bout en bout. Une assistance est apportée aux transporteurs en cas de difficultés quel que soit le pays traversé.

Les faiblesses sont relatives à l'insuffisance du parc par rapport à l'offre et à la demande à certaines périodes et également la vétusté du parc. Les transporteurs considèrent la part du carburant dans le coût du transport comme faiblesse.

Les tarifs de transports n'ont pas beaucoup évolué malgré l'augmentation des charges d'exploitation (pneumatique, pièces de rechange, contraintes pour le passage sur le territoire du Burkina Faso, difficulté d'accès au crédit...).

Il faut relever que pour le transport d'hydrocarbures inter-Etats et le chargement des balles de coton à destination du port de Lomé, les transporteurs togolais en sont exclus. La réciprocité n'est pas pratiquée.

4.7- Zones économiques spéciales

La Zone Franche du Togo a été créée en 1989. C'était l'une des premières en Afrique sub-Saharienne. Fin 2015, 63 entreprises étaient en activité, un peu moins que l'année record de 2013 où il y avait 66. Ceci se compare mal avec les 296 entreprises en activité sous le statut de la zone franche du Ghana. Mais vu les problèmes que le Togo a connus pendant les années 2000, et la plus petite taille du pays, cette performance n'est peut-être pas mauvaise. Aussi, y a-t-il eu du progrès depuis la finalisation de l'EDIC 2010. Cependant, la zone semble plafonnée actuellement et il y a besoin d'une nouvelle stratégie pour relancer sa croissance.

Les ventes réalisées en 2015 étaient de 235,081 milliards de F CFA, dont 210,541 milliards F CFA soit 90% à l'exportation (US\$392 millions, dont US\$351 millions à l'exportation). Le chiffre d'affaires avait donc augmenté de 37%, et les exportations de 33%, depuis 2009.⁵⁷

Les entreprises en activité employaient environ 14.500 personnes en 2015, pour une masse salariale de 14,328 milliards de F CFA (US\$ 23,8 millions). L'emploi a cru de façon assez régulière et la masse salariale en 2015 était un record, plus que le double du niveau atteint en 2009. Les investissements cumulés sur la période 1990-2015 pour les sociétés toujours en activité ont augmenté de 67% par rapport au total de fin 2009. Les exportations de la ZFT représentent un tiers de toutes les exportations nationales de biens.

Tableau n° 35 : Evolution de la Zone Franche du Togo depuis 2009

	2009	Année record	2015	% 2009-2015
Nombre d'entreprises en activité (cumulé)	57	66 ('13)	63	11
Nombre d'emplois (cumulé)	9 087	15 116 ('14)	14 498	60
Masse salariale (annuelle)	6,3	14,3 ('15)	14,3	127
Montant d'investissement (cumulé)	126,4	255,1 ('13)	210,9	67
Chiffre d'affaires annuel	171,1	250,1 ('12)	235,1	37
Exportations annuelles	158,2	223,7 ('12)	210,5	33
Ventes locales annuelles	12,9	26,4 ('12)	24,5	90
Achats locaux	15,3	22,5 ('12)	16,3	7
Valeur ajoutée	47,9	65,4 ('11)	62,068	- 50
Impôts et taxes payés	3,3	5,5 ('10)	n.d.	n.d.

Source : Banque mondiale

La zone a perdu son élan depuis 2012. L'investissement, le chiffre d'affaires, et les exportations ont tous baissé ces dernières années. Et la valeur ajoutée semble avoir stagné depuis 2012, après un rebond en 2011. Le nombre de nouveaux agréments a baissé à 13 entre 2014-2015, ce qui est le niveau le plus bas sur deux ans consécutifs depuis 1993.

Au total, 348 agréments ont été délivrés sur la période de 1990 à 2015. Une partie des sociétés n'ont jamais donné suite et l'agrément leur est retiré après un certain délai. D'autres s'étaient installées, mais ont fermé entretemps. Quelques rares sociétés ont décidé de renoncer au statut de zone franche parce que le marché intérieur togolais s'avérait plus porteur que le potentiel à l'exportation. Quelques-unes ont trouvé que c'était plus attractif d'être à l'intérieur de la zone douanière de la CEDEAO afin de bénéficier du Tarif Extérieur Commun (TEC), et exporter dans la sous-région.

Une contrainte majeure est la disponibilité des terrains. La zone franche de 72 ha située dans la zone portuaire de Lomé était déjà saturée en 2009. L'ancienne loi sur la ZF prévoyait que les entreprises franches puissent s'établir dans n'importe quel point du territoire sous certaines conditions (ce sont les points francs). Mais les sociétés préfèrent bénéficier d'un

⁵⁷ Mais beaucoup moins en US\$ car le taux de change a changé de 1 US\$ = 450 FCFA en 2009 à 1 US\$ = 600 FCFA en 2015.

terrain déjà aménagé, sans les risques liés à la location ou l'achat de terre, et avec tous les services connexes. Plusieurs ont renoncé à investir ou perdu des fonds pour cette raison. La SAZOF avait déjà obtenu 140 ha à Adétikopé à 17 km au nord de Lomé en 2009, mais elle n'a pas pu les préparer pour des investisseurs faute de moyens. Si le gouvernement veut promouvoir l'emploi et les exportations, une plus grande priorité devrait être accordée à la viabilisation en infrastructures et au développement de ce terrain.

Un autre facteur est l'instabilité institutionnelle. Les autorités ont décidé en 2012 de créer une Agence de la Promotion de l'Investissement et la Zone Franche (API-ZF). Cependant, le décret qui décrivait les attributions, organisation et fonctionnement de cette agence a été signé en décembre 2013 et modifié en août 2016 ; toutefois, le Directeur Général n'est toujours pas nommé au 30 mai 2017. Ce retard semble avoir bloqué l'adoption d'une nouvelle stratégie de promotion des investissements et d'une marque pour le Togo, soutenue par ailleurs par un projet de la Banque mondiale.

Une des préoccupations de l'EDIC 2010 était la soutenabilité du focus sous régional des sociétés dans la Zone Franche. Jusqu'au début des années 2000, la plupart des entreprises se sont installées pour servir le marché sous régional (UEMOA et CEDEAO) en profitant du double avantage (i) de l'exonération fiscale complète de la zone franche du Togo, et (ii) de l'accès hors droits de douane au marché commun sous régional, ou au moins de la perspective de l'accès. Ce n'est que vers 2001/2004 que l'UEMOA d'abord (avec l'introduction du Tarif Extérieur Commun) et la CEDEAO ensuite, ont clarifié qu'une entreprise installée en zone franche ne pouvait pas bénéficier en même temps de la libre circulation au sein d'une union douanière ni même dans une zone de libre-échange.

Sur le plan douanier, les zones franches relèvent du concept d'extra-territorialité. Par conséquence, lors de leur importation sur le territoire douanier d'un pays ou de l'union douanière, les marchandises produites en zone franche doivent acquitter des droits de douane et de la TVA, tout comme pour les marchandises originaires d'un pays tiers. Or, il est possible, voire probable, que seule une partie des entrepreneurs de la zone franche vers les pays de la sous-région acquittait ces droits à l'importation, selon la nature des produits et selon le mode d'exportation (direct ou indirect). Les marchandises sont «en principe» escortées par la Douane jusqu'à la frontière et l'acheteur ou son transitaire prennent ensuite les dispositions pour le dédouanement des marchandises lors de leur introduction sur le territoire douanier de l'État importateur. A l'époque la SAZOF estimait qu'il n'était pas de sa responsabilité de s'occuper des conditions d'entrée dans les pays importateurs. Mais si les produits de la Zone Franche étaient compétitifs seulement à cause de cette facilité d'exportation hors douane, l'avenir de la Zone était remis en question. Car il existait très peu d'entreprises qui exportaient en dehors de la sous-région.

La question est revenue à l'ordre de jour en 2011. L'UEMOA, la CEDEAO et même l'OMC se sont rendu compte du problème et ont souligné leurs inquiétudes auprès du gouvernement du Togo. Quelques sociétés ont dû quitter la Zone. Mais le caractère des sociétés dans la Zone reste essentiellement le même, axé vers le marché régional. Une étude de faisabilité pour le nouveau site d'Adétikopé a conclu qu'il est peu probable que ces sociétés puissent être compétitives face à d'autres entreprises qui opèrent dans le territoire douanier des pays

voisins.⁵⁸ Ces entreprises bénéficient du libre accès aux marchés régionaux en plus de plusieurs avantages à travers les codes d'investissement comparables à ceux de la zone franche. Cependant, les entreprises de la zone franche sont typiquement confrontées à des droits de douanes d'au moins 20%, et même 35% après la mise en œuvre du tarif commun extérieur de la CEDEAO en 2015. L'étude suppose que les règles du libre-échange ne sont pas encore respectées. La diversification des investisseurs vers ceux qui visent des marchés outre-mer est donc toujours souhaitable.

► Un nouveau site de la zone franche à Adétikopé

Le gouvernement a commandité une étude de faisabilité pour le développement du site d'Adétikopé. Cette étude commence avec une analyse détaillée de l'expérience de six zones franches en Afrique de l'Ouest et Centrale afin d'identifier les avantages et les faiblesses du Togo et le site proposé. Vu l'importance des exportations dans la sous-région et les inquiétudes vis-à-vis du respect des règles de libre-échange déjà cité, l'étude suppose que le nouveau site sera ouvert à la fois aux entreprises sous statut de la zone franche et celles travaillant sur le territoire douanier. Ces dernières sont plutôt soumises au code d'investissement, mais aussi de l'option d'exporter en Afrique de l'Ouest sans droits de douanes si la valeur ajoutée dépasse le pourcentage minimal requis.

Cette approche mixte semble être confirmée par l'expérience du Ghana. La plupart des entreprises couvertes par le statut de zone franche au Ghana n'ont pas choisi de s'installer dans la zone de Tema mais sont plutôt dispersées géographiquement en points francs. Une stratégie de restructuration mise en œuvre à partir de 2005 avec l'appui de la Banque Mondiale a permis d'améliorer d'une façon substantielle l'attractivité de la zone auprès des investisseurs. Cette stratégie a comporté deux composantes : l'amélioration de la qualité des infrastructures de la zone ainsi que l'autorisation à des entreprises nationales n'opérant pas sous le statut de la zone franche de s'installer dans la zone. Ces entreprises ont opéré pour la majorité dans des domaines industriels connexes et d'appui à ceux des entreprises de la zone franche (emballage, imprimerie, maintenance...) ainsi que le développement d'activités logistiques. Ceci a renforcé l'attractivité de la zone auprès des sociétés de la zone franche qui ont trouvé dans la proximité de ce réseau industriel et d'activités logistiques une source d'amélioration de leur compétitivité.⁵⁹ Le nombre d'entreprises dans la zone franche de Tema a augmenté de 5 en 2006 à 46 en 2013, dont 15 n'avaient pas le statut de zone franche.

L'étude a souligné l'intérêt des services logistiques de façon générale et pour le cas du Togo en particulier. Toutes entreprises ont besoin d'un certain appui logistique, qu'elles soient exportatrices ou orientées vers le marché national. En plus, le commerce de transit et de réexportation est de plus en plus important au Togo, grâce à son positionnement géographique au centre de l'Afrique de l'Ouest et le bon fonctionnement de son port. Depuis quelques années, la concurrence entre zones franches les a amené ces dernière à associer des prestations de services logistiques à leurs avantages douaniers et fiscaux. Une façon de se

⁵⁸ Etude de faisabilité et Elaboration d'un plan directeur d'une zone franche industrielle, par Comete International consultants pour le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur privé et du Tourisme, Septembre 2016.

⁵⁹ Ibid., p. 32.

démarquer est de proposer des services de qualité aux candidats à l'implantation, avec des facilités de stockage et des services de gestion des flux d'approvisionnement et de distribution.

Les entrepôts construits se chiffrent en centaines d'hectares, et les progressions sont comprises entre 15 et 20 % par an, De nos jours, on parle donc de zones franches industrielles et logistiques (ZFIL). Comme les échanges transcontinentaux se font surtout par la mer, il est aisé de faire une relation entre les ZFIL les plus dynamiques et la présence d'un port aux capacités performantes. Une telle zone au Togo pourrait appuyer entre autres le transbordement par la mer, le stockage et l'emballage avant réexportation par la route, et le contrôle de qualité ainsi que le respect des normes des exportations par la voie aérienne. Mettre l'accent sur les services de logistique capitaliserait l'avantage comparatif du Togo en tant que hub régional. Au même moment, il faciliterait l'intégration des petites et moyennes entreprises dans le processus d'exportation.

Dans cette optique, l'étude a identifié plusieurs avantages pour une ZFIL au Togo. Les points de force identifiés ont été les suivants :

- a- Une position de plus en plus consolidée de hub régional
- b- Des potentialités de développement de la production agricole qui pourrait alimenter des entreprises d'agrobusiness
- c- Un régime douanier pour les entreprises sous statut du territoire douanier/code d'investissement parmi les plus avantageux de la région
- d- Un port parmi les plus compétitifs de la région
- e- Des coûts d'importation et d'exportation relativement faibles à l'échelle de la région
- f- Une main d'œuvre qualifiée dont la qualité serait renforcée davantage avec les programmes de formation professionnelle en cours
- g- Une zone industrielle projetée dont une large partie des aménagements extra-muros requis sont déjà disponibles
- h- Une position privilégiée par rapport à l'accord sur les subventions et mesures compensatoires de l'OMC ; étant un pays à revenu par tête en-dessous de \$1000 (en dollars de 1990), le Togo a toujours le droit d'offrir des avantages aux exportateurs qui pourraient être considérés comme des subventions
- i- Une sécurité et une stabilité politiques.

A ceux-ci, on pourrait ajouter une monnaie stable avec un taux de change fixe qui réduit les risques pour les investisseurs étrangers. En plus, la société qui gère la zone existante a une certaine expérience qui sera utile pour le nouveau site.

Par contre, l'étude a aussi repéré plusieurs points faibles au Togo. La comparaison qui a été effectuée avec 6 autres zones dans la région a révélé les points faibles suivants :

- a- absence d'infrastructures industrielles modernes
- b- surcoûts d'installation des industriels liés notamment à l'absence de parcs d'activités industrielles géographiquement délimités
- c- une valeur ajoutée locale faible sur les flux de marchandises traversant le pays
- d- un niveau de transformation de la matière première agricole largement en deçà des potentialités
- e- un système à deux vitesses : statut de la zone franche et statut du territoire douanier en déphasage par rapport aux évolutions du marché communautaire
- f- une fiscalité désavantageuse des entreprises sous statut du territoire douanier/code d'investissement par rapport à d'autres pays de la région
- g- un niveau de production agricole largement en deçà des potentialités
- h- un faible niveau de performance logistique (rang de l'indice de performance logistique: 139^e)
- i- une faible performance du système énergétique
- j- un retard conséquent dans la mise en œuvre des projets de parcs d'activités industrielles par rapport aux autres pays de la région.

Il faut reconnaître que depuis la rédaction du rapport EDIC 2010, le Togo a amélioré son rang dans l'indice de performance logistique, qui est maintenant 92^e.⁶⁰ Le Togo est donc devant le Sénégal, le Bénin et la Côte d'Ivoire et pas loin derrière le Nigéria (90^e) et le Ghana (88^e). Cependant, l'indice de performance logistique n'est pas très exact et a une tendance de varier sensiblement d'un rapport à un autre.

De plus, le rapport Doing Business 2017 a trouvé que les délais pour l'importation sont nettement plus élevés au Togo que pour tous ces pays comparateurs. Et la facilité d'importer est souvent très importante pour les exportateurs, sans parler du commerce de transit. Si la performance de ce facteur semble s'améliorer, du progrès continu sera toujours nécessaire pour assurer la compétitivité du pays.

Parmi toutes les contraintes, comment identifier les priorités ? Une enquête menée par la Banque mondiale en Afrique a classé les facteurs qui déterminent la décision d'investissement comme suit : ⁶¹

- 10- Coût et qualité des services
- 2- Accès aux infrastructures de transport et facilité du commerce
- 3- Environnement réglementaire des entreprises
- 4- Accès aux marchés
- 5- Niveau des taxes
- 6- Accès à une main d'œuvre qualifiée
- 7- Accès aux fournisseurs

⁶⁰ Base de données pour l'indice de performance logistique 2016 sur le site lpi.worldbank.org.

⁶¹ Etude de faisabilité et Elaboration d'un plan directeur d'une zone franche industrielle, p. 170.

- 8- Accès à une main d'œuvre à faible coût
- 9- Disponibilité et coût du terrain et des bâtiments
- 10- Accès à la technologie

Le coût et la qualité des services sont donc considérés par les investisseurs comme le facteur le plus important. Ce n'est pas la disponibilité du terrain en tant que telle qui est importante. Mais l'existence d'un parc industriel devrait normalement faciliter l'approvisionnement des services, ainsi que l'accès aux infrastructures et la facilitation du commerce qui est le deuxième facteur clé. Il faudra donc que la zone proposée à Adétikopé ne soit pas seulement un terrain clôturé mais un lieu où des entreprises peuvent fonctionner facilement. Il est à noter aussi que le niveau des taxes n'est que le cinquième facteur. Et en l'occurrence ce n'est pas tant les taxes sur les bénéfices qui gênent mais plutôt les taxes indirectes qui augmentent les coûts et empêchent la rentabilité.

▪ **La stratégie proposée dans l'étude de faisabilité est composée de deux rubriques**

1) Consolider les points forts :

- Programmes de formation professionnelle.
- Stratégie de développement agricole.
- Mise en place effective de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche.
- Modernisation de la logistique.

2) Résorber les faiblesses :

- Développement d'infrastructures industrielles modernes.
- Réduction du fossé existant entre la dualité du régime d'investissement et les évolutions du marché communautaire.
- Développement des partenariats publics privés dans le domaine des infrastructures industrielles.

▪ **Un régime de partenariat public privé serait préconisé pour plusieurs raisons**

Il permet la libération de ressources financières additionnelles pour les investissements à mener et une plus grande efficacité dans la gestion des ressources. L'autorité publique pourrait se concentrer sur les aspects relatifs à la régulation et au contrôle de la qualité du service public. Il permettra aussi un partage équilibré des risques de façon à ce que chacune des parties prenantes prenne en charge le risque dont elle est la plus à même d'assumer. La variante construire-opérer-transférer (BOT en anglais) sera la plus pertinente car elle donne la possibilité à l'Etat de rester propriétaire de l'actif. Ceci est essentiel vu l'aspect critique des infrastructures pour l'économie d'un pays. En plus, le développement des infrastructures implique l'acquisition de terrains et des conflits que l'Etat règle en général mieux que le privé. Par contre, le risque de la demande est pris en charge par l'opérateur privé. Le BOT permet

une flexibilité importante en permettant la participation du secteur privé tout en préservant les intérêts stratégiques de la nation.

Il y a donc des perspectives intéressantes pour la zone franche mais aussi des risques importants. Le Togo a certes plusieurs atouts, y compris une expérience qui dépasse maintenant 25 ans. Le pays est bien placé au centre de l’Afrique de l’Ouest. Le site d’Adétikopé est disponible et bien situé, avec une liaison au port de Lomé par le grand contournement. Un plan détaillé pour le développement de ce site est prêt. Le cadre légal est défini à la fois pour le statut de zone franche et le code d’investissement et la structure institutionnelle. Cependant, la zone franche stagne actuellement et la volonté politique d’avancer rapidement sur le nouveau site reste à réaffirmer. Entretemps, d’autres pays dans la sous-région avancent. Pire, la raison d’être des entreprises déjà en place dans la zone pourrait être remise en question si les règles du libre-échange au sein de la CEDEAO sont appliquées avec plus de rigueur.

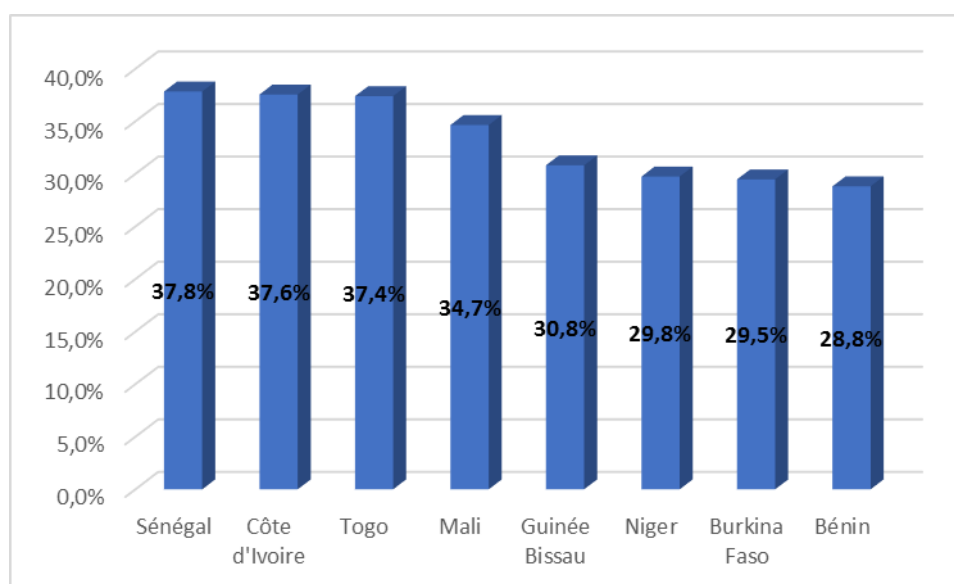
4.8- Caractéristiques et politique du commerce extérieur

4.8.1- Caractéristiques des échanges extérieurs

• Togo : pays traditionnellement ouvert mais structurellement déficitaire

L’économie togolaise est une économie structurellement ouverte. Le degré d’ouverture de l’économie togolaise, mesuré pour les échanges de marchandises, est élevé. Après avoir fortement augmenté en de 2011 à 2013, l’ouverture de l’économie a diminué en 2014 et 2015 mais se situe à un niveau plus élevé qu’au cours de la précédente décennie. Cette situation traduit l’importance des échanges extérieurs dans la dynamique de l’économie togolaise. Au sein de l’UEMOA, le Togo apparaît comme un des pays les plus ouverts, au même rang que le Sénégal et la Côte d’Ivoire, mais loin devant le Burkina Faso et le Bénin.

Graphique n° 16 : Degré d'ouverture des économies de l'UEMOA



Source : BCEAO

L'économie togolaise est caractérisée par un déficit structurel des transactions courantes. Ce déficit structurel a eu tendance à s'accroître au cours des cinq dernières années. La hausse du déficit des paiements courants :

- s'explique d'abord par la hausse du déficit des échanges de marchandises. Le taux de couverture des importations par les exportations a diminué régulièrement au cours des dernières années ;
- a été limitée depuis 2011 par l'évolution favorable des échanges de services. Importateur net de services jusqu'en 2010, le Togo est devenu exportateur net de services depuis le début de la décennie actuelle, du fait : i) de l'amélioration du poste voyages ; ii) de la dynamique du fret aérien et iii) de l'accroissement des exportations de services par les entreprises togolaises ;
- a été limitée depuis 2014 par le solde positif des revenus primaires. Ce solde positif des revenus primaires s'explique par les paiements d'intérêt reçus par les holdings bancaires au Togo au titre des investissements directs réalisés à l'étranger.⁶²
- a pâti de la baisse des transferts de fonds et de celle concomitante du solde des revenus secondaires.

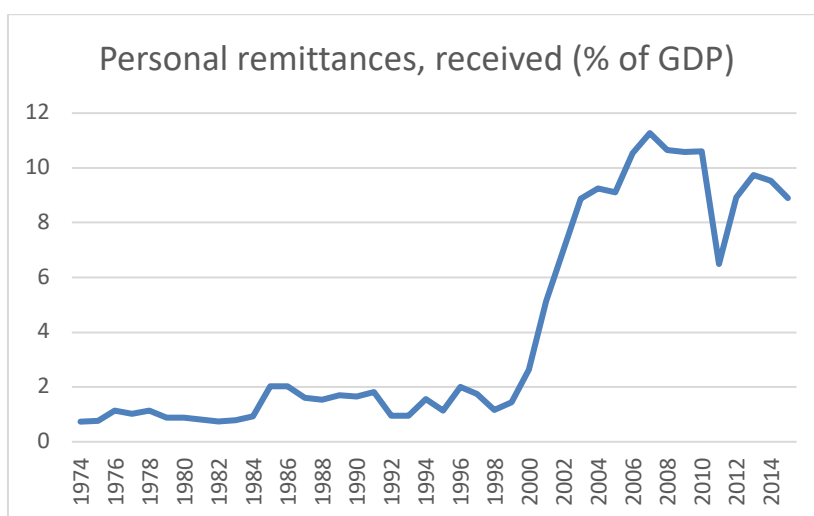
⁶² Voir les rapports « Balance des paiements et position extérieure globale du Togo » de la BCEAO pour les années 2014 et 2015.

Tableau n° 36 : Soldes des transactions courantes et leurs composantes, en % du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transactions courantes	-8,9	-7,5	-8,1	-6,7	-5,2	-5,8	-7,8	-7,6	-13,9	-10,2	-11,3
Biens et services	-15,7	-16,3	-17,5	-16,0	-14,7	-15,5	-20,8	-14,0	-21,0	-18,4	-22,5
Biens	-12,4	-13,6	-14,9	-13,7	-12,2	-13,3	-21,7	-14,4	-21,3	-19,8	-25,3
Services	-3,2	-2,7	-2,6	-2,3	-2,4	-2,3	0,9	0,4	0,4	1,4	2,8
Revenus primaires	-1,5	-1,6	-1,1	-0,5	-0,6	-0,7	6,0	0,2	0,6	1,0	3,4
Revenus secondaires	8,2	10,4	10,5	9,8	10,0	10,4	7,0	6,3	6,4	7,1	7,7
dont transferts de fonds	5,7	7,0	7,7	7,4	6,8	7,2	3,4	4,4	4,8	5,5	6,1
Indicateurs, en %											
Taux de couverture des importations de biens	69,1	66,4	63,1	65,2	68,7	68,2	58,4	69,9	63,6	59,9	49,5
Degré d'ouverture	34,0	33,6	32,9	32,6	33,0	35,1	41,4	40,6	48,0	39,5	37,4

Source : BCEAO, Calculs de la mission

Graphique n° 17 : Transferts de fonds de l'étranger au Togo, 1974-2015 (% du PIB)

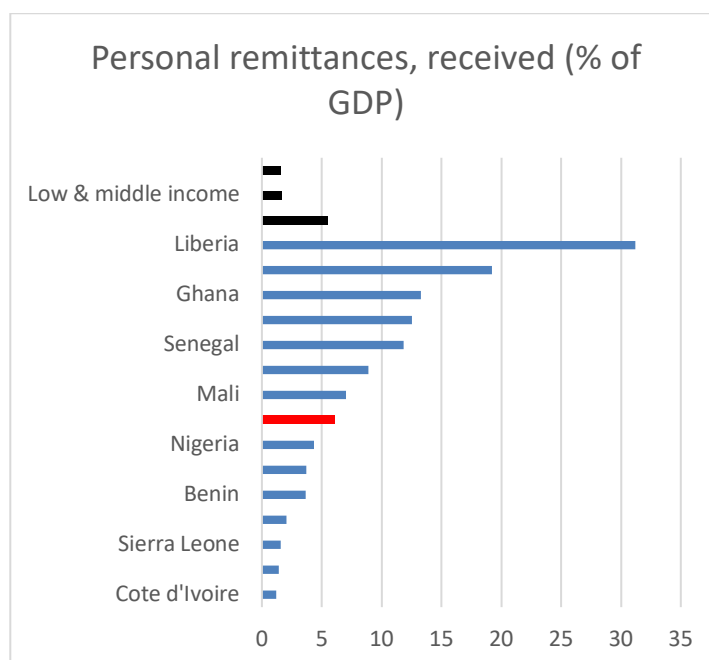


Source : Données WDI, Banque mondiale

Le transfert de fonds de l'étranger, après la forte augmentation de la période 1999-2008, stagne les deux années suivantes avec une légère baisse, pour ensuite chuter sensiblement en 2011. L'année 2012 a connu un rebond. Globalement le niveau du transfert de fonds de l'étranger s'est détérioré au cours de la période 2009-2015. Le Togo est sixième dans la CEDEAO en matière de transfert reçu, alors qu'au cours de la période précédente, le Togo était deuxième derrière le Cap Vert. La moyenne annuelle des transferts sur la période est de 8,8% du PIB contre une moyenne de 9,2%⁶³ en 2008.

Graphique n° 18 : Envois de fonds de l'étranger (Togo et comparateurs - % du PIB) 2015

⁶³ Rapport EDIC 2010.



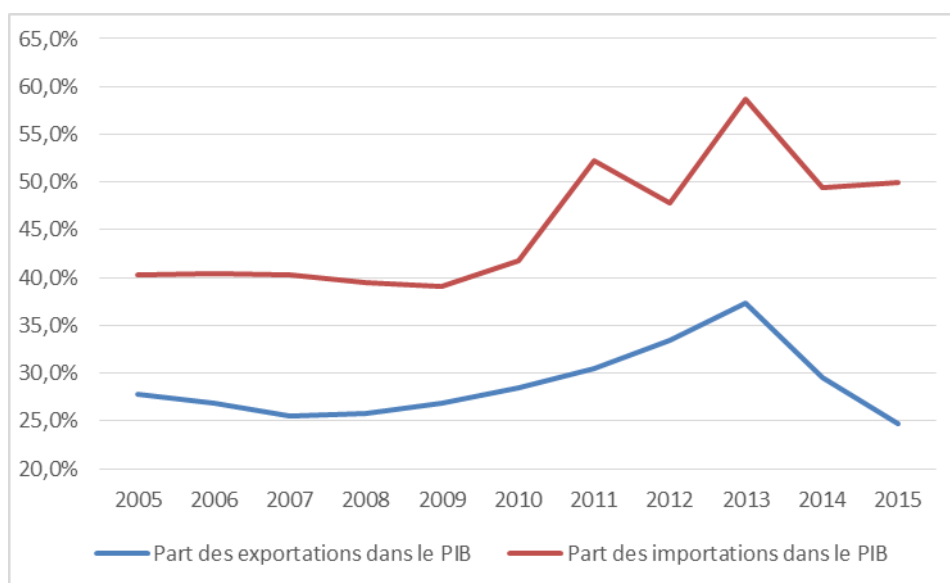
Source : Données WDI, Banque mondiale

Selon l'enquête de la BCEAO sur les envois de fonds des migrants au Togo (2012), les motifs prépondérants de ces transferts sont les investissements immobiliers qui représentent 35,8% des montants reçus et la consommation courante avec 33,9%. Ces deux motifs mobilisent à eux seuls plus des deux-tiers (69,6%) des transferts reçus. Les autres investissements ne représentent que 8.6% des transferts.

☛ Dynamique et structure des échanges de biens et services

Les performances à l'exportation ne permettent pas à l'économie togolaise de soutenir durablement une croissance accélérée des importations comme celle observée ces dernières années. Les importations ont augmenté plus vite que les exportations sur la période récente, conduisant à un accroissement du solde des biens et services. Alors que la part des importations de marchandises a augmenté d'environ dix points de pourcentage au cours des dix dernières années (50.0% en 2015 après 39.1% en 2009), celle des exportations (y compris réexportations) a diminué d'environ deux points de pourcentage sur la même période (24.7% en 2015 après 26.8% en 2009). Par ailleurs, depuis 2014, les échanges extérieurs, importations comme exportations, ont ralenti, d'abord du fait de la crise Ebola courant 2014 puis des conséquences de la baisse des cours du pétrole sur la dynamique économique régionale, en particulier le Nigéria.

Graphique n° 19 : Evolution des exportations (y compris les réexportations) et des importations des biens en % du PIB



Source : BCEAO, Calculs de la mission

Le commerce de réexportations représente une part importante des exportations totales du Togo mais reste très volatile.⁶⁴ Les réexportations ont représenté près de 30% des exportations totales en moyenne sur la période 2008-2016 (Cf. Graphique 19 ci-dessus). La part des réexportations a fortement augmenté en 2012 et 2013 pour diminuer en fin de période et retrouver un niveau proche de celui observé sur la période 2008-2010. Ce commerce de réexportation est destiné en grande partie à des pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA, en particulier le Nigéria. La dépréciation du naira observée depuis fin 2014 avec la baisse des cours du pétrole a eu pour conséquence de réduire l'importance des réexportations. Le commerce de réexportation apparaît beaucoup fortement volatile.

Tableau n° 37 : Structure des exportations totales : exportations, réexportations et régime (zone franche, hors zone franche) en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations totales : I + II	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Part des exportations : I	72.9	75.1	70.6	70.4	66.5	63.4	71.4	77.4	72.1
Zone franche : I.1	17.7	29.5	29.3	27.7	26.1	25.4	25.6	29.4	33.0
Hors zone franche : I.2	55.2	45.7	41.3	42.8	40.4	38.1	45.8	48.0	39.1
Part des réexportations : II	27.1	24.9	29.4	29.6	33.5	36.6	28.6	22.6	27.9
Zone franche : II.1	0.6	0.8	0.7	1.1	0.6	1.2	1.8	3.0	3.1
Hors zone franche : II.2	26.6	24.0	28.7	28.5	32.9	35.4	26.8	19.6	24.0

Source : INSEED, Calculs de la mission

La zone franche a une part croissante dans les exportations (hors réexportations) du Togo. La part des exportations de la zone franche dans les exportations totales du Togo a pratiquement doublé de 2008 à 2009, passant de 17,7% à 33,0%. La zone franche contribue

⁶⁴ Le terme d'exportations totales sera utilisé par la suite pour désigner l'agrégat composé des exportations hors réexportations et des réexportations.

peu aux réexportations, même si cette contribution est croissante. Les réexportations sont principalement réalisées à partir du territoire douanier (hors zone franche).

☛ **Produits exportés (zone franche et hors zone franche) et réexportés à forte croissance**

La dynamique des exportations totales analyse les exportations à partir du territoire douanier (hors zone franche), les exportations de la zone franche et les réexportations globales (cf. les trois tableaux qui suivent). L'analyse proposée a permis de comparer le niveau des exportations et réexportations de la période 2008-2010 à 2014-2016 et d'identifier les produits qui ont augmenté plus vite que la moyenne⁶⁵ :

Les produits d'exportation traditionnels à partir du territoire douanier comme le coton et le ciment ont connu une forte progression. Les exportations de ciment togolais ont bénéficié sur la période de la création de nouvelles unités mais pourraient être contrariées à l'avenir par les importations en provenance du Nigéria et aussi la création d'unité de production au Bénin.

Les exportations de produits agricoles à partir du territoire douanier dont la production est fortement intensive en main d'œuvre issue du milieu rural ont également fortement augmenté. Il s'agit en particulier des légumes séchés et mélanges de légumes, des noix de cajou fraîches et séchées, des fèves de soja, des graines de sésame et aussi de l'huile de palme (brute et raffinée). L'huile de palme raffinée représentait près de 5% des exportations réalisées à partir du territoire douanier.

Certains produits transformés sont également produits et exportés à partir du territoire douanier (hors zone franche). Il s'agit en particulier des motocycles, des savons, des eaux et bières de malt.

Les produits exportés à partir de la zone franche qui ont connu une forte croissance sont, à l'exception de l'ananas, des produits transformés. On peut noter en particulier les produits de beauté, les sacs et sachets en plastiques, les sacs et sachets d'emballage en matière textile, les produits de beauté, les perruques et matières à tresser.

Les produits réexportés qui ont connu une forte croissance concernent peu les produits issus de l'agriculture, à l'exception de l'huile de palme et du thé noir. Le Togo peut à la fois exporter et réexporter des produits de même gamme : motocycle, huile de palme. La connaissance des marchés régionaux acquis à travers la réexportation peut constituer un atout pour inciter les entreprises étrangères à s'installer au Togo et bénéficier de la réduction des coûts de transport.

⁶⁵ La classification de produit utilisée est la CTCL (classification type pour le commerce international).

Tableau n° 38 : Produits d'exportation à forte croissance (territoire douanier, hors zone franche)

Code	Libellé	Taux de croissance (en %)	Part du total en 2016 (en %)
02249	Produits consistants en composants naturels du lait, n,d,a,	3006,2	0,5
05619	Autres légumes séchés; mélanges de légumes	37240,8	0,1
05773	Noix de cajou fraîches ou séchées, même décortiquées ou pelées	3075,4	0,3
06129	Autres sucres de betterave ou de canne	190,2	0,6
06229	Autres sucreries sans cacao	524,7	0,2
08126	Sons, remoulages et autres résidus	152,0	0,1
11101	Eaux non additionnées de sucre	619,8	0,1
11102	Eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazeuses)	129,8	5,9
1123A	Bières de malt (y compris l'ale, le stout et le porter)	99,8	1,6
2222A	Fèves de soja	941,6	0,2
2223A	Graines de coton	228176,0	0,6
2225A	Graines de sésame	504,5	0,1
2631A	Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné	219,0	15,0
4229A	Autres graisses végétales fixes	626,3	1,1
5532A	Produits de beauté ou de maquillage	1033,3	0,1
8110A	Constructions préfabriquées	32399,6	0,1
26339	Déchets de coton (compris les chiffons effilochés)	150,5	0,1
26901	Articles et accessoires d'habillement, couvertures	518,7	0,4
42221	Huile de palme brute	1747,8	0,4
42229	Huile de palme raffinée et ses fractions	8484,2	5,0
55419	Savons sous autres formes	737,4	0,1
65233	Autres tissus contenant au moins 85 % en poids de coton	943,1	0,1
66121	Ciments non pulvérisés dits « clinkers »	216,3	11,2
67324	Autres produits laminés plats de fer ou d'acier non allié	130,0	0,1
67815	Plaqués ou revêtus de zinc ou d'autres métaux communs	162,7	0,4
67944	Autres tubes, tuyaux et profilés creux en fer ou en acier	181,2	1,1
69969	Ouvrages en fer ou en acier, n,d,a,	117724,2	0,1
72329	Autres pelles mécaniques	14098,4	0,3
78513	Motocycles et cycles à moteur auxiliaire	1318,9	0,1
82123	Matelas en caoutchouc ou matière plastique alvéolaire	328,7	0,1
84522	Vêtements pour hommes ou garçons	13349,1	0,1
85123	Autres chaussures de sport	2700,9	0,1
89319	Articles de transport ou d'emballage	275,7	0,9
89979	Matières à tresser, tresses et articles similaires	79,7	2,2
89995	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles	1161,4	0,3

Source : INSEED, Calculs de la mission,

Tableau n° 39 : Produits d'exportation de la zone franche à forte croissance

Code	Libellé	Taux de croissance (en %)	Part du total en 2016 (en %)
02222	Lait et crème de lait sous forme solide	208,8	2,7
04842	Biscuits additionnés d'édulcorants, gaufres et gaufrettes,	168,9	0,2
05795	Ananas frais ou secs	730,6	0,3
26659	Fibres synthétiques discontinues, n,d,a,	134,6	0,1
26901	Articles et accessoires d'habillement, couvertures, linge de maison	108,8	0,2
54163	Sérums et autres fractions sanguines; vaccins	1802,5	0,1
5532A	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations	110,3	16,9
5812A	Tubes et tuyaux rigides	17811,7	1,5
64211	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	85973,8	0,2
64212	Boîtes et cartonnages pliants, en papier ou carton non ondulé	256,7	0,1
65752	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces	76,8	1,7
65813	Sacs et sachets d'emballage en matières textiles	409,8	4,2
65821	Bâches et stores d'extérieur	1087,2	1,9
69121	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils en aluminium	102,5	0,1
72311	Boueurs (bulldozers) et boueurs biaux (angledozers) autopropulsés	62,1	0,5
72312	Niveleuses autopropulsées	137,2	0,4
72321	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses autopropulsées	101,3	0,5
72333	Compacteuses et rouleaux compresseurs autopropulsés	69,6	0,3
78219	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, n.d.a.	413,2	1,8
7832A	Tracteurs routiers de semi-remorques	84,7	0,2
78622	Citernes	85,1	0,1
78683	Remorques et semi-remorques	191,2	0,1
82118	Autres sièges	8108,8	0,4
87221	Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires	2013,3	0,1
89311	Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques	196,7	24,2
89319	Articles de transport ou d'emballage	118,2	0,3
89332	Vaisselle, autres articles de ménage et articles de toilette	373,4	2,7
89399	Autres articles en matière plastique	2325,6	0,2
89979	Matières à tresser, tresses	81,9	2,8
89995	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches	200,2	9,0

Source : INSEED, Calculs de la mission.

Tableau n° 40 : Produits de réexportation (hors zone franche et zone franche) à forte croissance

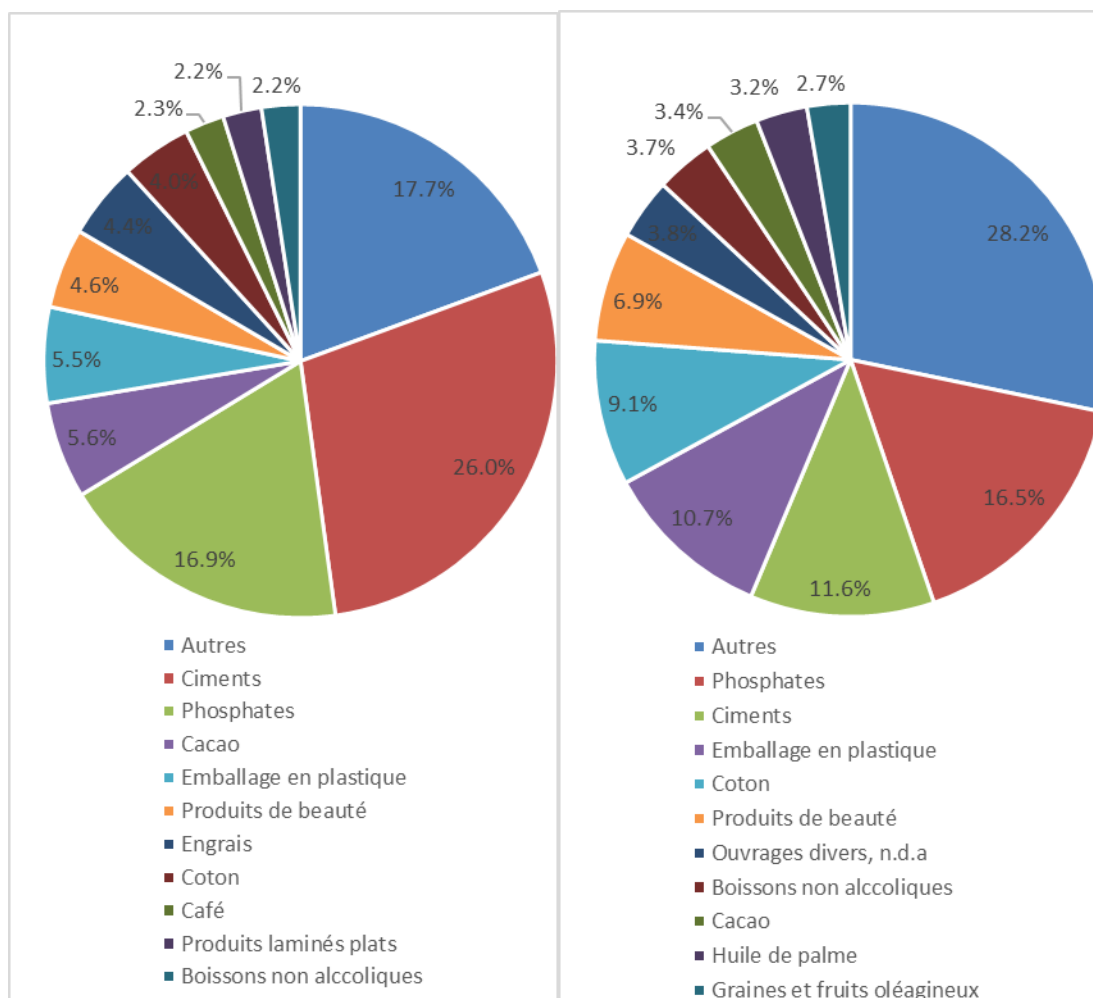
Code	Libellé	Taux de croissance	Part du total en 2016
0985A	Préparations pour soupes, potages ou bouillons	444,4	0,2
02224	Lait et crème de lait	79,5	0,6
05673	Tomates préparées ou conservées	209,8	1,1
06129	Autres sucres de betterave ou de canne	410,2	0,8
07413	Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté	90,3	0,2
09842	Tomato ketchup et autres sauces tomates	2476,8	0,2
09891	Pâtes alimentaires cuisinées ou farcies	152,2	0,3
5531A	Parfums et eaux de toilette	183,5	0,6
6252A	Pneumatiques neufs, pour autocars ou camions	71,5	0,2
07413	Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté	90,3	0,2
11102	Eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazeuses)	2383,8	0,1
11241	Whiskies	482,5	0,2
42221	Huile de palme brute	392,2	1,1
42229	Huile de palme raffinée et ses fractions	153,0	1,4
57419	Autres polyéthers	11115,4	0,4
65234	Autres tissus contenant au moins 85 % en poids de coton	31,5	14,2
71392	Parties et pièces détachées	201,1	0,7
71899	Parties et pièces détachées des moteurs et machines	3015,2	0,8
72311	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers) ,	514,2	0,4
72312	Niveleuses autopropulsées	764,3	0,7
72321	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses	680,6	0,5
72329	Autres pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses	2365,0	0,7
72333	Compacteuses et rouleaux compresseurs	823,7	0,9
72849	Machines et appareils ayant une fonction propre, n,d,a,	9009,0	0,1
75194	Machines: impression, copie ou transmission de télécopie	38910,6	0,3
78219	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises,	233,1	1,5
78229	Autres véhicules à usages spéciaux	1300,7	0,4
78513	Motocycles et cycles à moteur auxiliaire	60,5	11,4
78535	Pièces détachées et accessoires de motocycles,	337,6	0,4
78622	Citernes	84565,7	0,2
82155	Meubles de chambre à coucher	190,7	0,3
97101	Or (y compris l'or platiné) non monétaire	284,3	14,9

Source : INSEED, Calculs de la mission.

☛ Evolution de la structure des exportations (hors réexportations)

La réduction de la pauvreté repose non seulement sur la croissance des exportations mais aussi sur leur diversification.

Graphique n° 20 : Structure des exportations (zone franche et territoire douanier) - Périodes 2008-2010 et 2014-2016



Source : INSEED, Calculs de la mission

Les exportations du Togo restent essentiellement concentrées sur dix à quinze produits. La part des quinze produits principaux d'exportation a baissé de seulement un point de pourcentage de la période 2008-2010 à la période 2014-2015 et celle des dix produits principaux de deux.

Les progrès en matière de diversification des exportations portent essentiellement sur deux produits : l'huile de palme et les graines d'oléagineux (soja). Si leur impact au niveau macroéconomique est encore peu perceptible, ces progrès sont encourageants car ils portent sur des produits dont la production permet d'exploiter les avantages comparatifs du Togo et de réduire la pauvreté.

Tableau n° 41: Structure des exportations (zone franche et hors zone franche) par produits, pour les périodes 2008-2010, 2011-2013 et 2014-2016

N° d'or.	Période 2008-2010			Période 2011-2013			Période 2014-2016		
	Produits	Part	Part cumulée	Produits	Part	Part cumulée	Produits	Part	Part cumulée
1	Ciments	26.0	26.0	Ciments	22.2	22.2	Phosphates	16.5	16.5
2	Phosphates	16.9	42.9	Phosphates	16.1	38.3	Ciments	11.6	28.1
3	Cacao	5.6	48.5	Coton	7.9	46.2	Emballage en plastique	10.7	38.8
4	Emballage en plastique	5.5	54.0	Emballage en plastique	6.9	53.0	Coton	9.1	47.9
5	Produits de beauté	4.6	58.6	Produits de beauté	5.0	58.0	Produits de beauté	6.9	54.9
6	Engrais	4.4	63.0	Engrais	3.4	61.4	Ouvrages divers, n.d.a	3.8	58.7
7	Coton	4.0	67.0	Boissons non alcooliques	2.8	64.2	Boissons non alcooliques	3.7	62.4
8	Café	2.3	69.3	Huile de palme	2.7	66.9	Cacao	3.4	65.8
9	Produits laminés plats	2.2	71.5	Cacao	2.6	69.4	Huile de palme	3.2	69.0
10	Boissons non alcooliques	2.2	73.7	Ouvrages divers, n.d.a	2.5	71.9	Graines et oléagineux	2.7	71.8
11	Huiles de pétrole	2.2	75.9	Vannerie	2.3	74.2	Vannerie	2.5	74.2
12	Vannerie	1.9	77.9	Café	2.1	76.3	Café	2.2	76.5
13	Ouvrages divers, n.d.a	1.7	79.6	Sacs, sachets en textile	1.8	78.1	Sacs, sachets en textile	1.7	78.2
14	Barres en fer et acier	1.4	81.0	Plaques en plastiques	1.5	79.6	Produits laminés plats	1.6	79.8
15	Farines de blé	1.3	82.3	Produits laminés plats	1.4	81.0	Plaques en plastiques	1.5	81.4

Source : INSEED, Calculs de la mission

Tableau n° 42 : Structure des réexportations par produits, pour les périodes 2008-2010, 2011-2013 et 2014-2016

N° d'or.	Période 2008-2010			Période 2011-2013			Période 2014-2016		
	Produits	Part	Part cumulée	Produits	Part	Part cumulée	Produits	Part	Part cumulée
1	Huiles de pétrole	14.6	14.6	Huiles de pétrole	13.3	13.3	Or à usage non monétaire	13.4	13.4
2	Autres tissu	13.6	28.2	Bitume de pétrole	12.3	25.6	Autres tissu	12.9	26.3
3	Minéraux bruts	10.5	38.7	Pontons-grues et autres	11.0	36.6	Huiles de pétrole	10.9	37.1
4	Fauteuils roulants	10.1	48.8	Autres tissus	10.1	46.7	Fauteuils roulants	10.5	47.7
5	Or à usage non monétaire	4.8	53.6	Or à usage non monétaire	9.8	56.5	Bitume de pétrole	8.1	55.8
6	Vêtements en bonneterie	4.3	57.8	Fauteuils roulants	7.1	63.6	Lait et crème de lait	3.3	59.1
7	Produits laminés plats	2.9	60.8	Autres tubes et tuyaux	4.6	68.2	Engrais, n.d.a.	2.4	61.5
8	Réservoirs et fûts	2.9	63.6	Parties et pièces détachées	2.2	70.4	Huile de palme	2.3	63.8
9	Fil de machine en fer	2.3	66.0	Lait et crème de lait	1.8	72.1	Grues et blondins	1.8	65.6
10	Autres graisses végétales	2.1	68.0	Réservoirs et fûts	1.7	73.9	Tapis	1.5	67.1
11	Poissons congelés	1.9	70.0	Hélicoptères	1.6	75.4	Véhicules pour marchandises	1.4	68.5
12	Huile de lin	1.7	71.7	Huile de lin	1.4	76.9	Engrais azotés	1.3	69.8
13	Lait et crème de lait	1.3	73.0	Minéraux bruts	1.2	78.0	Engrais potassiques	1.3	71.1
14	Véhicules à moteur	1.3	74.3	Véhicules à moteur	1.1	79.2	Pelles mécaniques, chargeuses	1.3	72.4
15	Huile de palme	1.0	75.3	Autres graisses végétales	1.0	80.2	Ponton-grue et autres bateaux	1.1	73.5

Source : INSEED, Calculs de la mission.

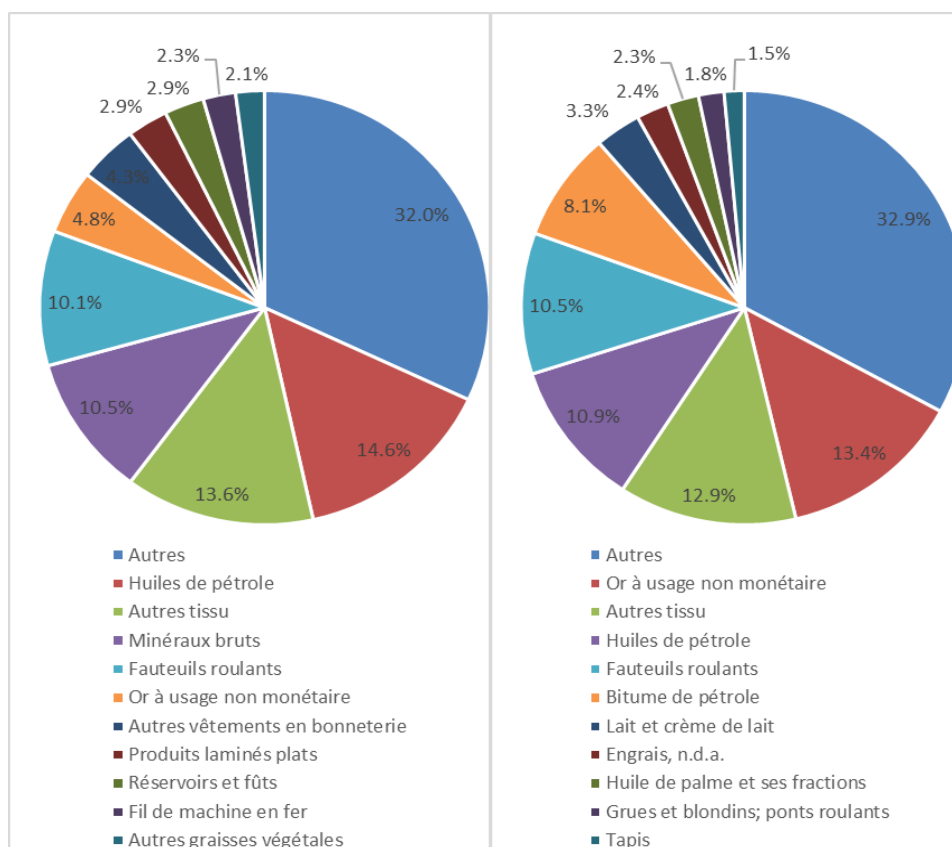
Evolution par produit de réexportation

Les réexportations sont restées également concentrées sur dix à quinze produits. Après avoir augmenté au cours de la période 2011-2013, la part des quinze principaux produits à la réexportation a diminué au cours de la période 2014-2016. Elle atteint 73.5 points de pourcentage sur la période 2014-2016 contre 75.3 points de pourcentage au cours de la période 2008-2010. La concentration des réexportations sur quelques produits reste faible. Toutefois, on doit noter que l'économie togolaise fait preuve d'une grande capacité à s'adapter à la demande régionale. Suite à la systématisation des politiques de développement rural en Afrique de l'Ouest, le Togo a su se positionner sur de nouveaux produits comme les engrais.

Le positionnement du Togo en matière de réexportation constitue un atout pour le développement du Togo et son positionnement dans la sous-région. Ce positionnement pourrait être approfondi dans deux directions :

- spécialisation du Togo dans la réexportation de certains produits miniers (or, etc.) et agricoles (huiles de palme, graines de sésame, etc.).
- diplomatie commerciale ciblée et développement de l'investissement direct dans les secteurs porteurs pour lesquels a acquis une bonne connaissance des marchés (engrais, tissus, etc.).

Graphique n° 21: Produits de réexportations (zone franche et territoire douanier). Périodes 2008-2010 et 2014-2016



Source : INSEED, Calculs de la mission.

Tableau n° 43 : Evolution géographique des importations du Togo

2010			2015		
Pays	Part	Cumul	Pays	Part	Cumul
Chine	15.8%	15.8%	Chine	19.7%	19.7%
France	12.5%	28.2%	France	8.6%	28.4%
Belgique	10.0%	38.3%	Afrique du	4.5%	32.9%
Pays-Bas	5.0%	43.3%	Inde	4.1%	37.0%
Thaïlande	4.6%	47.9%	Japon	3.9%	40.9%
Côte d'Ivoire	4.0%	51.8%	Pays Bas	3.6%	44.5%
Inde	3.6%	55.4%	Espagne	3.6%	48.0%
Japon	2.7%	58.1%	Belgique	3.5%	51.6%
Ghana	2.5%	60.6%	Côte d'Ivoire	3.5%	55.0%
Allemagne	2.4%	63.0%	Allemagne	3.4%	58.4%
Autres	37,0%	100,0%	Autres	41,6%	100,0%

Source : INSEED, Nos calculs.

☛ Le Togo est devenu exportateur net de services

Structurellement déficitaire auparavant, le Togo est devenu exportateur net de services depuis 2011 grâce au développement du fret aérien, du tourisme et des exportations de services aux entreprises. D'un déficit moyen d'environ 36 milliards sur la période 2005 à 2010, le solde des services est devenu excédentaire et a atteint 26,1 milliards de F CFA sur la période 2011-2015.⁶⁶ Le déficit sur les services liés aux transports a diminué alors que les services de voyage et les autres services, structurellement positifs ont vu leur excédent s'accroître régulièrement depuis 2011.

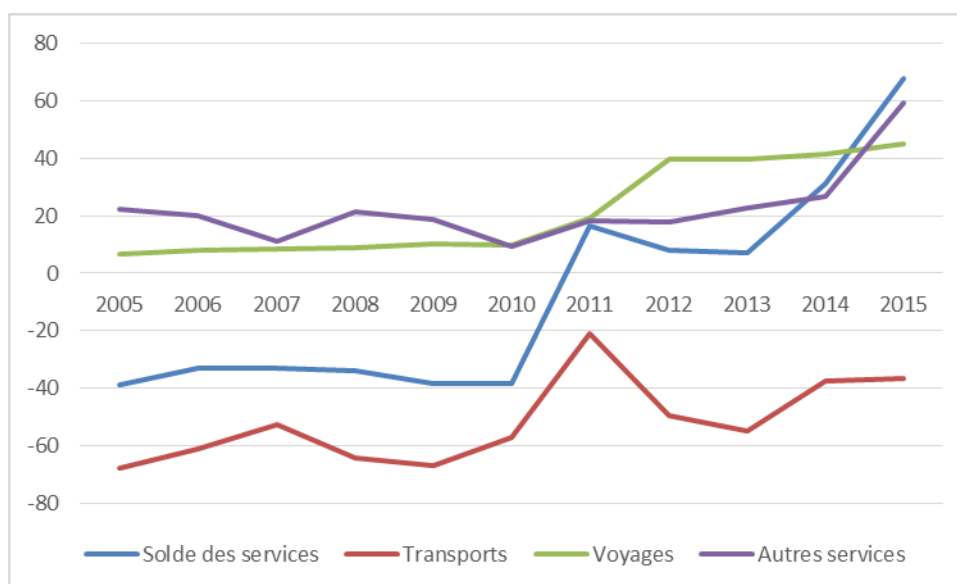
Le solde du fret maritime, lié aux activités d'importation de marchandises via le port de Lomé est structurellement déficitaire. La création de la compagnie ASKY en 2010 a permis à l'économie Togolaise de dégager un solde positif important au titre du fret aérien : il a atteint en moyenne 23.2 milliards de F CFA sur la période 2011-2015 contre seulement 2,0 milliards de F CFA en 2005.

Le solde des voyages a augmenté significativement, passant 8.7 de milliards en moyenne sur la période 2005-2010 à 29,1 milliards de F CFA sur la période 2011-2015. Cette hausse des recettes nettes de voyage s'explique autant par celle des recettes de voyage liée au développement du tourisme qu'à la hausse des recettes à titre professionnel.

Les recettes nettes liées aux exportations des autres services sont passées de 17,1 milliards de F CFA en moyenne annuelle sur la période 2005-2010 à 29,1 milliards de F CFA sur la période 2011-2015. Les échanges liés aux services d'assurance et de BTP sont structurellement déficitaires. Ils ont été plus que compensés par les exportations de services financiers, de télécommunication et surtout de services aux entreprises.

Graphique n° 22 : Evolution des échanges de services

⁶⁶ Sources : BCEAO, Nos calculs.



Source BCEAO

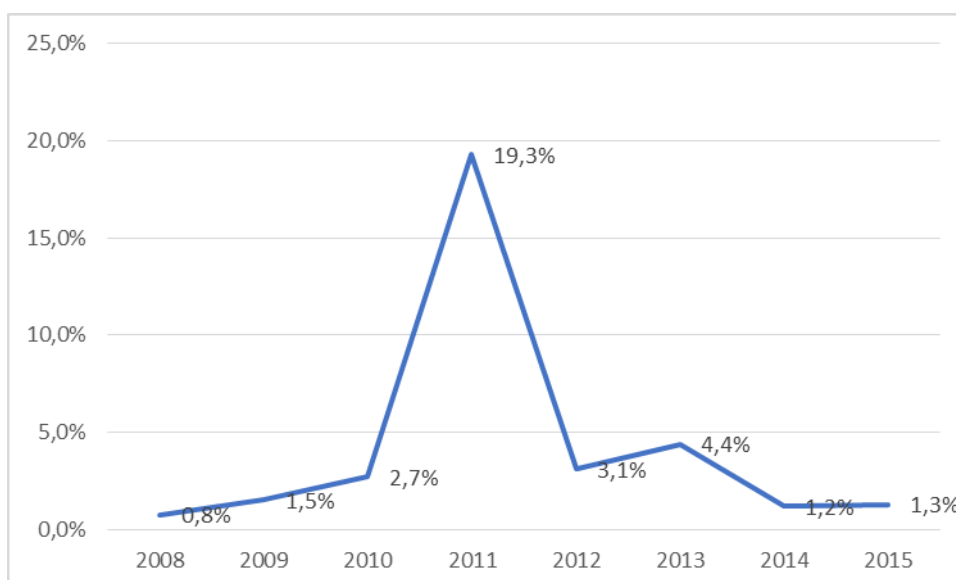
☛ L'investissement direct étranger (IDE)

Partant d'un point bas de 0,8 point de PIB en 2008, l'investissement direct étranger a augmenté de façon erratique pour atteindre 4,4 point de PIB en 2013 après le point haut observé en 2011 (19,3 points de PIB). L'investissement directement entrant a diminué en 2014 et 2015 pour atteindre seulement 1,3 point de PIB en 2015.

Les principaux investissements directs entrants sur la période récente sont les suivants :

- en termes de PPP et de développement des infrastructures économiques, on note : la construction de la centrale électrique de Contour Global d'une capacité de 100 MW dans le cadre d'un partenariat public-privé, la construction d'un troisième quai pour 72 M€ par Bolloré qui s'est engagé à investir 450 M€ sur 35 ans dans le cadre de sa concession sur le Port de Lomé et la construction d'un terminal à conteneurs et d'une nouvelle darse au Port Autonome de Lomé par Lomé Container Terminal (50% MSC, 50% China Merchants Holding) ;
- en termes d'investissement productif, on note : l'établissement de la filiale Scan-Togo de la société allemande Heidelberg Cement dans la construction de deux usines : l'une pour la production de clinker, l'autre pour la production de ciment ; l'ouverture en 2015 d'une usine d'assemblage de motos chinoises appartenant au Groupe Dayang à Notsé (une partie de cette production sera vendue au Togo, le reste est exporté dans la sous-région à un prix inférieur grâce à l'absence du coût du fret maritime) ; l'investissement direct dans le secteur de l'huile de palme.

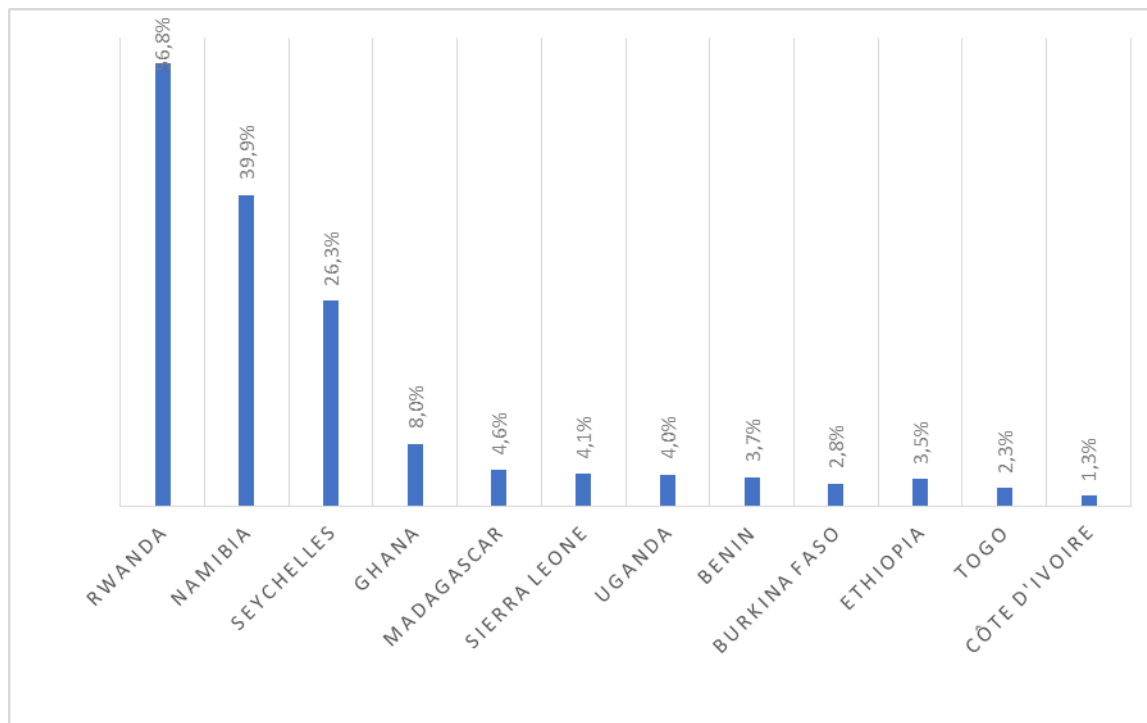
Graphique n° 23 : Evolution de l'investissement direct entré au Togo (2008 à 2015)



Source : CNUCED

L'investissement direct entrant au Togo se situe en deçà de son potentiel. Le poids de l'investissement direct entrant se situe, en moyenne sur la période 2013-2015, à un niveau inférieur à celui observé au Bénin et surtout dans d'autres pays d'Afrique sub-saharienne comme l'Ouganda, le Ghana et surtout le Rwanda (cf. graphique ci-dessus).

Graphique n° 24 : Investissement direct étranger entrant moyen sur la période 2013-2015, en % du PIB

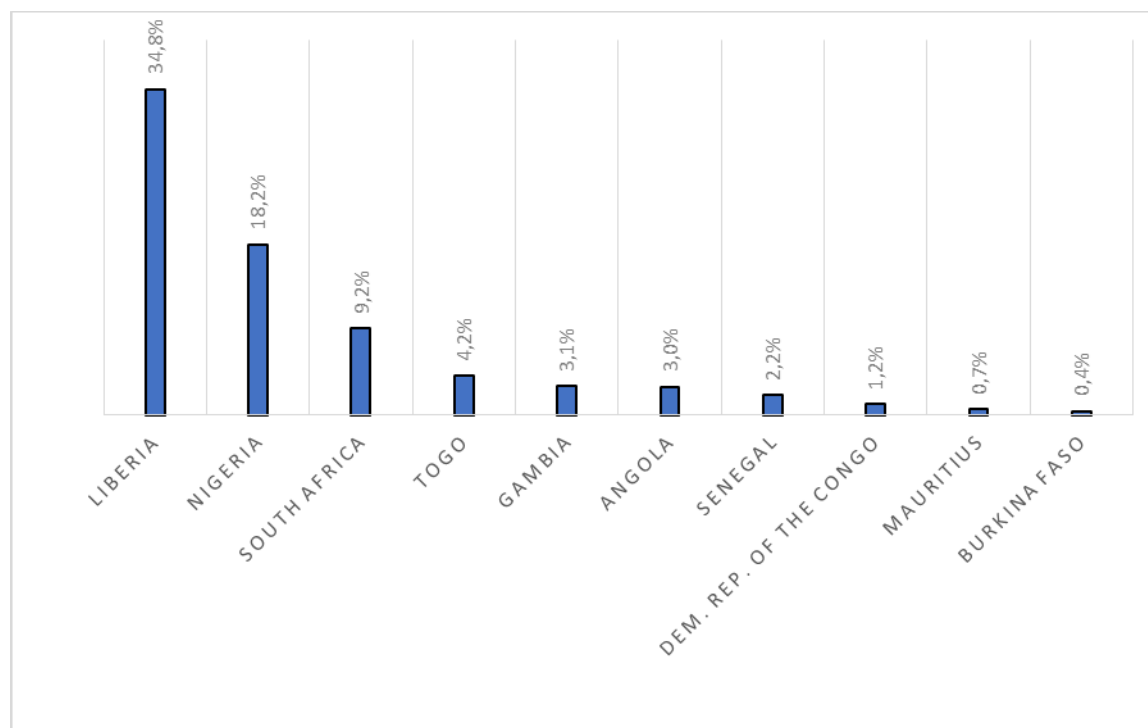


Source: CNUCED, calculs de la mission

L'investissement direct sortant au Togo est sur la période récente un des plus importants du continent, après le Libéria, le Nigéria et l'Afrique du Sud. Le poids de l'investissement

sortant atteint lus de 4 points de PIB sur la période. En 2015, les opérations financières au titre des investissements directs se sont traduites par une sortie nette de 53.678 millions, contre une sortie nette de 150 571 millions l'année précédente (source BCEAO). Cette situation est liée à des prises de participation essentiellement au niveau d'un holding financier à l'étranger.

Graphique n° 25 : Investissement direct sortant moyen sur la période 2013-2015, en % du PIB



Source: CNUCED, calculs de la mission

4.8.2- Mesures liées au commerce

Les principaux instruments de politique commerciale sont :

- les mesures directes liées aux exportations ;
- les mesures directes liées aux importations ;
- les mesures à effet indirect sur le commerce et la production.

☛ Mesures directes liées aux exportations

Les exportations de produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont soumises à un prélèvement perçu à titre d'acompte sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (article 1458 du Code général des impôts). Le prélèvement est à la charge de l'exportateur en cas d'exportation. Il est liquidé et recouvré par les services des douanes au moment de l'exportation pour le compte de l'administration des impôts. Le taux est de 1%.

Les autorités togolaises ont formellement notifié à l'OMC l'absence de subventions sur les exportations à partir de son territoire douanier. Selon les notifications transmises en 2013

et 2017, le Togo n'accordait pas ni ne maintenait de subvention en rapport avec l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires et ayant pour effet d'accroître les exportations de son territoire ou de réduire les importations sur son territoire.

Le Togo se classe parmi les pays d'Afrique de l'Ouest les plus performants pour la facilitation des exportations. A l'exception du bordereau électronique de suivi des cargaisons, les formalités d'enregistrement requises lors de l'importation de marchandises s'appliquent aux exportations. Toute exportation doit faire l'objet d'une déclaration en douane, à travers des commissionnaires en douane agréés. Le ministère en charge des finances peut autoriser certains exportateurs à déclarer pour leur propre compte. Les procédures et exigences en matière de documentation à l'exportation sont relativement rapides et de faible coût au regard des performances observées dans d'autres pays de la région. Par exemple, pour les procédures à l'exportation, le délai est de 67 heures au Togo contre 110 heures en Côte d'Ivoire et 108 heures au Ghana et le coût de 163 dollars contre 547 dollars au Sénégal et 487 dollars au Bénin.

Tableau n° 44 : **Comparaison des indicateurs « Doing Business » pour la facilitation des exportations**

Pays	Procédures		Exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
	en heures	US dollars	en heures	US dollars
Togo	67	163	11	25
Bénin	78	487	48	80
Ghana	108	490	89	155
Côte d'Ivoire	110	387	120	136
Sénégal	61	547	26	96

Source : Rapport Doing Business 2017, Banque mondiale

☛ Mesures directes liées aux importations

Le passage du TEC UEMOA au TEC CEDEAO devrait favoriser l'approfondissement des échanges ouest-africains, tant à travers les effets de création que de réorientation du commerce. Le Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA a été révisé le 1er janvier 2015 pour être aligné sur le TEC CEDEAO et introduire une cinquième tranche sur les produits agricoles et les biens spécifiques destinés au développement au taux de 35%. Avec l'adoption du TEC CEDEAO, les pays de l'UEMOA élimineront les tarifs sur les biens provenant de tous les pays de la CEDEAO, mais les tarifs sur les produits provenant des pays qui ne sont pas membres de la CEDEAO augmenteront. Cette modification de la structure tarifaire a deux effets théoriques attendus :

- la création de commerce entre le Togo et un pays de la CEDEAO non membre de l'UEMOA, c'est-à-dire la substitution d'une production d'un pays membre de l'UEMOA par des importations en provenance d'un pays de la CEDEAO non membre de l'UEMOA suite à l'élimination des tarifs ;

- la réorientation du commerce extérieur en faveur des échanges régionaux ouest africains.

Les importations d'un pays membre de la CEDEAO sont favorisées par l'introduction du TEC CEDEAO au détriment des importations en provenance du reste du monde hors CEDEAO. Cette réorientation du commerce pourrait être limitée parce que certaines importations en provenance de pays hors CEDEAO n'ont pas de substituts dans les autres pays de la CEDEAO et aussi par l'existence de barrières non tarifaires qui resteront en place après la mise en place du TEC.

L'impact ex ante de la création du TEC CEDEAO sur les échanges du Togo avec l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde n'a pas été évalué par l'administration Togolaise. Selon une étude du FMI (2015), le Togo serait le seul pays où l'effet de réorientation des échanges entre l'UEMOA et le reste du Monde serait plus important que l'effet de création de commerce avec la CEDEAO hors UEMOA parce qu'initialement, le Togo importe très peu de produits de la zone UEMOA hors CEDEAO. Toutefois, l'impact du TEC CEDEAO en termes de création et réorientation du commerce n'a pas été évalué par l'administration togolaise et les conclusions de l'étude du FMI n'ont pas été discutées en profondeur. La dépréciation de 20% du naira par rapport au F CFA suite à la baisse des cours du pétrole devrait améliorer la compétitivité des produits nigériens par rapport aux biens produits en zone UEMOA. Depuis le début de cette année 2017, on peut observer l'importation par le Togo de nouveaux produits nigériens comme le ciment.

Pays dépendant fortement des importations et des activités de transit, le Togo se classe parmi les pays d'Afrique de l'Ouest les moins performants en matière de facilitation des importations. Les délais et coûts des procédures nécessaires pour importer restent parmi les plus élevés de la région Ouest Africaine et atteignent souvent plus de double de ceux observés dans la région : 168 heures et 612 dollars étaient nécessaires à un importateur togolais pour respecter les procédures à l'importation contre seulement 89 heures et 553 dollars au Ghana, 82 heures et 599 dollars au Bénin, 125 heures et 456 dollars en Côte d'Ivoire. Le respect des exigences en matière de documentation à l'importation requiert 180 heures au Togo contre seulement 59 heures au Bénin, 72 heures au Sénégal, 76 heures au Ghana et 89 heures en Côte d'Ivoire. Les progrès observés en matière de facilitation des importations suite à la création de la Société d'Exportation du Guichet Unique pour le commerce du Togo (SEGUCE) et de l'Office Togolais des Recettes (OTR) restent insuffisants pour améliorer le positionnement compétitif du Togo à l'importation.

Tableau n° 45 : Comparaison des indicateurs « Doing Business » pour la facilitation des importations

	Procédures		Exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
Pays	en heures	US Dollars	en heures	US Dollars
Togo	168	612	180	252
Bénin	82	599	59	529
Ghana	89	553	76	474
Côte d'Ivoire	125	456	89	267
Sénégal	53	702	72	545

Source : Rapport Doing Business 2017, Banque mondiale

Les mesures de sauvegarde n'ont pas été utilisées au Togo, sans doute faute d'analyse de leur intérêt en amont. Le Togo ne dispose pas de législation nationale en matière de mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde. Les dispositions communautaires en la matière sont d'application nationale mais n'ont jamais été appliquées par le Togo. La taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) n'a jamais été utilisée à ce jour par les autorités togolaises pour restreindre temporairement les importations d'un produit et protéger une branche de production nationale donnée contre un accroissement des importations d'un produit. Des analyses sur l'intérêt à utiliser la TCI n'ont pas été menées.

Certains produits sont prohibés à l'importation pour des raisons de santé publique. Il s'agit en particulier des croupions de dinde et depuis juillet 2014, du bœuf congelé. Les autorités ont indiqué que la mesure vise à protéger le pays contre la maladie de la vache folle, étant donné que le pays ne dispose pas de laboratoires pour mener les analyses nécessaires.

☛ Mesures à effet indirect sur le commerce et la production

► Régime de la concurrence

La législation togolaise en matière de concurrence est ancienne et devra être actualisée pour tenir compte des directives communautaires. Le Togo a mis en place son régime de concurrence avant l'adoption de la réglementation UEMOA en la matière. La Directive n°02/2002/CM/UEMOA, relative à la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence des Etats membres n'a pas encore été transcrite en droit Togolais. La Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC) créée en 2006 n'est toujours pas opérationnelle.

Le ministère du commerce ne semble avoir mené aucune activité en matière de concurrence sur le plan national au cours des années récentes. La CNCC, qui n'est pas opérationnelle, n'a établi à ce jour aucun rapport sur l'état de la concurrence et de la consommation. Pourtant, selon le rapport de l'OMC sur l'examen des politiques commerciales au Togo, le manque de concurrence sur certains marchés comme le marché

de l'internet ou les services portuaires, est évident. La situation sur le marché des produits vivriers devrait également faire l'objet d'une attention de la part de la CNCC. Les prix de certains produits vivriers, dont le maïs, peut avoir tendance à augmenter fortement malgré l'existence de surplus lorsque des tensions alimentaires apparaissent dans les pays sahéliens limitrophes.

► Incitations à l'utilisation d'engrais

La Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA), en situation de quasi-monopole sur le marché des intrants, bénéficie des subventions accordées par l'Etat. La Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA) constitue un quasi-monopole de la distribution des engrais au Togo. Afin d'augmenter la production agricole, le Togo subventionne l'achat d'intrants, notamment les engrais, les semences et les produits phytosanitaires. Les agriculteurs ayant de faibles revenus constituent la cible théorique de ces subventions. Celles-ci ont atteint 3,163 milliards de F CFA pour la campagne 2015/2016 après respectivement 2,285 milliards, 4,241 milliards et 4,682 milliards pour les campagnes 2014/2015, 2013/2014 et 2012/2013.⁶⁷

L'efficacité de la politique de distribution et subvention mise en place par l'Etat Togolais et les alternatives possibles devrait être évaluée pour permettre d'introduire les ajustements nécessaires. La revue des dépenses publiques dans le secteur de l'agriculture (Banque mondiale, 2012) a permis d'interroger la pertinence de la politique de distribution et subvention de l'Etat Togolais :

Le ciblage effectif des bénéficiaires des engrais subventionnés et l'absence de suivi-évaluation du dispositif. Selon la revue des dépenses publiques dans le secteur agricole, il était vraisemblable que la subvention bénéficie à des agriculteurs cultivant une superficie importante.

► Coût élevé de la politique de subvention

La subvention moyenne a représenté sur la période 2005-2010 environ 35 à 40% du coût réel d'importation et de distribution.

La libéralisation de la distribution des engrais et la distribution de coupons à des agriculteurs ciblés pour bénéficier des subventions constituent des alternatives à l'approche actuelle.

Tableau n° 46 : Excédents vivriers

Céréales	Tubercules	Légumineuses
----------	------------	--------------

⁶⁷ Voir le document de l'OMC G/AG/N/TGO/8 sur les soutiens internes à l'agriculture.

	Maïs	Sorgho- mil	Riz usiné	Igname	Manioc	Haricot	Arachide
2010	111.37	112.47	84.67	156.03	190.24	144.63	185.21
2011	116.18	112.64	95.00	164.64	215.18	148.75	210.73
2012	127.53	93.52	96.19	170.61	176.56	224.16	169.13
2013	108.52	108.28	82.45	127.12	161.39	191.66	162.98
2014	123.02	106.46	95.08	147.36	203.53	270.19	317.99
2015	114.11	92.81	87.86	142.38	179.16	278.22	311.03

Source : DSID

Un mécanisme de stabilisation des cours a été mis en place par l'ANSAT pour lutter contre leur conséquence sur la sécurité alimentaire.⁶⁸ Ce mécanisme ne répond pas aux bonnes pratiques et apparaît coûteux et inefficace. Les achats de produits vivriers par l'ANSAT restent négligeables par rapport aux niveaux de production. Pour le maïs, les achats de l'ANSAT ont représenté 1,2% de la production sur la période 2010-2015 (9 200 tonnes de maïs achetées par l'ANSAT pour une production de 783 611 tonnes en moyenne annuelle). Le mécanisme d'intervention de l'ANSAT n'est pas conforme aux bonnes pratiques. Il est recommandé d'organiser un mécanisme de stabilisation des cours selon les principes suivants :

► Achat à un prix plancher.

L'agence achète à un prix plancher en deçà duquel elle estime que le producteur perd de l'argent et risque de se détourner de la culture.

Vente (sur le marché intérieur) à un prix maximum. L'agence vend à un prix qu'elle estime dangereux de dépasser pour le consommateur urbain vulnérable et non à un prix trop bas sans rapport avec les prix du marché.

Or, on constate que le prix de vente de l'ANSAT est systématiquement inférieur à son prix d'achat pour le maïs, le mil, le sorgho et le riz (cf. tableau). L'approche de l'ANSAT est coûteuse et crée des frustrations auprès des producteurs. Compte tenu des coûts qu'elle engendre, seul un petit nombre de producteur peut bénéficier des prix d'achat.

⁶⁸ L'agence nationale pour la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT) a été créée en 2008. Elle a pour objectifs principaux de maintenir un prix rémunérateur pour les surplus et de vendre les stocks à des prix abordables en période de soudure. L'ANSAT réalise des exportations par des structures intermédiaires comme le programme alimentaire mondial (voir annexe 3).

Tableau n° 47 : Interventions de l'ANSAT sur la période 2010-2015

	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Achats	Tonnes	7,059	2,584	27,890	12,078	6,065	1,661	2,129
Maïs		6,626	2,284	27,175	11,711	5,936	1,544	1,796
Sorgho								191
Mil								9
Haricot		0						
Riz		432	300	715	367	129	118	133
Dons (PTF)	Tonnes	16,297	12,608	12,400	12,020	6,795	0	0
Blé		16,297	11,002	10,712	10,482	5,222	0	
Riz		0	1,606	1,688	1,539	1,574		
Ventes	Tonnes	6,275	4,028	26,438	5,441	709	117	79
Maïs		6,132	3,671	26,151	5,285	566		
Sorgho								
Mil								
Riz		143	357	287	156	144	117	79
Stocks de sécurité	Tonnes	4,821	4,805	433	6,974	12,006	11,416	11,493
Prix d'achat	F CFA/100KG							
Maïs		18,000	18,000	18,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Sorgho		18,000	18,000	18,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Mil		18,000	18,000	18,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Riz		40,000	38,000	38,000	38,000	38,000	38,000	38,000
Prix de ventes	F CFA/100KG							
Maïs		8,000	8,000	8,000	9,000	9,000	9,500	9,500
Sorgho		8,000	8,000	8,000	9,000	9,000	9,000	9,000
Mil		8,000	8,000	8,000	9,000	9,000	9,000	9,000
Riz long grain		12,000	12,000	13,000	13,000	13,000	13,000	13,000
Riz brisure		8,000	8,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Riz couscous		6,000	6,000	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500

Source : ANSAT

La commercialisation des surplus de produits vivriers sur les marchés régionaux et internationaux est entravée par une réglementation des exportations. Les pratiques d'interdiction d'exportation des produits vivriers ont été abandonnées. Les exportations de produits vivriers restent néanmoins soumises à trois autorisations préalables : le certificat d'origine de la Chambre de commerce, le certificat phytosanitaire de la DPV/MAEP et surtout le certificat d'exportation de l'Agence nationale pour la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT). Cette réglementation des échanges de produits vivriers traduit une vision de la sécurité alimentaire définie en termes d'autosuffisance alimentaire alors même que le Togo est structurellement excédentaire pour les principaux produits vivriers. L'ANSAT peut revendre, comme ce fut le cas en 2011, ses stocks sur les marchés régionaux à des prix fortement rémunérateurs par le biais d'institution comme le PAM. Ces opportunités régionales ne profitent pas aux agriculteurs, qui aurait subi une perte de leur revenu de 11% (cf. Banque mondiale, 2016 - Systematic Country Diagnostic - September 2016). De

plus, la gestion d'une agence comme l'ANSAT, relevant directement du responsable en charge du ministère de l'agriculture devrait également être confié à un directeur à temps plein.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de redéfinir le mandat de l'ANSAT pour intégrer les problématiques de la transformation et mise en marché des produits et permettre au Togo d'exporter ses surplus vivriers au bénéfice de tous.

☛ **Analyse de l'environnement du commerce électronique au Togo**

Le commerce électronique encore appelé le e-commerce est la " vente ou l'achat de biens ou de services par le biais de réseaux informatiques et grâce à des méthodes d'émission et de réception spéciales des commandes. Les biens et les services sont commandés grâce à ces méthodes, mais le paiement et la livraison finale des biens et des services ne sont pas nécessairement réalisés en ligne. Une transaction de commerce électronique peut être effectuée entre des entreprises, des ménages, des personnes physiques, des administrations et d'autres organisations publiques ou privées. Sont considérées comme des transactions de commerce électronique les commandes passées via Internet, un extranet ou un système d'échange de données informatisées. Le type de transaction est défini en fonction de la méthode employée pour passer la commande. Les commandes passées par téléphone, télécopie ou courrier électronique tapé à la main ne font pas partie de ce type de transactions.⁶⁹

Son développement revêt un caractère important au regard de l'envergure qu'il prend dans le développement inclusif, social et économique dans les économies en développement. En tant que levier de développement, le commerce électronique a changé les règles de jeu du commerce international permettant ainsi de faciliter les échanges commerciaux.

La promotion du commerce électronique soulève de défis de mise en place des infrastructures technologiques, institutionnels et juridiques. Ainsi, entre 2011 et 2015, le Togo a adopté des politiques sectorielles pour la promotion des technologies de la communication et de l'information. Cela a permis la mise en œuvre effective du projet e-gouvernement dont le processus a été lancé depuis 2009. La phase de déploiement du projet débuté en 2015, a permis d'interconnecter des structures de l'état (institutions, écoles, services, départements ministériels), soit environ 500 points en réseau via la fibre optique. Elle permettra de doter le pays d'une connexion haut débit, des plateformes de services pour la messagerie, l'hébergement web, le stockage des données et le développement d'applications adaptées aux besoins réels. Il est aussi prévu à la fin que le projet puisse contribuer à la réduction des coûts de communication au Togo.

En Août 2012, le Registre Internet Africain (AFRINIC) et l'ART&P ont organisé à Lomé un séminaire de formation IXP (Point d'échange internet) dans le cadre de la mise en place d'un IXP au Togo. Le Togo vise d'ici à 2020 de réduire la fracture numérique en faisant

⁶⁹ Rapport 2015 sur l'économie de l'information: Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement, CNUCED.

passer le taux de pénétration téléphonique à 80% et du haut débit à 15%. De même, le projet de construction du Centre d'Hébergement neutre qui sera géré dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) est aussi en cours de réalisation.

Le Togo envisage créer le CERT National (Computer Emergency Response Team). Ce projet est conduit par l'ART&P du Togo sous la supervision d'IMPACT-ALLIANCE (International Telecommunication Unit et International Multilateral Partnership against Cyber Threats). A cet effet, un comité a été mis en place pour conduire l'étude de faisabilité du projet. Pour l'instant les forces de sécurité togolaises, en collaboration avec l'Interpol, régulent le plan de cyber sécurité du Togo.

La gestion du nom de domaine « tg » est confiée à l'ART&P du Togo par la loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 et modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013. Par contre, la loi sur la régulation du nom de domaine est en état d'avant-projet de loi.

Dans le cadre du renforcement des capacités des opérateurs du commerce dans les domaines liés au commerce électronique, le Togo a bénéficié entre 2013 et 2014 du programme TrainForTrade de la CNUCED qui lui a permis de former environ une centaine d'acteurs public et privé en matière de législation et de pratique du commerce électronique. Mais le suivi n'a pas été fait. Aujourd'hui, grâce au développement rapide du Mobile banking, le secteur du commerce électronique devient dynamique au Togo. A cet égard, il s'avère nécessaire d'apporter un appui technique aux opérateurs du commerce qui développent des activités de ventes et d'achats en ligne.

La mise en œuvre du programme TrainForTrade de la CNUCED en Afrique de l'Ouest avait aussi pour objectif de permettre l'harmonisation de la cyberlégislation dans la CEDEAO. ainsi, le projet a permis de contribuer à la transposition par les Etats membres, des directives de CEDEAO en matière de cyberlégislation adoptées en 2010 et 2011 sur les transactions électroniques, la cybercriminalité et la protection des données à caractère personnel. Cependant, ces législations n'ont pas encore été transposées par le Togo. Ainsi, le Togo doit faire encore plus d'efforts en matière de cyberlois en légiférant les lois sur la cybersécurité, la cybercriminalité, la protection des consommateurs en ligne ainsi que la gestion des données liées à la vie privée.

Dans le cadre de l'amélioration immédiate de la qualité de service et de la baisse sensible des coûts de l'internet au Togo, le gouvernement a lancé en septembre 2016 le processus d'attribution de trois (03) nouvelles licences 4G à des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Le processus est en cours.

Il faut rappeler que selon le dernier classement indice 2016 de développement des TIC de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Togo occupe 31^e rang en Afrique et 159^e rang mondial.⁷⁰

⁷⁰ <http://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2016/>

Le développement du commerce électronique au Togo se trouve entravé dans plusieurs faiblesses endogènes au nombre desquels l'on pourra citer, entre autres,

- l'absence de cyberlois en matière de commerce électronique. Le Togo dispose d'une seule loi (Loi n°043-003 portant modification de la loi n°2012-018 du 17 décembre 2012) sur les communications électroniques. En général, les cyberlois existantes sont à l'étape d'avant-projets de lois et ils concernent le commerce et les transactions électroniques, la cyber-sécurité et la cybercriminalité. Aujourd'hui, tous ces avant-projets de lois sont en train d'être revisités par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) la nouvelle dénomination de l'ART&P ;
- la faible pénétration de l'internet et d'équipement informatique. Aujourd'hui, tout porte à croire que les efforts consentis par le gouvernement en matière d'investissements dans les infrastructures télécoms pourraient bientôt réduire la fracture numérique au Togo ;
- le manque de confiance des utilisateurs dû aux activités frauduleuses et illégales ;
- les faibles taux de bancarisation et taux de pénétration des cartes de crédit.

Les moyens de paiement par mobile banking (par exemple : Tmoney de Togocel et Flooz de Moov-Togo) sans cesse en croissance pourraient apporter une solution définitive aux problèmes que soulèvent les transactions électroniques au Togo.

Les données ou les statistiques sur le commerce électroniques ne sont pas disponibles. L'état des lieux du secteur n'a jamais été fait. Néanmoins, les informations récentes sur le secteur montrent une dizaine de sites d'e-commerce en activité au Togo, qui sont la plupart des sites de C2C (Consumer to Consumer) ou de B2C (Business to Consumer). L'on pourra citer entre autres : Jmsamall ; Chronobusiness ; Miaplenou ; Leodo ; K-lebasse ; El-yanna ; La gastillo ; Adidogome ; Assime ; El passo company ; Odfi e-commerce ; Thacs ; Togosime ; Top market...

Le ministère n'a pas de projets de commerce électronique en cours, toutefois il est prévu de dynamiser les activités du secteur dans les années à venir. Les actions vont concerner:

- la mise en place d'un dispositif juridique, institutionnel et opérationnel du commerce électronique permettant aux activités de distribution, d'importation et d'exportation de répondre aux besoins des consommateurs et de contribuer à la compétitivité des entreprises. Ainsi, le Togo pourra lutter efficacement contre les atteintes à la vie privée et le non-respect des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques et morales;
- l'étude sur l'état des lieux du commerce électronique au Togo et l'établissement d'un répertoire national des sites web de transaction en ligne;
- l'élaboration d'un document stratégique pour le développement du numérique dans les secteurs d'e-commerce et d'e-tourisme;

- la mise en place des incubateurs ou des Startup liés à l'e-commerce;
- la mise en place des dispositifs d'accompagnement technique et financier dans les filières numériques liées à l'e-commerce (la formation, la recherche....);
- l'organisation d'une journée de la promotion e-commerce au Togo.

• Récapitulatif de l'Etat des lieux du secteur des télécommunications au Togo

Libellés	Statuts (Observations)
Cyberlois	
Loi sur la transaction électronique	Avant-projet de loi (Draft)
Loi sur le cyber crime et cyber sécurité	Avant-projet de loi (Draft)
Loi sur la protection des données et privés	Avant-projet de loi (Draft)
Loi sur la protection du consommateur en ligne	Avant-projet de loi (Draft)
Loi sur la régulation du contenu en ligne	N'existe pas encore
Loi sur le nom du domaine	Adopté (Loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 et modifié par la loi n°2013-003 du 19 février 2013)
Loi sur la régulation du nom de domaine	Avant-projet de loi (Draft)
Infrastructures	
Nom du domaine	« tg »
Souscription à l'internet pour 100 habitants (2012)	0.6%
Souscription à l'internet à haut débit pour 100 habitants	0.1%
Souscription au téléphone cellulaire (mobile) pour 100 habitants	69.0%
Ménages ayant accès à l'internet	1.0%
Individus utilisant l'internet	5.7%
Nombre d'utilisateurs de Facebook	121560
Plusieurs dizaines de sites de commerce électroniques au Togo	Jmsamall; Chronobusiness ; Miaplenou; Leodo; K-lebasse; El-yanna; La gastillo; Adidogome; Assime24; El passo company; Odfi e-commerce; Thacs; Togosime; Top market....

4.8.3- Accords économiques internationaux

• Le Togo à l'Organisation mondiale du commerce

La transparence de la politique commerciale du Togo a été améliorée grâce à une meilleure notification des mesures commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Togo est membre de l'OMC depuis 1995. Une autorité des notifications a été créée en 2011 sous la forme d'un comité interministériel. Cette démarche a permis d'améliorer la notification à l'OMC des mesures commerciales susceptibles d'affecter les autres membres de l'OMC. Toutefois, fin 2016, certaines notifications (relatives aux mesures concernant le commerce et même l'investissement, la balance des paiements, l'évaluation en douane, les marchés publics, le commerce et le développement, les obstacles techniques liés au commerce, les règles d'origine et les produits des technologies de l'information) n'avaient pas encore été transmises à l'OMC. Des formations à l'attention des départements sectoriels sur les enjeux des accords de l'OMC et des négociations ont été organisées et devront être poursuivies au cours de prochaines années.

Les marges de manœuvre du Togo en matière de politique commerciale sont limitées par la politique commerciale ouest-africaine plus que par son adhésion à l'OMC. Le Togo a consolidé ses taux auprès de l'OMC à un taux uniforme 80,0%.⁷¹ Ce taux uniforme est supérieur aux taux effectifs (moyenne des droits NPF appliqué ou moyenne pondérée par le commerce) et au taux maximum de la cinquième tranche du TEC. Toutefois, ces consolidations sont issues du cycle de l'Uruguay et ne concernent que 13,9% des lignes tarifaires. Les consolidations tarifaires des produits non-agricoles couvrent moins de 1% des lignes tarifaires. En pratique, la politique tarifaire du Togo est davantage contrainte par son appartenance à la CEDEAO que par son adhésion à l'OMC. La renégociation collective des taux consolidés engagée auprès de l'OMC par la CEDEAO pourrait toutefois conduire le Togo à augmenter le nombre de ses lignes tarifaires consolidées.

Tableau n° 48 : Taux consolidés et taux effectifs (en %)

Moyenne des droits consolidés		80,0	80,0	80,0
Moyenne des droits NPF appliqués	2013	11,9	14,6	11,5
Moyenne pondérée par le commerce	2012	9,9	14,1	9,2

Source : OMC.

Le Togo, pays producteur de coton, est partie prenante par les questions liées aux subventions à la production, de coton aux Etats-Unis. Certains programmes américains de subventions à l'industrie cotonnière (Farm Bill) sont considérés comme violant les principes de l'OMC et pèsent sur les cours mondiaux. Les pays négativement impactés par cette situation ont répondu par deux approches :

- une approche politique avec le 4C (Burkina Faso, Bénin, Mali et Tchad) qui a permis d'intégrer une initiative sectorielle en faveur du coton dans le cycle de Doha ;
- une approche juridique avec le Brésil qui avait saisi l'OMC en 2005 et 2008.

En août 2009, l'OMC avait donné raison au Brésil et l'avait autorisé à prendre des sanctions commerciales contre les Etats-Unis. L'application de représailles brésiliennes aurait pu se chiffrer à 800 millions de dollars. Pour éviter l'application de ces représailles, les Etats-Unis ont accepté de signer un accord avec le Brésil qui prévoit le versement par les Etats-Unis d'aides destinées à développer la culture du coton au Brésil et également une réduction des subventions aux producteurs de coton américains.

L'approche juridique s'est révélée plus efficace que l'approche politique privilégiée par le groupe des 4C. Elle suppose une capacité d'appliquer des représailles économiques crédibles, ce qui le plus souvent n'est pas le cas dans le cas de pays classés comme pays moins avancés (PMA). Une possibilité prévue par le règlement des différends de l'OMC

⁷¹ Engagement de ne pas relever un taux de droit au-dessus d'un niveau convenu. Dès lors qu'un taux de droit est consolidé, il ne peut pas être relevé sans qu'une compensation soit accordée aux parties affectées.

pour un PMA comme le Togo est de déposer une plainte groupée avec des pays disposant d'un réel pouvoir économique de représailles et de bénéficier en retour des accords qui pourront être signés.

☛ **Accords régionaux**

▶ **Accords régionaux africains**

L'application effective du TEC CEDAIO reste à organiser. Les opérateurs économiques togolais ont pu reporter des difficultés à exporter au Nigéria hors droits de douane conformément aux dispositions en vigueur suite à l'adoption du TEC CEDEAO. Différentes explications sont avancées à ces difficultés. D'abord, l'importation de certains produits resterait prohibée sur le marché nigérian. Il s'agirait en partie de l'importation de sucre, des poissons de ferme, de pneu et des véhicules usagers.⁷² Ensuite, les douanes nigérianes pourraient utiliser l'argument de la faible qualité des produits pour restreindre les importations du Togo. Les conflits en matière d'application du TEC sont réglés d'Etat à Etat lors de rencontres dédiées à cet effet. Il appartient à l'opérateur qui pense être victime de pratiques non conformes au droit communautaire de retourner auprès de son administration.

Les négociations sur la zone de libre-échange continentale (ZLEC) africaine sont prévues pour aboutir en 2017. Le sommet de l'Union africaine (UA) tenu à Johannesburg le 15 juin 2015 a formellement lancé les négociations en vue de l'établissement d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en Afrique. La conclusion des négociations est attendue pour 2017. La ZLEC est une initiative prioritaire de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). La ZLEC devrait regrouper les 54 États membres de l'UA. Le calendrier ambitieux des négociations de la ZLEC est lié au fait que la mise en œuvre du Traité d'Abuja, qui sert de base juridique pour les négociations, a pris du retard. Entré en vigueur en 1994, ce dernier fournit une feuille de route destinée à promouvoir l'intégration régionale en Afrique, avec des jalons clés tels que l'établissement d'une union douanière d'ici 2022 et d'une communauté économique africaine d'ici 2028.

La portée et le calendrier des négociations prévoient que les biens et les services seront négociés de manière simultanée. Cette décision, ambitieuse, a pour but de permettre des concessions réciproques entre pays ayant un avantage comparatif plus fort dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Le rôle crucial que joue le secteur des services dans la création d'emplois, de revenus, ainsi que dans les chaînes de valeur est à présent largement reconnu. C'est en effet dans le secteur des services plutôt que dans celui des biens que certains « petits » pays africains pourraient trouver leur zone de compétitivité.

▶ **Accord de partenariat économique avec l'Union européenne**

Les Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne ont été conclus pour l'essentiel. L'offre d'accès au marché de l'APE a été élaborée à partir du TEC CEDEAO. Tous les produits identifiés comme « sensibles » dans le cadre du TEC

⁷² Voir le rapport « examen des politiques commerciales » de l'OMC pour le Nigéria.

CEDEAO font partie de la liste d'exclusion de l'APE. L'Accord de partenariat économique (APE) a été validé par les chefs d'États en juillet 2014. Les APE ont introduit le principe de réciprocité dans les arrangements commerciaux entre l'Afrique et l'Europe. Toutefois, les pays les moins avancés (PMA) continuent de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés européens.

Le Togo tire peu d'avantages de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA). Le Togo en tant que pays moins avancé (PMA) est éligible à l'initiative (TSA). Cette initiative permet l'admission en franchise de droits de douane de tous les produits à l'exception des armes et munitions. Pour le Togo, le bénéfice tiré de l'initiative tout sauf les armes sont limités car l'essentiel de leurs exportations vers l'Union européenne porte sur des produits qui sont déjà admis sur le territoire de l'UE en vertu du régime déjà avantageux de la Nation la plus favorisée (NPF).

☛ African Trade and Opportunity Act

Le Togo a été déclaré éligible à la loi sur la croissance de l'Afrique et les opportunités économiques (African Trade and Opportunity Act en anglais ou AGOA) dès avril 2008. L'AGOA a été conçue pour accroître les échanges commerciaux entre les États-Unis et les pays africains éligibles. L'AGOA offre des préférences hors taxes pour des milliers de produits fabriqués et transformés sur le continent africain dans son ensemble. La liste des produits pouvant bénéficier d'une franchise douanière aux termes de l'AGOA a été adoptée. L'AGOA a été récemment prorogée pour une période de dix ans, jusqu'en 2025.

Tableau n° 49 : Commerce entre le Togo et les Etats-Unis, en millions de dollars

	2014	2015	2016
Importations du Togo	1 0120,600	310,000	242,200
Exportations vers les EU	9,100	14,200	10,800
NPF	8,625	13,965	10,486
SGP	0,175	0,135	0,114
AGOA	0,3	0,1	0,200

Source : Département du commerce, Etats-Unis (<https://agoa.info/profiles/togo.html>).

Le commerce bilatéral entre le Togo et les Etats-Unis est déficitaire. Les exportations du Togo vers les Etats-Unis sont réalisées au titre de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF).

Les systèmes spéciaux, comme le système général des préférences ou l'AGOA, restent peu utilisés. L'AGOA n'a pas permis de dynamiser les exportations du Togo vers les Etats-Unis.

Les raisons les plus fréquemment avancées portent sur :

- les difficultés rencontrées par les petits opérateurs togolais à alimenter régulièrement le marché extérieur;
- la faible qualité des produits togolais;
- la barrière linguistique.

Différentes initiatives telles que le visa textile et la formulation de la stratégie AGOA du Togo ont été engagées avec l'appui du Trade Hub pour exploiter pleinement les possibilités de l'AGOA. Un visa textile togolais a été développé avec l'appui de l'Ambassade américaine au Togo et du Groupe consultatif présidentiel nouvellement formé sur l'AGOA. Il devrait permettre à l'industrie togolaise du textile et de la confection de commencer à exporter vers les États-Unis dans le cadre de l'AGOA. La pâte et la poudre de cacao constituent également un potentiel d'exportations sous l'AGOA, le café et le cacao étant déjà exemptes de droits de douane sous d'autres systèmes tarifaires. Enfin, l'Office togolais des recettes (OTR) a été formé aux documentations douanières et procédures de l'AGOA. Enfin, le forum AGOA se tiendra à Lomé en 2017.

☛ Régime des investissements étrangers

Le nouveau code des investissements promulgué le 20 janvier 2012 n'a pas été mis en œuvre. Le nouveau code des investissements adopté en 2012 offre des garanties de non-discrimination et de protection des investissements par l'Etat pour tout projet d'investissement. Ce code prévoit également des mesures incitatives (taux réduit de la taxe professionnelle, exonération de TVA et de l'acompte IS-IRPP, etc.) pour les investissements d'un montant supérieur à 50 millions de F CFA dans les secteurs non couverts par d'autres législations spécifiques (mines, services bancaires et d'assurance, entreprises sises en zone franche, gestion des activités portuaires ou aéroportuaires). Pour être éligible à ces mesures, le programme d'investissement doit réserver la majorité des emplois permanents en priorité à des nationaux. L'article 10 du code des investissements prévoit la création d'une Agence nationale de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF). Le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la Promotion des investissements et de la Zone Franche (API-ZF) a été adopté en 2013 puis modifié en 2016. Toutefois, début 2017, le directeur général de cette agence n'était pas encore nommé et constituait un frein essentiel à l'opérationnalisation de l'API-ZF. L'opérationnalisation de l'API-ZF constitue une revendication forte exprimée par le secteur privé togolais lors de la dernière revue de mise en œuvre de la SCAPE.

☛ **Traité de l'OHADA**

Le Togo est membre de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), organisation internationale de plein exercice créée en 1993. Son objectif est la facilitation des échanges et des investissements, la garantie de la sécurité juridique et judiciaire des activités des entreprises à travers l'intégration juridique de ses états membres. L'OHADA compte à son actif la formulation et l'adoption de neuf actes uniformes entrés en vigueur dans les États parties, par exemple l'acte uniforme relatif portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, l'acte uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives ou encore l'acte uniforme aux droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique.

L'application effective des actes uniformes par les Etats membres et des dispositions y relatives doivent être renforcées. Il appartient aux Etats de se doter des capacités organisationnelles, logistiques et humaines pour une application effective des actes uniformes. Le rapport sur l'observation des normes et codes *Audit et comptabilité* (2010) avait mis en avant de nombreuses faiblesses du système de comptabilité au Togo (normes comptables, normes professionnelles et profession comptable, accès à l'information financière et comptable, formation au métier de comptable). Au début de l'année 2017, certaines des préoccupations soulevées en 2010 restent toujours d'actualité : qualité des états financiers, formation au métier de comptable. Il est urgent de réaliser un bilan sur la mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'observation des normes et codes 2010 *Audit et comptabilité* d'ici la fin de l'année 2017 et de décliner les activités de développement des capacités en conséquence.

4.8.4- Questions institutionnelles et organisationnelles

► Programmation et suivi des politiques en faveur du commerce

L'analyse des questions liées au commerce et le suivi-évaluation des politiques et programmes ne sont pas organisés au sein du ministère en charge du commerce comme des fonctions transversales. Le ministère du commerce est structuré autour de quatre directions opérationnelles (une direction du commerce extérieur, une direction du commerce intérieur, une direction de la promotion du secteur privé et une direction de la métrologie légale). Les fonctions d'analyse stratégique et de gestion/analyse de l'information, d'une part et de suivi-évaluation des politiques, d'autre part, sont exercées de façon disparate au sein de ces directions opérationnelles. Il résulte de cette situation une faible efficacité des activités d'analyse et de suivi-évaluation des questions liées au commerce. Ces activités devraient être organisées en services communs sous la forme d'une direction directement rattachée au secrétariat général du ministère.

Conformément aux bonnes pratiques, les organes de gestion du cadre intégré qui ont été mis en place distinguent clairement les niveaux stratégique et opérationnel : le comité directeur national (comité national de pilotage du cadre intégré ou CNPCI) d'une part et le Secrétariat de mise en œuvre du cadre intégré d'autre part (SMOCIR). Outre les départements ministériels impliqués, le secteur privé et les donateurs sont représentés au sein du comité national de pilotage. Celui-ci est présidé par le secrétariat général et se réunit chaque trimestre.

Le secrétariat de mise en œuvre du cadre intégré renforcé (SMOCIR) constitue l'organe technique d'exécution des activités du cadre intégré et est placé sous la supervision du point focal du cadre intégré.⁷³

L'EDIC a intégré dès 2012 au Togo le principe du rapprochement avec le processus de programmation nationale du développement, et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). Un plan quinquennal de mise en œuvre de l'EDIC a été élaboré et inclus dans le plan global d'actions prioritaires pour le développement du gouvernement en tant que plan d'action stratégique du Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé (MCPSP). Par ailleurs, la dimension « commerce » a été intégrée dans les stratégies sectorielles de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, du tourisme, des transports, des infrastructures économiques, des télécommunications et du développement rural.

En pratique, le dispositif de suivi de la SCAPE n'a pas permis de mettre en place une programmation pluriannuelle systématique des actions de développement des capacités commerciales sur la base de l'EDIC. Malgré l'intégration de l'EDIC dans les politiques nationales de développement, le suivi de la SCAPE n'a pas permis en pratique d'assurer un suivi précis de la mise en œuvre de la matrice d'action de l'EDIC. Les questions liées au climat des affaires et à la facilitation des échanges sont abordées lors des revues annuelles de la SCAPE mais de façon générale et sans référence précises aux actions de réforme mises en avant par l'EDIC. Par exemple, en matière de facilitations des échanges, les mesures prises par l'OTR et le SEGUCE permettant de réduire les délais et les coûts ne sont pas présentées et la performance de ces structures suivies.⁷⁴ De plus, certaines actions recommandées par l'EDIC ne sont pas analysées et discutées (par exemple : formation professionnelle, entretien routier, modification du statut du port, libéralisation du commerce de produits vivriers, tarification des produits du ciment et compétitivité du secteur, avancement de la réforme foncière, etc.). Cette situation s'explique par la faible responsabilisation du CNPCI dans le suivi de la SCAPE pour les questions liées au commerce et les capacités limitées du ministère du commerce, tant au niveau des infrastructures logistiques que des ressources humaines.

La cellule UEMOA-CEDEAO devrait appuyer le ministère du commerce à établir une feuille de route pour le suivi de la mise en œuvre des réformes et programmes communautaires. La partie commerciale du Togo est en partie définie au niveau régional. Depuis quelques années, la Commission de l'UEMOA a mis en place une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. Les principaux constats de la Commission concernant les questions liées aux commerces étaient les suivants :

Le Togo n'avait pas encore transposé la Directive n°02/2002/CM/UEMOA, relative à la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence des Etats membres pour l'application des articles 88, 89, et 90 du Traité ainsi que la Directive n° 01/2002/CM/UEMOA, relative à la transparence des relations financières d'une part, entre les Etats membres et les entreprises publiques. Les dispositions de ces deux directives ne sont pas appliquées non plus.

⁷³ Le SMOCIR a été créé par l'arrêté n°08/MCPSP/CNPCI du 14 mars 2012 portant mise en place du secrétariat de mise en œuvre du cadre intégré.

⁷⁴ Voir Conseil national de pilotage des politiques de développement (2016) : Revue annuelle conjointe de mise en œuvre de la SCAPE en 2015.

La Directive n°08/2005/CM/UEMOA relative à la réduction des points de contrôle est appliquée avec la quasi limitation des contrôles aux seuls postes frontaliers'. Pour le principal corridor Lomé - Cinkassé, les contrôles se font au Port Autonome de Lomé (point de chargement), à la frontière (Poste de contrôle Juxtaposé de Cinkassé) et à destination finale (Burkina, Mali et Niger).

L'installation du guichet unique de dépôt des états financiers prescrit par la Directive n° 04/2009/CM/UEMOA prévue au plus tard à la fin de 2014, n'était pas encore effective en 2015.

La mission a recommandé la mise en place d'une feuille de route pour la mise en œuvre des réformes. Pour les dimensions liées au commerce, une telle feuille de route devrait être élaborée par le ministère en charge du commerce avec l'appui de la cellule CEDEAO-UEMOA.

☛ **Coordination des donneurs**

Les donneurs intervenant en appui au développement des capacités commerciales se sont inégalement impliqués dans l'appui et le suivi de la mise en œuvre de l'EDIC. Le rôle de facilitateur a été confié au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), déjà membre statutaire du cadre intégré. Les activités réalisées au titre de la facilitation des donneurs semblent avoir été réduites au cours de la période 2013 à 2016. La fonction de facilitateur pourrait gagner en efficacité si elle était confiée à un donneur disposant d'un portefeuille opérationnel dans le domaine du développement des capacités commerciales et pouvant, par la même occasion, appuyer l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales autour d'un agenda précis et concret.

4.8.5- Aide au commerce

La définition des priorités en matière d'aide pour le commerce doit reposer sur une approche équilibrée entre les dépenses en faveur des infrastructures économiques et des capacités productives, d'une part, l'élaboration et la mise en œuvre des réformes commerciales, d'autre part. Selon les définitions internationales (CAD-OCDE et OMC), l'aide au commerce contient trois composantes principales : i) la politique commerciale et la réglementation ; ii) les infrastructures économiques et iii) les capacités productives. Une stratégie d'aide au commerce repose davantage sur une étroite articulation de ces trois composantes que sur leur hiérarchisation. Par ailleurs, les priorités en matière d'infrastructures et de développement des capacités productives sont définies avec précision par les politiques et stratégies des ministères sectorielles. La valeur ajoutée de l'approche « cadre intégré » par rapport aux politiques déjà existantes porte sur les points suivants :

- la cohérence de la programmation géographique des infrastructures économiques et du développement des capacités productives. Dans un contexte de marges de manœuvre budgétaire limitées, la coordination géographique du développement des infrastructures et des capacités productives doit constituer un critère de sélection des programmes et projets ;

- l'élargissement de la notion d'infrastructures économiques à la notion d'infrastructures commerciales (capacité de stockage, unités de commercialisation, etc.) ;
- la prise en compte des enjeux liés à la commercialisation des produits dans les programmes et projets de développement. Cette prise en compte repose sur un renforcement significatif des capacités d'analyse, de coordination interministérielle et de suivi du ministère en charge du commerce. Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNSIA) lancé par le Togo en 2012 a permis d'augmenter la production, en général. Les difficultés de commercialisation rencontrées par les agriculteurs et opérateurs économiques restent importantes et peuvent même parfois les dissuader de poursuivre leurs efforts de production, faute de visibilité sur les débouchés.

Un plan de renforcement des capacités doit être élaboré pour accompagner l'accord sur la facilitation sur les échanges. L'accord sur la facilitation des échanges conclus à la conférence ministérielle de Bali est entré en vigueur le 22 février 2017 suite à sa ratification par les deux tiers des membres de l'OMC, dont le Togo. Cet accord contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il comporte également des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine. Trois types de mesures sont distingués :

- les mesures dites de catégorie A sont les mesures que le Membre mettra en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Ces mesures devront être mises au plus tard 'ici février 2018 ;
- les mesures dites de catégorie B sont les mesures dont la mise en œuvre nécessitera un délai supplémentaire liés aux conditions de mise en œuvre logistique ;
- les mesures dites de catégorie C sont les dont la mise en œuvre nécessitera un délai supplémentaire et une assistance technique/un soutien pour le renforcement des capacités.

4.8.6- Intégration des ODD dans le commerce au Togo

Pour le Togo et sur la base des résultats d'un processus participatif regroupant les parties prenantes, 60 cibles sur 169 des 17 ODD ont été considérées comme prioritaires. Parmi ces priorités, il y a : i) l'élimination de l'extrême pauvreté ; ii) la mise en place d'un système et de mesures de protection sociale pour tous ; iii) le renforcement de la résilience des pauvres ; iv) la réduction des inégalités, sous toutes leurs formes ; v) le renforcement de la viabilité des systèmes de production alimentaire ; vi) la réduction de la mortalité néo natale, infantile et maternelle ; vii) la réduction de la mortalité due aux maladies transmissibles et non transmissibles ; viii) l'accès à l'éducation, à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité et pour tous ; ix) l'accès à l'eau potable de qualité et à des services d'assainissement adéquats ; x) la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, xi) la création d'emplois décents ; xii) la mise

en place d'infrastructures résilientes pour favoriser le développement économique et le bien-être ; xiii) la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la préservation, la restauration et l'exploitation durables des écosystèmes terrestres et d'eau douce et des services connexes ; xiv) le renforcement de la résilience des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au changement climatique ; xv) l'accès à des services énergétiques de qualité ; xvi) l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable ; xvii) l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; xviii) le renforcement de l'urbanisation durable pour tous ; xix) la promotion d'un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ; xx) la mise en place de financements adaptés pour les personnes vulnérables et les PME/PMI, et la promotion du partenariat public-privé.

Les objectifs stratégiques du PND intègrent les principales cibles des ODD pour une meilleure intégration de la croissance et de la transformation économique, de la réduction des inégalités et de l'inclusion sociale, de la durabilité environnementale, de la gouvernance efficace et inclusive.

Au regard des performances limitées dans la mise en œuvre des OMD, le défi principal est de prendre la bonne trajectoire pour l'atteinte de cibles des ODD, en mettant en place une stratégie de gains rapides (ou d'accélération) suivant les secteurs accusant plus de retards. Le tableau ci-après présente la correspondance des objectifs stratégiques du PND avec les ODD.

Tableau n° 50 : Correspondance des Axes de la Matrice d’actions prioritaires et des cibles des ODD en lien avec le commerce

Axes de la MAP	Cibles prioritaires des ODD au Togo en lien avec le commerce
Axe 1: ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'infrastructures résilientes pour favoriser le développement économique et le bien-être. - L'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable. - L'accès aux technologies de l'information et de la communication. - La mise en place de financements adaptés pour les personnes vulnérables et les PME/PMI, et la promotion du partenariat public-privé.
AXE 2 DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	L'accès à l'éducation, à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité et pour tous ;
AXE 3 TRANSPORT ET FACILITATION DU COMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable. - L'accès aux technologies de l'information et de la communication.
AXE 4 ZONE FRANCHE	<ul style="list-style-type: none"> - La promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable. - La mise en place de financements adaptés pour les personnes vulnérables et les PME/PMI, et la promotion du partenariat public-privé.
AXE 5 SECTEUR MINIER ET CIMENTIER	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la préservation, la restauration et l'exploitation durables des écosystèmes terrestres et d'eau douce et des services connexes. - L'accès à des services énergétiques de qualité. - L'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable.
AXE 6 AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - L'élimination de l'extrême pauvreté. - La réduction des inégalités, sous toutes leurs formes. - Le renforcement de la viabilité des systèmes de production alimentaire.
AXE 7 POLITIQUE COMMERCIALE	- La promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable.

V- RECOMMANDATIONS

5.1- Mise en œuvre des recommandations de l'EDIC 2010

Des recommandations de l'EDIC 2010 au titre des priorités en matière de politique commerciale

La plupart des recommandations de l'EDIC 2010 restent encore d'actualité même si des efforts ont été faits dans les domaines : i) du développement des capacités institutionnelles du ministère du commerce à travers la mise en place d'un nouvel organigramme ; ii) de la statistique commerciale ; iii) la promotion de l'investissement à travers le nouveau code d'investissement (la loi n° 2012-001 du 20 janvier 2012 et la promotion des exportations à travers la réorganisation des produits de rente et des nouvelles filières porteuses.

Avec les réformes en cours et l'entrée du Togo en programme avec le FMI, un dialogue constructif et un cadre de travail partenarial s'établira entre la BCEAO et l'OTR, le ministère du Commerce et les ministères sectoriels ainsi qu'avec l'INSEED pour la concrétisation d'une base de données statistique en matière de commerce, de la compétitivité et de la promotion des exportations.

De la mise en œuvre des recommandations de l'EDIC 2010

Les **activités prévues au titre du développement des capacités** du ministère en charge du commerce sont à reconduire et préciser. Les activités prévues au titre du développement des capacités portent sur :

- la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic fonctionnel et organisationnel du ministère en charge du commerce et des structures placées sous sa tutelle ;
- la définition des profils de postes en adéquation avec la nouvelle organisation proposée pour le ministère en charge du commerce ;
- un plan de recrutement des cadres du ministère en charge du commerce ;
- un plan de développement logistique du ministère.

Les activités initiales prévues au titre de l'accès aux statistiques sont appréciées comme non pertinentes et doivent être redéfinies. Le problème de l'accès et de l'utilisation des données liées au commerce demeure réel au Togo. Le cadre de concertation proposé par l'EDIC 2010 existe de fait à travers le comité « balance des paiements ». La création d'un nouveau cadre ne constitue pas la solution appropriée au problème d'accès aux données.

Ce comité devrait se doter d'un plan d'actions prioritaires structuré autour des points suivants :

- mise en place d'un dialogue entre les utilisateurs et producteurs de données ;
- définition et mise en œuvre d'un calendrier de publication des données liées au commerce et à l'investissement ;

- élaboration d'un recueil des données liées au commerce et à l'investissement et harmonisation des données y relatives ;
- formation des utilisateurs aux traitements et à l'analyse des données liées au commerce ;
- définition et mise en œuvre d'un programme d'études sur les questions liées au commerce et à l'investissement (impact ex ante du passage au TEC CEDEAO, analyse des marchés potentiels pour les productions du Togo, analyse de la compétitivité des produits togolais, etc.) et
- mise en place de bases de données quantitatives et qualitatives sur les questions liées au commerce et à l'investissement.

La **mise en cohérence des instruments d'incitation à l'investissement** (Code Général des Impôts, Code des Investissements, la loi sur la Zone Franche) et à l'exportation (Code des Investissements, Loi sur la Zone franche) n'a pas été réalisée. Elle demeure une action prioritaire. La structure géographique et par produits des exportations togolaises n'a pas connu de modification sensible au cours de la période récente. Les exportations togolaises restent peu diversifiées et essentiellement à destination de la zone CEDEAO, principalement les pays de l'UEMOA et dans une moindre mesure le Ghana et le Nigéria.

La zone franche n'a pas permis au Togo d'augmenter les flux d'investissement étranger et de conquérir de nouveaux marchés au niveau international. La mise en cohérence des différents instruments constitue une priorité d'autant plus forte que le passage au TEC CEDEAO permet aux entreprises résidant sur le territoire douanier de bénéficier d'un accès hors droits de douane sur l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO.

Les **actions prioritaires** dans ce domaine portent sur :

- la mise en cohérence des différents instruments de promotion de l'investissement et des exportations ;
- le suivi des agréments à l'exportation en zone CEDEAO et des difficultés rencontrées par les entreprises sur ces marchés ;
- la mise en œuvre du code de l'investissement et l'opérationnalisation de l'API-ZF.

5.2- Recommandations relatives aux actions prioritaires d'intégration du commerce

Il est proposé de **structurer les actions prioritaires d'intégration du commerce** dans les politiques de développement sur la base de l'étude diagnostique actualisée et autour des quatre axes stratégiques suivants :

- un premier axe stratégique regroupant les actions répondant aux objectifs de mise à niveau du cadre légal et réglementaire de l'environnement des affaires, de l'emploi, de l'investissement et du commerce, de son effectivité et de la formulation des politiques et stratégies dans les domaines ciblés par l'EDIC II. Les actions relevant de cet axe contribuent à l'élaboration d'une matrice de réformes et mesures pouvant soutenir le dialogue de l'Etat avec le secteur privé et ses partenaires techniques et financiers;
- un deuxième axe stratégique regroupant les actions permettant de renforcer les structures d'appui au développement du secteur privé (ministère en charge du commerce, CFE, CNCC, ANSAT, CNP, CCIT, CTEF, etc.) ;
- un troisième axe stratégique regroupant l'ensemble des actions contribuant à des appuis spécifiques aux filières créatrices d'emplois et de richesse. Il cible également les appuis spécifiques à la diversification d'une production de qualité et compétitive (infrastructures qualité, formation professionnelle);
- un quatrième axe stratégique regroupant les actions contribuant au développement des infrastructures connexes favorables au commerce. Les actions ciblées dans cet axe portent sur les infrastructures favorables au commerce et qui ne sont pas prises en compte de façon systématique dans les politiques d'infrastructures « Transport, Energie et TIC ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale et république togolaise (2012) : Revue des dépenses publiques de base dans le secteur agricole

Banque mondiale (2010) : Rapport sur le respect des normes et codes « Audit et comptabilité

Cadre Intégré Renforcé (2016) : Résultats du questionnaire sur le processus de l'EDIC et sa mise à jour. Atelier d'Avril 2016 dans la deuxième phase du CIR.

Commission de l'UEMOA (2015) : Mémoire de la mission technique de la Commission de l'UEMOA. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Conseil national de pilotage des politiques de développement (2016) : Revue annuelle conjointe de mise en œuvre de la SCAPE en 2015.

Fonds monétaire international (2015) : Union économique et monétaire ouest-africaine. Questions principales, 6 mars 2015.

Organisation mondiale du commerce (2012) : Examen des politiques commerciales. Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Togo.

République du Togo (2012) : Arrêté n°08/MCPSP/CNPCI du 14 mars 2012 portant mise en place du secrétariat de mise en œuvre du cadre intégré. Journal officiel de la République Togolaise, 29 mars 2013.

République du Togo (2012) : Loi n°2012-001 portant code des investissements en République du Togo.

ANNEXES

Annexe 1 : Revue de la matrice de l'EDIC 2010

Axe 1 : ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES				
N° d'or.	Objectifs	Résultats	Actions	Etat de mise en œuvre
1.	Améliorer la sécurité juridique et judiciaire des Affaires.	Voir EDIC 2010	Créer et installer des juridictions commerciales (ou des tribunaux de commerce) à financer en priorité sur le Plan d'Action Nationale de la Justice. Formation des Magistrats spécialisés.	En cours : les chambres commerciales sont créées auprès des tribunaux de première de Lomé. Elles sont fonctionnelles et opérationnelles. les magistrats affectés au niveau des chambres sont formés sur toutes les matières relatives aux litiges commerciaux. Cette formation spécialisée s'est également étendue aux greffiers.
			Élaborer un code de procédure commerciale.	Non réalisé
			Respecter les dispositions du Traité de l'OHADA en matière de recours en cassation (réaffirmer officiellement le principe de la compétence en dernier recours de la CCJA de l'OHADA et la non compétence de la Cour Suprême du Togo en matière commerciale).	Les dispositions du traité sont respectées: au Togo le juge chargé d'accorder l'épuration à toute sentence arbitrale internationale est le président de la juridiction devant laquelle la demande d'épuration est formulée. Le greffier en chef de la cour suprême est l'autorité compétente nationale pour apposer la formule exécutoire sur les décisions de la CCJA.
Instituer une Cour d'Arbitrage au niveau de la CCIT et lui donner les moyens.				
2.	Faciliter la création d'entreprises.	Voir EDIC 2010	Finaliser la réforme des procédures de création d'entreprises, y compris la suppression de l'autorisation d'installation du Ministère chargé du commerce.	Réalisé, la signature du ministre n'est plus requise ; celle du DG de l'agence de promotion est valable pour signer les agréments de la zone franche et du code.
			Transformer le Centre des Formalités des Entreprises (CFE) en un véritable guichet unique avec délégation de signatures pour les services.	CFE opérationnel.
			Procéder au recensement des autorisations sectorielles spécifiques (industrie, agriculture et autres ministères techniques). Examiner leur utilité avec la participation du secteur privé.	La SAZOF dispose des correspondants dans les ministères et structures compétents mais aucun document n'existe clairement sur la procédure.

			Supprimer certaines autorisations, clarifier les autres et les publier.	Non réalisé.
3.	Permis de construire : réduire les délais et coûts.	Voir EDIC 2010	Installer des guichets uniques « Permis de construire » dans les mairies, en commençant par Lomé.	Non : on ne dispose pas encore d'un guichet unique. Les formalités d'obtention de ce permis passent par la mairie centrale de Lomé. Toutefois le PADSP a mis à disposition le matériel nécessaire au fonctionnement du guichet unique à Lomé.
4.	Titres fonciers et mutation de propriétés : réduire les délais et coûts	Voir EDIC 2010	Entreprendre une étude sur la réforme de la procédure d'obtention des titres fonciers et des mutations. Organiser la concertation avec le secteur privé et mettre en œuvre les recommandations.	En cours : un avant -projet de nouveau code foncier est en étude.
			Supprimer (éventuellement en 2 étapes) la taxe sur les salaires de 7%	Non elle a été plutôt réduite à 3%.
5.	Moderniser la fiscalité (suppression des taxes anti économiques) et incitation à la formalisation des PME.		La remplacer par une contribution de 2% (y compris les entreprises de la ZF et celles du Code des investissements) de la masse salariale à verser au FNAFPP (après sa réforme). Manque à gagner à chiffrer	Non, cependant son taux est de 2% pour les entreprises inscrites en zone franche.
			Mener une étude pour/sur l'opportunité de réformes des textes relatives à l'assiette de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur la base d'un système indiciaire fondé sur la nature des activités et sur des indices physiques objectifs et facilement vérifiables.	Réalisé à travers l'élargissement de l'assiette fiscale depuis les lois de finances gestion 2013 et 2014.

Axe 2 : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

N° d'or.	Objectifs	Résultats	Actions	Etat de mise en œuvre
6.	Promouvoir la formation dans les secteurs porteurs de croissance.	Voir EDIC 2010	Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des compétences pour des secteurs porteurs de croissance en utilisant le modèle de la formation alternance-duale.	Oui mais pas dans tous les métiers. Des programmes de développement des compétences existent sous le vocable d'apprentissage dual de type coopératif. Ces programmes s'inscrivent dans cinq filières et portent sur trois pôles de croissance dans le cadre du programme de modernisation de la formation professionnelle avec le projet ProFoPEG GIZ
7	Améliorer la performance du FNAFPP.	Voir EDIC 2010	Évaluer le fonctionnement du FNAFPP et son financement.	Oui le fonctionnement et son financement sont évalués chaque année. Mais il n'y a jamais eu d'audit opérationnel.
			Mettre à la disposition du Fonds l'intégralité des ressources collectées au titre des prélèvements pour la taxe d'apprentissage.	On n'est jamais sûr de l'intégralité des ressources. Elles ne sont jamais versées en temps utiles et manquent de régularité. Ex; pour le compte du FNAFPP en 2015, la taxe sur salaire a été collectée pour un montant de 1071000000 et seulement 877200000 ont été versés au FNAFPP.
			Renforcer le système de gouvernance du Fonds par la mise en place d'un mécanisme de concertations périodiques avec les grandes entreprises.	Oui principalement avec la charte du PPP des échanges existent entre le fonds et les grandes entreprises. Mais un mécanisme de concertation périodique n'est pas encore mis en place à ce jour.
			Recenser, évaluer les expériences des associations professionnelles en matière de développement des compétences pour appuyer les programmes de formation professionnelle.	Non ; nous pouvons simplement parler d'un début de synergie d'actions dans ce sens
7.	Accroître l'efficacité de la formation professionnelle.	Voir EDIC 2010	Opérationnaliser la participation des opérateurs économiques dans la conception des dispositifs de formation professionnelle.	Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du PPP cette participation a été amorcée mais reste encore timide. Des actions de sensibilisation vont être intensifiées à cet effet

-	Accroître l'efficacité de la formation professionnelle (SUITE).	Voir EDIC 2010	Elaborer et mettre en œuvre une Charte de partenariat public-privé-PTF en matière de développement des compétences.	Oui, cette charte a été élaborée et mise en place. Elle a pour organe un comité paritaire installé depuis 2012.
			Prendre des mesures visant à rationaliser le secteur privé de formation, à mieux l'organiser et à assurer un accès au financement.	Oui; inspection des établissements privés du supérieur, révision des curricula de formation en cours. Mais l'accès au financement n'est pas concerné.
			Explorer la possibilité d'une coordination avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue d'aider les opérateurs privés à mieux formuler des projets de financement.	Non
			Encourager les banques à investir dans le privé, en fournissant une assistance technique aux chargés de prêts en évaluation et suivi de projets de formation.	Oui, reste à poursuivre avec les IMF
			Recenser les qualifications des entreprises de formation privées et concevoir un programme d'appui.	Non, mais au supérieur les filières sont recensées par établissement.
			Mettre en place un système d'information ; de suivi-évaluation (SISE) du dispositif de développement des compétences et de l'emploi.	Opérationnel (prévue par la charte de PPP).
			Mettre en place un mécanisme d'orientation professionnelle.	oui avec l'ANPE.
			Revisiter les normes de qualité relatives à l'ouverture et au fonctionnement des centres de formation publics et privés; accorder les permis d'ouverture conformément aux normes; assurer le contrôle des établissements et centres de formation conformément aux normes et standards.	(i) oui, (ii) Réalisé même si certaines structures de formations arrivent à opérer dans la clandestinité, (iii) oui selon le cahier de charge d'ouverture des établissements du ministère en accord avec les référentiels de CAMES

8.	Étendre la	Voir EDIC	Établir un système de bons de formation	(i) Oui à travers le centre de formation aux
-----------	-------------------	-----------	---	--

	formation professionnelle aux PME.	2010	afin de stimuler la demande de formation au sein des PME et des micro entreprises ; créer une plus grande offre de formation.	métiers de l'industrie(CFMI) et le projet PADSP, (ii) oui mais on peut l'étendre et l'encadrer davantage
9.	Développer une politique nationale et allouer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.	Voir EDIC 2010	Adopter une politique nationale sur la base de ce rapport; organiser des ateliers nationaux avec tous les partenaires concernés pour préciser les objectifs, les mesures et les modalités de mise en œuvre; préparer une lettre de politique sectorielle avec un calendrier détaillé.	Politique élaborée et validée. Pas encore adoptée.
			Réactiver le Comité National de Facilitation et (i) lui donner le budget et les moyens de sa mission, (ii) en faire l'organe relais entre le gouvernement, les institutions publiques, les opérateurs économiques et la société civile, (iii) doter son président d'un pouvoir décisionnel pour saisir les responsables chargés de mettre en place les actions prioritaires, et (iv) préparer un décret pour renforcer ce pouvoir.	
10.	Associer les pays du Sahel à cette politique de Facilitation.	Voir EDIC 2010	Renégocier les accords bilatéraux pour abolir le système de répartition du fret en transit, y compris les obligations de transiter par des entrepôts des pays du Sahel.	Non Réalisé, néanmoins des actions sont engagées compte tenu de certains blocages observés dans la libre circulation des marchandises.
11.	Renforcer le rôle institutionnel du port de Lomé pour permettre un développement rationnel.	Voir EDIC 2010	Modifier le statut du port par une loi portuaire lui attribuant l'entièreté de la fonction régaliennne pour, entre autres, contrôler les conditions des contrats des concessionnaires de la manutention.	Non, néanmoins l'autorité portuaire a attiré l'attention de son ministère de tutelle et de ses organes institutionnels.
			Préparer un nouveau plan directeur du Port pour son développement, et en faire un port d'éclatement/ transbordement, basé sur sa profondeur naturelle.	Réalisé, Depuis 2010 le Port a adopté un plan directeur tenant compte des contraintes et perspectives.
12.	Améliorer la	Voir EDIC	Comparer la qualité des services portuaires	Oui

	compétitivité du port.	2010	et les tarifs avec les ports voisins pour conserver un avantage concurrentiel et le trafic de transit; Contrôler les tarifs des concessions des manutentionnaires.	
13.	Réduire les coûts et le nombre d'intervenants dans le passage portuaire.	Voir EDIC 2010	Réduire le montant des prélèvements sans valeur ajoutée du Conseil National des Chargeurs Togolais (CNCT), notamment les charges sur les imports et les exports : (i) bordereau électronique de suivi des cargaisons, (ii) commission de rémunération.	Oui, l'installation du guichet unique et de COTEC a beaucoup contribué à la suppression des ponctions sans reçus.
			Supprimer les ponctions non-justifiées sur l'importation des voitures d'occasion (certains sans reçu) opérés par diverses institutions étatiques et privées. 13 structures interviennent dans les procédures administratives.	
			Clarifier et rationaliser les termes de location des espaces portuaires en (i) respectant les prix du marché, et (ii) réduisant le nombre des intermédiaires et des sous locataires.	Réalisé, la gestion du domaine portuaire et des sous-locations sont règlementés par un cahier de charge ainsi que l'indexation des prix.
14.	Améliorer la politique préférentielle pour les marchandises en transit.	Voir EDIC 2010	Comparer les avantages consentis par le port à ceux offerts par les autres ports pour qu'ils restent égaux ou supérieurs; coordonner avec les douanes.	Oui, des avantages sont accordés aux marchandises en transit surtout vers les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger).
			Redéfinir la politique de Solidarité sur la mer en respectant les accords TRIE, y compris l'arrêt obligatoire au Terminal du Sahel.	Réalisé, le service solidarité sur la mer est supprimé pour permettre plus de flexibilité aux transporteurs. La création de postes juxtaposés tend à l'amélioration de transit par le corridor togolais.
15.	Réorganiser le système de l'entretien routier.	Voir EDIC 2010	Réorganiser les fonctions pour l'entretien courant des routes entre : (i) programmation/audit des travaux (Conseil des routes, CR) ; (ii) mobilisation des ressources (Fonds routier, FR et CAPER) ;	Oui: la programmation et l'audit des travaux est fait par le SAFER. La mobilisation des ressources est faite quoique toujours insuffisante. L'exécution des travaux se fait toujours par appel d'offre et supervisé par les

			(iii) exécution des travaux par des entreprises suite à appels d'offres et supervision par des consultants sous contrôle d'une agence responsable de l'attribution des contrats et des paiements, et audités par les CR+FR+CAPER.	bureaux de contrôle, mais l'efficacité est à revoir.
16.	Mobiliser les moyens nationaux adéquats.	Voir EDIC 2010	Accroître la mobilisation des ressources non budgétaires pour l'entretien courant par (i) une augmentation de la redevance sur les carburants ; (ii) le paiement de la charge à l'essieu des camions et des pénalités pour surcharges.	Encours de Réalisation.
17.	Assurer la protection du patrimoine routier.	Voir EDIC 2010	Mettre en place la limitation de la charge à l'essieu de 11,5 tonnes selon les accords de l'UEMOA avec un personnel formé et des ponts bascules aux postes de péages désignés.	Réalisé.
18.	Remettre à niveau l'ensemble du réseau routier pour permettre un entretien normal.	Voir EDIC 2010	Préparer un programme national de réhabilitation des routes pour couvrir tout le réseau, y compris les pistes rurales, sur la base d'un engagement de la prise de l'entretien courant sur un financement interne.	Réalisé: le programme se fait par étape.
			Rechercher les préfinancements pour l'assistance technique pour les études du programme de réhabilitation des routes.	Non réalisé: non encore enclenché.
19.	Mettre en place les conditions d'une concurrence saine et d'une amélioration de la productivité et de la qualité des services.	Voir EDIC 2010	Supprimer le système de « tour de rôle » organisé par le bureau de fret dans le port de Lomé et mettre en place une bourse de fret où les chargeurs et les transporteurs pourront négocier librement les prix et la qualité des prestations, aux conditions du plus offrant.	(i) Non, ceci est vivement souhaité, Non, ceci demeure un défi à relever pour mieux fluidifier le passage de marchandises.
-	Mettre en place les	Voir EDIC	Réduire les prélèvements demandés comme	A revoir

	conditions d'une concurrence saine et d'une amélioration de la productivité et de la qualité des services (SUITE).	2010	frais du système de répartition des cargaisons aux syndicats de transporteurs et au Conseil des chargeurs.	
			Renforcer les visites techniques confiées à une concession, par des contrôles plus méthodiques; informatiser les données pour permettre un suivi plus performant.	Pas encore.
			Simplifier les paiements aux postes de péage et pesage avec utilisation à terme de cartes prépayées.	Pas encore.
20.	Accélérer le traitement des déclarations.	Voir EDIC 2010	Appliquer mieux les critères de sélectivité pour faire passer le pourcentage du dédouanement accéléré (circuit vert) à 50%.	Réalisé mais nous sommes au taux de 34% pour fin novembre en 2016.
			Reconstruire le bâtiment des douanes au Port comme un service moderne et efficace.	Réalisé car réaménagé.
			Combattre les prises de pots-de-vin à chaque étape du traitement des déclarations et prendre des sanctions; utiliser totalement le système SYDONIA.	Réalisé; un numéro vert 8280 est mis à disposition du public pour signaler tout acte de corruption à l'OTR.
21.	Améliorer la circulation sur le territoire.	Voir EDIC 2010	Confirmer la suppression des escortes à partir du Terminal du Sahel et accepter la garantie de la Chambre de Commerce (CCIT).	Oui réalisé.
			Appliquer le système de TRIE unique sans avoir à réémettre ces documents au passage aux frontières.	Non, ceci n'est pas tout à fait opérationnel.
			Participer à une campagne pour abolir les barrages routiers, sur le corridor de la Nationale N.1 et le corridor côtier, et remplacer les contrôles par des brigades d'interception ciblées sur les camions suspectés	OUI, le corridor togolais est réputé être le plus fluide de la sous-région.
			Étudier la possibilité d'utiliser des GPS pour surveiller les mouvements de camions.	Oui avec la société COTECNA.
22.	Prioriser le rail	Voir EDIC	Exécuter la construction de la ligne Lomé-	Réalisé.

	pour le trafic lourd.	2010	Ghana selon les plans de Togo-Rail pour éliminer le transport du clinker par camion de l'usine d'Aflao.	
Axe 3 : TRANSPORT ET FACILITATION DU COMMERCE				
N° d'or.	Objectifs	Résultats	Actions	Etat de mise en œuvre
Axe 4 : ZONE FRANCHE				
N° d'or.	Objectifs	Résultats	Actions	Etat de mise en œuvre
23.	Aligner le système d'incitations fiscales sur l'objectif de création d'emplois.	Voir EDIC 2010	Procéder à une analyse « coûts/avantages » de la zone franche; définir clairement les critères d'agrément pour maximiser l'apport des entreprises à l'économie nationale.	Non réalisée; cependant une analyse comparative de la Zone franche et celle des six pays africains ont été réalisées dans le cadre d'une étude de la faisabilité sur la zone franche par le cabinet COMET sur financement de la banque mondiale.
			Moduler les incitations en fonction de la création d'emplois.	Oui; car prise en compte par le code des investissements mais pas par la loi Zone franche.
24.	Disponibilité de terrains et leur sécurité juridique.	Voir EDIC 2010	Fixer de nouveaux critères d'attribution des terrains dans la zone portuaire et des loyers qui assurent leur utilisation rationnelle sur la base d'une étude bilan de l'existant.	Non réalisé.
			Pour les loyers actuels, passer progressivement aux prix du marché, sans mettre en danger les conditions d'exploitation des entreprises existantes.	A voir.
			Élaborer une clause spécifique dans les contrats de vente et de bail pour assurer la sécurité juridique des terrains et bâtiments occupés en ZF.	Non réalisé.
			Mener une étude de faisabilité sur le nouveau terrain au nord de Lomé. Mener une enquête auprès des investisseurs existants et potentiels sur leur intérêt à s'y installer.	(i) oui réalisé et livré le 17-10-2016 .il s'agit du site d'Adétikopé. situé à 25Km de Lomé, (ii) oui; réalisé.
			Procéder à la recherche de financement et à	A voir

			la viabilisation en cas de conclusions positives de l'étude et de l'enquête.	
			Élaborer un cadre spécifique pour le partenariat public-privé dans le développement des zones spéciales.	Réalisé; le BOT a été préconisé et a été explicité, schématisé et ses procédures et risques exposés; les bonnes pratiques ont été énoncées.
25.	Promouvoir la zone franche.	Voir EDIC 2010	Engager une ou des études de ciblage, fondées sur des analyses détaillées des coûts de production en ZF du Togo; élaborer une stratégie de promotion et la mettre en œuvre.	A voir.
Axe 5 : SECTEUR MINIER ET CIMENTIER				
26.	Relancer le secteur des phosphates.	Voir EDIC 2010	Adopter une stratégie pour le secteur des phosphates.	A revoir.
			Améliorer la performance de la NSPT par la mise en œuvre des recommandations de l'audit, notamment : (i) un programme de réhabilitation et de remplacement d'équipements et d'infrastructures mieux ciblé et plus contrôlé ; et (ii) la réorganisation de l'administration et de la gestion de la société.	En cours.
			Démarrer le processus afin d'identifier un partenaire stratégique.	En cours.
27.	Consolider le développement du secteur clinker/ciment.	Voir EDIC 2010	Conclure les négociations pour une deuxième opération de clinker et assurer une coordination entre les deux opérateurs, notamment en ce qui concerne le transport.	En cours.
			Tenir compte des prix du ciment dans le pays voisins dans la politique de fixation des prix au Togo.	A revoir.
28.	Améliorer le cadre légal.	Voir EDIC 2010	Adopter un nouveau code minier et l'appliquer à toutes les opérations minières (phosphates, calcaire, fer).	Réalisé.
Axe 6 : AGRICULTURE				

29.	Encourager l'investissement agricole et la conservation des sols.	Voir EDIC 2010	Adopter et mettre en œuvre une nouvelle politique foncière rurale: (i) mettre en œuvre des opérations pilotes; (ii) préparer et adopter la réforme/loi; (iii) mettre en place des marchés fonciers transparents et efficaces; (iv) décentraliser la gestion foncière et la gestion des conflits.	Non, cependant il ressort dans la nouvelle politique agricole validée et adoptée que la sécurisation foncière est un défi à relever afin d'atteindre les objectifs visés par le gouvernement , (i) les opérations pilote prévue dans le cadre du code foncier ne sont pas mise en œuvre, le processus continue et plusieurs concertations ont été tenues avec les différents acteurs du secteur, (ii) Un nouveau code foncier est en élaboration et l'adoption de l'avant-projet de code foncier et domaniale , (iii) non; cependant un arrêté du ministère de l'économie est pris et fixe le prix de vente des terrains sur toute l'étendue du territoire , (iv) Oui, la direction des affaires domaniales et cadastrales a des divisions régionales qui s'occupent de la gestion foncière et des litiges y relatifs à la phase amiable. La phase contentieuse est portée devant les attributions des régions respectives.
			Mettre en œuvre le programme de gestion intégrée des sols dans les zones sensibles/prioritaires.	Réalisé: Stratégie nationale de réduction des risques des catastrophes naturelles (SNRC 2013-2017); Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGCT).
30.	Réduire les risques climatiques.	Voir EDIC 2010	Mettre en valeur les terres irrigables, avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds et à la réhabilitation pour une meilleure gestion et valorisation des retenus (pour l'agriculture et la pisciculture) au niveau des périmètres existants.	Réalisé : plusieurs actions ont été prises dans le cadre du PNIASA (PADAT)
31.	Réduire les coûts de transport	Voir EDIC 2010	Mettre en œuvre le programme d'urgence pour la réhabilitation des pistes rurales, axé sur les zones de grande production et les zones à haut potentiel mais enclavées et sous-exploitées.	Plusieurs projets sont réalisés sur financement du SAFER et dans la mise en œuvre du PAPER.
32.	Améliorer l'accès à	Voir EDIC	Promouvoir les systèmes de	(i) Mise en œuvre dans le cadre du projet

	l'information.	2010	communication (téléphone, internet) et les systèmes d'information de marchés (SIM) ; aider à l'émergence de bourses électroniques de produits agricoles.	SIMPHONE et CAPI, (ii) Pas encore.
33.	Améliorer l'accès au matériel génétique à haute productivité.	Voir EDIC 2010	Adopter une politique nationale de semences (végétale et animale) et mettre en place le cadre législatif et réglementaire pour la gestion de la production et commercialisation de semence et plants, dans le schéma d'harmonisation des politiques semencières de la CEDEAO et UEMOA.	(i) Non; mais prise en compte dans la politique agricole de 2015, (ii) Oui l'application a débuté avec l'opérationnalisation du Conseil national des semences et plants.
			Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs semenciers dans la production, le conditionnement et la distribution des semences et renforcer le réseau national de professionnels semenciers privés (basé sur les organisations de producteurs, et le secteur privé).	Réalisé.
34.	Renforcer l'efficacité des services agricoles.	Voir EDIC 2010	Approuver une politique nationale en matière de conseil agricole qui: (i) associe les bénéficiaires à l'expression de la demande ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage, le financement et l'évaluation des services requis ; (ii) ouvre le marché des services d'appui/conseil au secteur privé et aux ONG.	en cours; avec l'élaboration d'une stratégie et l'étude diagnostique menée dans le cadre du PPAAO.
			Mettre en place un mandat sanitaire pour les services vétérinaires.	Réalisé; cependant il souffre de manque de textes réglementaires qui le régissent.
			Mettre en œuvre un programme national de renforcement des services agricoles, largement basé sur la demande et incluant le renforcement des capacités des prestataires publics et privés d'appui à la production agricole.	Réalisé (avec l'avènement du PNIASA et PPAAO).
35.	Améliorer l'accès et la qualité des	Voir EDIC 2010	Entreprendre un audit technique et détaillé du programme de distribution d'engrais	Non cependant une étude diagnostique est faite assortie de recommandation en 2013.

	engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires.		subventionné pour en déterminer l'impact économique et financier, le ciblage et l'impact sur le développement des réseaux de distributeurs privés.	
			Redéfinir les conditions de mise en place d'un système durable d'approvisionnement et de distribution des engrais incluant les distributeurs privés.	Réalisé.
			Renforcer les capacités des laboratoires nationaux pour l'analyse de la composition des produits.	Non réalisé.
			Mettre en œuvre les textes et règlements régissant l'homologation et la distribution d'engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires dans l'espace UEMOA et CEDEAO.	Réalisé.
36.	Améliorer l'accès aux crédits de campagne et d'investissement.	Voir EDIC 2010	Mettre en œuvre un programme opérationnel pour améliorer le financement de l'agriculture, basé sur une approche diversifiée : mobilisation des banques commerciales, établissement des FNAIA/FRIDA avec des modalités appropriées d'opérations; promotion des SFD...	en cours car prévue dans le PNIASAN opérationnel d'ici 2018.
			Faire une étude de faisabilité de création d'une banque agricole.	Pas encore réalisé.
37.	Promouvoir la qualité des produits importés et exportés.	Voir EDIC 2010	Mettre en œuvre les textes du cadre réglementaire national harmonisés avec le cadre UEMOA, les conventions internationales, y compris la mise aux normes des procédures d'inspection, de contrôle et de gestion de la qualité.	Réalisé, on note l'existence de loi cadre dans ce sens.
			Mettre en place un système de contrôle de la qualité des produits stratégiques importés (similaire au système CODINORM Ivoirien), pour assurer la qualité minimum des produits importés et permettre une compétition saine entre des produits concurrents.	Non ; mais il existe les organes habilités pour le contrôle
38.	Renforcer la	Voir EDIC	Améliorer la qualité des prestations des	En cours.

	capacité de contrôle.	2010	laboratoires nationaux et en identifier un à accréditer.	
39.	Promouvoir la qualité auprès des opérateurs et des producteurs.	Voir EDIC 2010	Mettre en place une structure (mixte public/privée) pour promouvoir la qualité des exportations agricoles et qui doit être responsable de l'information des acteurs des filières agricoles sur les normes et réglementations en vigueur sur les principaux marchés d'exportation, de la formation des acteurs des filières à l'approche qualité (HACCP) et de l'appui des entreprises dans leur mise à niveau et pour leur certification.	En cours car loi déjà existant reste que les textes d'applications.
40.	Libéraliser le commerce des produits vivriers.	Voir EDIC 2010	Engager un débat national pour redéfinir les attributions de l'ANSAT.	Réalisé.
			Eliminer les obstacles au commerce et à l'exportation des produits vivriers, et revoir la politique et de la stratégie de sécurité alimentaire du gouvernement, y-compris l'audit opérationnel de l'ANSAT.	Réalisé.
41.	Appuyer les exportateurs émergents.	Voir EDIC 2010	Préparer et mettre en œuvre un programme pour apporter aux exportateurs les appuis dont ils ont besoin : (i) renforcer les capacités des opérateurs individuels et de leurs associations ; (ii) mettre en place l'infrastructure institutionnelle et physique ; (iii) développer les services (information sur les marchés, aide à la préparation de plans d'entreprise et d'exportation, appui à l'approche qualité) ; et (iv) apporter un appui financier aux porteurs de projets.	Réalisé.
42.	Accroître les dépenses publiques agricoles/rurales et	Voir EDIC 2010	Accroître les dépenses publiques (décaissements effectifs) à au moins 10% des dépenses totales, hors dépenses en	En cours.

	améliorer leur efficacité.		faveur des pistes rurales.	
			Améliorer (i) le ciblage des dépenses publiques, avec alignement sur les plus hautes priorités du PNIASA et (ii) la planification et l'exécution des programmes prioritaires.	Réalisé.
			Faire une revue annuelle des dépenses publiques du ministère.	Réalisé.
43.	Relancer la production de café et de cacao.	Voir EDIC 2010	Préparer et mettre en œuvre un programme de relance incluant : (i) la réhabilitation et l'extension des centres de production de plants du CRA-F ; (ii) la réhabilitation de vieilles plantations et l'extension des superficies en robusta et en variétés hybrides résistantes de cacao ; (iii) la mise en place d'un dispositif d'appui comprenant l'opérationnalisation de l'Unité Technique café/cacao de l'ICAT et la relance des programmes de recherche de l'ITRA ; (iv) l'appui à la mise en place de systèmes de crédit; (v) le renforcement des coopératives de base, des unions régionales et de la FUPROCAT ; et (vi) la mise en place d'une structure chargée de la définition de la politique et du cadre réglementaire de la filière et d'une organisation interprofessionnelle.	En cours.

44.	Restructurer et relancer la filière cotonnière.	Voir EDIC 2010	Préparer et mettre en œuvre un programme détaillé comprenant : (i) une campagne d'information des producteurs et la mise en place des systèmes de communication afin de restaurer leur confiance; (ii) la mise en place d'outils et de méthodes de gestion performants au sein de la NSCT ; (iii) l'identification et la sélection d'un partenaire stratégique privé et l'adoption d'un cadre d'obligations mutuelles entre l'État et cet opérateur; (iv) le renforcement de la capacité et de la représentativité des organisations de producteurs ; (v) le règlement du problème des dettes internes aux GPC; et (vi) la création d'une interprofession responsable de la gestion des questions d'intérêt commun.	
45.	Développer la filière avicole.	Voir EDIC 2010	Filière traditionnelle. Mettre en œuvre un programme pour le développement de l'aviculture traditionnelle visant à: (i) améliorer la structuration et l'organisation des petits producteurs; (ii) faciliter l'accès à l'investissement (microcrédit); (iii) encourager l'intensification et améliorer la conduite de l'élevage (couverture sanitaire, amélioration de géniteurs, de l'alimentation et de l'habitat); (iv) organiser la collecte au niveau des producteurs et faciliter l'écoulement des produits vers les centres urbains.	non réalisé.

-	Développer la filière avicole (SUITE).	Voir EDIC 2010	Filière moderne. Mettre en œuvre un programme fondé sur: (i) l'amélioration de l'accès au crédit à moyen terme pour améliorer les infrastructures de production; (ii) une meilleure organisation pour l'approvisionnement en poussins d'un jour; (iii) l'amélioration des provenderies pour l'optimisation technico-économique du rationnement alimentaire; (iv) l'amélioration de la couverture sanitaire; (v) un appui à la conduite des élevages par un renforcement des capacités techniques et commerciales des exploitants; et (vi) le renforcement de l'ANPAT pour la gestion des biens communs de la filière; (vii) la mise en place d'un abattoir de volaille.	(i) oui, (ii) encours, (iii) Non réalisé, (iv) NON réalisé.
46.	Développer la filière manioc.	Voir EDIC 2010	Préparer et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle pour (i) multiplier et distribuer les variétés hautement productives et vulgariser les bonnes façons culturales, en vue de doubler ou tripler les rendements agricoles; et (ii) soutenir la promotion de l'innovation technique dans la transformation non seulement pour l'alimentation humaine mais aussi les utilisations industrielles (aliments de bétail, amidon, alcool...).	Oui ; à travers le PPAAO et ITRA
47.	Promouvoir les filières de diversification (cajou, karité, soja, fleurs, élevage spéciaux...).	Voir EDIC 2010	(i) Faire un état des lieux des marchés potentiels des produits togolais de diversification, (ii) disséminer l'information auprès des acteurs concernés, (iii) mettre en place une structure (mixte public/privée) pour informer les acteurs sur les normes et réglementations en vigueur sur les principaux marchés d'exportation, pour former les acteurs des filières et pour appuyer les exportateurs impliqués dans lesdites filières, (iv) élaborer une stratégie permettant la transformation desdits produits dans la Zone Franche.	(i) Réalisé (ii) Réalisé (iii) Non réalisé (iv) Non réalisé
48.	Dynamiser la	Voir EDIC	Mettre en place des programmes de formation et	Pas encore réalisé; Mais il existe des actions allant dans

	pisciculture.	2010	d'appui à l'installation de jeunes piscicultures.	ce sens.
Axe 7 : POLITIQUE COMMERCIALE				
49.	Développer les capacités du Ministère chargé du commerce.	Voir EDIC 2010	Identifier les compétences nécessaires pour l'exécution du programme (profil des postes) et faire un audit en ressources humaines; établir un plan stratégique de formation, complété éventuellement par des recrutements.	A revoir.
50.	Améliorer l'accès aux statistiques.	Voir EDIC 2010	Instaurer une concertation entre la Douane, la BCEAO, la Direction Générale de la Statistique et la Direction du Commerce Extérieur sur les modalités d'accès aux statistiques du commerce extérieur.	OUI ; il existe un cadre de concertation pour l'échange et la validation de données sur le commerce extérieur entre ces entités.
51.	Promouvoir l'investissement et les exportations.	Voir EDIC 2010	Assurer la cohérence des instruments d'incitation à l'investissement (Code Général des Impôts, Code des Investissements) et à l'exportation (Code des Investissements, Loi sur la Zone franche), par des réformes concertées et simultanées.	Oui ; réalisé car Le comité technique qui a travaillé sur la nouvelle loi zone franche et le code des investissements incluait aussi les inspecteurs des impôts (OTR) ceux-là mêmes qui élaborent les lois de finances (code des impôts).

Annexe 2 : Principales notifications du Togo à l'OMC

Domaine	Notification
Accord commerciaux régionaux	Aucune notification
Agriculture	G/AG/N/TGO/7 du 3 novembre 2016
	G/AG/N/TGO/6 du 10 avril 2014
	G/AG/N/TGO/5 du 15 octobre 2013
	G/AG/N/TGO/4 du 15 mars 2013
	G/AG/N/TGO/1 du 27 octobre 2011
	G/AG/N/TGO/8 du 3 novembre 2016
	G/AG/N/TGO/3 du 19 juillet 2012
G/AG/N/TGO/2 du 19 juillet 2013	
Antidumping	G/ADP/N/1/TGO/1 du 16 mars 2012
Balance des paiements	Aucune notification
Commerce et développement	Aucune notification
Entreprises commerciales	G/STR/N/16/TGO du 9 mars 2017
	G/STR/N/1/TGO du 6 octobre 2014
	G/STR/N/14/TGO du 29 novembre 2013
Evaluation en douane	Aucune notification
Licences d'importation	G/LIC/N/1/TGO/3 du 20 septembre 2013
Marchés publics	Aucune notification
Mesures concernant le commerce et l'investissement	Aucune notification
Mesures sanitaires et phytosanitaires	G/SPS/N/TGO/6 du 2 février 2016
	G/SPS/N/TGO/7 du 2 février 2016
	G/SPS/N/TGO/2 du 1 juillet 2015
	G/SPS/N/TGO/3 du 1 juillet 2015
	G/SPS/N/TGO/4 du 1 juillet 2015
	G/SPS/N/TGO/5 du 1 juillet 2015
G/SPS/N/TGO/1 du 13 février 2016	
Obstacles techniques liés au commerce	Aucune notification
Produits des technologies de l'information	Aucune notification
Règles d'origine	Aucune notification
Sauvegardes	G/SG/N/1/TGO/1 du 13 mars 2012
Services	S/C/N/731 du 11 avril 2014
Subventions et mesures compensatoires	G/SCM/N/220/TGO du 10 octobre 2013
	G/SCM/N/1/TGO/1 du 26 mai 2011

Annexe 3 : Indicateurs Doing Business de facilitation du commerce extérieur

Indicateurs *Doing Business* de facilitation des importations

	Respect des procédures		Respect des exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
	En heures	US Dollars	En heures	US Dollars
DB2017	168	612	180	252
DB2016	195	612	203	252
DB2015	267	612	203	252

Sources : Rapport *Doing Business* 2015 à 2017

Indicateurs *Doing Business* de facilitation des exportations

	Respect des procédures		Respect des exigences en matière de documentation	
	Délai	Coût	Délai	Coût
	En heures	US Dollars	En heures	US Dollars
DB2017	67	163	11	25
DB2016	75	163	15	25
DB2015	75	163	15	25

Sources : Rapport *Doing Business* 2015 à 2017

Annexe 4 : Les interventions de l'ANSAT

	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Achats	Tonnes	2,584	27,890	12,078	6,065	1,661	2,129
Maïs		2,284	27,175	11,711	5,936	1,544	1,796
Sorgho							191
Mil							9
Haricot							
Riz		300	715	367	129	118	133
Dons (PTF)	Tonnes	12,608	12,400	12,020	6,795	0	0
Blé		11,002	10,712	10,482	5,222	0	
Riz		1,606	1,688	1,539	1,574		
Ventes	Tonnes	4,028	26,438	5,441	709	117	79
Maïs		3,671	26,151	5,285	566		
Sorgho							
Mil							
Riz		357	287	156	144	117	79
Stocks de sécurité	Tonnes	4,805	433	6,974	12,006	11,416	11,493
Prix d'achat	F CFA/100KG						
Maïs		18,000	18,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Sorgho		18,000	18,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Mil		18,000	18,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Riz		38,000	38,000	38,000	38,000	38,000	38,000
Prix de ventes	F CFA/100KG						
Maïs		8,000	8,000	9,000	9,000	9,500	9,500
Sorgho		8,000	8,000	9,000	9,000	9,000	9,000
Mil		8,000	8,000	9,000	9,000	9,000	9,000
Riz long grain		12,000	13,000	13,000	13,000	13,000	13,000
Riz brisure		8,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Riz couscous		6,000	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500

Source : ANSAT

Annexe 5 : Evolution de la pauvreté monétaire au Togo

	Incidence, en %				Profondeur, en %				Intensité, en %			
	Ensemble	Rural	Lomé	Autre urbain	Ensemble	Rural	Lomé	Autre urbain	Ensemble	Rural	Lomé	Autre urbain
2006	61.7	75.1	30.8	46.4	23.6	30.6	8.2	14.2	11.6	15.6	3.2	5.9
2011	58.7	73.4	28.5	44.7	24.4	33.1	6.9	15.3	13.1	18.4	2.6	7.1
2015	55.1	68.7	34.8	37.9	22.1	29.2	12.1	12.0	11.7	15.9	5.9	5.3

Sources : INSEED, QUIBB

LISTE DES CONSULTANTS DU CABINET TRIADE

Nom et prénoms	Qualification (Diplôme)
Personnel technique clé	
BAMBAH M.Djerkbary	Master of sciences Zootechniques de Classe Exceptionnelle, Spécialiste en macro-économie et en planification du développement.
PANETO Bèguèdouwè	Master en relations économiques internationales Master en Administration et Echanges Internationaux, Mention : Commerce International
ENGLISH E. Philip	Doctorat en Economie, Université de Toronto
PONTY Nicolas	Ingénieur économiste statisticien de l'ENSAE
OUATTARA Baly	Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) d'Economie - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) - France
GAZARO WA-GAZARO Abdel-Aziz	Diplôme d'Ingénieur en technologie et Chimie des denrées Alimentaires de l'Université de Galati en Roumanie
Personnel associé	
TOUNKARA Abdoulaye	Doctorat ès Sciences Economiques de l'Université Lumière Lyon 2 (1989)
WANIKO Kokou	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Aménagement du Territoire et Gestion des Collectivités (DESS), Spécialité : Politique Economique
AKAN Gnoufo Faissal	Master II professionnel en science de gestion, option Gestion des projets
SIKPISIKPI Kossi	Licence professionnelle en Développement local
DJADEY Georgia Ginette	Capacité en Droit

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....	i
SOMMAIRE.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
I- RESUME ANALYTIQUE.....	8
1.1- Messages clés de l'EDIC.....	8
1.2- Contexte économique et commercial.....	9
1.3- Rappel des objectifs et du contexte de l'étude.....	20
1.3.1- Objectif contenu dans les TDR.....	20
1.3.2- Revue de l'EDIC 2010.....	20
1.3.3- Contextes de la revue de l'EDIC.....	21
Comme toute analyse, l'EDIC se veut un outil de diagnostic et de planification pour l'intégration de la politique commerciale du pays dans les autres documents de stratégie sectorielle et plans de développement aux niveaux national, sous régional, régional, continental et international.	21
1.4- Méthodologie de l'étude.....	22
1.4.1- Démarche méthodologique.....	22
1.4.2- Principes de la démarche.....	22
1.4.3- Etapes méthodologiques.....	23
1.4.4- Outils méthodologiques.....	25
II- REVUE DE L'EDIC 2010.....	26
2.1- Etat de mise en œuvre de la matrice de l'EDIC 2010.....	26
2.2- Matrice de l'EDIC révisée.....	26
❖ Matrice d'actions prioritaires.....	27
III- PRESENTATION DU CADRE GENERAL.....	48
3.1- Situation géographique, démographique et du développement humain.....	48
3.2- Situation politique.....	48
IV- DIAGNOSTIC DE LA CROISSANCE.....	59
4.1- Cadres macroéconomique et budgétaire.....	59
4.1.1- Cadre macroéconomique.....	59
4.1.2- Cadre budgétaire.....	65
4.1.3- Balance des paiements.....	68
4.2- Environnement des affaires.....	69
4.2.1- Cadre juridique et judiciaire des affaires.....	70
4.2.2- Indicateurs pour lesquels le Togo a enregistré des progrès en 2017.....	71
4.2.3- Indicateurs pour lesquels le Togo a enregistré un recul en 2017.....	77
4.2.4- Indicateurs pour lesquels le score du Togo est resté inchangé en 2017.....	79
4.2.5- Facteurs de production : eau, électricité et technologie de l'information et de la télécommunication.....	82
4.3- Défis de la formation professionnelle.....	86
4.3.1- Formation professionnelle.....	86
4.3.2- Formation professionnelle et secteur moderne.....	87
4.3.3- Approche en alternance et « dual » togolais.....	88
4.3.4- Secteur informel et la formation professionnelle.....	89

4.3.5-	Partenariat public-privé dans le domaine de la formation professionnelle.....	90
4.3.6-	Orientation scolaire et professionnelle et observatoire de l'emploi.....	90
4.3.7-	Politique du genre au Togo.....	91
4.4-	Agriculture et pêche	92
4.4.1-	Agriculture	92
4.4.2-	Pêche.....	106
4.5-	Secteurs industriel, minier et du tourisme	107
4.5.1-	Secteur industriel	107
4.5.2-	Secteur minier.....	109
4.5.3-	Tourisme	113
4.6-	Secteur des transports et soutien à la croissance du commerce	115
4.6.1-	Facilitation du transport et du commerce.....	116
4.6.2-	Problèmes du Togo dans le secteur du transport et du transit.....	119
4.6.3-	Situation des transports et du transit.....	121
4.7-	Zones économiques spéciales.....	128
4.8-	Caractéristiques et politique du commerce extérieur	135
4.8.1-	Caractéristiques des échanges extérieurs	135
4.8.2-	Mesures liées au commerce.....	151
4.8.3-	Accords économiques internationaux	162
4.8.4-	Questions institutionnelles et organisationnelles	167
4.8.5-	Aide au commerce	169
4.8.6-	Intégration des ODD dans le commerce au Togo.....	170
V-	RECOMMANDATIONS	173
5.1-	Mise en œuvre des recommandations de l'EDIC 2010.....	173
5.2-	Recommandations relatives aux actions prioritaires d'intégration du commerce.....	175
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	176
	ANNEXES	177
	Annexe 1 : Revue de la matrice de l'EDIC 2010	178
	Annexe 2 : Principales notifications du Togo à l'OMC	196
	Annexe 3 : Indicateurs Doing Business de facilitation du commerce extérieur.....	197
	Annexe 4 : Les interventions de l'ANSAT.....	198
	Annexe 5 : Evolution de la pauvreté monétaire au Togo	199
	LISTE DES CONSULTANTS DU CABINET TRIADE	199
	TABLE DES MATIERES	200